TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9178 · 24 PAGES · VENDREDI 19 JUILLET 1974

LA FRANCE RENFORCE SON POTENTIEL MILITAIRE A DJIBOUTI

LIRE PAGE 7 L'ARTICLE DE JACQUES ISNARD



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,80 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 L ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,80 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Un recul du général Spinola

C'est bien le général Spinola, désigné comme chef du nouvel Etat portugais par les jeunes officiers vainqueurs le 25 avril de M. Marcelo Caetano, qui apparait aujourd'hui comme le principal perdant de la crise ouverte le 9 juillet par la démission du premier ministre, M. Palma Carlos, et résolue le mercredi 17 juillet par la formation d'une nouvelle équipe dirigeante, où la gauche, civile et militaire, renforce singulièrement ses positions.

L'ancien commandant en chef des forces portugaises en Guinée-Bissau est un homme d'ordre et de raison, soucieux de mettre fin aussi rapidement que possible à la guerre africaine en dégageant une solution politique. Ses préférences allaient, et vont peut-être encore, à une formule fédérative qui aurait pour l'essentiel permis à la métropole de conserver des liens solides avec ses anciens territoires.

D'autre part, il a dû admettre que la mise en cause radicale de la politique coloniale passait par une authentique démocratisation des institutions. Mais il redoute ce qu'il appelle les « excès de la liberté » et se méfie d'une gauche dynamique et en passe de remporter les élections générales prévues pour le printemps prochain.

Le général Spinola souhaitait donc réduire l'influence des partis de gauche et contraindre le mouvement des « capitaines », fer de lance du soulèvement du 25 avril, à rentrer dans le rang en acceptant une stricte discipline militaire. Il préconisait une élection anticipée du président de la République, afin d'avoir les mains plus libres, et envisageait de reporter les élections générales au mois d'octobre 1976.

Certes, ce programme, qualifié de « contre-révolutionnaire » par la gauche et le mouvement des « capitaines », n'a pas été présenté personnellement par le chef de l'Etat, qui a avancé ses cartes successives avec une certaine habileté. Mais en vain. L'« opération Palma Carlos », dénoncée la semaine dernière avec vigueur par le journal socialiste « Republica », a échoué en raison de la détermination du Conseil d'État, où les militaires et les civils de gauche l'ont emporté par une voix de majorité. A son tour, le lieutenant-colonel Miguel, homme de confiance du général, a dû renoncer à former un nouveau gouvernement en raison du veto des jeunes officiers. La manière discrète avec laquelle le chef de l'Etat a manœuvré et le respect attaché à ses fonctions expliquent sans doute que la personne même du général Spinola n'est pas aujourd'hui mise en ca , du moins publiquement. Les commentaires privés des dirigeants de la gauche et des représentants du Mouvement des forces armées illustrent cependant une méfiance grandissante à l'égard du spinolisme.

La présence dans le nouveau gouvernement de deux officiers, dont le lieutenant-colonel Miguel, considérés comme de proches collaborateurs du chef de l'État traduit sans doute le souci du mouvement des « capitaines » de ne pas rompre l'indispensable unité des forces armées et de respecter un équilibre nécessaire. Mais le centre de gravité a basculé.

Il reste que les éléments les plus politisés du Mouvement des forces armées sont contraints d'apparaître au premier rang plus vite qu'ils ne l'auraient eux-mêmes souhaité. Ils disposent de l'appui renouvelé du parti communiste et du parti socialiste, les modérés du parti populaire démocratique de M. Sa Carneiro ayant presque disparu dans la tourmente. Mais ils ne peuvent plus se permettre le moindre faux pas. Les échecs ou les erreurs du nouveau gouvernement seront demain dénoncés sans complaisance par des généraux ulcérés d'avoir dû céder aux pression. et aux recommandations des jeunes officiers révolutionnaires.

(Lire page 3 l'article de DOMINIQUE POUCHIN.)

VENDREDI A L'ÉLYSÉE

La rencontre Giscard d'Estaing-Wilson porte sur l'Europe et l'avenir des projets franco-britanniques

MM. Wilson et Callaghan sont attendus à Paris ce jeudi soir 18 juillet. Le président de la République rencontrera d'abord en tête à tête le premier ministre britannique, tandis que les deux ministres des affaires étrangères s'entretiendront de leur côté. Une séance plénière aura lieu ensuite. Après un déjeuner à l'Elysée, M. Wilson rendra visite à M. Chirac.

Ces conversations porteront naturellement sur l'avenir des projets économiques communs. A propos de Concorde, la France espère donner des arguments qui renforceront la position des Britanniques partisans du supersonique. Au sujet du tunnel sous la Manche, M. Wilson souhaiterait, pour des raisons financières, étaler la réalisation de ce programme.

La demande présentée par les Britanniqes de « renégocier » leur participation au Marché commun tiendra une grande place dans les conversations. C'est d'ailleurs à l' « hypothèque anglaise » qu'a été essentiellement consacré l'entretien qu'a eu, mercredi soir, M. Sauvagnargues avec son collègue irlandais, M. Fitzgerald. Samedi, M. Genscher, ministre des affaires étrangères de la République fédérale, viendra s'informer à Paris des résultats de la rencontre franco-britannique.

Depuis la guerre, les relations entre la France et la Grande-Bretagne ont connu des hauts et des bas, avec plus de bas que de hauts. « *Quand elle sollicitait son entrée dans la Communauté, la Grande-Bretagne était un préalable*, a dit récemment M. Couve de Murville ; *maintenant qu'elle y est, c'est une hypothèque. En tout cas, elle constitue un blocage.* » Pourtant, avec MM. Pompidou et Heath, les relations franco-britanniques étaient au plus haut. Personnellement, les deux hommes d'Etat se comprenaient bien; politiquement, ils jouaient à fond la participation de la Grande-Bretagne au Marché commun. MM. Giscard d'Estaing et Wilson, qui ne se sont pas vus depuis neuf ans, ont, au contraire, peu de points communs. Le premier est un « *libéral conservateur* », acquis depuis longtemps à l'unité européenne, même s'il l'a manifesté jusqu'ici avec prudence ; le second est un militant socialiste nostalgique de l'insularité britannique et qui remet en cause, à des fins de politique intérieure, sinon la participation de la Grande-Bretagne à la Communauté, du moins le fonctionnement de celle-ci, peut-être ses institutions, et, en tout cas, son esprit.

Telle est, du moins, l'impression que donne M. Wilson, non seulement au gouvernement français, mais à l'ensemble de la Communauté. Cette impression est-elle fondée ?

MAURICE DELARUE

(Lire la suite page 4.)

Tandis que la Turquie se fait menaçante

LA RÉSISTANCE AURAIT CESSÉ A CHYPRE

La situation redevient peu à peu normale à Chypre, où toute résistance organisée aux militaires insurgés semble avoir cessé. L'aéroport de Nicosie a été rouvert, ce jeudi matin, au trafic. Le nouveau « président » de la République, M. Nicos Sampson, devait, pour sa part, donner à midi une conférence de presse à l'intention des journalistes étrangers.

Sur le plan diplomatique, le président Makarios a marqué un premier succès à Londres, où les dirigeants britanniques lui ont promis mercredi d'appuyer fermement les dispositions du traité de garantie de 1960. L'ethnarque est attendu jeudi soir à New-York, où il assistera, vraisemblablement vendredi, aux débats du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les consultations anglo-turques de Londres se sont, en revanche, soldées par un échec à peu près complet. Selon notre correspondant, on peut se demander si Ankara ne va pas se prévaloir de son « droit d'intervention ». Certains propos tenus par des journalistes turcs, qui réclament à cor et à cri une opération militaire à Chypre, et les préparatifs impressionnants signalés sur la côte d'Anatolie semblent confirmer ces appréhensions. Pour la première fois, Ankara fait état mercredi de dangers menaçant des villages de la communauté turque de l'île.

(Lire la suite page 2.)

LA PRÉPARATION DU BUDGET DE 1975

Des économies importantes permettront de limiter à 13,5 % l'augmentation des dépenses de l'État

La première partie de la préparation du budget de l'Etat pour 1975 prendra fin mercredi prochain 24 juillet. Ce jour-là, MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Fourcade soumettront aux membres du gouvernement les dépenses publiques retenues pour l'année prochaine. « Ce sera un budget d'austérité », a déclaré, mercredi soir, M. Chirac, au micro d'Europe 1. En fait, les dépenses augmenteront d'environ 13,5 %. Mais, compte tenu de la hausse des prix qui renchérit les charges de l'Etat (traitement des fonctionnaires notamment) et des promesses sociales faites pendant la campagne électorale, le respect de ce chiffre nécessitera des compressions importantes.

Le nombre des emplois publics créés en 1975 sera réduit de presque la moitié par rapport à cette année. Certains crédits d'équipement et des subventions vont être diminués, grâce notamment au désarmement de « France » et à l'abandon du projet de liaison Cergy-Pontoise-la Défense par Aérotrain.

Les recettes de l'Etat ne seront, elles, fixées que fin août-début septembre conformément à la tradition, de façon que l'ensemble du budget soit soumis au Parlement en octobre et voté avant la fin de décembre.

A quelques détails près les jeux seront faits mercredi prochain 24 juillet en matière de dépenses. La véritable partie se joue en effet actuellement : depuis le 12 juillet et jusqu'à samedi prochain, en principe, M. Jacques Chirac procède à ce qu'il est convenu d'appeler les arbitrages budgétaires, dans le but de comprimer au maximum la progression des dépenses publiques. Le premier ministre doit arbitrer entre M. Fourcade, qui veut des économies — c'est son rôle — et les ministres « dépensiers », qui réclament des crédits pour répondre aux besoins dont ils ont la charge : routes, autoroutes, téléphone, aménagement urbain, hôpitaux, etc. Les arbitrages semblent, cette année, extrêmement sévères, sauf pour la justice, qui bénéficie d'un traitement de faveur aussi bien en dépenses d'équipement qu'en crédits de fonctionnement. Les décisions prises depuis le 12 juillet donnent l'impression d'un effort exceptionnel d'austérité.

Il s'agit, en fait, de limiter à quelque 13,5 % la progression des dépenses publiques en 1975, alors qu'en 1974 on en est déjà à quelque 16 % d'augmentation, du fait notamment des dernières mesures inscrites au collectif. Ce pourcentage de 13,5 % a été retenu par les pouvoirs publics parce qu'il représente approximativement l'augmentation en valeur de la richesse nationale prévue pour l'année prochaine : 5 % de croissance en volume et 8 % de hausse des prix (1).

On pourrait faire remarquer que, depuis des années, les dépenses de l'Etat progressaient déjà à peu près comme l'enrichissement national en valeur et qu'il n'y a rien là qui soit la preuve d'une rigueur particulière. Le fait nouveau est pourtant que les pouvoirs publics aient retenu une hausse des prix volontairement faible pour l'année prochaine (8 %), qui, entrant dans le calcul prévisionnel de la richesse nationale en 1975, en limite singulièrement la progression. En d'autres termes, retenir une hausse des prix de 10 % au lieu de 8 % en 1975 aurait permis, avec un accroissement de la production nationale en volume de 5 %, une progression de 15,5 % des dépenses publiques. Ces 2 % supplémentaires par rapport aux normes que se sont fixées les pouvoirs publics (13,5 %) auraient laissé une marge de manœuvre appréciable à M. Chirac dans ses arbitrages.

Sous l'œil d'un censeur vigilant...

Mais le chef du gouvernement a voulu s'imposer des normes draconiennes pour bien montrer qu'il entendait combattre sérieusement l'inflation. A qui cette démonstration s'adresse-t-elle ? A l'Allemagne, bien entendu, devenue depuis quelques semaines notre censeur vigilant.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 21.)

(1) Il ne s'agit pas d'une addition mais d'un produit : 105 × 108 = 113,4, soit une augmentation de 13,4 %.

AU JOUR LE JOUR

Ouvrages de messieurs

Pour la clarté de sa propre situation, la première mesure que devra prendre Mme Françoise Giroud concerne les usages de la langue française. Alors que le français place aisément la femme de lettres à côté de l'homme de lettres, il n'a aucun équivalent féminin de l'homme d'Etat.

D'ailleurs, Mme Françoise Giroud sera-t-elle une femme d'Etat ? Autrement dit, les orientations qu'elle donnera à la condition féminine découleront-elles d'une politique générale du gouvernement qu'elle contribuera à déterminer et à laquelle il sera convenu non seulement qu'elle adhère mais qu'elle donne sa caution ?

C'est peu probable. Dans le système actuel, l'Etat c'est un homme, et cet homme est le président de la République. Les autres ne sont que des techniciens.

Pour parler net, même quand on a le cœur à gauche, fait-on bien accéder la femme aux responsabilités véritables quand, refusant les ouvrages de dames, on condamne sa main droite à cet ouvrage de messieurs qu'est devenue la technocratie ministérielle ?

ROBERT ESCARPIT.

AVANT LE DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LA RADIO-TÉLÉVISION

Les syndicats de l'O.R.T.F. alertent l'opinion

Le projet de loi réorganisant la radio-télévision adopté mercredi par le conseil des ministres et soumis ce jeudi 18 juillet au Haut Conseil de l'audio-visuel, sera examiné par le Parlement réuni en session extraordinaire, à partir du 23 juillet. Le Sénat désigne un rapporteur ce jeudi, et M. André Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, sera entendu vendredi par la commission des finances de l'Assemblée nationale. M. Jacques Chirac a déclaré au micro d'Europe 1 que la nouvelle répartition des tâches de la radio et des télévisions françaises permettront « une gestion correcte », car ce système correspond à celui des « grands pays modernes ».

Le projet a éclairé l'opinion sur de nombreux points demeurés imprécis jusque-là : les quatre sociétés de programmes seront dotées de conseils d'administration nommés pour trois ans ; ils seront composés de six membres (deux représentants de l'Etat, un du Parlement, un de l'action culturelle, un de la presse écrite et un du personnel), et ils seront présidés par une personnalité désignée par le gouvernement : l'établissement de diffusion, seul, aura un conseil plus imposant, de douze à quatorze membres, et les sociétés de programmes y seront représentées. Les capitaux privés seront toujours bannis de la radio-télévision publique, mais la premièr et la deuxième chaîne seront financées essentiellement par le produit de la publicité, dont elles fixeront les tarifs.

Mais, au fur et à mesure que le projet de loi gouvernemental est connu, les syndicats de l'O.R.T.F. et les partis de l'opposition manifestent plus vivement contre le démantèlement de l'Office. L'intersyndicale de l'O.R.T.F., qui avait déposé un préavis de grève pour les 22 et 23 juillet, confirme son mot d'ordre et publie une lettre aux téléspectateurs. Elle a également rédigé un important dossier sur les problèmes nouveaux posés par l'éclatement de l'Office, un dossier impressionnant.

CINÉMA ET PUBLICITÉ

Par MARTIN EVEN

Non, décidément, l'O.R.T.F., ce n'est pas fini. Si, comme il est probable, le Parlement adopte le projet de loi du gouvernement, l'O.R.T.F., ce ne sera pas fini. Ce sera, pour les syndicats, pour les partis de gauche, pour les associations de téléspectateurs, pour tous ceux qui, en France, se préoccupent de culture, un thème de rencontre, de mobilisation, de débat. Ce sera un symbole.

L'O.R.T.F., en effet, plus encore qu'un établissement public d'information, de distraction et de culture, s'inspirait — de manière imparfaite sans doute, mais à qui la faute ? à tout le monde — d'un projet de société.

Le projet, cette idée de la France, née dans l'entre-deux-guerres, forgée dans la Résistance, appliquée tant bien que mal sous la IVe République, rénovée tant mal que bien sous l'ère gaullienne, c'était un concept idéaliste, socialisant, de l'Etat : l'Etat-providence, qui se substitue aux individus pour corriger les injustices de la société libérale. C'était l'Etat nationalisant les transports, l'énergie, la santé, les télécommunications. L'Etat, peut-être un peu lourd dans son appareil, mais premier responsable du bien-être. Et la radio-télévision n'aurait pas, aux yeux de l'opinion, une telle importance, si elle n'était pas un des termes essentiels de la « *welfare society* », modèle France, années 70. Elle est le loisir démocratique par excellence, offert pour une poignée de centimes quotidiens à tous ceux qui travaillent comme à ceux qui ne travaillent plus. Elle est à la fois la réalité et le rêve, et ses seules limites sont celles de notre vie.

Mais les hommes ont vieilli, et les projets aussi. Cela semblait tellement évident que personne ne se préoccupait du contenu philosophique de nos réalités administratives.

(Lire la suite page 17.)

LA RÉORGANISATION DES THÉATRES

De Strasbourg à Chaillot

Qu'il s'agisse du théâtre, de l'O.R.T.F., ou de bien d'autres domaines, le nouveau gouvernement a le goût de la réforme surprise. M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, a annoncé, mercredi soir, une réorganisation de sa politique dans le secteur dramatique, dont l'ampleur a étonné les milieux théâtraux eux-mêmes.

Les théâtres nationaux de Chaillot, de l'Est parisien et de Strasbourg changent de directeurs ; les statuts de la Comédie-Française vont être réformés ; l'aide aux théâtres privés est accrue ; un système national de circulation des spectacles et d'abonnements va être mis en place.

Signe des temps, malgré la demi-disgrâce de Jack Lang, qui retourne à Nancy, les nominations d'André-Louis Perinetti à Chaillot, de Maréchal et Laville au T.E.P., et de Jean-Pierre Vincent à Strasbourg, annoncent l'arrivée, au premier rang des institutions du théâtre public, d'une nouvelle génération d'animateurs de théâtre.

André-Louis Perinetti, quarante et un ans, c'est l'homme qui a fait découvrir Jorge Lavelli, Victor Garcia, Jean-Marie Patte, le Grand Magic Circus, et bien d'autres, à la Cité internationale. Marcel Maréchal, trente-six ans, vingt ans de théâtre, a su faire entendre sa voix à Lyon, malgré l'écrasante présence du T.N.P. de Villeurbanne, animé par Planchon, Chéreau et Gilbert. Jean-Pierre Vincent, trente ans, est, de tous les jeunes metteurs en scène, celui que son travail, sa rigueur, et son sens de la réflexion collective ont porté au plus haut, malgré la précarité financière de ses entreprises.

M. Michel Guy place ainsi une jeune aristocratie aux postes-clefs, en pleine lumière. Les actions en profondeur du secrétariat d'Etat sont maintenant attendues.

(Lire page 16 l'article de COLETTE GODARD.)

APRÈS LE COUP D'ÉTAT A CHYPRE

Chypre a connu une nuit calme, troublée seulement par des coups de feu sporadiques tirés aux toutes premières heures de la matinée du jeudi 18 juillet. Selon la radio des forces britanniques de l'île, la plupart des coups de feu signalés ne constituent plus que des tirs de semonce. La radio d'Athènes annonçait mercredi après-midi que toute résistance avait cessé. Le couvre-feu a en tout cas été en partie levé et demeure instauré de 16 heures à 5 heures.

Les dégâts à Paphos seraient considérables. A son arrivée à Londres, Mgr Makarios a fait le récit de l'attaque contre cette ville (nos dernières éditions d'hier). Il a précisé que la flotte avait tiré sur Radio-Chypre libre, alors que les blindés convergeaient vers Paphos. C'est alors que l'archevêque a choisi de partir pour une base britannique, puis vers l'étranger, car, a-t-il dit, « j'ai pensé que, de l'extérieur, je pourrais aider plus efficacement mon peuple dans sa lutte contre la dictature ». Des Britanniques, arrivés mercredi à Londres, ont confirmé que de très violents combats avaient eu lieu à Limassol, dans la nuit de lundi à mardi. A Nicosie, un appareil civil britannique a été atteint par un obus de mortier, mais l'aéroport ne paraît pas avoir trop souffert. On ignore toujours le bilan exact des pertes.

La marine turque est prête à toute éventualité ; des unités de blindés et d'artillerie font mouvement vers la côte méridionale. Des navires grecs ont, d'autre part, été dépêchés vers l'est de la mer Egée ; l'aviation a reçu l'ordre de se tenir prête au combat. L'« Hermès », qui transporte « s commandos britanniques, a quitté mercredi La Valette et cingle vers la Méditerranée orientale.

● A BRUXELLES, un porte-parole de l'OTAN a déclaré mercredi que le Conseil de l'organisation atlantique, réuni au cours de la matinée, avait exprimé « son plus large soutien au régime du président élu de Chypre ». Selon ce même porte-parole, « le conseil a accordé un soutien général au gouvernement britannique, qui pense qu'un grand pas serait fait si les officiers grecs de la garde nationale chypriote étaient remplacés au plus vite ».

Toutefois, les informations de Bruxelles selon lesquelles « tous les pays de l'OTAN, à l'exception de la Grèce », avaient pris cette position ont été accueillies avec surprise à Washington. Elles contrastent, en effet, avec la réserve observée depuis lundi par le gouvernement américain envers Mgr Makarios. Un porte-parole du département d'Etat a précisé que l'ambassadeur américain auprès de l'OTAN s'était tout simplement « associé » à un appel à la modération aux parties en cause. On apprenait, par la suite, que l'ambassadeur des Etats-Unis à Chypre, M. Roger Davies, avait eu mardi soir un premier entretien avec le nouveau « ministre des affaires étrangères » de l'île, M. Demis Dimitriou. Le porte-parole du département d'Etat, M. Anderson, a tenu à souligner que l'entrevue avait eu lieu à la demande du « ministre » chypriote et s'était déroulée à la résidence de l'ambassadeur. Il a ajouté qu'elle n'impliquait aucune reconnaissance du régime du coup d'Etat. Une éventuelle reconnaissance, a dit M. Anderson, est « en suspens » tant que la situation politique et militaire de l'île ne sera pas clarifiée.

● A ANKARA, notre correspondant nous câble que l'hésitation de Washington à prendre une position nette à l'égard du nouveau régime de Nicosie inquiète quelque peu les dirigeants turcs. Certains milieux attribuent les réticences américaines à la prochaine réouverture du canal de Suez. Washington, déjà fort préoccupé par le conflit israélo-arabe, désirerait contrôler davantage la position stratégique qu'est Chypre.

Tribune internationale

LES APPRENTIS SORCIERS

Par GEORGES TÉNÉKIDÈS (*)

ON ne saurait comprendre le drame chypriote en l'isolant de son contexte méditerranéen. Aprement convoitée par l'Angleterre victorienne, soucieuse de s'approprier un jalon de plus sur la route impériale des Indes, l'« administration » de Chypre fut cédée en 1878 par le sultan à la Grande-Bretagne, grâce à l'astuce diplomatique de Disraeli. Ce léger sacrifice, insinua-t-il, permettra à la Sublime Porte de se ménager une puissante alliée : la Grande-Bretagne, capable de protéger l'empire ottoman contre la poussée russe vers les mers chaudes. Lorsque, après la seconde guerre mondiale, le mouvement chypriote de résistance s'amplifia, Londres ne céda qu'en faisant entrer en lice le gouvernement d'Ankara, seul susceptible, en raison de la présence turque dans l'île, de faire pièce à l'irrédentisme hellénique.

Les accords de Zurich et de Londres, signés respectivement les 11 et 19 février 1959, instaurateurs à Chypre d'un régime d'« indépendance » assorti de maintes servitudes, furent d'une inspiration nettement atlantique. Tout a été conçu en fonction des intérêts de l'alliance : sauvegarder le flanc sud-ouest de l'OTAN en réconciliant les « ennemis héréditaires » : Grèce et Turquie appelées à faire lit commun à Chypre.

Une fois de plus, la réalité humaine se révéla plus puissante que les textes juridiques. C'est à tort que les rédacteurs des accords s'imaginèrent qu'à force de restrictions (Constitution immuable, triple garantie paternaliste anglo-gréco-turque, alliance « perpétuelle » avec la Grèce et la Turquie, présence de contingents « alliés » et bases souveraines du Royaume-Uni), l'indépendance octroyée au peuple chypriote n'aurait eu aucune consistance. De fait, cette indépendance nominale concernait la majorité d'une collectivité qui savait admirablement réfléchir et raisonner sur la conjoncture politique. Ayant passé par une longue phase coloniale parsemée de luttes pour l'autodétermination, il était naturel qu'elle aspirât à devenir pleinement maîtresse de ses destinées. Il était tout aussi naturel que la jeune République suivît en politique extérieure la voie du non-alignement politique qui n'était pas de nature à lui ménager les bonnes grâces de Washington.

***

Incarnant cette orientation, Mgr Makarios — un des plus grands hommes d'Etat de ce temps — apparut comme un prélat ayant un penchant naturel pour les déshérités et les pays du tiers-monde, lesquels ne lui refusèrent pas leur appui en cas de crise. Ayant étudié la théologie à Athènes et la sociologie à Boston, l'ethnarque est viscéralement, mais avec lucidité, pro-occidental et libéral. Au temps où il exerçait le pouvoir, il ne dédaignait pas l'appui venant de l'Est (affaire des armes tchécoslovaques, voyage à Moscou et, tout récemment, à Pékin) si l'intérêt de son peuple le lui commandait. Ethnarque et chef spirituel de tous les Chypriotes grecs, il n'écartait pas le dialogue avec la gauche, voire son appui, ce que ses adversaires lui reprochaient avec une virulence qui rappelait les sombres jours de la guerre froide.

A cette politique parfaitement cohérente s'opposaient des forces chypriotes insurrectionnelles, minoritaires certes, mais puissamment épaulées — ainsi que l'ethnarque l'avait publiquement dénoncé le 5 juillet — par le régime militaire d'Athènes. Ce dernier se servit pour agir efficacement d'un magnifique cheval de Troie : la garde nationale chypriote encadrée par des officiers du gouvernement militaire de la mère patrie.

Faut-il considérer que le but réel de l'opération fut en définitive l'Enosis ? Nul ne saurait l'admettre sérieusement. Car à supposer que les Chypriotes grecs fidèles à la tradition irrédentiste de l'hellénisme, rêvent du rattachement de l'île à la Grèce, — lorsque, bien entendu, la démocratie aura réintégré ce pays, — il n'en reste pas moins que l'Enosis est à l'heure actuelle irréalisable. La Turquie, en proie à des difficultés intérieures, s'y oppose de façon catégorique. Une annexion unilatérale de l'île constituerait à coup sûr pour Ankara un casus belli. Tout au plus, le gouvernement turc s'accommoderait-il d'une double annexion, c'est-à-dire du démembrement de l'île. Que reste-t-il alors de l'opération du 15 juillet ?

D'abord, que l'action dissolvante menée dans un petit Etat par des officiers hellènes accentuera et aggravera l'isolement international de la Grèce. En second lieu, qu'un coup irréparable vient d'être porté aux sentiments d'affection — déjà fortement ébranlés par les événements de 1967 — que les Chypriotes hellènes portaient à l'Etat grec. Enfin que la Grèce perd sur le plan interétatique un atout considérable : la République de Chypre apparaissait hier encore comme un second centre de l'hellénisme. Entité autonome, revêtue de la personnalité internationale, elle faisait entendre sa voix dans le cadre diplomatique et au sein des organisations internationales où son prestige était immense.

***

L'Enosis étant irréalisable, un autre objectif, celui-ci non avoué, apparaissait comme certain : celui de la substitution à la politique d'indépendance et de non-alignement suivie naguère par Nicosie, d'une politique de dépendance qui se traduirait par l'emprise tentaculaire aussi bien d'Athènes que d'Ankara sur la malheureuse île. Mais une telle politique bénéficierait non pas au peuple chypriote mais à une stratégie soucieuse d'amarrer la totalité de l'île à une organisation militaire susceptible de favoriser ses desseins. Les modalités d'un tel changement sont tout aussi claires : il s'agit de substituer à une collectivité fonctionnant démocratiquement et librement une place d'armes au service d'une politique qui n'est pas celle des Chypriotes.

Alors que Chypre s'enfonce dans la nuit, une nuit qui laisse pourtant apparaître une lueur d'espoir, la crédibilité des gouvernements démocratiques, aussi bien que des organisations internationales dont Chypre est membre, va être soumise à une rude épreuve. Ces entités agiront-elles efficacement ou se contenteront-elles de quelques condamnations anodines ? « L'absurde, a dit Albert Camus, naît de cette confrontation entre l'appel humain et le silence déraisonnable du monde. »

(*) Professeur associé à la faculté de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris.

● *M. Louis Odru*, député communiste de Seine-Saint-Denis, demande au premier ministre, dans une question écrite, « *s'il n'entend pas rompre avec le silence complice que, du Chili à Chypre, le gouvernement a observé jusqu'à présent sur les violations flagrantes des libertés essentielles* ».

« *Le gouvernement français*, écrit le député communiste, *a cautionné le régime des colonels, notamment en contresignant à leurs côtés la nouvelle charte atlantique. Il leur a même fourni, de concert avec son allié américain, les armes qui, après avoir étouffé la liberté en Grèce, tentent d'étendre l'oppression à Chypre.* »

« *Le peuple de France ne se reconnaît pas dans cette politique*, ajoute M. Odru. *Il exige du gouvernement qu'il mette enfin celle-ci en accord avec les déclarations présidentielles sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.* »

LONDRES : M. Wilson a refusé à M. Ecevit une intervention commune anglo-turque

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement britannique a adopté un ton nettement plus dur vis-à-vis de la Grèce, qu'il a accusée, mercredi 17 juillet, de porter une « lourde responsabilité » dans le déroulement des derniers événements de Chypre. Le secrétaire au Foreign Office, M. Callaghan, a déclaré sans ambages aux Communes, qu'un retour au pouvoir de Mgr Makarios serait un élément important du maintien de la stabilité au Proche-Orient.

Au même moment, le gouvernement et la ville de Londres réservaient au président Makarios un accueil enthousiaste. L'archevêque, reçu en chef d'Etat, était arrivé de Malte à bord d'un avion de la R.A.F. Il a rencontré presque aussitôt M. Wilson, avec lequel il a eu un entretien de près d'une heure à Downing Street. Si les dirigeants britanniques ont eu une attitude très chaleureuse, ce sont des acclamations qui ont salué l'ethnarque devant la résidence du premier ministre et devant l'hôtel Claridge, où plusieurs milliers de membres de la communauté chypriote de Londres s'étaient massés.

Prenant la parole pendant près de dix minutes, le président Makarios a concentré ses attaques sur le régime d'Athènes, qu'il a accusé d'être « *derrière le coup d'Etat* ». « *La lutte du peuple chypriote grec*, a-t-il dit, *marque le début d'un mouvement qui devrait amener la liberté aux Grecs de Grèce* ».

Au cours de ses entretiens avec M. Wilson, puis avec M. Callaghan, l'ethnarque a reçu l'assurance que la Grande-Bretagne « *appuyait fermement* » les dispositions du traité de 1960 garantissant l'indépendance, l'intégrité territoriale et la sécurité de Chypre. Mais le gouvernement britannique ne s'est cependant pas engagé à agir autrement que par des « *moyens diplomatiques* ». Mgr Makarios ne demande d'ailleurs à Londres, pour le moment, que son « *assistance diplomatique* ».

Mais la partie cruciale s'est jouée un peu plus tard, au cours de longues discussions à Downing Street entre le premier ministre et le chef du gouvernement turc, M. Ecevit. Les dirigeants turcs, dès qu'ils ont appris mardi soir que la Grande-Bretagne acceptait leur demande de consultations à Londres, en application du traité de garantie, n'ont pas perdu une minute pour faire le voyage. M. Ecevit est arrivé mercredi soir dans la capitale britannique, à la tête d'une impressionnante délégation qui comprenait notamment le ministre de la défense, M. Isik, et le représentant permanent de la Turquie à l'OTAN, M. Orhan Eralp. Du côté britannique, outre le premier ministre et le secrétaire au Foreign Office, le chancelier de l'Echiquier, M. Healey, et le ministre de la défense, M. Mason, participaient aux entretiens. Ces consultations, qui ont duré plus de quatre heures mercredi soir, se sont soldées, semble-t-il, par un échec, que les termes laconiques du communiqué final ne cherchaient d'ailleurs pas à dissimuler. « *Les ministres*, indique le communiqué, *ont eu une discussion approfondie sur la position découlant du traité de 1960, et ils ont décidé de rester en contact étroit.* »

Il n'est pas surprenant que Londres et Ankara ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur une action concertée : leurs intérêts dans l'île sont radicalement opposés. Le gouvernement britannique entend échapper au guêpier chypriote et refuse catégoriquement de faire donner ses troupes basées dans l'île. Le gouvernement d'Ankara, soucieux de son prestige et désireux de protéger les ressortissants turcs à Chypre, menace au contraire d'intervenir militairement. Les deux pays n'ont manifestement pas la même conception de leurs obligations découlant de l'article 4 du traité qui prévoit une action concertée ou unilatérale des trois puissances garantes, selon qu'elles parviennent ou non à s'entendre sur la meilleure façon de préserver l'« ordre créé » par l'accord.

L'échec de ces consultations conduira-t-il Ankara à intervenir ? Les entretiens ont repris jeudi, au Foreign Office, avec la participation du sous-secrétaire d'Etat américain. L'arrivée à Londres de M. Sisco pourrait donner à ces consultations anglo-turques une dimension nouvelle

(Intérim.)

« L'ARTICLE 4 »

L'article 4 du « traité de garantie » du 16 août 1960, qui pourrait justifier, le cas échéant, une intervention turque est rédigé comme suit :

« *En cas de violation des dispositions du présent traité, la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie s'engagent à se concerter en vue des démarches ou mesures nécessaires pour en assurer l'observation*

» *Dans la mesure où une action commune ou concertée ne s'avérerait pas possible, chacune des trois puissances garantes se réserve le droit d'agir dans le but exclusif du rétablissement de l'ordre créé par le présent traité.* »

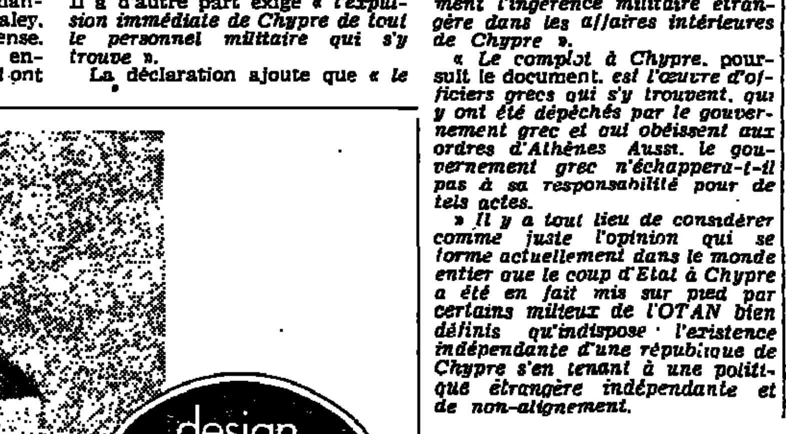
MOSCOU : expulser tout le personnel militaire

Moscou (*A.F.P.*). — Le gouvernement soviétique a déclaré mercredi 17 juillet, dans un document diffusé par Radio-Moscou et l'agence Tass, qu'il « *soutenait et continuerait à soutenir l'existence indépendante de Chypre en tant qu'Etat souverain* ». Il a d'autre part exigé « *l'expulsion immédiate de Chypre de tout le personnel militaire qui s'y trouve* ».

La déclaration ajoute que « *le gouvernement de l'U.R.S.S. estime que tous les Etats attachés à la paix et à la liberté des peuples doivent élever la voix en faveur de la défense du gouvernement légal de la République de Chypre, avec le président Makarios à sa tête, pour que cesse immédiatement l'ingérence militaire étrangère dans les affaires intérieures de Chypre* ».

« *Le complot à Chypre*, poursuit le document, *est l'œuvre d'officiers grecs qui s'y trouvent, qui y ont été dépêchés par le gouvernement grec et qui obéissent aux ordres d'Athènes. Aussi, le gouvernement grec n'échappera-t-il pas à sa responsabilité pour de tels actes.*

» *Il y a tout lieu de considérer comme juste l'opinion qui se forme actuellement dans le monde entier que le coup d'Etat à Chypre a été en fait mis sur pied par certains milieux de l'OTAN bien définis qu'indispose l'existence indépendante d'une république de Chypre s'en tenant à une politique étrangère indépendante et de non-alignement.*





ATHÈNES : il suffirait de craquer une allumette...

De notre correspondant

Athènes. — Les milieux dirigeants grecs, tout en se félicitant de la disparition du « *brûlot de Méditerranée orientale* » qu'était à leurs yeux le régime de Mgr Makarios, cachent de moins en moins leur inquiétude devant l'évolution de la situation et le scepticisme opposé dans le monde entier à leur thèse de « *non ingérence* ». Le gouvernement d'Athènes est en effet soumis à de multiples pressions et interventions. L'ambassadeur de France a fait, le mercredi 17 juillet, une démarche officielle au nom des Neuf afin d'exprimer la « *vive inquiétude* » que l'Europe avait déjà fait connaître la veille dans un communiqué publié à Paris. Les Neuf estiment en outre que la Grèce, du fait de la présence de ses officiers, a une « *responsabilité particulière* » dans le déroulement de la crise. Toutefois Paris n'a pas cru bon d'effectuer une démarche particulière et la position française semble en retrait de celles d'autres pays européens, notamment de l'Italie qui a chargé son ambassadeur de faire des représentations

Dans les milieux diplomatiques, les Anglais insistent sur leur demande de « relève » des officiers grecs à Chypre. Les Américains, pour leur part, cachent de moins en moins leur satisfaction et, simultanément, l'exaspération des Soviétiques se manifeste chaque jour davantage. Certains de leurs diplomates vont jusqu'à parler ouvertement d'une éventuelle « *intervention unilatérale* » de Moscou sur le terrain. De ce fait, les dirigeants grecs redoutent vivement le moindre incident entre les communautés grecque et turque de l'île qui donnerait à Ankara motif à intervenir et amènerait en même temps l'U.R.S.S. à passer à l'action.

« *Il suffit de craquer une allumette pour que tout explose.* » Ce commentaire est partout répété à Athènes. Or rien n'est plus facile que de provoquer — s'il ne survient pas spontanément — l'« *incident communautaire* ». Les agents plus ou moins secrets des grandes puissances capables de le faire abondent à Chypre. L'angoisse des milieux officiels est donc égale à la consternation de l'opposition démocratique, qui ne parvient toujours pas à concevoir comment Mgr Makarios, en lançant un malheureux ultimatum pour chasser des officiers qu'il aurait pu éliminer plus adroitement — a pu tomber dans le piège tendu par le régime d'Athènes.

MARC MARCEAU.

WASHINGTON : réalisme et prudence

De notre correspondant

Washington. — M. Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat et premier adjoint de M. Kissinger, s'est rendu dans la nuit de mercredi à jeudi à Londres afin de tenter d'établir une position commune de l'Occident dans la crise de Chypre. Il est prévu que M. Sisco se rendra ensuite en Turquie et en Grèce et, peut-être, à Chypre même. L'embarras du gouvernement de Washington est apparu nettement dans une conférence de presse, tenue dans l'après-midi de mercredi par le porte-parole du département d'Etat. « *Le problème de la reconnaissance du nouveau gouvernement chypriote est en suspens* », a dit M. Anderson, précisant que le gouvernement américain n'avait pas encore été saisi d'une demande formelle de reconnaissance.

Il est évident qu'à la différence de ses alliés de l'Organisation atlantique le gouvernement de Washington n'est pas pressé de prendre des engagements en faveur de Mgr Makarios. Son attitude, jugée ambiguë, est déterminée par le plus froid des réalismes. Des contacts ont déjà été pris avec le nouveau régime de Chypre. Il est difficile de continuer de considérer Mgr Makarios comme l'autorité suprême dans l'île ; il faut tenir compte des « *réalités de la situation* », dit-on encore ici, et d'abord des droits de mouillage dont dispose la VIe flotte en Grèce. Ensuite, il faut admettre, disent les Américains, que Mgr Makarios a perdu le pouvoir, et qu'il est douteux que les Nations unies le rétablissent dans ses fonctions. Enfin, on ne saurait exclure la possibilité d'un conflit ouvert entre la Grèce et la Turquie. D'où la nécessité pour la diplomatie américaine de faire preuve de la plus grande prudence. — H. P.

LA POLICE DU NOUVEAU RÉGIME SE LIVRE A DES « PERQUISITIONS SYSTÉMATIQUES »

Radio-Nicosie annonce qu'à la suite de son appel, de nombreuses personnes ont remis les armes qu'elles détenaient ; des « *perquisitions systématiques* » sont en cours. Certaines des personnes arrêtées ont fait « *d'importantes confessions concernant les questions politiques* ». L'agence Tass, dans une dépêche de Beyrouth, assure que les partisans de Mgr Makarios subissent « *des tortures et des humiliations* ».

Les nouvelles autorités de Nicosie parlent quant à elles des tortures qu'auraient subies les opposants lorsque l'ethnarque était au pouvoir. « *Il parlait de démocratie, mais appliquait les tortures les plus inhumaines dans les Dachau de ses inquisiteurs* », affirme la radio, qui poursuit : « *Gouvernant par l'immoralité, il cherchait à éliminer l'hellénisme et, au lieu du dialogue entre communauté, il pratiquait le monologue.* »

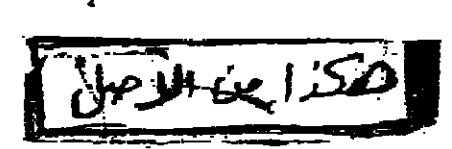
La radio a aussi raconté la fuite du prélat qui, en vêtements civils, s'est « *réfugié chez les ennemis du peuple chypriote dans une base britannique* ». Même « *déguisé* », il était suivi « *de près* », mais « *nous l'avons laissé s'exiler lui-même, le considérant comme politiquement mort* ».

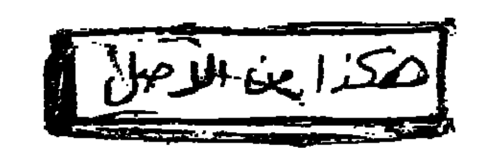
La résistance semble avoir cessé

(Suite de la première page.)

Ces bruits de botte n'empêchent pas les contacts diplomatiques. M. Stoessel, ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, s'est entretenu mercredi avec M. Kouznetsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères. M. Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat américain, est arrivé pour sa part à Londres, où il doit avoir des entretiens avec M. Bulent Ecevit, premier ministre turc, qui a prolongé son séjour dans la capitale britannique.

A Athènes, où l'ambassadeur de France a fait au nom des Neuf, dont M. Sauvagnargues préside pour six mois le conseil, une démarche exprimant la « vive inquiétude » européenne : les dirigeants grecs sont, selon notre correspondant, de plus en plus alarmés par la perspective d'un « incident communautaire » qui pourrait mettre le feu aux poudres. Des officiers grecs tués au cours des combats ont été inhumés discrètement mercredi dans la capitale.





EUROPE

Portugal

Trois représentants du mouvement des « capitaines » figurent dans le gouvernement présidé par le colonel Gonçalves

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — Les « capitaines » ont gagné leur deuxième bataille. Désormais, ils gouvernent. Quatre représentants du Mouvement des forces armées ont, en effet, été nommés ministres dans le second gouvernement formé depuis le 25 avril et dont la composition a été annoncée, le mercredi 17 juillet, peu avant 20 heures, par le général Spinola, président de la République.

Ce n'est, il est vrai, qu'une demi-surprise. La nomination du colonel Vasco Gonçalvez comme premier ministre avait déjà illustré l'autorité grandissante des jeunes officiers. Mais l'entrée dans le nouveau gouvernement de trois autres membres de la commission de coordination du M.F.A. — les commandants Ernesto Melo Antunes et Vitor Alves, ministres d'Etat, et le capitaine José Costa Martins, ministre du travail — accentue incontestablement la tendance. C'est donc en prenant eux-mêmes les affaires en mains que les « capitaines » ont dénoué la crise ouverte par la démission de l'ancien chef du gouvernement, M. Palma Carlos.

L'arrivée des militaires, qui occupent désormais sept postes au lieu d'un seul précédemment, n'a cependant pas complètement remis en cause la coalition qui formait l'ossature du premier gouvernement. M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste, reste ministre d'Etat, aux côtés de M. Magalaes Motta, l'un des leaders du parti populaire démocratique (centriste) qui abandonne le ministère de l'intérieur. M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste, conserve le portefeuille des affaires étrangères et M. Salgado Zenha, autre dirigeant du P.S., celui de la justice. Chacune de ces trois formations a donc perdu un siège pour faire de la place aux militaires.

Si les dosages sont respectés, la coalition est nettement plus à gauche. C'est ce que notait M. Soares avant même que la composition du gouvernement ne fût officiellement annoncée : *« Notre premier gouvernement était au centre mais louchait vers la droite, le second restera au centre mais regardera à gauche. »* Le commandant Melo Antunes, en particulier, est présenté comme l'une des personnalités les plus avancées de la commission de coordination du M.F.A. Ses supérieurs ne l'avaient-ils pas empêché, en 1973, de se présenter aux élections générales, alors qu'il voulait être candidat de la C.D.E. (Commission démocratique électorale) ?

Le glissement à gauche s'explique aussi du fait que les grands perdants de la crise sont ceux-là même qui l'ont, semble-t-il, artificiellement provoquée, pour élargir leur marge d'action et réduire l'influence de la gauche : MM. Palma Carlos et Sa Carneiro, leaders du parti populaire démocratique, seraient ainsi victimes de leurs propres calculs, de ce qu'un autre modéré n'hésite pas à appeler une *« manœuvre scandaleusement visible et prématurée »*.

Les militaires de la commission ont fait barrage à tout retour de M. Sa Carneiro au gouvernement. Ils voient en lui le *« mauvais conseiller »* de l'ex-premier ministre, tous deux étant en fin de compte accusés d'avoir voulu, selon l'expression du commandant Melo Antunes, *« détourner le programme du Mouvement des forces armées de ses véritables objectifs »*. Mais nul — parmi les « capitaines » et les ministres de gauche — ne se risque trop ouvertement à mêler le général Spinola à cette « manœuvre » qui, si elle avait réussi, lui aurait pourtant été de toute évidence favorable. Cette prudente réserve s'explique : il reste le chef de l'Etat et ses pouvoirs sont encore loin, comme on l'entend parfois dire, d'être réduits *« à porter les plus beaux uniformes du Portugal »*.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

— *Premier ministre* : colonel Vasco Gonçalves.
— *Ministres d'Etat* : commandant Vitor Alves ; commandant Melo Antunes ; M. Alvaro Cunhal (*) ; M. Magalhaes Mota (*).
— *Intérieur* : colonel Da Costa Bras.
— *Affaires étrangères* : M. Mario Soares (*).
— *Justice* : M. Salgado Zenha (*).
— *Environnement* : M. Jose Augusto Fernandes.
— *Travail* : capitaine Da Costa Martins.
— *Affaires sociales* : Mme de Lourdes Pintasilgo (*).
— *Economie* : M. Rui Vilar.
— *Finances* : M. José Silva Lopes.
— *Information* : commandant Sanches Osorio.
— *Education* : M. Magalhaes Godinho.
— *Défense* : lieutenant-colonel Firmino Miguel (*).
— *Relations interterritoriales* : M. Almeida Santos (*).

(*) Figurait dans le précédent gouvernement.

Le lieutenant-colonel Miguel reste à la défense

Certes, l'autorité du président de la République sort amoindrie de la crise. Le rôle désormais prépondérant de ceux qui furent les véritables acteurs du soulèvement d'avril (et qui le rappellent avec insistance à certains généraux trop enclins à l'oublier) clarifie la situation. Mais, de tous côtés, on est conscient que *« bien des équilibres doivent encore être sauvegardés si l'on veut mener à terme la démocratisation du pays »*.

La composition du nouveau cabinet exprime de façon assez claire ce souci de consolider des équilibres précaires. Le maintien du lieutenant-colonel Mario Firmino Miguel au ministère de la défense, la nomination du lieutenant-colonel Manuel Da Costa Bras, ancien attaché militaire de M. Palma Carlos, au ministère de l'intérieur, sont de toute évidence des satisfactions accordées au général Spinola, ou des points marqués par lui au terme des quatre longues journées de consultations.

On a évoqué — pour expliquer ces lenteurs — la persistance d'importantes dissensions entre le Mouvement des forces armées et le général Spinola. Interrogé mardi soir, le premier ministre a nié vigoureusement l'existence du moindre conflit, mais la virulence même de son ton — jugée *« inopportune »* dans certains milieux politiques — n'a peut-être abouti qu'à renforcer les doutes. Il semble bien en fait qu'il y ait eu discussion sur le cas du lieutenant-colonel Miguel. En fait les « capitaines » se sont montrés aussi « souples » pour maintenir le lieutenant-colonel dans ses anciennes fonctions qu'ils s'étaient montrés « fermes » pour s'opposer à sa nomination comme premier ministre.

Chacun en tout cas s'accorde à penser que l'équipe constituée présente, du seul fait de l'arrivée de militaires, une homogénéité qui a manqué au précédent gouvernement. Cela devrait rendre son action plus efficace sur les principaux problèmes de l'heure que le journal *Republica* résume en trois verbes : *« décoloniser, démocratiser, développer »*. Pour ce qui est du dernier terme — le démarrage économique, — un changement a été apporté dans la répartition des postes gouvernementaux qui devrait, assure-t-on, faciliter les choses.

En effet, l'ancien ministère de la coordination économique est scindé en deux et son ex-titulaire, M. Vieira de Almeida, ne participe pas au nouveau cabinet. Le ministre était en conflit permanent avec ses secrétaires d'Etat. Deux d'entre eux se voient confier un portefeuille, M. José Silva Lopes celui des finances, et M. Emilio Rui Vila celui de l'économie. Tous deux sont membres de la SEDES, un groupe d'études pour le développement économique et social, créé sous le gouvernement de M. Caetano par des personnalités de tendance libérale.

Un pouvoir qui penche un peu à gauche après qu'on ait tenté de le faire tomber à droite ? Un dessinateur a déjà tiré la leçon des derniers événements. Dans le *Diario de Noticias*, on peut voir M. Palma Carlos, debout sur une canonnière, tirant sur un détonateur. De la gueule du canon sort et tombe à terre une balle de fusil de chasse. L'auteur ne précise pas si c'est le canon qui est hors d'usage ou l'artilleur qui est inexpérimenté.

DOMINIQUE POUCHIN.

Au conseil des ministres

LA COOPÉRATION AVEC L'U.R.S.S.

Le ministre des affaires étrangères a présenté lors du conseil des ministres du mercredi 17 une communication sur la situation internationale, puis rendu compte des entretiens qu'il vient d'avoir à Moscou.

M. Giscard d'Estaing a noté à ce sujet que ce voyage était important puisqu'il montrait l'ouverture globale de la diplomatie française et qu'il avait permis aux Russes de constater la volonté de la France de maintenir la politique déjà engagée. « La coopération avec la Russie, *a-t-il ajouté,* est une des composantes essentielles de al détente. »

Grande-Bretagne

Un attentat à la Tour de Londres fait un mort et plus de trente blessés parmi les touristes

Londres (*A.F.P., Reuter, A.P.*). — *Le bilan de l'explosion qui a eu lieu, mercredi 17 juillet, vers 14 heures, à la Tour de Londres, s'établissait*, ce jeudi matin, à un mort et trente-trois blessés, dont *une dizaine, pour la plupart des enfants, sont gravement atteints.*

Selon Scotland Yard, l'engin, qui était muni d'un mécanisme d'horlogerie, devait peser quelque 5 kilos. Il avait été déposé dans une salle de la Tour blanche bondée de touristes britanniques et étrangers. Parmi les victimes se trouvent des touristes allemands, américains, suisses, danois et néo-zélandais, mais pas de Français. Une Anglaise a succombé pendant son transport à l'hôpital. Plusieurs enfants ont été mutilés. Les dégâts matériels sont peu importants, les murs de la forteresse ayant plus de 4 mètres d'épaisseur.

L'attentat a causé une émotion considérable dans tout le pays, où, bien que les preuves manquent, les autorités inclinent à l'attribuer à l'IRA « provisoire ». Aucun avertissement n'avait été adressé à la police ou à la presse.

A Londres, on rapproche cet attentat de celui qui a eu lieu le 17 juin contre le palais de Westminster, autre haut lieu historique de la capitale, que les *« provisoires »* avaient revendiqué.

Les belles consciences

L'attentat de la Tour de Londres est bien fait pour frapper les imaginations : une foule de touristes joyeux, par un bel après-midi de vacances, surtout des femmes et des enfants, et soudain l'horreur : des cris, du sang. A qui le crime peut-il profiter ? Dans le contexte britannique, la réponse est immédiate : à l'IRA, ou, plus exactement, aux « provisoires », ceux qui n'ont pas accepté le cessez-le-feu que les « officiels » leur suggéraient encore la semaine dernière.

Pour quoi faire ? Comme d'habitude — s'ils sont bien les auteurs de ce nouveau forfait — pour inciter les Anglais à retirer leurs troupes d'Irlande du Nord et laisser « tous les Irlandais » *régler le problème de l'Ulster sans l'intervention de Londres.*

C'est en tout cas ainsi que s'exprimait encore mardi le très digne et très sérieux président du Sinn Fein provisoire, M. Rory O'Brady (le Monde *du 18 juillet).*

Non que M. O'Brady ait brandi la menace du terrorisme. Comme tous les leaders du Sinn Fein, il assure n'avoir rien à voir avec les poseurs de bombes de l'IRA. Son organisation ne vient-elle d'ailleurs pas d'être reconnue officiellement à Belfast comme à Dublin, alors que les deux IRA restent interdites dans les deux Irlandes (mais pas en Grande-Bretagne !) ?

En fait, les théoriciens du Sinn Fein servent la bonne conscience des tueurs des « provos ». D'un côté, on a pignon sur rue, on tient des conférences de presse, on publie des manifestes : on est « politique » ; *de l'autre, on vit dans la clandestinité, on change d'identité à chaque alerte, on tue des militaires britanniques, des policiers irlandais, et aussi des civils. Quel rapport entre les deux ? Mais aucun, voyons ! On attend pourtant encore que les « provos » du Sinn Fein condamnent les actions des « provos » de l'IRA.*

Depuis la grève des protestants extrémistes qui provoqua, à la fin du mois de mai à Belfast, la chute du premier gouvernement interconfessionnel d'Irlande du Nord, on attendait, en effet, les représailles des « provisoires », restés étrangement silencieux pendant toute la crise. Plusieurs attentats mineurs survenus ces jours derniers en Angleterre faisaient craindre une nouvelle offensive « militaire ». *Nous y voilà sans doute.*

Il reste aux catholiques d'Irlande du Nord à démontrer que c'est là la meilleure manière de prouver à Londres qu'ils sont prêts à prendre en main le destin de leur province. Malgré les sympathies que leur cause a pu provoquer dans le passé, il auront beaucoup de mal à faire croire qu'il leur est plus difficile de massacrer des touristes innocents que de bâtir un avenir viable aux côtés de leurs concitoyens protestants, avec lesquels ils furent aujourd'hui « ne pas avoir de différends sérieux »... — N. B.

Italie

Les syndicats organiseront le 24 juillet une « journée de mobilisation et de lutte »

De notre correspondant

Rome. — Le 24 juillet sera une *« journée de mobilisation et de lutte de la classe ouvrière »*, a décidé le secrétariat de la fédération unitaire des syndicats italiens. Le débat pour aboutir à cette décision a été long et serré, car les communistes et une partie des socialistes souhaitaient une véritable journée de grève générale. C'est pour éviter la rupture, en un moment de discussions particulièrement âpres sur le concept de l'unité syndicale et de l'autonomie vis-à-vis des partis politiques, que la formule sur laquelle se sont ralliés les opposants ne parle que de mobilisation et de lutte.

A la Chambre, le débat sur les décrets-lois économiques du gouvernement se poursuit en commission. Il s'agit de retirer 3 000 milliards de lires de la circulation monétaire, mais les propositions gouvernementales se heurtent à de nombreuses objections et, pour la première fois, le parti communiste a proposé une série de contre-mesures fiscales destinées à lutter contre l'inflation et la menace de récession. Ces contre-propositions, qui ne sont pas réellement chiffrées, sont destinées avant tout à *« défendre la justice sociale »*. Elles prévoient notamment la suppression des privilèges fiscaux pour les pétroliers, l'augmentation de l'impôt sur les revenus supérieurs à 10 millions de lires, bien que ceux-ci ne représentent que 10 % de la taxe totale sur le revenu.

La signification de l'attitude communiste est ailleurs : dans la volonté d'ouvrir une négociation avec la majorité gouvernementale pour élaborer les mesures de restriction. Il ne s'agit pas d'un paquet à prendre ou à laisser, mais d'une série de *« propositions constructives »*. Elles obéissent à la logique de l'attitude du parti communiste. Le P.C.I., dans les derniers mois, a voulu démontrer que sans lui il est impossible de gouverner et de sortir de la crise, tout au moins sur le plan parlementaire.

Ouverture du congrès de la démocratie chrétienne

Le difficile débat sur les décrets économiques risque de se poursuivre tout l'été, et les parlementaires sont pessimistes quant au sort de leurs vacances. Il faut, en effet, que ces décrets soient transformés en lois avant les premiers jours de septembre pour conserver leur validité. Personne, assurément, ne veut la crise ministérielle. Mais l'enjeu c'est, au-delà des décrets en cours, d'ouvrir enfin la discussion sur le sens général des réformes sociales dont l'urgence n'est discutée par personne.

Dans ce contexte, comment va réagir le conseil national de la démocratie chrétienne ? Il s'ouvre ce jeudi 18 juillet à 18 heures et doit durer jusqu'à dimanche soir sur le thème : « Position idéologique et politique, programme et action de la démocratie chrétienne face aux problèmes de la société italienne. » Objectif bien ambitieux. Trois jours de travaux ne suffiront évidemment pas à l'atteindre. M. Fanfani, secrétaire général du parti, commencera par lire devant les deux cents membres du conseil national un rapport qui comprend plus de cent vingt pages. L'impression générale est que, pour lui, il s'agit de gagner du temps, jusqu'au mois d'octobre. Pour ses adversaires aussi d'ailleurs, car c'est alors que se manifesteront les candidats éventuels à sa succession, c'est-à-dire à la constitution d'une autre forme de majorité à l'intérieur de la démocratie chrétienne. — J. N.

DIPLOMATIE

A Vienne

La conférence sur la réduction des forces s'ajourne sans avoir fait de progrès

De notre correspondant

Vienne. — La troisième phase des négociations sur la réduction des forces et des armements en Europe centrale s'est achevée le mercredi 17 juillet, à Vienne. Les pourparlers ne reprendront que le 16 septembre. Les deux porte-parole, le Polonais Tadeusz Strulak pour les pays du Pacte de Varsovie et le Hollandais Quarles Van Ufford pour les Etats occidentaux, se sont accordés pour reconnaître qu'aucun progrès sensible n'avait été enregistré jusqu'ici, mais pour faire montre d'un prudent optimisme pour l'avenir.

Les négociations, en effet, continuent de buter sur trois points : les Soviétiques et leurs alliés exigent que la réduction des forces concerne d'emblée aussi bien les troupes des Etats-Unis et de l'Union soviétique stationnées en Europe centrale que celles des pays situés dans cette zone. Les Occidentaux, en revanche, entendent limiter dans un premier temps la réduction des forces à celles des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.. En second lieu, les représentants du Pacte de Varsovie estiment que la limitation doit immédiatement porter aussi bien sur les forces aériennes et les fusées que sur les troupes terrestres. Les Occidentaux souhaitent, dans une première phase, que soient seules limitées les forces des armées de terre. Enfin, l'Ouest estime qu'à l'issue de la négociation les forces des deux camps dans la zone considérée devraient être égales. Le Pacte de Varsovie entend en revanche que soit conservé — avec des effectifs allégés — le rapport actuel des forces en sa faveur.

A ces difficultés essentielles s'en ajoutent quelques autres d'ordre pratique. Les Soviétiques et leurs alliés rejettent notamment les estimations occidentales concernant l'état de leurs forces en Europe centrale, qu'ils jugent exagérées.

Un compromis est d'autant plus difficile à trouver sur tous les points que les objectifs des Soviétiques et ceux de l'Ouest sont tout à fait opposés. L'U.R.S.S. entend bien conserver sa suprématie militaire en Europe et maintenir l'actuel rapport de forces avec les pays « *frères* ». En limitant les forces de l'Allemagne fédérale, Moscou veut aussi créer un obstacle supplémentaire à l'établissement d'une défense intégrée de l'Europe occidentale en ouvrant, éventuellement, la voie dans un avenir plus ou moins éloigné à une neutralisation de l'Allemagne.

En revanche, les Etats-Unis veulent faire de nécessité vertu en négociant le retrait d'Europe de troupes qu'ils sont décidés de toute façon à ramener de l'autre côté de l'Atlantique.

Le récent voyage du président Nixon à Moscou a montré que dans les deux camps l'influence des militaires, plus exigeants, ne faisait que croître. Ce n'est, certes, pas un élément susceptible de favoriser un succès rapide de ces négociations de Vienne. — B. M.

La rencontre entre MM. Giscard d'Estaing et Wilson

(Suite de la première page.)

Que veut le premier britannique ? Ne s'attaque-t-il vraiment à la Communauté que pour gagner les prochaines élections ? Autant de questions qui donneront à M. Giscard d'Estaing l'occasion de regarder son interlocuteur « *au fond des yeux* » pour y trouver la réponse. Quant à M. Wilson, il cherchera à savoir jusqu'où il peut aller sans démolir la Communauté et, éventuellement, en la démolissant.

Après les interventions de M. Callaghan au conseil des ministres de la Communauté, les 1er avril et 4 juin, on peut ranger sous cinq chapitres les revendications britanniques, le premier étant de loin le plus important, car il porte sur un principe fondamental.

A partir du 1er janvier prochain, le budget de la Communauté doit, en principe, être entièrement financé par des « *ressources propres* », c'est-à-dire indépendantes des gouvernements. Ces ressources proviendront de la totalité des taxes douanières perçues aux frontières de la C.E.E., plus, en complément, un certain pourcentage de la T.V.A. Les Anglais déclarent que ce système est inacceptable et veulent y introduire des correctifs. Selon leurs calculs, le système des « *ressources propres* » amènera la Grande-Bretagne à contribuer, en 1978, pour 24 % au budget communautaire, alors qu'elle n'en recevra que 10 %, et que le produit national britannique ne représentera plus que 14 % du produit de la Communauté.

Ce dernier chiffre est contestable : la Grande-Bretagne ne produira-t-elle pas, dans les années 80, grâce à la mer du Nord, la totalité de sa consommation en pétrole, sans parler du gaz naturel ? Et M. Wilson a-t-il si peu confiance dans sa propre gestion qu'il juge impossible, avec de tels atouts, de redresser, d'ici là, la situation économique de son pays ? Mais, ce qui est plus contestable encore — et c'est ce que répond le gouvernement français à l'argumentation de M. Wilson, — c'est le mode de calcul des versements britanniques au budget de la Communauté.

Le Premier britannique se place dans une situation statique et non dans la dynamique européenne qui est la raison d'être du Marché commun. Si la Grande-Bretagne devait fournir une telle contribution au budget de la Communauté en 1978, c'est parce que, au lieu d'acheter « *de préférence* » chez ses partenaires — ce qui n'entraînerait aucun versement au budget commun — elle voudrait continuer d'importer principalement, comme aujourd'hui, du « *grand large* », hors de la Communauté. Or, la préférence communautaire est le fondement même de la C.E.E. C'est pour modifier les courants commerciaux au profit des pays européens, que le Marché commun a été créé. Le financement de la Communauté à partir des prélèvements à ses frontières ne peut donc être modifié.

Du côté français, on ajoute aussi parfois qu'il n'est pas « *européen* » d'attendre un « *juste retour* » de ses versements. Si chacun doit, chaque année, retrouver exactement sa mise, il est inutile d'avoir un budget commun. Cet argument est cependant avancé avec une certaine discrétion, car le gouvernement français n'a pas été le dernier à abuser du « *juste retour* » au sein de l'Euratom, ce qui contribua à paralyser cet organisme.

Cette première revendication britannique fait, contre elle, la quasi-unanimité des autres membres de la Communauté, en tout cas celle des six fondateurs, avec quelques nuances chez les Néerlandais.

La seconde pourrait trouver des oreilles plus complaisantes. Elle porte sur la politique agricole commune. Les Britanniques demandent que les critères de fixation des prix tiennent plus compte des exploitations les plus rentables et de l'intérêt des consommateurs. Dans le même esprit, ils veulent que les interventions communautaires sur le marché du lait, des céréales et des bovins soient « *aménagées* » et que la Communauté soit plus ouverte aux produits laitiers de Nouvelle-Zélande, au sucre du Commonwealth, au blé américain et aux produits agricoles transformés du reste du monde. La France, qui est la principale productrice agricole de la Communauté, répond que l'intérêt de l'Europe est de se doter d'une agriculture puissante qui la mette à l'abri des fluctuations agricoles mondiales. Les risques de pénurie alimentaire ne peuvent plus être ignorés. A-t-on oublié l'effet sur les économies européennes de l'embargo décrété par les Etats-Unis sur le soja ?

La troisième revendication britannique rejoint la précédente : Londres demande que la Communauté soit plus ouverte sur l'extérieur, et notamment sur les pays du Commonwealth.

Qu'est-ce que l' « union européenne » ?

Ensuite, les Britanniques demandent des aménagements à la politique industrielle et la mise en œuvre d'une politique régionale. C'est l'Allemagne fédérale qui est ici la plus visée. Du temps de M. Heath, le conflit d'intérêts entre la Grande-Bretagne — qui espère être une des principales bénéficiaires de l'aide aux régions européennes sous-développées — et l'Allemagne fédérale — qui sera le gros payeur — a bloqué la politique régionale.

Enfin, à cette liste portant sur la Communauté telle qu'elle est définie dans le traité de Rome, il faut ajouter l'attitude du gouvernement britannique à l'égard du projet d'union économique et monétaire — actuellement dans l'impasse — et de l'« *union européenne* », objectif que les chefs d'Etats et de gouvernements des Neuf se sont fixé pour 1980 lors du « sommet » de Paris de 1972 et que MM. Giscard d'Estaing et Schmidt ont récemment confirmé. M. Callaghan va répétant qu'il ne sait pas ce que cette « *union européenne* » veut dire. C'est d'ailleurs là une objection britannique traditionnelle. Appelés à participer dès l'origine à la Communauté charbon-acier et au Marché commun, les Britanniques alléguèrent dès lors, pour refuser, qu'ils ignoraient de quoi il s'agissait.

L'« *union européenne* » — répond-on à Paris — est une intention. Vouloir l'Europe pour 1980 signifie que l'on veut unir le plus possible les Européens pour cette date. Au cours de ses récentes visites européennes, M. Sauvagnargues a notamment déclaré : « *Toute mesure, même modeste, visant à renforcer la cohésion des Neuf s'inscrit dans la perspective de l'union européenne.* » En d'autres termes, tout ce qui est susceptible d'unir les Européens doit être approuvé, tout ce qui peut les diviser doit être rejeté.

De toute évidence, telle n'est pas la préoccupation majeure de MM. Wilson et Callaghan. Il serait d'ailleurs injuste de leur en faire grief. Il suffit de se reporter aux débats des Communes qui ont précédé la demande d'admission britannique déposée, en 1967, par M. Wilson lui-même (2) pour constater qu'il a toujours envisagé la C.E.E. comme un vaste arrangement commercial fondé sur l'équilibre des intérêts, et non pour ce qu'elle est aux yeux de ses partenaires : une communauté de risques et de chances en constante évolution vers « *une union sans cesse plus étroite des peuples européens* », ainsi qu'il est écrit dans le traité de Rome.

MAURICE DELARUE.

(1) Cette échéance sera probablement reportée en raison de difficultés techniques. Actuellement, près de 60 % du budget communautaire sont financés par les ressources propres.

(2) En 1961, le gouvernement de M. Macmillan n'avait engagé que des conversations exploratoires, auxquelles mit fin, en janvier 1963, le général de Gaulle.

A PARIS

Un comité interministériel a préparé les décisions sur Concorde

Réuni autour de M. Chirac, un comité interministériel s'est préoccupé, mercredi, de Concorde. Aucune déclaration n'a été faite, mais on rappelle que le premier ministre avait confirmé, le 11 juillet, qu'il croyait en la réussite du supersonique et qu'il comptait en persuader les dirigeants britanniques.

La France, pour sa part, s'en tient à la position arrêtée au début de l'année : mise en fabrication de trois nouveaux exemplaires, qui porterait la série de seize à dix-neuf appareils, adjonction d'un réservoir supplémentaire à partir du dixième exemplaire pour en accroître le rayon d'action et ralentissement des chaînes de production à un niveau permettant, le cas échéant, de relancer la fabrication sans difficultés.

Il ne semble pas que le gouvernement britannique ait réussi à adopter un avis unanime sur Concorde. Des réunions entre experts, qui ont lieu périodiquement, tant à Londres qu'à Paris, les Français ont acquis le sentiment que certains de leurs partenaires travaillistes étaient favorables à un abandon du programme, en raison de son coût. La presse britannique s'est, du reste, fait l'écho, à plusieurs reprises d'un différend entre, d'une part, M. Denis Healey, chancelier de l'Echiquier, partisan d'interrompre la fabrication de Concorde, de l'autre M. Anthony Wedgwood-Benn, ministre de l'industrie, et son secrétaire d'Etat, lord Beswick, qui sont d'un avis contraire.

LE PROJET DE TUNNEL SOUS LA MANCHE

Le gouvernement français et le gouvernement britannique ont signé, à l'automne dernier, un traité qui consacre la décision des deux pays de construire le tunnel sous la Manche. Ce traité définit les pouvoirs et les autorisations à donner aux sociétés privées chargées de la construction et il crée « l'Autorité d'exploitation », organisme public franco-britannique qui sera chargé d'assurer l'exploitation de l'ouvrage.

Au même moment a été conclue une convention dite « convention n° 2 », qui règle les rapports entre les gouvernements et les sociétés chargées de la construction du tunnel. Ce texte définit les travaux et évalue leur coût, prévoit le plan de financement, mentionne que l'ouvrage sera remis aux Etats à la fin de la période de construction et définit les règles de rémunération des sociétés privées, ainsi que les procédures de contrôle des gouvernements sur celles-ci.

L'ouvrage sera un tunnel ferroviaire. Il devrait (si le calendrier n'est pas modifié) être mis en service vers 1981. Son coût, évalué à 9 milliards ou 10 milliards de francs, sera financé, pour la quasi-totalité des travaux, par des emprunts garantis par les gouvernements, les sociétés privées n'apportant que 10 % de fonds propres. Pour des raisons financières, M. Wilson souhaiterait l'étalement de ce programme.

M. Fitzgerald à Paris

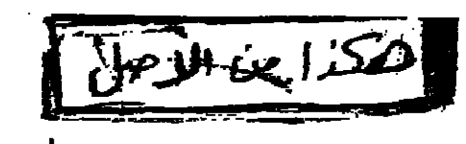
L'IRLANDE SOUHAITE QUE LES BRITANNIQUES ET LEURS PARTENAIRES TROUVENT UN TERRAIN D'ENTENTE

L'Irlande veut contribuer à surmonter le courant « anti-européen » en Grande-Bretagne, a dit M. Fitzgerald, ministre irlandais des affaires étrangères, à son collègue français, M. Sauvagnargues, au cours d'un long entretien précédant et suivant le dîner, mercredi 17 juillet, au Quai d'Orsay.

M. Fitzgerald, son gouvernement et l'Irlande en général, sont très « européens », mais leurs liens économiques avec les Britanniques sont très étroits, et un retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté leur poserait des problèmes qu'ils ne veulent même pas envisager. Ils souhaitent donc vivement que les Britanniques et leurs partenaires trouvent un terrain d'entente.

Si le courant « anti-européen » est si puissant en Grande-Bretagne, des arrangements mineurs ne l'apaiseront pas, aurait répondu, en substance, M. Sauvagnargues. Quant à des transformations majeurs, elles disloqueraient la Communauté, et ne sont donc pas acceptables. Le ministre a fait valoir également que les Britanniques ne souffraient nullement aujourd'hui de difficultés provoquées par le Marché commun, et auxquelles il pourrait être remédié par des mesures transitoires. Ce que les Britanniques demandent, a ajouté le ministre français, ce sont des modifications fondamentales du régime communautaire définitif. Il n'est pas possible, a-t-il conclu, d'ouvrir le dialogue sur cette base.

Comme la veille à La Haye, il a aussi été beaucoup question de l'énergie. M. Fitzgerald souhaite que la France participe au plan d'urgence de répartition des carburants en cas de crise, élaboré par le « groupe de coordination » euroaméricain qu'elle boycotte. Sans méconnaître l'intérêt de ce programme, M. Sauvagnargues a répondu que la priorité devait être donnée à la « *cohésion européenne* ».



DIPLOMATIE

A Trieste

La conférence sur les minorités a donné lieu à un large et utile échange de vues

De notre envoyée spéciale

Trieste — La conférence internationale sur les minorités vient de réunir pendant cinq jours, dans l'immense gare maritime de Trieste, sous la direction de Michele Zanetti, président de la province, près d'un millier de participants. Certains mauvais esprits ont pu évoquer une *« conférence de la minorité slovène »*, tant était considérable la participation de cette dernière. Ce qui s'explique par la situation géographique de Trieste et le prix que la Yougoslavie voisine attachait visiblement à la rencontre.

Les représentations des nombreuses minorités de ce pays étaient toutes officielles et ont proclamé à l'envi que tout allait pour le mieux dans la meilleure des républiques fédérales. Les communistes italiens, qui ont dominé une grande partie des débats, ont renchéri en affirmant que les difficultés faites aux minorités relevaient des tares des régimes capitalistes et étaient pratiquement inexistantes dans le monde socialiste.

En fait, aucun porte-parole des minorités de l'Est autres que yougoslaves n'était là pour en témoigner ; elles avaient pourtant été invitées par les organisateurs par le truchement des représentations diplomatiques des Etats du bloc socialiste. C'est dire que le sort (entre autres) des Tatars de Crimée a été totalement ignoré.

Les représentations de quelque trente mille Slovènes de Trieste et de ceux des communes italiennes avoisinantes se sont montrées nuancées tout en étant fermes dans leurs revendications culturelles et linguistiques. Pour le professeur Boris Pahor, écrivain slovène de Trieste, « *ces revendications ne doivent pas empêcher de protester contre la dictature du parti unique ni de regretter le caractère officiel de certaines représentations comme celle des Italiens de Slovénie ou l'absence de certaines autres comme celle des Ukrainiens* ». L'Union des Istriens (réfugiés à Trieste) n'a pas eu droit à la parole, mais, profitant de la sympathique confusion qui n'a cessé de régner au cours de la conférence, elle a pu librement déposer des tracts exposant le point de vue de ces exilés. Le génocide culturel et les persécutions dont sont victimes les Juifs d'Union soviétique ont été rappelés par un spécialiste italien de la question, M. Luciano Tas.

Le cadre européen fut débordé par la présence de représentants de la minorité kurde. A la suite d'interventions diplomatiques menaçantes de la part de l'Irak, auxquelles la presse italienne a largement fait écho, les Kurdes ne furent pas officiellement admis à la conférence. Cependant leur représentant en Europe, M. Ismet Cheriff Vanly, put y donner une conférence de presse et afficher des photographies édifiantes. Des télégrammes signés de nombreuses personnalités présentes à la réunion, et adressés au président irakien El Bakr, au général kurde Barzani et au secrétaire général des Nations unies, furent lus à la tribune et feront partie des actes officiels de la conférence.

Des délégations de France

En revanche, certaines interventions ont mis au jour l'aspect souvent paradoxal des revendications minoritaires. On notera, par exemple, l'absence de toute allusion à la situation des femmes qui, dans cette région méditerranéenne, ne manque pas de poser encore maints problèmes. Ainsi, un éminent professeur nous fit l'amitié de nous convier à sa table afin de parler de problèmes particuliers à certaines ethnies : sa femme nous servait à table, mais n'y avait pas sa place.

Au cours des débats, les minorités « *nationalistes* » de France se firent entendre insistant à la fois sur leurs problèmes économiques, linguistiques et culturels : MM. Henri Giordan et Jean-Claude Peyrolle, de l'Institut d'études occitanes, Armand Keravel au nom du groupe Défense et Promotion des langues de France et M. Giovan-Battista Stromboli au nom du groupe culturel Scola Corsa.

Certains drames comme celui qui déchire les Irlandais, ou celui dont sont victimes Basques et Catalans d'Espagne, ont été évoqués largement.

Tout en déplorant l'absence des « *minorités du silence* », on ne peut que se féliciter que des hommes qui se battent pour survivre ou sauvegarder leur identité aient pu librement exposer leurs vues. Ce fut là l'intérêt majeur de la conférence, qui n'avait pas l'ambition de résoudre les problèmes, mais de mieux les faire comprendre, et il est bon que les minorités, que les Nations unies ignorent trop souvent en dépit des travaux de la commission des Droits de l'homme, aient trouvé une tribune accueillante telle que celle que vient de leur offrir la province de Trieste. Comme l'a indiqué M. Zanetti dans son discours de clôture, « *des souffrances personnelles et collectives ont pu être dramatiquement mises en lumière* » appelant une « *révision constante des modèles admis de coopération et de développement* ».

ISABELLE VICHNIAC.

PROCHE-ORIENT

Israël accepterait de rendre au roi Hussein « la plus grande partie » de la Cisjordanie

déclare M. Bar Lev

M. Haim Bar Lev, ministre israélien du commerce et de l'industrie et ancien chef d'état-major de l'armée israélienne, a déclaré le mercredi 17 juillet aux journalistes qui accompagnent au cours de sa visite en Israël M. Simon, secrétaire américain au Trésor : « *Nous sommes désireux de rendre la plus grande partie du territoire de la Cisjordanie à condition que celui-ci revienne sous souveraineté jordanienne et que ne s'y installe pas un Etat palestinien. Naplouse et Jenine pourraient être restituées*, a-t-il précisé, *mais Israël n'acceptera jamais de rendre une partie de Jérusalem. Cela devrait s'accompagner de la création de frontières sûres pour Israël* », a-t-il conclu.

De son côté, M. Aharon Yariv, ministre israélien de l'information a déclaré mercredi à des étudiants de l'université hébraïque de Jérusalem qu'« *Israël serait prêt à céder des territoires aux Arabes à condition que ces derniers prennent des initiatives concrètes traduisant une modification de leur attitude jusqu'à présent hostile à Israël* ». Le ministre a cependant souligné qu'Israël devait rester fort.

Un vif débat s'est, d'autre part, engagé mercredi, à la Knesset, sur l'implantation de localités israéliennes en territoire occupé. M. Israël Galili, ministre d'Etat, a répondu à M. Menahem Begin, leader de l'opposition de droite et qui réclamait l'installation de nouvelles localités en Cisjordanie : « *Aucune partie de ces territoires n'est fermée à l'implantation de telles localités mais celle-ci ne doit avoir lieu que conformément à la politique et à la planification gouvernementale.* » Il a ajouté que « *le gouvernement ne saurait tolérer dans ce domaine des tentatives d'ordre privé* ». — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

UN DIRIGEANT PALESTINIEN EST ARRÊTÉ EN JORDANIE

Beyrouth *(A.F.P.)* — M. Saleh Raafat, membre du bureau politique du Front démocratique et populaire pour la libération de la Palestine, ancien membre du bureau politique de l'Organisation de libération de la Palestine et membre du Conseil national palestinien, a été enlevé lundi 15 juillet en plein centre d'Amman par les services de renseignements jordaniens, annonce un communiqué du F.D.P.L.P. publié mercredi à Beyrouth.

« *C'est à la suite de plusieurs menaces d'expulsion et d'arrestation que Saleh Raafat a été enlevé par les services de renseignements jordaniens* », précise le F.D.P.L.P., qui rappelle que ce dernier avait été arrêté lors des combats jordano-palestiniens qui se sont déroulés en juillet 1971 dans les forêts de Jerash et Ajloun. Il avait subi pendant deux ans la torture dans les prisons jordaniennes avant d'être libéré, ainsi qu'un certain nombre de fedayin, lors de l'amnistie décidée par le roi Hussein avant la guerre d'octobre.

AMÉRIQUES

États-Unis

L'AFFAIRE DU WATERGATE

LA COMMISSION JUDICIAIRE DE LA CHAMBRE se prononcera sur l'« impeachment » le 26 juillet

De notre correspondant

Washington. — Les travaux de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, qui mène la procédure d'*impeachment*, entrent dans leur phase finale. La commission a entendu le mercredi 17 juillet son dernier témoin, M. Kalmbach, ancien avocat personnel du président Nixon, et a entrepris la mise au point des articles du *Bill of impeachment*, c'est-à-dire, pratiquement, la rédaction des divers chefs d'accusation justifiant l'envoi du président en jugement devant le Sénat. Le vote de la commission est maintenant prévu pour le 26 juillet, et, compte tenu de la majorité numérique de démocrates (vingt et un, contre dix-sept républicains), il est à peu près certain que la commission recommandera à la Chambre de voter l'*impeachment*.

La fin de l'affaire se profile ainsi à l'horizon. Le vote de la Chambre des representants n'interviendra qu'à la mi-août, ce qui, éventuellement, permettrait d'ouvrir le procès du président à la mi-septembre, en pleine campagne pour les élections au Congrès.

Le coût du scandale du Watergate, en efforts et en argent, est considérable. Selon un document officiel les diverses enquêtes ont mobilisé trois grands jurys (rien qu'à Washington), sept commissions du Congrès, cinquante-trois jours de session de la commission sénatoriale : soixante et un témoins ont été entendus et deux millions de mots prononcés. La commission judiciaire a rédigé un rapport de sept mille deux cents pages. Estimation provisoire des dépenses : plus de 15 millions de dollars.

Il faut bien constater par ailleurs que les nouvelles révélations contenues dans les derniers documents et rapports récemment publiés n'ont pas eu d'effet sur les républicains de la commission. Au contraire, ceux-ci ont protesté contre le calendrier de la phase finale et exprimé leur désaccord sur la procédure envisagée. Ils estiment que, dans ses conclusions finales, la commission ne doit pas se limiter à résumer les arguments de l'accusation, mais doit entendre aussi ceux de la défense, favorables au président. Jugeant M. Jenner, leur conseiller juridique, « *trop neutre* », les membres de la minorité républicaine ont décidé à la quasi-unanimité (seize sur dix-sept) de charger son adjoint, M. Garrison, de préparer un rapport faisant état des arguments « *pour et contre* » l'*impeachment*. En fait, M. Garrison se propose de préparer un dossier s'y opposant.

HENRI PIERRE.

AFRIQUE

Angola

Les incidents raciaux de Luanda ont fait trente-cinq morts et cent vingt-cinq blessés

En Angola, le bilan des affrontements dont Luanda a été le théâtre ces derniers jours s'élèverait à trente-cinq morts et cent vingt-cinq blessés, selon un communiqué officiel. Une cinquantaine de personnes, Noirs et Blancs, ont été arrêtées pour port d'armes prohibées. Deux des victimes des affrontements étaient des pillards, et le gouverneur général de l'Angola a annoncé mercredi 17 juillet que des équipes de la police criminelle étaient envoyées de Lisbonne pour renforcer les effectifs locaux et procéder aux enquêtes sur les responsabilités des émeutes. L'agence Reuter annonce que, le même jour, l'activité commerciale était redevenue normale à Luanda après avoir été paralysée par des appels à la grève des personnels noirs.

● *Au Mozambique*, quatre cents ouvriers d'une raffinerie de Lourenço-Marques ont pris en main la gestion et les opérations de l'entreprise et ont annoncé mercredi 17 juillet leur intention de la maintenir sous contrôle ouvrier. Cette action — la première du genre au Mozambique depuis le coup d'Etat du 25 avril dernier — a été entreprise par la commission ouvrière faute d'avoir pu obtenir le renvoi du directeur général de la raffinerie.

D'autre part, pour la deuxième fois en moins d'une semaine, un train a déraillé sur la ligne Beira-Umtali par suite de l'explosion d'une charge de dynamite. On ne signale aucune victime, mais cette voie ferroviaire qui dessert la Rhodésie devrait demeurer coupée pendant quarante-huit heures. Enfin, l'Agence France-Presse signale que tous les soldats africains, soit un peu plus d'un millier, appartenant à des unités spéciales de combattants noirs, ont déserté dans le district du Zambèse près de la frontière du Malawi.

● *RECTIFICATIF.* — Dans la première note de renvoi de l'article de notre correspondant au Maroc sur le rapprochement entre le roi et l'opposition *(le Monde* du 17 juillet), il faut lire : « Selon M. Abdallah Ibrahim et ses amis », et non pas selon M. Abderrahim Bouabid et ses amis, comme il a été écrit par erreur.

Éthiopie

ARRESTATION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ÉRYTHRÉE

Le gouverneur général de l'Érythrée, le lieutenant-général Debebe Haile Mariam, et six autres dignitaires de la province ont été arrêtés par le Comité des forces armées du Nord, a annoncé Radio-Asmara mercredi 17 juillet.

Les autres personnalités arrêtées sont le maire d'Asmara, l'assistant du gouverneur général, son adjoint, le gouverneur général adjoint chargé de la planification, *le directeur général du* département de l'intérieur de la province, ainsi que le commandant de la garde municipale. Un couvre-feu a été imposé dans toute la province de 20 heures à l'aube.

D'autre part, les patrouilles militaires ont été renforcées à Asmara, ainsi qu'à Agordat et à Omager, localités situées près de la frontière soudanaise.

On ignore encore l'origine exacte des mesures annoncées, et les informations parvenues jusqu'à présent à ce sujet à Addis-Abeba semblent assez imprécises. De graves incidents se seraient produits près de la frontière soudanaise. Ils auraient eu pour origine l'assassinat, au cours des derniers jours, de deux conseillers provinciaux éthiopiens, d'un officier et de plusieurs soldats de la IIe division. L'armée aurait alors lancé des opérations de représailles. — *(A.F.P., Reuter.)*

ASIE

Indochine

LA REINE DU CAMBODGE SE TROUVE DANS UN « ÉTAT CRITIQUE »

La reine du Cambodge, Sisowath Kossomak, mère du prince Sihanouk, se trouve dans un « état critique » à Pékin. Elle est dans le coma, et son médecin personnel est spécialement venu de France la semaine dernière, déclare-t-on dans les milieux diplomatiques de la capitale chinoise. La reine Kossomak, qui est âgée de soixante-dix-ans, avait pu quitter Phnom-Penh — où le régime du maréchal Lon Nol la maintenait depuis le coup d'État de 1970 en résidence surveillée — en novembre dernier pour gagner la Chine.

Au Cambodge, les forces républicaines poursuivent leur progression dans la région de Oudong, récemment reprise aux forces révolutionnaires. Celles-ci viennent de pilonner avec des canons ennemis la localité de Kompong-Seila. A l'ouest du pays, la situation vient subitement de s'aggraver dans la province de Battambang, jusqu'ici épargnée par la guerre.

● AU VIETNAM DU SUD, les combats ont pris une intensité accrue, en particulier dans le Delta et les Hauts-Plateaux. Selon Saigon, le G.R.P. aurait enlevé mardi 16 juillet cent dix civils dans le Delta.

Chine

DES BANDES MAGNÉTIQUES AURAIENT DISPARU

Peut-on toujours démêler le sérieux de ce qui l'est moins, les attaques ou les vindictes personnelles des luttes politiques dans la nouvelle campagne d'affiches qui couvre les murs de la Chine ? Informations et spéculations, souvent invérifiables, se suivent ou se contredisent, faisant le bonheur des badauds... et des observateurs étrangers.

Les dernières affiches annoncent la disparition de bandes magnétiques — l'affaire du Watergate ferait-elle école ? — à Changsha, dans le Hounan. Ces bandes prouveraient que des « persécutions » ont été exercées contre un prisonnier politique « mourant » dans une prison. Les auteurs de ce tract, trois ouvriers venus à Pékin pour expliquer les faits aux autorités centrales du parti communiste, accusent M. Pu Chang-ya, vice-président du comité révolutionnaire de la province. Les bandes d'enregistrement d'une conférence de presse donnée par les autorités locales sur le sort de la victime, M. Shen Kuei-hua, « dirigeant d'un groupement et ancien soldat démobilisé », ont disparu. Les recherches entreprises avec l'aide de certains responsables et des services de sécurité afin d'envoyer le matériel à Pékin pour prouver les mauvais traitements infligés à M. Shen Kuei-hua n'ont rien donné. Il s'agit d'un « incident contre-révolutionnaire », affirme l'affiche.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● M. DAVID KREISELBURD, directeur du quotidien *El Dia*, qui avait été enlevé le 25 juin, a été tué le mercredi 17 juillet à Buenos-Aires, au cours d'une fusillade, au moment où la police attaquait la retraite de ses ravisseurs. M. Kreiselburd, qui était âgé de soixante-deux ans, était également directeur de l'agence d'information Noticias Argentinas et vice-président de l'association des sociétés de presse d'Argentine. — *(A.F.P., Reuter.)*

Cité du Vatican

● M. PEDRO CORTINA, ministre espagnol des affaires étrangères, a été reçu mercredi 17 juillet par le pape, après avoir eu plusieurs entretiens à Rome avec Mgr Casaroli, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, sur la révision du Concordat entre l'Espagne et le Saint-Siège. — *(A.P.)*

Corée du Nord

● DEUX MEMBRES DE L'OPPOSITION, MM. Kim Yung Sam, député et vice-président du nouveau parti démocratique (opposition), et Choi Hyeung Woo, ont été arrêtés, ce jeudi 18 juillet, à Séoul. M. Kim a été interpellé à son domicile alors qu'il s'apprêtait à tenir une conférence de presse pour critiquer les procès politiques et réclamer la libération des nombreuses personnes incarcérées. « *On me conduit à la C.I.A. !* », a-t-il crié aux journalistes, de la voiture qui l'emmenait. — *(A.P., Reuter.)*

Espagne

● LE PRINCE JUAN CARLOS, successeur désigné du général Franco, devait présider pour la première fois les cérémonies du 18 juillet. Il recevra à cette occasion le corps diplomatique dans les jardins de la Granja, près de Ségovie. Le prochain conseil des ministres sera, d'autre part, présidé par M. Arias Navarro, chef du gouvernement, et non par le général Franco, hospitalisé depuis une semaine pour une phlébite. — *(A.F.P.)*

Pologne

● L'ATHLETE ANDRZEJ BADENSKI, trente et un ans, spécialiste du 400 mètres, s'est réfugié à l'Ouest au cours de la Coupe du monde de football et se trouve maintenant en Autriche, annonce le journal allemand *Bild*. — *(U.P.I.)*

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, ou les tribus contre les banques

III. — ILLICH OU McNAMARA ?

En voie de décolonisation, la Papouasie - Nouvelle-Guinée a été fortement traumatisée par les multiples formes de présence blanche. Son premier ministre, M. Michael Somare, est désireux de respecter les particularismes locaux, tout en préservant l'unité de l'archipel. Il espère que son peuple découvrira un mode de vie adapté à ses traditions (« le Monde » des 17 et 18 juillet).

De notre envoyé spécial JACQUES DECORNOY

Goroka. — On commence à trouver, sur les *highlands*, des écoles de missions qui vivent en autarcie : écoliers et maîtres doivent suffire à leurs besoins, cultivent le taro, élèvent poules et cochons, etc. Le travail manuel n'est plus une activité parmi les autres — et souvent délaissée. Mais, à l'école normale d'instituteurs de Goroka, cette idée est combattue par nombre d'enseignants locaux : ne leur a-t-on pas appris à être des « intellectuels », des bureaucrates, des sortes d'Australiens noirs ? Or le ministre, M. Michael Somare, a, en avril dernier, lâché une bombe lors d'un séminaire consacré à l'éducation : « *L'éducation traditionnelle apprenait aux habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée à se suffire à eux-mêmes (...). Mais l'homme blanc a tout changé*, a-t-il déclaré d'entrée de jeu. *Alors que l'éducation traditionnelle était connaissance de la joie de vivre au village, l'éducation occidentale est devenue un moyen de partir du village, de se faire attirer par le monde extérieur, la vie urbaine, les lumières de la ville (...). Le système australien transposé ici a extrait de leurs propres communautés les gens instruits, la plupart du temps les chefs naturels de ces communautés, qui étaient à la recherche de davantage d'argent, et d'un style de vie plus occidental. Parce que le style de vie australien, par sa simple présence ici, a été considéré comme un but à atteindre, nos gens ne réalisent pas encore que l'éducation peut être bénéfique, comme elle peut être dangereuse.* » M. Somare a ensuite pris à partie ceux de ses éminents compatriotes — dont un ministre, M. Kaputin, qui est un Tolaï — pour qui transformer le système d'éducation aboutirait à le rendre « *inférieur* ».

Rien ne presse

Illich, qui, il y a deux ans, a fait à l'université de Port-Moresby une intervention comme toujours sans fards, a-t-il laissé des traces ? Il a dénoncé cette forme particulièrement nocive du culte du cargo, « *le culte de la scolarisation* » ; il a vanté les mérites de la déprofessionnalisation, dans le secteur médical en particulier, préférant le bon sens des gens du cru aux sentences des docteurs. A se lancer dans le système capitaliste occidental, a-t-il dit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne fera que se transformer en « *la plus basse caste de l'univers* ». Et voici que M. Somare s'en prend aux experts étrangers qui viennent lui conseiller de développer rapidement le système d'instruction. Et qui paiera ? dit-il. De toute façon, l'important est de « *porter l'instruction et la technique dans les villages* », et non de faire l'inverse. En 1972, il en coûtait 44 300 dollars australiens pour former un étudiant à l'université de Lae : investissement pas forcément rentable. Il peut même contribuer à détruire la société sans rien bâtir à la place. Que deviennent les communautés rurales dans le système ocidental? Quel est le sens de ces coûteux internats qui coupent les jeunes du terroir ? Que les villageois érigent donc leurs écoles ! Qu'ils pêchent leurs poissons ! Qu'ils apprennent en priorité, dès l'enfance, leur langue locale ! Que les programmes soient d'abord fixés en fonction des données culturelles nationales et régionales !

M. Michael Somare parle d'or, en paysan. Nous avons entendu dans un bar un richissime planteur australien vitupérer « *ces intellectuels de l'Université qui parlent toujours de la Tanzanie. Mais*, a-t-il ajouté, *vous savez ce qu'il y a derrière : la Chine...* ». A vrai dire, si l'exemple tanzanien est discuté dans certains cercles, M. Somare nous paraît surtout s'inspirer d'un gros bon sens sentant la glèbe chaude et lourde de ses îles : il parle au nom de l'homme simple, il veut le décoloniser, ou lui éviter une colonisation économique et culturelle qui, par mille canaux, peut se développer après l'indépendance. Les « peaux noires, masques blancs » ne manquent pas dans l'archipel. M. Somare, pour sa part, n'a rien du fantoche ou de l'allié privilégié. Il n'est pas non plus, loin de là, anti-australien, mais il veut que le paysannat soit *maître chez* lui et choisisse son destin.

Il a opté pour une certaine pauvreté, une humilité certaine. Et il est vrai que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pourvu qu'elle prenne conscience de ce fait capital, a le temps pour elle : rien ne la presse, *fondamentalement*. Elle peut se livrer à toutes sortes d'expériences, flâner, chercher à tâtons.

On retrouve ces aspirations dans les déclarations de M. John Kasaipwalowa et, là encore, il y a du Illich et de sa « *convivialité* » lorsque le jeune leader des îles Trobriand démolit le culte du *public service*, de l'administration blanche, pour s'inspirer d'un système fort ancien de relations sociales qui incite les gens à être joyeux, ouverts les uns aux autres. N'est-ce pas d'ailleurs le meilleur moyen de développer l'agriculture de façon harmonieuse ? demande-t-il en substance. Il serait faux de prendre ces programmes — programmes de vie plus que programmes politiques proprement dits — pour des fumées passéistes démagogiques. Il s'agit de quelque chose de plus profond et, finalement, sans que cela soit dit, d'une volonté de refuser les rapports de production capitalistes régissant les relations entre les hommes.

Cependant, ces aspirations se heurtent à des obstacles de taille. La chance de surmonter ceux-ci est « faible » a prédit Illich. Un professeur d'université se montre aussi pessimiste : finalement, dit-il, les jeunes acceptant de mener sur place, et sans argent, les expériences locales sont rares : la bureaucratie formée par les Australiens, et qui a déjà reçu sa part du « cargo blanc », tient à ses privilèges. Décentraliser au maximum, c'est bien, mais une telle politique risque aussi de multiplier et de gonfler à l'excès les services administratifs et de donner naissance à un groupe d'hommes politiques liés au capital étranger.

Corruption à bon marché

Le danger existe déjà. Un ministre détenait un portefeuille-clé. Il perdit son poste. Peu après, une lettre fut interceptée : on découvrit qu'une firme nippone offrait à ce responsable 17 000 dollars (une bagatelle pour Tokyo, une formidable richesse pour le ministre pauvre) afin d'obtenir plus aisément un contrat d'exploitation (s'agissait-il de bois ? ou de pêcheries ?). A Port-Moresby, il nous a été conseillé de ne pas trop ébruiter l'affaire. Pourquoi ? Si les dirigeants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se laissent prendre dans cet engrenage, on ne donnera pas cher de leur nouvelle indépendance.

M. McNamara, président de la Banque mondiale, a visité le pays cette année. « *Il nous a félicité pour notre programme de développement villageois* », nous dit M. Michael Somare. Mais il est des sollicitudes qui méritent au moins un examen critique. Le ministre des finances, qui favorise les investissements étrangers, et dont, assez curieusement, une partie du mouvement politique, le Parti populaire du progrès, voudrait voir repousser la date de l'indépendance, demande des prêts à la Banque asiatique de développement. Encore quelques pas en ce sens, et mieux vaudra oublier les belles déclarations de MM. Somare et Kasaipwalowa. Certes, Port-Moresby contraint la Rio Tinto Zinc à renégocier le contrat (naguère imposé par l'Australie) d'exploitation des fabuleuses richesses cuprifères de Bougainville. Du coup, la Kennecott Copper américaine attend, avant de présenter son plan d'exploitation des énormes dépôts de cuivre situés à la frontière indonésienne. Et si le Japon avait le vent en poupe jusqu'à l'an dernier, les violentes réactions populaires, à Bangkok et Djakarta, contre la visite de M. Tanaka, ont vivement impressionné les dirigeants de Port-Moresby. Ce sont pourtant des Japonais qui vont bientôt commencer la très longue enquête technique (on parle de trois années) préalable à la mise en place sur la rivière Purari d'un des complexes hydroélectriques les plus puissants du monde. Mais y a-t-il urgence pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée ?

La seule ville possédant une zone industrielle digne de ce nom est Lae : le capital australien la domine, comme il contrôle 50 % du commerce des produits agricoles sur le marché et 80 % des services et de l'industrie ; c'est lui aussi qui, par les produits qu'il importe à des coûts scandaleux, impose des goûts et des valeurs parfaitement étrangers au pays, et auxquels seule la caste bureaucratique peut aspirer, au prix de grandes frustrations. Des capitaux chinois (Hongkong, Macao), arabes (Koweït), japonais surtout, arrivent : les pêcheries, les forêts, en attendant peut-être le gaz naturel, aiguisent les appétits. Et le sous-sol pourrait renfermer de grandes richesses. Le gouvernement a pris des mesures en vue de contrôler les investissements, mais elles demeurent floues, et il faut un solide savoir-faire pour déjouer la rouerie de financiers rompus à l'art des négociations commerciales. Il faut aussi savoir absorber utilement les prêts étrangers et, notamment, cette aide de 500 millions de dollars australiens sur trois ans, que Canberra a décidé d'accorder.

M. Somare a résumé sa stratégie dans ses fameux « *huit points* » : il met l'accent sur la nécessité pour le pays de contrôler le plus vite possible la plus grande partie de l'économie, et sur l'urgence de créer des activités de dimensions modestes, financées localement, et avant tout destinées à répondre aux besoins des districts. Le pays ne devra plus importer les produits qu'il peut lui-même obtenir de son agriculture, de son élevage, de ses pêcheries (de fait, nous n'avons jamais mangé de produits locaux dans les hôtels et restaurants de l'archipel !). Des auteurs et des économistes estiment, d'autre part, qu'un développement agricole basé sur les productions destinées à l'exportation n'est nullement souhaitable : il ne constitue pas, bien au contraire, une assurance de revenus fixes et ne peut aider à combattre l'évidente malnutrition (1). M. George Chan, un médecin qui s'intéresse de près aux questions d'économie rurale, pense, pour sa part, que l' « *introduction de l'industrie du coprah a provoqué des effets indésirables : pendant des générations, la noix de coco a procuré nourriture et boisson ; or elle est devenue une matière première bon marché pour la production de coprah ; les gens ont eu, de la sorte, de moins en moins de temps à consacrer à la pêche, à la chasse et à l'agriculture, remplaçant leur nourriture naturellement équilibrée, faite de viande fraîche, de poisson, de patates douces, de taros et de fruits tropicaux, par une nourriture importée, d'une valeur nutritive inférieure d'un prix exorbitant* ».

« On n'embauche pas »

Outre l'administration, la principale activité à Port-Moresby, paraît être le travail domestique chez les Australiens. Or ces derniers partent en masse cette année. *D'où un problème croissant* de chômage pour une foule de pauvres gens n'ayant aucune formation professionnelle, et qui sont coupés des campagnes. (Signe des temps : sur les portes des magasins de Lae, Port-Moresby, et sur celles des villas privées, est apparu cet avis, en pidgin : « *On n'embauche pas* ».

Commerçants et femmes de fonctionnaires sont fatigués de répondre négativement aux coups de sonnette. Toujours à l'instigation de M. George Chan, sont présentés des projets de mise en valeur des campagnes par l'utilisation d'engrais humains ou animaux, la multiplication de mares à poisson, etc. Toutes ces améliorations demandent une certaine instruction à la base, un encadrement humain léger, mais pratiquement aucun investissement. N'est-il pas anormal que les importations de riz (près de 50 000 tonnes par an) croissent au rythme annuel de 15 % et que les achats à l'extérieur de fruits et de légumes aient été multipliés par trois entre 1966 et 1972 ? Ce qui est bon pour le Queensland ou la Nouvelle-Galle du Sud ne l'est pas forcément pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La brutale apparition du colonialisme au dix-neuvième siècle avait déterminé les contours de ce qui est devenu la Papaousie-Nouvelle-Guinée. *Mais*, une *fois* définies les frontières de la domination blanche, l'Australie s'est bien gardée d'aider à promouvoir l'émergence d'un sentiment national noir. Aujourd'hui que les mécanismes de domination — les nouveaux en particulier — sont mieux connus, il n'est pas écrit que l'unité de l'archipel doive être l'œuvre d'intérêts étrangers en quête d'une chasse gardée et soucieux de modeler une nouvelle société à leur image. Mais existe-t-il en Papaousie-Nouvelle-Guinée une *force* capable de résister à de pareilles pressions ?

(1) Voir à ce propos le livre de Nelson *Papua New Guinea. Black unity or black chaos ?* et *A report on development strategies for Papua New Guinea*, étude préparée par l'Overseas Development Group (University of East Anglia).

Prochain article :

L'ENFANT D'OROKOLO FACE AUX LOUPS

DÉFENSE

La France renforce son potentiel militaire à Djibouti

Le dispositif militaire du territoire français des Afars et des Issas sera renforcé à partir du mois prochain. Ces mesures intéressent les éléments des trois armées qui sont cantonnés en permanence à Djibouti. Ces forces s'ajoutent au groupement de gendarmerie — composé de deux compagnies et d'un escadron de réserve à six pelotons, soit plus de trois cent soixante hommes et au groupement nomade autonome — environ cinq cents goumiers, recrutés localement et encadrés par une quarantaine d'officiers et de sous-officiers des troupes de marine — qui est directement placé sous la responsabilité du haut commissaire de la République.

Dans l'immédiat, ce sont les forces terrestres à Djibouti qui seront accrues et recevront des matériels plus modernes. Ces forces totalisent actuellement environ trois mille hommes qui forment deux régiments motorisés : le 5e régiment interarmes d'outre-mer (R.I.A.O.M.), qui réunit plusieurs compagnies d'infanterie et un escadron de chars de combat AMX-13, et la 13e demi-brigade de légion étrangère (D.B.L.E.), qui occupe des garnisons à l'intérieur du territoire et contrôle la voie ferrée franco-éthiopienne. Ces deux régiments motorisés sont renforcés d'un régiment d'artillerie : le 6e régiment d'artillerie de marine (RAMA), qui dispose aujourd'hui de canons tractés de 105 millimètres et de batteries sol-air.

Il sera créé, en août, à Djibouti, trois pelotons blindés, dont deux, avec des chars de combat AMX-13, équipés de missiles sol-sol SS-11 à courte portée, seront rattachés au 5e R.I.A.O.M. et dont le troisième, avec des auto-mitrailleuses dotées d'un canon de 90 millimètres, ira renforcer les moyens de reconnaissance de la 13e D.B.L.E.

Les moyens aériens seront également renforcés. Pour des missions de reconnaissance, d'observation et de liaisons diverses, l'armée de terre dispose actuellement d'hélicoptères de transport SA-330 et d'hélicoptères légers de liaison Alouette-II, tandis que l'armée de l'air utilise des chasseurs à réaction F-100, des bimoteurs de transport Noratlas et des hélicoptères Alouette-II. La marine nationale, de son côté, a détaché à Djibouti deux avisos-escorteurs, deux patrouilleurs, *la Malouine* et *l'Etoile polaire*, le garde-côtes lance-missiles *la Combattante*, six unités de débarquement pour des opérations amphibies et des vedettes ou chaloupes de surveillance côtière. Ce dispositif naval sera renforcé avec le remplacement des bâtiments anciens par des unités neuves et la création d'un centre de réparations navales à des fins civiles ou militaires.

On notera — même si les états-majors se défendent d'un tel rapprochement des faits — que ces mesures de renforcement du dispositif militaire français à Djibouti interviennent, apparemment, dans la perspective d'une réouverture du canal de Suez au trafic maritime et à peine quelques mois après un séjour prolongé, en mars à Djibouti, de trois biréacteurs Vautour de reconnaissance photographique. Ces avions, qui possèdent des caméras spéciales, n'ont sans doute pas manqué de recueillir diverses informations sur la situation militaire dans le golfe d'Aden.

L'importance stratégique de Djibouti n'est plus à démontrer, estime-t-on à Paris, et des exercices interarmées sont périodiquement organisés pour mettre à l'épreuve et améliorer les plans de renforcement de la base par des unités venues de France. L'évolution politique des pays limitrophes est également suivie avec attention. Le pouvoir des militaires s'est considérablement raffermi en Ethiopie, et les dirigeants de la République populaire du Yémen du Sud ont annulé les facilités d'escale dont bénéficiaient des navires de guerre occidentaux à Aden. En République de Somalie, la junte militaire, qui poursuit une expérience de gouvernement socialiste, abrite des exilés partisans de l'indépendance de Djibouti et oppose à l'Ethiopie des revendications territoriales. La République de Somalie, qui vient de signer un accord de coopération avec Moscou, reçoit des matériels de guerre soviétiques et offre à des unités soviétiques de larges possibilités de mouillage à Berbera — non loin de Djibouti — et au large de l'île de Socotra.

De toute évidence, c'est l'ensemble de son dispositif militaire dans cette région du monde que la France s'attache à remanier après l'évacuation de Madagascar par les troupes françaises et le repli sur deux points d'appui principaux : Djibouti et l'île de la Réunion, en océan Indien. Depuis avril dernier, et pour une durée de six mois environ, une force navale française, groupée autour de la frégate lance-missiles *Duquesne*, stationne en océan Indien — comme le font de longue date des unités britanniques, américaines ou soviétiques, — et la marine nationale est en passe de constituer *« un train d'escadre »* en océan Indien, c'est-à-dire une force navale composée en permanence de trois avisos-escorteurs et d'un bâtiment de commandement, la *Charente*.

La réouverture prévisible du canal de Suez — un bâtiment américain vient de franchir la voie d'eau, pour la première fois depuis sept ans — devrait contribuer à modifier profondément la situation géostratégique dans cette région du monde. Au même titre que les autres marines de guerre, la flotte soviétique aura désormais l'accès aux « mers chaudes », qui lui manquait jusqu'à présent.

JACQUES ISNARD.

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 17 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

Le général LAGARDE commandant de l'École supérieure de guerre

● TERRE. — Sont promus : général de division : le général de brigade Vaillant ; général de brigade, les colonels Verguet et Barthélémy (ce dernier est nommé adjoint au général commandant la Ve région militaire et gouverneur militaire de Lyon).

Sont nommés : commandant l'Ecole supérieure de guerre et l'Ecole d'état-major, le général de division Lagarde ; inspecteur de l'armée blindée et cavalerie, le général de division Oddo ; adjoint au général commandant la IVe région militaire (Bordeaux), le général de brigade Delannoy ; adjoint au général commandant la 1re région militaire et gouverneur militaire de Paris, le général de brigade Loyer.

Sont promus dans la deuxième section (réserve) : général de brigade : les colonels Kerjean, Berthaud, Ladouce, Passerat, Mercier et Liegeon ; ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef de première classe Santini.

Le contre-amiral EMEURY commandant des forces sous-marines

● MARINE. — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Girardon, nommé adjoint au directeur de l'enseignement militaire supérieur ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Marie, Servent et Darrieus (ce dernier est nommé commandant de l'arrondissement maritime de Rochefort).

Est nommé : commandant l'Ecole supérieure de guerre navale, le contre-amiral Lasserre. Est réintégré dans les cadres, le contre-amiral Emeury, nommé commandant des forces sous-marines et de la force océanique stratégique, en remplacement de l'amiral Joire-Noulens, devenu chef d'état-major de la marine. Est mis en service détaché auprès du premier ministre (secrétariat général de la défense nationale), le contre-amiral Franchet. Est nommé : directeur du personnel militaire de la marine, le contre-amiral Wacrenier.

Sont admis dans la deuxième section (réserve), par anticipation et sur leur demande, les contre-amiraux Romé et Wassilieff

● AIR. — Est promu général de brigade aérienne, le colonel Payen. Est promu général de brigade aérienne, au titre du congé définitif du personnel navigant, le colonel Muller.

Sont nommés : directeur de la circulation aérienne militaire, le général de brigade aérienne Saint-Martin ; adjoint militaire « air » au directeur technique des constructions aéronautiques, le général de brigade aérienne Hourlier ; commandant interarmées des forces françaises de l'escale d'Afrique centrale, le général de brigade aérienne Pestre ; commandant du 1er commandement aérien tactique, le général de brigade aérienne Prévost. Est mis à la disposition du chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de division aérienne Villetorte.

Est admis dans la deuxième section (réserve), par anticipation et sur sa demande, le général de brigade aérienne, en congé définitif du personnel navigant, de Bernes de Longvilliers. Est mis en congé, sur sa demande, du personnel navigant, le général de brigade aérienne Allard.

● ARMEMENT. — Sont promus ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Boetto et Wenisch. Sont mis à la disposition du délégué ministériel pour l'armement, l'ingénieur général de première classe Defrance et l'ingénieur général de deuxième classe Waternaux. Est admis dans la deuxième section (réserve), par anticipation et sur sa demande, l'ingénieur général de deuxième classe Camelin.

● GENDARMERIE. — Sont nommés : inspecteur général de la gendarmerie, le général de division Pecal ; directeur adjoint à la direction de la gendarmerie et de la justice militaire, le général de brigade Sanson.

LE CINQUANTE-CINQUIÈME DEPUIS 1960

Un nouvel essai nucléaire a eu lieu à Mururoa

annoncent les Australiens et les Néo-Zélandais

Le ministre australien de la défense, M. Donald Willesee, et le premier ministre néo-zélandais, M. Norman Kirk, ont annoncé qu'ils avaient des raisons de croire que la France avait procédé, mercredi 17 juillet, à un nouvel essai nucléaire en atmosphère, à Mururoa, dans le Pacifique sud. A Paris, il n'y a aucun commentaire de source officielle. C'est apparemment le cinquante-cinquième essai de la France depuis le début des expériences nucléaires aériennes ou souterraines au Sahara, en février 1960, et le troisième de la campagne de tirs de 1974 en Polynésie.

Selon des indications déjà fournies par les gouvernements australien et néo-zélandais, les deux précédentes explosions — non confirmées officiellement à Paris — de cette année ont eu lieu le dimanche 16 juin et le dimanche 7 juillet à Mururoa. Ces deux essais ont eu lieu depuis un ballon en altitude, et le premier a dégagé une énergie de 5 kilotonnes, le second une puissance de 150 kilotonnes d'après des indications de bonne source à Paris (*le Monde* du 21 juin et du 13 juillet). On ignore, à ce jour, l'énergie dégagée par l'expérience du mercredi 17 juillet et la méthode de tir.

Critiquant le gouvernement français, M. Donald Willesee, ministre australien de la défense, a précisé que la continuation des essais était un sujet de profonde préoccupation, ajoutant que « *les sentiments du gouvernement et du peuple australiens sur cette question restent inchangés* ». De son côté, le premier ministre néo-zélandais, M. Norman Kirk a noté, avec regret, la reprise des essais nucléaires souterrains aux Etats-Unis et en Union soviétique, et souligné que son gouvernement fera état, devant l'Assemblée générale des Nations unies, de la nécessité urgente de l'interdiction totale et complète des essais nucléaires.

On se souvient que, dans une déclaration publiée à Paris le samedi 8 juin, la présidence de la République avait indiqué que les essais nucléaires atmosphériques de cette année à Mururoa « *seront normalement les derniers de ce type* », et que « *la France sera en mesure de passer au stade des tirs souterrains aussitôt terminée cette campagne* », dans un premier temps sur l'atoll de Fangataufa, près de Mururoa.

SCIENCES

Le Commissariat à l'énergie atomique devrait devenir un holding scientifique et industriel

déclare M. Giraud, administrateur général

Au cours d'une conférence de presse à Paris, le 17 juillet, M. André Giraud, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), a présenté le bilan de cet organisme pour l'année 1973 et a brossé un tableau général de ses orientations futures.

Employant aujourd'hui encore environ vingt-sept mille personnes, le Commissariat a, depuis la guerre, défriché le domaine de l'énergie nucléaire. Celui-ci vient de s'engager sur la voie de l'industrialisation, et de l'expansion commerciale. Pour M. Giraud, il ne fait donc pas de doute que la politique d'ouverture du Commissariat sur le monde industriel et scientifique doit se poursuivre.

Ainsi le Commissariat deviendrait-il à terme un « *holding scientifico-industriel où chaque cellule devrait se trouver placée dans la meilleure position pour remplir sa mission* ». Aux missions principales des établissements du C.E.A. correspondent des solutions diversifiées.

● *La recherche fondamentale.* — Dans ce domaine, le C.E.A. doit s'ouvrir sur le monde scientifique extérieur, travailler en symbiose avec les laboratoires des universités et du Centre national de la recherche scientifique.

● *La recherche appliquée.* — Conservant cette mission, mais travaillant plus étroitement avec l'industrie, le C.E.A. transférera peu à peu certaines de ses activités à des filiales de type industriel et commercial, qui deviendront autonomes. Un nouvel exemple a été donné le 17 juillet avec la signature d'un accord entre le C.E.A. et les Ateliers et Chantiers de Bretagne (A.C.B.), filiale des Chantiers de l'Atlantique, qui donne aux A.C.B. accès à la technique de propulsion navale développée par le C.E.A. pour les sous-marins nucléaires français (*le Monde* du 18 juillet).

Un budget de 5 milliards de francs

Ainsi M. Giraud essaie-t-il de donner peu à peu au C.E.A. l'allure d'un état-major auquel seraient rattachées diverses cellules dont il assurerait la cohérence

En 1973 le C.E.A. aura bénéficié de 5 064 millions de francs d'autorisations de programmes, ce qui représente 2,14 % du budget de l'Etat. Ce budget se décompose de la manière suivante : 2 315 millions au titre de la subvention militaire (1,18 % du budget de l'Etat) et 1 883 millions pour les subventions civiles. Il faut ajouter 675 millions de ressources propres, un poste en sensible augmentation qui provient de la vente de services de matières radio-actives, de combustibles nucléaires, et aussi 210 millions empruntés sur le marché financier.

Dans le domaine civil, 635,5 millions de francs auront été consacrés à la mission matières nucléaires (prospection minière, production d'uranium naturel, études de retraitement), 463,7 millions à la recherche fondamentale en physique, géophysique, chimie... 102,5 millions aux études de protection et de sûreté, 170 millions à la coopération industrielle non nucléaire (électronique, informatique, chimie...), 95 millions aux programmes d'intérêt général (environnement, espace, océans), et 1 069,8 millions aux applications industrielles nucléaires. Sur cette dernière somme, 21,3 % sont allés aux études de propulsion navale, 34,9 % aux travaux sur les réacteurs surgénérateurs, et 9,8 % aux études sur les réacteurs à eau légère.

Evoquant la crise de l'énergie, M. Giraud s'est déclaré convaincu que l'énergie nucléaire, qui est désormais largement compétitive avec le pétrole, va déboucher sur de nouveaux marchés et servir par exemple à produire de la chaleur pour le chauffage urbain, à dessaler l'eau de mer, à produire de la vapeur dans des installations qui seront concurrentielles tout en ayant une taille réduite, 100 mégawatts dans certaines régions. — D. V.

POLITIQUE

Nominations

Le conseil des ministres du 17 juillet a adopté le mouvement préfectoral et administratif suivant :

DANS LES T.O.M.

M. DABLANC haut commissaire à Djibouti

M. Christian Dablanc, préfet de l'Indre, est nommé haut commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, en remplacement de M. Georges Thiercy, administrateur des affaires d'outre-mer admis à faire valoir ses droits à la retraite.

[Né en 1931 à Saumur, M. Dablanc, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques, est nommé, en 1957, chef de cabinet de préfet. Il exerce à Sétif, à Bône, en Dordogne et en Charente-Maritime. Il est nommé, en 1965, secrétaire général du Gers. De 1967 à 1969, il est chef de cabinet de M. Yves Guéna, successivement ministre des postes et télécommunications, de l'information, et de nouveau des postes et télécommunications. Jusqu'en 1972 il est directeur du cabinet de M. Bernard Pons, secrétaire d'Etat à l'agriculture. De 1970 à 1973, il est également commissaire à l'aménagement du domaine de Chambord. Secrétaire général du comité interministériel pour l'information de juillet 1972 à juin 1973, il est ensuite nommé préfet de l'Indre.]

DANS L'ADMINISTRATION

M. BASCOUL directeur au secrétariat général du gouvernement

M. Pierre Bascoul, inspecteur général de l'économie nationale, chef de cabinet du secrétaire général du gouvernement, est nommé directeur des services administratifs et financiers au secrétariat général du gouvernement, en remplacement de M. Pierre-Henri Lenoir, qui a atteint l'âge de la retraite.

[Né en 1931 à Alger, ancien élève de l'ENA, M. Bascoul a été contrôleur civil au Maroc de 1951 à 1959. Nommé inspecteur de l'économie nationale, il a été détaché, en 1960, au secrétariat général du gouvernement. Il est devenu, en 1970, inspecteur général de l'économie nationale et est, depuis 1973, administrateur du parc national des Ecrins.]

M. CASTARÈDE directeur de l'administration générale de la culture

M. Jean Castarède, administrateur civil, est nommé directeur de l'administration générale au secrétariat d'Etat à la culture en remplacement de M. Schmerder, qui sera appelé à d'autres fonctions.

[Né en 1934 à Bordeaux, ancien élève de l'ENA, diplômé d'H.E.C., M. Castarède a été de 1962 à 1965 chef adjoint du cabinet de M. Alain Peyrefitte dans les différents ministères occupés par celui-ci, puis conseiller technique au cabinet de M. Olivier Guichard jusqu'en 1970. Il devient alors directeur du cabinet de M. de Bresson, directeur général de l'O.R.T.F. En 1971, il est nommé directeur général de la société Vidéogrammes de France. En 1972, il rejoint M. Guichard au ministère de l'aménagement du territoire et de l'équipement et est nommé en 1973 directeur du cabinet de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du développement industriel et scientifique, puis chargé de mission auprès de lui lorsqu'il devient secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.

M. Castarède a appartenu au club des gaullistes de gauche Nouvelle Frontière. En 1973 il s'était présenté sans succès aux élections législatives à Villeneuve-sur-Lot (troisième circonscription du Lot-et-Garonne) et s'était retiré pour permettre la réélection de M. Schloesing, radical réformateur.]

DANS LES DÉPARTEMENTS

M. HECKENROTH préfet de l'Indre

M. René Heckenroth, préfet hors cadre, est nommé préfet de l'Indre, en remplacement de M. Christian Dablanc.

[Né en 1921 à Eguilles (Bouches-du-Rhône), licencié en droit, ancien combattant de la France libre, M. Heckenroth entre, en 1946, dans le corps préfectoral. Il occupe de nombreux postes territoriaux de sous-préfet et de secrétaire général. Il devient, en 1969, secrétaire général du Rhône, et, en 1971, préfet de l'Aude. Il est nommé, en 1972, préfet délégué pour la police auprès du préfet des Bouches-du-Rhône.]

M. MONFRAIX préfet des Pyrénées-Atlantiques

M. Jean Monfraix, préfet de la Haute-Marne, est nommé préfet des Pyrénées-Atlantiques, en remplacement de M. Jean Cerez, nommé préfet hors cadre.

[Né en 1918 à Cherbourg, licencié ès lettres, M. Monfraix est, après la libération, détaché auprès du commissaire aux affaires allemandes et autrichiennes. Il occupe ensuite des postes en Seine-et-Oise et en Algérie. Nommé successivement sous-préfet de Pontivy, secrétaire général de la Charente et des Hauts-de-Seine, sous-préfet de Nogent-sur-Marne, il devient en 1970 préfet de la Guyane et en 1971 préfet de la Haute-Marne.]

M. BUSNEL préfet de la Haute-Marne

M. Jean Busnel, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur général des affaires politiques et de l'administration du territoire au ministère de l'intérieur est nommé préfet de la Haute-Marne, en remplacement de M. Monfraix.

[Né en 1924 à Paris, ancien élève de l'E.N.A., M. Busnel entre au ministère de l'intérieur en 1954. Sous-préfet d'Avallon en 1959, il est, en 1962, affecté auprès du préfet du Nord, puis sous-préfet de Sarreguemines et directeur du cabinet du préfet des Alpes-Maritimes. Depuis 1970 M. Busnel est adjoint au directeur général des affaires politiques et de l'administration du territoire au ministère de l'intérieur.]

● *M. Marcel Pujol*, député apparenté U.D.R. de la première circonscription des Bouches-du-Rhône, suppléant de M. Joseph Comiti, ancien secrétaire d'Etat, qui avait manifesté son intention de ne pas renoncer à son mandat parlementaire (*le Monde* du 11 juillet), nous précise : « *Aussitôt connue la composition du gouvernement Chirac, j'ai spontanément et en toute liberté proposé ma démission à M. Comiti, qui l'a refusée.* »

● *M. Pierre Collet*, ancien président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, a annoncé son intention de se présenter, sous l'étiquette « majorité présidentielle », aux prochaines élections sénatoriales dans le département de la Loire.

● *M. Henri Moine*, député U.D.R. de la Côte-d'Or, maire de Beaune, suppléant de M. Lecat, ancien ministre, a remis sa lettre de démission de parlementaire à ce dernier qu'il avait remplacé le 17 juin 1973 au Palais-Bourbon. Cette démission, qui ne peut être enregistrée par l'Assemblée nationale, puis notifiée au gouvernement que pendant la durée d'une session parlementaire, doit être transmise par M. Lecat lors de la prochaine session extraordinaire, consacrée à la réforme de l'O.R.T.F.

LE COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le président de la République a réuni le conseil des ministres mercredi 17 juillet au palais de l'Elysée. M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a donné lecture du communiqué officiel.

Sur le rapport du premier ministre et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, le conseil a approuvé un projet de décret relatif à la rémunération des personnels civil et militaire de l'Etat. Le premier ministre a fait, d'autre part, approuver le principe de l'abaissement de limite d'âge applicable à certaines catégories de fonctionnaires.

(Lire page 20.)

Les ministres des finances et de l'agriculture ont informé le conseil des travaux du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles.

Le ministre des affaires étrangères a présenté une communication sur la situation internationale. Il a, d'autre part, rendu compte des entretiens qu'il vient d'avoir à Moscou.

(Lire page 3.)

Le ministre de l'agriculture a fait approuver un ensemble de mesures destinées à redresser la situation de certains marchés agricoles et à améliorer le revenu des exploitants.

(Lire page 21.)

Sur la proposition du ministre du travail, le conseil des ministres a fixé la mission et la composition de la commission chargée de l'étude et de la réforme de l'entreprise.

Sur le rapport du premier ministre et du secrétaire d'Etat porte-parole du gouvernement, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif à la radiodiffusion et à la télévision qui va être soumis au Parlement à l'occasion de la prochaine session extraordinaire.

(Lire page 17.)

En ouvrant le conseil des ministres, M. Giscard d'Estaing a présenté aux membres du gouvernement le nouveau secrétaire d'Etat à la condition féminine, Mme Françoise Giroud. M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a indiqué que le président de la République avait alors déclaré que ce choix répondait à deux engagements qu'il avait pris pendant la campagne électorale. D'une part qu'il y aurait au moins trois femmes dans le gouvernement ; il y en a désormais quatre ; d'autre part qu'il y aurait une titulaire du poste de la condition féminine. M. Rossi a indiqué que ce problème était fondamental puisque les habitudes, la législation et les structures administratives de la France font qu'actuellement les femmes ne détiennent que rarement des postes de commandement.

SOCIÉTÉ

OPÉRATION ANTI-PROSTITUTION

Les drames du bois de Boulogne

« Police. Brigade mondaine. » Les deux voix résonnent comme dans une cathédrale, sous la voûte du parking Victor-Hugo, dans le 16e arrondissement. Complètement ahuri, l'homme reste plusieurs secondes sans faire un geste, ne songeant même pas à se rhabiller. A côté de lui, la prostituée a tout de suite compris. Elle descend de la petite voiture en gémissant : « C'est la deuxième fois que vous m'emballez à mon premier client. Déjà hier... » Les dernières semaines ont vu, en effet, un renforcement notable de la chasse à la faune nocturne du bois de Boulogne et de ses environs, haut lieu de la mythologie galante contemporaine, bien que cette vocation soit déjà ancienne : Victor Margueritte en parlait déjà dans ses romans « scandaleux » des années 20. Mais depuis le printemps, on a enregistré une recrudescence considérable du phénomène, justifiant une attention particulière de la police.

Depuis le mois de mai, 498 prostituées et 138 travestis ont été interpellés ; on a dressé 285 procès-verbaux pour attitude de nature à provoquer la débauche et ouvert 45 dossiers d'outrage public à la pudeur qui ont conduit 88 personnes au dépôt. Les deux « victimes » du parking Victor-Hugo viendront grossir le lot.

La pression s'est renforcée depuis le début du mois. Trois opérations ont précédé celle-ci, la dernière tout juste vingt-quatre heures plus tôt. Aujourd'hui, la brigade mondaine occupe l'avenue Foch et le nord du Bois, abandonnant le reste à la police municipale. Dix inspecteurs dans cinq voitures vont tourner dans le périmètre jusqu'à une heure avancée de la nuit. L'effet de surprise va jouer, personne ne s'attendant à voir la police revenir si tôt. Malgré cela, la campagne de harcèlement rend les prostituées méfiantes. « Ce soir, ça sentait le poulet », *reconnaîtra l'une d'elles. Elles préfèrent donc renoncer à un client que de se jeter dans les bras de policiers. Mais elles sont quand même là, et en nombre.*

Une blonde, un peu défraîchie, attend sur une contre-allée de l'avenue Foch. Pas un geste de défense, mais elle lance amèrement : « Qu'est-ce qu'on prend en ce moment ! Encore, vous, vous y mettez les formes ; pas comme ceux d'hier. » *Les deux policiers encaissent le compliment sans broncher. En deux aller et retour sur l'avenue Foch, la R-16 est bientôt bondée et va déverser sa cargaison dans deux cars qui attendent près de la porte Maillot.*

Direction le Bois. Place de Lattre-de-Tassigny, un rapide coup d'œil aux « partouzards » qui tournent inlassablement à la recherche du partenaire qui complétera le polygone compliqué d'une soirée animée dans quelque villa de banlieue. Coup de frein brutal. Horriblement grimé, la poitrine à l'air, le travesti n'a pas le temps de bouger. De sa voix efféminée, il fulmine : « Ça fait cinq fois en cinq jours que vous m'arrêtez. Il faut pourtant bien que je mange. » *Au fur et à mesure que la nuit avance, les taillis commencent à grouiller. Sur les contre-allées, de l'avenue Foch, les filles poussent comme des herbes folles. A chaque passage, on en trouve de nouvelles. Près de la porte Dauphine, l'une d'elles brave le froid et l'humidité avec un short ultra-court lacé sur le côté et un embryon de bustier.* « Attendez que j'aille chercher mes affaires. » *Et elle revient avec, sous le bras, un pantalon et un gilet qu'elle avait dissimulés dans une haie. Un peu plus loin, une jeune Noire se laisse cueillir sans protester; l'inspecteur remarque tout de même les traces de piqûres sur ses bras : un autre dossier en perspective.*

« Poulets » et « michetons »

C'est ensuite le tour d'une petite brune, une pipelette qui joue tour à tour de l'humour : « Je vais finir par connaître mieux les « poulets » de la « mondaine » que mes « michetons ». *et de l'indignation :* « Vous nous emballez toujours, mais jamais celles qui travaillent en voiture. » « C'est vrai, *reconnaît le commissaire qui dirige l'opération.* On arrive à les prendre par surprise une fois ou deux. Après, elles nous échappent. »

La rue de Presbourg fourmille de « clientes ». *Aucun succès pour une excuse de collégienne :* « Vous vous trompez ; aujourd'hui, je ne travaillais pas. J'allais me promener avec une copine. » *L'amie : une « occasionnelle » qui vend de la layette près de la gare Saint-Lazare. Quelques mètres plus loin, deux autres essaient vainement de passer inaperçues.* « A quoi m'avez-vous reconnue ? » « A votre ceinture ! » *Les policiers sont presque aussi physionomistes que les prostituées, qualité fort utile à l'heure où ces dernières se distinguent de moins en moins des dactylos.*

Une certaine morosité gagne les passagères. La pipelette : « Au lieu de vous occuper de nous qui ne faisons aucun mal, vous feriez mieux d'arrêter ceux qui nous agressent. » *En mars, un désaxé l'a assommée à coups de maillet :* « Il était menuisier. » *Il y a trois mois, deux petits voyous ont voulu lui voler son sac ; elle a été sauvée par le client d'une consœur proche.* « Une collègue a été sodomisée et brutalisée par un chauffeur de taxi. Il n'a pris que six mois. » *Tous ne sont pas des violents :* « Un jour, un client m'a enduite de crème des pieds à la tête avant de me balancer deux sacs de plumes. »

La prostitution draine toujours une population aux desseins troubles. Au Bois, les choses se compliquent par le caractère public de cette activité, qui se déroule en l'absence complète d'infrastructure hôtelière.

Chaque arrêt un peu brusque dans une allée provoque une envolée soudaine de voitures vissées aux trottoirs depuis des heures. Que font-ils tous ces hommes généralement seuls ? Clients en attente, voyeurs, aventuriers à la petite semaine venus chercher l'émotion à bon compte, petits truands préparant un coup, provinciaux « venus voir » ?

Bientôt 1 h. 30. A force de ratissages, les rues et les bosquets se sont vidés. Place Victor-Hugo, une crinière blonde a à peine le temps d'émerger d'un taxi qu'elle se retrouve dans la R-16. « Je savais que vous veniez ce soir, mais je pensais que vous étiez déjà partis. Décidément, c'est mon jour de malchance. Cet après-midi, je viens de rater mon permis de conduire. » *Dernière victime de la rafle.*

Porte Maillot, les deux cars sont bondés. Dedans, l'ambiance n'est pas à la gaieté. « Vous allez revenir souvent ? *demandent des voix anxieuses.* Ce n'est plus possible de travailler. On perd 500 francs par nuit, sans compter les amendes. Et puis, vous allez chasser les clients. » *Devant cette perspective dramatique, on parle de solutions héroïques : changer de quartier et, pourquoi pas, partir ailleurs, dans le Midi. Mais le moment d'abattement passera vite, et le lendemain soir il y aura bien peu de défections du côté de Foch et de l'allée de Longchamp*

Le Quai des Orfèvres. Un superbe cabriolet Mercedes attend les policiers. A l'intérieur, une femme encore jeune, généreusement décolletée : « Vous avez « emballé » ma copine ; je viens la chercher pour la reconduire chez elle. »

JAMES SARAZIN.

JUSTICE

PUBLIÉE AU « JOURNAL OFFICIEL »

La loi d'amnistie s'applique aux amendes et aux frais de justice

La loi portant amnistie votée le 10 juillet 1974 a été publiée au *Journal officiel* du mercredi 17 juillet.

Sont ainsi amnistiés, s'ils ont été réalisés avant le 27 mai 1974, toutes les contraventions de police, les délits pour lesquels seule une peine d'amende est prévue, les délits commis à l'occasion de réunions publiques ou à l'occasion de conflits du travail, les délits commis lors de conflits relatifs à des problèmes agricoles, ruraux, artisanaux et commerciaux (et notamment les infractions aux arrêtés de taxation des prix), les infractions contre l'exercice de l'autorité de l'Etat (dans le cadre, par exemple, de mouvements autonomistes, les délits d'avortement (uniquement pour les femmes qui ont fait interrompre leur grossesse), certaines infractions au code de justice militaire et au code du service national et l'insoumission, si son auteur se rend volontairement aux autorités militaires avant le 31 décembre 1974.

Sont encore amnistiés les amendes, l'emprisonnement inférieur ou égal à un an avec sursis simple, à trois mois avec sursis probatoire, entre trois mois et un an avec sursis et mise à l'épreuve, lorsque le condamné aura accompli le délai d'épreuve.

Sont aussi amnistiées de nombreuses sanctions disciplinaires ou professionnelles et notamment les sanctions concernant les commerçants qui n'ont pas acquitté les cotisations d'assurance-maladie, assurance-maternité ou assurance-vieillesse dues avant le 1er janvier 1974

Enfin, un certain nombre de personnes qui ne bénéficient pas de plein droit de cette loi d'amnistie peuvent pour l'obtenir présenter une requête au président de la République dans un délai d'un an.

Dans une note d'information, le ministère de la justice précise les effets de cette amnistie : les condamnations sont effacées du casier judiciaire, les personnes condamnées et incarcérées sont immédiatement libérées, ni les amendes ni les frais de justice ne sont dus au Trésor public, mais l'amnistié ne peut en obtenir remboursement s'il les a déjà versés.

Sont toutefois maintenues les sanctions qui présentent le caractère de mesure de police comme les suspensions du permis de conduire. De même subsiste pour l'amnistié l'obligation de payer les dommages et intérêts à sa victime.

Enfin, si l'amnistie entraîne la réintégration dans les droits à pension, elle n'entraîne pas forcément la réintégration dans les emplois, grades ou port de décoration.

Cependant, des mesures exceptionnelles de réintégration dans les grades et port de décoration, avec admission simultanée à la retraite, ont été prévues pour les infractions liées aux événements d'Algérie et d'Indochine.

Il faut encore noter que sont exclus de l'amnistie un certain nombre d'infractions fiscales ou douanières, d'infractions à la législation du travail, de délits en matière d'urbanisme, de crimes et délit envers les enfants, d'infraction de port d'armes, d'infraction en matière de pollution, d'homicides par imprudence commis par des conducteurs en état d'ivresse et de délits d'urgence et de corruption de fonctionnaires.

EN QUERELLE AVEC LE PRÉFET DU VAR

Le lamento des magistrats de Draguignan

La grande misère de la justice, à laquelle devrait s'attaquer la prochaine loi de finances, comme l'a récemment promis le premier ministre, constitue la toile de fond d'une polémique qui oppose à Draguignan les magistrats du tribunal au préfet du Var, M. Jean-Marie Robert. A l'origine de cette polémique, des travaux d'extension du palais de justice, votés par le conseil général, mais abandonnés au profit d'une autre solution par l'administration préfectorale. Si les magistrats se sont rangés aux propositions du préfet, ils ont tenu néanmoins, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales et dans un long communiqué à la presse, à « informer la population » *sur leurs conditions de travail. Mis en cause, le préfet a publié une mise au point...*

Draguignan. — Des magistrats qui tancent la préfecture dans les colonnes des journaux locaux, les Varois en ont été autrement surpris que des démêlés de leur conseil général, à majorité socialiste, avec l'exécutif du département. Ainsi que le rappelle le communiqué publié conjointement par les sections locales du Syndicat de la magistrature et de l'Union fédérale des magistrats, le conseil général du Var avait voté, dès 1972, les crédits nécessaires (380 000 F portés à 430 000 F l'année suivante) à l'extension du palais de justice dracénois. Selon les plans établis par les services préfectoraux, une aile de l'immeuble contigu au palais, la cité administrative de Draguignan, devait être surélevée afin de créer cinq bureaux. Le projet ne fut cependant pas réalisé, la préfecture évoquant des difficultés d'ordre technique, puis l'indemnisation excessive réclamée par les copropriétaires de la cité administrative (en partie occupée par des avocats, des huissiers et des commerçants).

« *Des renseignements recueillis par les membres de la commission permanente du tribunal démontrent que ces motifs ne sont pas pertinents* », déclarent sèchement les magistrats (les copropriétaires n'auraient réclamé qu'une indemnité de principe d'environ 30 000 F), et ils accusent : « *Les responsabilités de cet état de choses incombent à l'administration.* » Ils n'auraient toutefois pas réagi aussi fermement si le préfet n'avait, disent-ils, « *mis téléphoniquement en demeure le président du tribunal de donner, dans un délai de trois jours, une réponse définitive à la proposition, faite la veille, d'affecter une maison d'habitation aux services judiciaires* ».

Cette maison, la Villa Hélios, comprenant quatorze pièces, mais située à près de 1 kilomètre du palais de justice, l'assemblée générale des magistrats l'a d'ailleurs acceptée. Objectivement, ses dimensions correspondaient mieux aux besoins du tribunal que l'extension envisagée auparavant, n'étaient « *les problèmes découlant de l'installation, dans des bâtiments éloignés, de services qui s'interpénètrent étroitement* ».

Bref, pour les magistrats, « *l'intervention préfectorale, regrettable en la forme, n'apparaissait pas fondée* ».

Embouteillage

Le préfet du Var, M. Jean-Marie Robert, ne pouvait laisser ces propos sans réplique. S'il a pressé le président du tribunal de se prononcer très vite, « *c'est*, dit-il, dans une copieuse mise au point parue le 14 juillet, *parce que le propriétaire des lieux demandait une réponse sous quelques jours. Il ne s'agissait donc pas, de toute évidence, d'une « mise en demeure », comme cela a été très fâcheusement écrit* ». Le représentant du gouvernement estime au demeurant que la solution proposée était « *convenable et rapide à mettre en œuvre dans la perspective du nouveau tribunal* ».

Hélas ! ce nouveau palais de justice promis depuis vingt ans et qu'aiderait à réaliser la municipalité dracénoise demeure à l'état de projet dans les dossiers de la chancellerie. Or le tribunal de Draguignan, dont le ressort englobe notamment toutes les villes côtières du département à l'est d'Hyères, croule sous le nombre d'affaires qu'engendre la vie de ces stations, tant au pénal qu'au civil. Ainsi, de 1970 à 1973, les crimes, délits et contraventions « rentrés » au parquet sont passés de quarante mille à soixante-trois mille et les affaires jugées dans le même temps de deux mille cinq cents à trois mille (celles déjà instruites, qui sont enrôlées aujourd'hui, ne seront plaidées qu'en avril 1975).

Même embouteillage en matière civile, où le nombre d'affaires jugées, qui était de sept cent cinquante-huit en 1968 a atteint le seuil de saturation de mille deux cents depuis 1970, tandis que les affaires en instance ont pris un retard égal à deux ans. Les structures sont restées celles d'un petit tribunal routinier, doté seulement de deux chambres... Alors, des magistrats (1) se sont adressés aux Varois pour qu'ils sachent « *que le service de l'application des peines doit abandonner ses locaux quinze jours par trimestre, pour permettre le fonctionnement des assises (dont le nombre d'affaires a presque doublé de 1969 à 1973) ; qu'au secrétariat du parquet dix personnes travaillent dans la même pièce servant aussi de lieu de réception du public ; que l'un des juges du tribunal ne dispose d'aucun bureau (...)* ». Témoins, prévenus et détenus attendent dans les couloirs, le concierge fait fonction de vaguemestre (à ses frais) et sa femme de standardiste. « *L'administration nous accorde l'aumône et la cour nous maltraite : nous sommes la seule juridiction dans le ressort depuis cinq ans à tenir une session d'assise au mois d'août* », déplore un membre du Syndicat de la magistrature.

Mais le « lamento » de Draguignan n'est-il pas celui de toute la justice française ?

GUY PORTE.

(1) Les dix-huit magistrats du siège et du Parquet de la juridiction de Draguignan ne sont au complet que depuis juin 1974. Leur nombre n'a pas été augmenté depuis cinq ans. Cinq d'entre eux appartiennent au Syndicat de la magistrature, et quatre à l'Union fédérale des magistrats.

● *Cinq jeunes gens ont été inculpés* de violence et rébellion, et écroués à la maison d'arrêt de Chaumont (Haute-Marne), après l'attaque, dimanche 14 juillet, de la gendarmerie de Langres (*le Monde* du 17 juillet).

D'autre part, quatre personnes ont été écrouées à Béthune (Pas-de-Calais) après l'attaque de la caserne des sapeurs-pompiers d'Oignies, pendant la nuit du 13 au 14 juillet (*le Monde* du 17 juillet).

A Grenoble

L'AGENCE AIGLES EST CONDAMNÉE POUR RUPTURE ABUSIVE DE CONTRAT

Grenoble. — Le conseil de prud'hommes de Grenoble a condamné l'Agence d'informations générales, locales, économiques et sportives (AIGLES) à verser 100 000 francs de dommages et intérêts à l'un de ses collaborateurs, M. Daniel Forsans, estimant que ce dernier avait été victime d'une rupture abusive de contrat. L'agence ainsi que la société éditrice du *Dauphiné libéré* devront, en outre, lui verser 41 280 francs à titre d'indemnités diverses.

Membre du Syndicat national des journalistes, M. Forsans, qui était à l'agence AIGLES délégué du personnel et siégeait au comité d'établissement, s'était vu proposer successivement divers changements de postes sans qu'ait été sollicité au préalable l'accord du comité d'établissement ou de l'inspection du travail. C'est ce qui avait valu d'abord au directeur de l'agence, M. Alfred Delsart, d'être poursuivi pénalement devant le tribunal correctionnel de Grenoble pour entrave au fonctionnement régulier du comité d'établissement et à l'exercice des fonctions de délégué du personnel et d'être condamné de ce fait à quatre mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende (*le Monde* des 11 avril et 2 mai 1974).

M. Forsans, partie civile dans cette instance pénale, où il avait déjà obtenu 2 000 francs de dommages et intérêts, le Syndicat national des journalistes en obtenant pour sa part 1 000, avait aussi saisi le conseil de prud'hommes, en invoquant la rupture abusive de contrat : M. Delsart a fait appel du jugement du tribunal correctionnel de Grenoble.

EDUCATION

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

DEUX SYNDICATS CRITIQUENT LA FORMULE DES « GROUPES DE TRAVAIL »

Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-C.G.C.) ne participera pas aux groupes de travail qui se réuniront au ministère de l'éducation du 22 au 26 juillet pour discuter du projet de réforme de l'enseignement (*le Monde* du 11 juillet). « *Le SNALC a dit très clairement ce qu'il pensait du projet Fontanet (...)*, explique ce syndicat. *Un nouveau colloque (...) paraît donc superflu.* » Il voit dans la formule des groupes de travail « *une application orthodoxe de la tactique déjà utilisée pendant l'été de 1968* », et refuse de « *cautionner par sa présence une semblable mise en scène* ». Il estime par ailleurs que « *la politique de changement annoncée par le nouveau président de la République passe d'abord par l'effacement de certaines personnalités qui sévissent au ministère depuis de trop longues années et ont encouru de ce fait une lourde part de responsabilité dans la dégradation progressive du système éducatif français* » (1).

Le SNALC, toutefois, élaborera sur les vingt-cinq thèmes proposés des documents qui seront remis au ministre avant le 26 juillet.

Le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P.-C.G.T.) participera aux groupes de travail, mais il a publié une déclaration extrêmement critique à l'égard de « *ce simulacre de concertation* ». Il lui apparaît « *difficilement concevable que puissent être examinés sérieusement en quelques séances les problèmes aussi nombreux, aussi complexes et aussi importants (...) que ceux posés par la scolarité de l'école maternelle à l'université.*

» *Le découpage arbitraire des problèmes de l'enseignement (...) s'oppose à la nécessaire confrontation globale sur les problèmes fondamentaux* ».

(1) La formule du SNALC semble viser le recteur Henri Gauthier, chargé de mission au ministère.

ADMISSION AUX GRANDES ÉCOLES

● **Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC).**

MM. Bruno Lanvin, Hurstel, Verlinden, de Castries, Linssen, Eric Prigent, Moulon, Chabal, Bouillot, Mariani, Olivier Motte, Font Réaulx, Guy Richard, Gomart, Mlle Coton, MM. Thomsen, Roul, Solliliage, Emmanuel Clair, Vincent Jacob, Couzin, Patrick Blanchard, Hervé Papin, Patrick Bonnet, Bernard Mangin, Michelson, Lobry, Claude Martinez, Chupin, Philippe Morin, Fonlupt, Philippe Klein, Pflimlin, Ghezali, Pierre Vigier, Olivier Loiseau, de La Bigne, Jean Anglade, Vogeli, Henri Jourdan, Spitzer, Mlle Cottier.

MM. Lambling, de Catuelan, Laurent Corbier, Dhe, Ouedraogo, Isler, Jean Grégoire, Mlle Bach, MM. Luccioni, Romatet, Georges Picard, Henri Gautier, Kerrelle, Mlle Marie Berthier, MM. de Margarie, Malo, Pascal Pautet, Dusseaux, Mlle L. Gautier, MM. Labeyrie, Tremolet, Hakim, Mlle Chantal Malherbe, MM. de Brugière, Monzani, Danvin, Pascal Gibert, Maxime Pennequin, Crolais, Erick Bernard, Mlle Boinvilliers, M. Damon, Mlle Marie-Françoise Reynal, MM. Parente, Gilles Aldebert, Frédéric Rousset, Dominique Augustin, Mlle Loubersac.

MM. Baule, Gastone, Horny, Cardonnel, Dathie, Olivier Rosier, Janailhac, Reiniche, Haurie, Patrick Martin, Chatelin, Mlle Gaschignard, MM. Philippe Barbier, Diers, de La Perrière, Jean de Ponfilly, Patrick Blum, Noyrez, d'Herbes, Mlle Pulchiron, MM. Caryl Girard, Frédéric Goux, Bouenneo, Emmanuel Gérard, Dupont Lhotelain, Bouchut, Bousser, Jean Arnaud, Mlle Sylvie Bonnier.

MM. Ludin, Bruno Lafont, Sorasio, Sazerque, Marc Bensimon, Pierre Lavergne, Brot, Romeyer, Jean Chavanne, Plouvier, Mlle Catherine Louvet, M. Oyarbide, Mlle Boutin, MM. Tissidre, Llobet, Touzet du Vigier, Luc Morel, Galinier Warrain, Bruhl, Collon, Schricke, Mlle Pascale Bernard, MM. Pairon, Pascal Bocquet, Brochu, Bammert, Duroy de Bruignac, Varlet, Douet, Denis Lemonnier, Mlle Bezu.

MM. Geneste, Christian Parent, Marres, Pierre Ravier, Palmero, Mlle Causse, M. Alain Perret, Mlle Deramoudt, M. André Bremond, Mlle Coquil, MM. Jues, Vendryes, Mlle Cahour, M. Calazzo, Mlle Loez, M. Thierry Deffrennes, Mlle Dumontant, MM. Isaac Sarfati, Dartiguenave, Bernard Guillou, Rajabally, Christian Legendre, Jean Laurens, Dastakian, Bernard Weil, Cromières, Ciquier, Mlle Drumare, M. Gilles Chautard, Mlle Gaurat, MM. Patrick Lenoir, Vincent Gontier, Dantant, Servat, Jean Metz, Farina, Lescop, Rudloff, Lay, Mlles Boulssou, Bennani Smires, Wastin.

MM. Biguet, Antoine Metzger, Kampler, Yvan Besnard, Bokobza, Mlle Partiot, MM. Uhl, Callou, Bablon, Logier, Mlle Aline Lattes, MM. Jacques Perrier, Jacques Fournier, Beretti, Zancanaro, Barreteau, Ghiliotti, Mlle Marie-Pierre Lefèvre, MM. Izisel, Christian Sage, Champigneulle, Cormier, de La Gorce, Salle de Chou, Halleguen, Jacobs, Mlle Martine Bigal, M. Tierny.

● **Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses (lettres).**

Mmes et Mlles Nadine Lavialle, Sammer, Dirassouian, Eliane Martin, Martine Thomas, Françoise Gallard, Brestovechi, Eliane François, Françoise Lemesle, Croize, Escoureix, Josette Cohen, Françoise Arrighi, Nicole Chastel, Béatrice Thomas, Poillot, Capdecam, Willmann, Elvire Fernandez, Pantalacci, Destribats, Pointelet, Fradin, Kauffmann, Rubanie, Smadja, Margat épouse Barberis, Bourhis, Baist, Blavignac, Marquette, Rosenblatt, Brin, Darbo, Micoud, Grossir, Catherine Lafite, Loridon, Marie-Laure Roche, Kubiac, Monique Adam, Montegu, Ouerd, Riffault, Martine Carre, Stachowitsch, Annie Serre, Roomiantzeff, Ettori, Goerg, Le Doze, Hamiche, Fert.

FAITS DIVERS

ACCIDENT DU TRAVAIL

Deux morts à Marseille

Un moule pesant 3 tonnes s'est écrasé, dans la matinée du 16 juillet, sur deux ouvriers qui travaillaient, aux Aciéries et fonderies de Provence à Marseille. L'un d'eux, M. Louis Castino, quarante-quatre ans, qui habitait la banlieue marseillaise de Saint-Marcel, est décédé peu après l'accident ; l'autre, M. Laurent Blanchet, est mort dans l'après-midi de mardi.

L'accident a été provoqué par la rupture d'un crochet du pont roulant auquel le moule était suspendu.

Après cet accident, M. Georges Lazzarino, député des Bouches-du-Rhône (communiste) a demandé au ministre du travail que « *toutes mesures concrètes soient prises pour assurer la sécurité des ouvriers* ». M. Lazzarino a ajouté : « *La multiplication des accidents, véritable hécatombe, rend urgente l'adoption, au niveau gouvernemental, de mesures concrètes susceptibles d'en finir avec cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des ouvriers.* »

De son côté, la C.G.T. « *appelle tous les militants à être intransigeants sur les conditions de travail et sur le fait que la sécurité soit respectées par les patrons* ».

SPORTS

ESCRIME

Les championnats du monde à Grenoble

DANS L'ATTENTE D'UN SURSAUT DES PAYS DE L'EST

(De notre envoyé spécial.)

Grenoble. — Lorsque en 1972 la capitale du Dauphiné posa sa candidature à l'organisation des championnats du monde d'escrime 1974, une Grenobloise, Marie-Chantal Demaille, détenait le titre mondial féminin. Aujourd'hui, Grenoble est toujours un des principaux centres d'escrime, avec trois clubs et plus de cinq cents scolaires initiés dans le cadre du tiers-temps ou de l'Association du sport scolaire et universitaire, malgré un budget annuel dérisoire de 3 000 F pour toute la ligue Dauphiné-Savoie.

Le manque général de ressources, la faiblesse des effectifs, n'empêchent pourtant pas les escrimeurs français de réussir à se maintenir au meilleur niveau en dépit de l'universalisation de ce sport et de la domination généralement exercée par les pays socialistes européens. Ainsi Christian Noël défendait-il, jeudi 18 juillet, son titre mondial de fleuret, conquis voici un an à Göteborg (Suède).

Ces championnats du monde, qui enregistrent une participation record de cinq cent trente concurrents venus de quarante-deux nations avec la présence, pour la première fois, des représentants du Cambodge, de la Nouvelle-Zélande, et de la République populaire de Chine, admise depuis deux mois au sein de la Fédération internationale d'escrime, offrent une occasion de revanche aux tireurs des pays de l'Europe de l'Est qui avaient laissé échapper tous les titres individuels l'an dernier en Suède. Leur sursaut attendu ne facilitera pas la tâche de leurs adversaires, et en particulier des Français, dont les ambitions se limiteront, cette année, au fleuret.

Les chances françaises paraissent plus sûres au fleuret féminin avec Brigitte Dumont, revenue à la compétition après une maternité, et Marie-Chantal Demaille, qui voudrait bien se distinguer chez elle, comme le firent les fleurettistes français le 17 juillet lors de la première journée de compétition.

Christian Noël, Daniel Revenu, Didier Flament, Frédéric Pietruska, Bernard Talvard, figuraient en effet parmi les vingt-quatre rescapés d'une épreuve marathon de plus de dix heures qui élimina cent dix-sept concurrents, dont les Soviétiques Stankivich, champion du monde en 1971, et Rouzlev, récent vainqueur de la Coupe Giovannini, le Hongrois Istvan Kovacs et le Roumain Tiu, tous deux finalistes lors des derniers championnats du monde.

Les travaux pratiques des Chinois

Ce brillant résultat d'ensemble (le meilleur pour les Français depuis plus de dix ans) a toutefois été quelque peu éclipsé par le succès de curiosité provoqué par la première apparition en compétition des fleurettistes chinois. Vifs, agiles, mais encore inexpérimentés et dotés d'une technique assez rudimentaire, les Chinois n'en provoquerent pas moins quelques surprises, puisque quatre d'entre eux se qualifièrent pour le second tour de la compétition.

Un autre Chinois, Ching Hsi, accédait même au troisième tour, résultat d'autant plus méritoire que les Chinois, privés de contacts internationaux, n'ont jamais fait appel à des maîtres d'armes étrangers et sont venus à Grenoble faire, en quelque sorte, leurs travaux pratiques après avoir jusqu'ici appris l'escrime dans les livres.

GÉRARD ALBOUY.

TENNIS

EN COUPE DAVIS

LES JOUEURS FRANÇAIS A L'ÉPREUVE D'ILIE NASTASE ET D'ION TIRIAC

Bucarest. — Quel que soit, quel qu'ait été l'ordre des matches d'après le tirage au sort, il ne faut pas se cacher que l'équipe de France de Coupe Davis n'a pas la partie facile devant la Roumanie, qu'elle rencontre en trois journées à partir de vendredi 19 juillet à Bucarest. Tâche d'autant plus ardue que les idoles roumaines, Nastase et Tiriac, seront soutenues par leur public. Or l'évocation de la finale d'octobre 1972, où les Américains Smith et Gorman durent remporter la victoire aussi contre les juges de ligne, nous rappelle qu'il faut là-bas gagner les points deux fois et de préférence jouer au milieu du terrain. Jauffret, Barthès, Goven et Dominguez auront-ils les nerfs assez solides pour lutter contre tous les excès du tempérament latin que le public de Bucarest dépense généreusement ?

De notre envoyé spécial

De toute façon, un match de Coupe Davis est comme une partie de poker où le joueur ne disputant pas que ses propres chances, mais défendant les couleurs de son pays, doit manifester un courage, une maîtrise de lui-même exceptionnels — et révèle souvent ainsi un tempérament de battant. N'oublions pas qu'il y a deux ans le héros de la rencontre Etats-Unis-Roumanie fut le « *vilain* » Ion Tiriac et que le virtuose Ilie Nastase, jouant devant les siens, eut les jambes en *flanelle*.

Sous la ramure

Le stade Progresul, où les matches ont lieu, est situé au sud-ouest de Bucarest. On y parvient par une allée de tilleuls que bordent des charmilles et de charmantes villas à loggias, anciennes résidences des banquiers roumains, malheureusement dégradées par le voisinage d'échoppes ou d'estaminets poussiéreux, comme on en trouve aux abords des arènes espagnoles. Le stade se trouve là, sous la ramure, pareil à un club de station balnéaire, et comprenant cinq courts de terre battue en dehors du central. Celui-ci est encadré de tribunes dont la contenance, pour l'occasion, a été portée à quelque trois mille spectateurs, qui, n'en doutons pas, feront du bruit comme cent mille pour encourager leurs champions Nastase et Tiriac.

Des deux joueurs, la cote d'amour reste nettement en faveur de Nastase. Né à Bucarest le 19 juillet 1946, cadet de quatre frères et sœurs, il a grandi, de son propre aveu, *« comme un petit voyou »*, préférant jouer au football dans la rue qu'aller à l'école, et faisant le désespoir de son père, caissier dans une banque. Le jeune Ilie ne s'intéressait vraiment à la raquette que pour porter dévotement celles des frères Viziru, gloires locales, « *mauvais garçons* » et grands buveurs de vodka devant l'Eternel.

Le « vieux » Tiriac

C'est en 1959 qu'à ce même stade Progresul, à côté duquel sa famille habitait, il fit la connaissance de Ion Tiriac, dont il fut d'abord le ramasseur de balles. Tiriac ne devait pas tarder à remarquer ce gamin au teint olivâtre qui témoignait dans tous ses gestes d'une adresse confondante ; il s'attacha dès lors à le perfectionner en le prenant comme partenaire. Bientôt, Nastase s'affirme sur les courts de Roland-Garros, puis de Wimbledon, démontrant une énorme facilité et aussi un sens de l'humour mal torché, qui amuse la galerie, quitte à suivre dans ses manifestations d'humeur les « embrouilles » de son mentor. Jusqu'à l'année 1972, où il gagne des fortunes en remportant coup sur coup tous les tournois professionnels aux Etats-Unis et devient champion de Forest-Hills. C'est à la fin de cette année glorieuse qu'il épouse, à Bazoches (Loiret), la ravissante Dominique Grazia, petite-fille du baron Empain, ce qui va lui valoir d'aimables points de chute occidentaux et une résidence fort peu prolétarienne à Bucarest même, dans le quartier des lacs.

La saison 1974, elle, n'a pas, jusqu'à présent été heureuse pour Nastase ; éliminé à Roland-Garros par Solomon, à Wimbledon par Stockton, il a laissé le devant de la scène tennistique à Borg et à Connors. Mais il serait présomptueux de dire que le champion roumain est déjà sur le déclin et qu'il est *« bon à prendre »*.

En revanche, le *« vieux »* Ion Tiriac, qui a quitté momentanément Boston — où il joue comme *« pro »* aux Intervilles — sur l'ordre impératif de sa fédération, est, à trente-cinq ans, nettement sur la pente.

Mais avec sa tignasse de bélier et des moustaches en guidon de bicyclette qui lui composent un masque de *« terreur des Carpates »*, il fait toujours peur et ses *« coups fourrés »* peuvent fort bien encore retourner un match.

Toute la question est de savoir si les deux Roumains, qui ont formé naguère une association légendaire et par la suite se sont brouillés spectaculairement, sont capables de retrouver leur cohésion en jouant côte à côte.

Car, comme toutes les rencontres de Coupe Davis, le match se jouera sur le point du double — seule vraie chance des joueurs français.

OLIVIER MERLIN.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

STRATÉGIE

De notre envoyé spécial

Pau. — Déjà vainqueur la veille au sommet du Tourmalet, Jean-Pierre Danguillaume a remporté, mercredi 17 juillet, la dix-huitième étape du Tour de France, Bagnères-de-Bigorre - Pau. A la victoire de l'audace, acquise au terme d'une échappée solitaire de 100 kilomètres, a succédé la victoire de l'intelligence et de l'opportunité. Danguillaume, en effet, a compris tout le parti qu'il pouvait tirer de la rivalité opposant Poulidor à Lopez Carril, les suivants immédiats de Merckx, en concurrence pour la deuxième place. Poulidor, qui compte 2 min 53 sec. de retard sur l'Espagnol, envisageait de réduire l'écart en s'octroyant la minute de bonification attribuée au col de Soulor.

L'offensive déclenchée par Danguillaume au pied de cette difficulté a bénéficié de la protection de Lopez Carril, dans la mesure où elle détruisait le plan initial de Poulidor.

Quant à Poulidor, il tentera — mais la partie sera difficile — de détrôner Lopez Carril à la faveur des étapes contre la montre de Bordeaux et d'Orléans. En la circonstance, il se prêtera, ainsi que Merckx d'ailleurs, à une expérience dont l'initiative revient aux médecins du Tour et qui a pour but de déterminer les réactions cardiaques d'un coureur au paroxysme de l'effort.

A cet effet, les deux champions ont accepté de porter, pendant la course un appareil à électrodes qui transmettra une série de renseignements à un enregistreur.

JACQUES AUGENDRE.

L'étape du 18 juillet, Pau-Bordeaux, a été perturbée par des manifestations d'agriculteurs. *(Lire page 22.)*

CLASSEMENT DE LA 18e ETAPE BAGNERES-DE-BIGORRE - PAU

(141,500 kilomètres)

1. Danguillaume (Fr.), 4 h. 19 min. 20 sec. ; 2. De Witte (Belg.), même temps ; 3. Oliva (Esp.), même temps ; 4. Zurano (Esp.), même temps ; 5. Hoban (G.-B.), à 3 min. 14 sec., etc., etc.

CLASSEMENT GENERAL

1. Merckx (Belg.), 101 h. 4 min. 44 sec. ; 2. Lopez-Carril (Esp.), à 2 min. 25 sec. ; 3. Poulidor (Fr.), à 5 min. 18 sec. ; 4. Panizza (Ital.), à 5 min. 33 sec. ; 5. Aja (Esp.), à 6 min. 1 min. ;

PRESSE

Après le rachat des actions de M. Agnelli

L'ÉDITEUR RIZZOLI DÉTIENT LA TOTALITÉ DU CAPITAL DU « CORRIERE DELLA SERA »

De notre correspondant

Rome. — M. Giovanni Agnelli, président de Fiat, a revendu à l'éditeur Rizzoli le paquet d'actions du « Corriere della Sera » qu'il possédait et qui représentait le tiers de la propriété. Ainsi l'éditeur milanais se trouve maintenant détenteur de l'ensemble de la propriété du journal, après le rachat des parts de la comtesse Crespi et de celles de M. Moratti (voir « le Monde » du 18 juillet). La nouvelle en a été donnée officiellement à Milan et est publiée sans commentaire par le « Corriere della Sera ».

Un premier contact a été pris par M. Rizzoli avec les responsables administratifs et les directeurs du quotidien. Il a également rencontré des représentants du comité de rédaction et du comité d'entreprise.

Mais les négociations entre les deux partenaires ne pourront prendre leur cours que lorsque le juge du travail de Milan se sera prononcé sur le recours déposé par l'Association des journalistes lombards pour « comportement antisyndical » et violation des accords signés l'automne dernier entre la propriété et le personnel. Ce dernier en effet n'avait été ni informé ni consulté sur le changement des propriétaires des deux premiers paquets d'actions intervenus ces jours derniers. Il n'a d'ailleurs pas plus été tenu au courant par M. Agnelli de la vente de ses actions. Un appel de la Fédération de la presse demande aux journalistes « de renforcer l'état de mobilisation de la profession pour défendre la liberté de la presse ». — J. N.

● *Le Cameroun* a désormais son quotidien national, *Cameroon Tribune*, qui est publié depuis le début de juillet à Yaoundé, sur 14 pages, dont 12 de nouvelles surtout locales. Le rédacteur en chef est M. Engelbert Ngog Hob, en même temps directeur de l'Agence camerounaise de presse.

La parution du *Cameroon Tribune* entraîne la disparition de *la Presse du Cameroun*, de Douala, après dix-neuf ans d'existence. — *(A.F.P.)*.

FEUILLETON

NUMERO 8

Une aventure d'Astérix le Gaulois

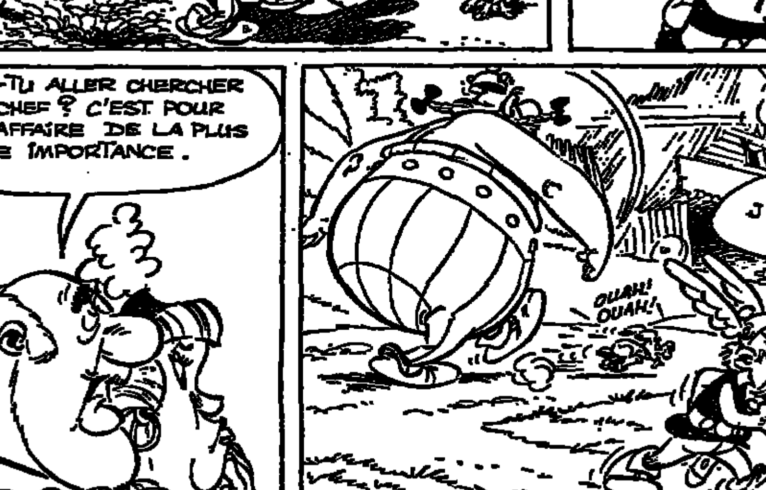
LE CADEAU DE César

Texte de René Goscinny

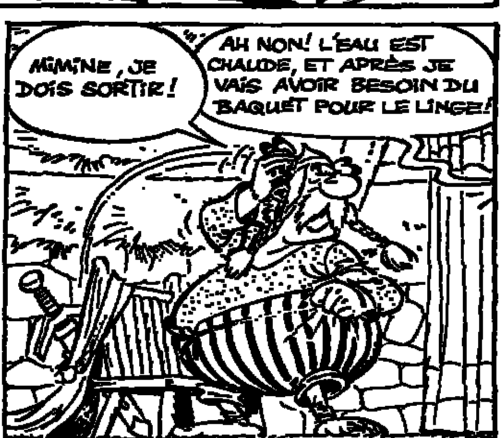
Dessins d'Albert Uderzo

L'aubergiste, Angine et Coriza, fiers de leur titre de propriété signé par Jules César, font une entrée mouvementée dans le village gaulois...

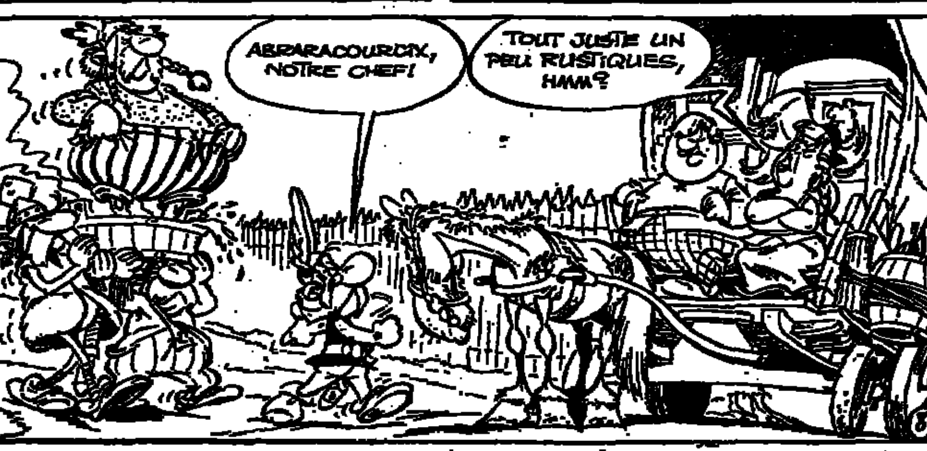












(A suivre.)

INFORMATIONS PRATIQUES

Chasse

Les dates probables d'ouverture sont fixées

Le Conseil national de la chasse a tenu mercredi une réunion de travail à laquelle assistait M. Servat, directeur de la protection de la nature au ministère de la qualité de la vie. Les dates probables d'ouverture de la chasse ont été rendues publiques. Voici comme elles se présentent pour le territoire métropolitain :

1er SEPTEMBRE. — Ardèche, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corse, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Lot-et-Garonne, Lozère, Haute-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Var ;

8 SEPTEMBRE. — Ain, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Aveyron, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Drôme, Doubs, Gers, Isère, Jura, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Tarn, Vaucluse, Vendée, Vienne ;

15 SEPTEMBRE. — Aisne, Allier, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Seine-Maritime, Somme, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire de Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines.

22 SEPTEMBRE. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Manche, Mayenne, Morbihan, Sarthe.

On notera que pour l'ensemble des départements les dates ont été reculées d'une semaine par rapport aux années précédentes. M. Servat s'est félicité de ces décisions qui permettront au gibier d'acquérir plus de vigueur.

M. Bejot, président de l'Office national de la chasse, a indiqué pour sa part qu'il avait rencontré ce même mercredi le ministre de l'économie et des finances au sujet de l'augmentation du permis réclamée depuis longtemps. M. Fourcade s'est formellement opposé à une telle mesure pour l'instant. Donc, comme nous l'avons déjà indiqué (*le Monde* des 21 juin et 11 juillet), les tarifs des permis (70 F pour le départemental, 110 F pour le bi-départemental, 300 F pour le général) restent inchangés. M. Bejot a estimé que dans ces conditions soixante-treize fédérations vont connaître cette année des budgets déficitaires, la part qui leur revient dans le prix du permis n'ayant pas varié depuis 1969. Les problèmes de garderie, notamment, se poseront sans aucun doute.

P.T.T.

NOUVELLES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES AUTOMATIQUES

● HAM ET LE MONT-DORE. — Depuis le 18 juillet, les abonnés au téléphone de Ham (Somme) et du Mont Dore (Puy-de-Dôme) peuvent être obtenus par voie entièrement automatique.

En ce qui concerne les appels à partir de la région parisienne vers Ham (Somme) et les localités environnantes, il suffit de composer le 15 puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 22 suivi des six chiffres du numéro d'appel de l'abonné demandé. Pour Le Mont-Dore (Puy-de-Dôme) et les localités environnantes, les abonnés de Paris et de la région parisienne devront composer le 15 puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 73 suivi des six chiffres du numéro d'appel de leur correspondant.

● MORTAGNE-AU-PERCHE ET CHALAIS. — Depuis le 16 juillet, les abonnés au téléphone de Mortagne-au-Perche (Orne) peuvent être obtenus par voie entièrement automatique. En ce qui concerne les appels à partir de la région parisienne il suffit de composer le 16, puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 34 suivi des six chiffres d'appel de l'abonné demandé.

D'autre part, depuis le 18 juillet, les abonnés au téléphone de Chalais (Charente) peuvent être obtenus par voie entièrement automatique. En ce qui concerne les appels à partir de la région parisienne, il suffit de composer le 15, puis, après audition de la deuxième tonalité, l'indicatif interurbain 45 suivi des six chiffres d'appel de l'abonné demandé.

Circulation

CENT CINQUANTE MILLE VÉHICULES EN STATIONNEMENT IRRÉGULIER

Plus de 5 millions de procès-verbaux par an, 30 000 véhicules conduits à la fourrière en 1973, 17 144 « sabots de Denver » posés sur des voitures stationnant sur des trottoirs, tels sont les chiffres donnés par le préfet de police et le préfet de Paris en réponse à une question écrite de trois conseillers de Paris (centristes) sur « *la situation scandaleuse du stationnement* » dans la capitale.

Malgré la répression et les aménagements réalisés, le préfet de police et le préfet de Paris reconnaissent que « *la situation ne s'est pas modifiée dans un sens favorable* » et que « *le nombre de véhicules en stationnement irrégulier demeure élevé* » (en permanence 140 000 à 150 000 véhicules). L'une des causes de cette situation inquiétante est, selon les préfets, « *la disparition préoccupante des garages commerciaux* » et l'augmentation croissante du parc automobile. (*Bulletin municipal officiel* du 17 juillet.)

Ventes

● *Une importante collection de lettres de Jean Cocteau*, certaines illustrées de dessins à l'encre ou au crayon, a été vendue 3 400 livres mardi à la salle des ventes londoniennes de Sotheby's. La correspondance, deux cent cinq lettres, huit cartes et un télégramme est adressée à Mary Hoeck, traductrice de l'écrivain en anglais. Jean Cocteau reconnaissait lui-même qu'elle était la première personne avec qui il ait eu des relations épistolaires suivies.

Loterie nationale

TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE

Signe	Numéro	Lot	Autres signes
Bélier	9391	5 000	500
	8186	10 000	1 000
	04439	100 000	5 000
Taureau	9332	5 000	500
	3028	10 000	1 000
	13699	100 000	5 000
Gémeaux	4389	5 000	500
	9559	10 000	1 000
	34230	100 150	5 150
Cancer	9688	5 000	500
	2187	10 000	1 000
	01190	100 050	5 050
Lion	9208	5 000	500
	9532	10 000	1 000
	08524	100 000	5 000
Vierge	2219	5 000	500
	2450	10 050	1 050
	19058	100 000	5 000
Balance	6131	5 000	500
	4818	10 000	1 000
	08878	100 000	5 000
Scorpion	8554	5 000	500
	5688	10 000	1 000
	15214	100 000	5 000
Sagittaire	2873	5 000	500
	5187	10 000	1 000
	12253	100 000	5 000
Capricorne	2723	5 000	500
	5090	10 050	1 050
	13649	100 000	5 000
Verseau	0296	5 000	500
	7883	10 000	1 000
	09242	100 000	5 000
Poissons	8038	5 000	500
	1597	10 000	1 000
	33799	100 000	5 000

Quel que soit le signe, les billets dont le numéro se termine par 5 et 0 gagnent 50 F ; 82, 34 et 64 gagnent 100 F ; 30 gagnent 150 F ; 991, 432, 423, 956, 317 et 617 gagnent 200 F ; 260 gagnent 250 F ; 164 gagnent 300 F.

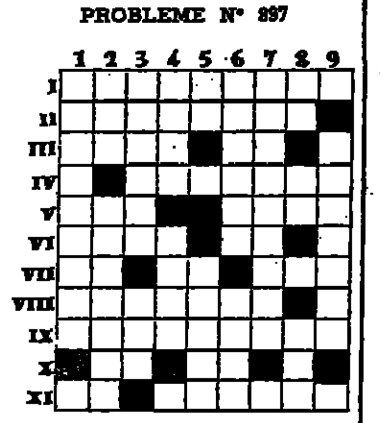
Les billets portant le numéro 37402 gagnent 1 500 000 F (Taureau) et 15 000 F (autres signes). Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 37402 gagnent 12 000 F ou 12 050 F (Taureau) et 500 F ou 550 F (autres signes).

COMPTE TENU DES CUMULS DE LOTS

Le prochain tirage (14e tranche) aura lieu le mercredi 24 juillet, à 19 h. 45, au secrétariat général de la Loterie nationale, 20, rue La Boétie, Paris-VIIIe.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 897



HORIZONTALEMENT

I. Se recueillent religieusement. — II. Exposée à la morgue. — III. Naît dans le Perche. Sigle. — IV. Dont les restes seront lourds. — V. Rivière alpestre. Fit beaucoup parler de lui. — VI. Facteur d'équilibre. Atteste un accord entre deux enfants de Vérone. — VII. Elle divague (épelé). Pronom. Préfixe inversé. — VIII. Eclipse totale plus ou moins longue. — IX. Très raisonnables. — X. Terme musical. Evoque un départ biblique. — XI. N'évoque plus que des souvenirs. Petit sac que l'on emmène partout avec soi.

VERTICALEMENT

1. Ondulent naturellement. — 2. Il lui suffit parfois d'une addition pour donner une solution. S'emballent facilement. — 3. Joyeux, par définition. Se manifeste davantage quand il est consommé. — 4. Presque tous les buveurs les préfèrent secs. Peintre illustre. — 5. Possessif. Jalonnait d'anciens chemins. — 6. Emaillent des dialogues. Généralement blanc quand on le voit dans la glace. — 7. Ce sont leurs nombreuses vertus qui les font apprécier. — 8. Dans une défense. Abréviation. On peut en tirer plus de vingt balles en le tapant. — 9. S'occupent des affaires des autres.

Solution du problème n° 896

HORIZONTALEMENT

I. Peeling. — II. Obtus. Ire — III. Iraient. — IV. Voir. A.R. — V. Semeuse. — VI. AR. Osées. — VII. Dan. SS. — VIII. Edentés. IX. Etier. Au. — X. Ratés. Air. — XI. Auer. Mars.

VERTICALEMENT

1. Poivrade. Ra. — 2. Ebro. Radeau. — 3. Etais. Nette. — 4. Luire. Nier. — 5. Ise. Mottes. — 6. Nues. Er. — 7. Git. Ue. AA. — 8. Ages. Air. — 9. Redresseurs.

GUY BROUTY.

L'INSCRIPTION DES JEUNES ÉLECTEURS

M. Paul Laurent, député de Paris, membre du secrétariat du P.C.F., note dans une question écrite au ministre de l'intérieur : « *L'adoption de la loi sur le droit de vote à dix-huit ans n'est que le premier pas permettant l'exercice de ce droit. Le second sera l'effort indispensable pour l'inscription rapide et massive des jeunes sur les listes électorales. Il est malheureusement prouvé que le système actuel bat tous les records de discrétion et de lenteur. Comme des élections législatives partielles assez nombreuses vont se dérouler au début de l'automne* », le député communiste demande l'ouverture exceptionnelle des bureaux d'inscription des circonscriptions intéressées « *dès le 1er août prochain* ».

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	128 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche lundi, un supplément radio télévision avec les programmes complets de la semaine.

JEUDI 18 JUILLET

● **CHAINE I**

18 h. 10 Tour de France cycliste.

20 h. 15 Tour de France cycliste.

20 h. 30 Grand écran, de Monique Assouline. Film : « Soudain, l'été dernier », de J.-L. Mankiewicz (1959), avec E. Taylor, K. Hepburn et M. Clift.

Une veuve riche et mûre veut étouffer la vérité sur la mort de son fils en faisant opérer du cerveau sa nièce qui en fut témoin. Le chirurgien commence par psychanalyser la jeune fille.

Trois grands acteurs dans l'adaptation d'une pièce morbide de Tennessee Williams.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.

20 h. 35 Les dossiers secrets des trésors. « L'affaire du Tubantia ».

En mars 1916, un bateau hollandais est torpillé. L'Angleterre et l'Allemagne s'accusent réciproquement de cette agression.

21 h. 30 Reportage : Le feu de la Terre. Haroun Tazieff et le volcan de l'Afar (2).

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Tour de France cycliste.

20 h. 10 Pour les jeunes : Les trois ours.

20 h. 30 Entretien : La bonne mémoire. Le professeur Debré. Réal. D. Wronecki.

Avoir vingt ans en 1902.

21 h. 20 Magazine : Vivre à loisir, de Cl. Dupont. Georges Savy, chasseur de sons.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Carte blanche : « Tous ensemble », de P.-M. Newman, adapt. P. Boudy, avec M. Meriko, P. Bertin (réal. O. d'Horrer). — 21 h. 20, Biologie et médecine. — 23 h. 50, Livre d'or : Avignon.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.), Concert donné à l'Institut culturel italien par le Trio Casella, avec A. Florentini, violoniste ; E. Marzeddu, pianiste ; G. Mancellini, violoncelliste : « Trio en si bémol majeur K. 502 » (Mozart), « Sonate à trois » (Malipiero), « Trio n° 1 en ré mineur, opus 49 » (Mendelssohn). — 22 h. (S.), Orchestre symphonique de la radiodiffusion sarroise, direct. B. Maderna : Schumann. — 22 h. 50 (S.), Clarté dans la nuit. — 23 h. 5 (S.), Jazz vivant : Le Malchi Oui Big Band. L'Intercommunal free dance music orchestra. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques : Haydn, Liszt, Verdi, Massenet, Tansmann, R. Strauss.

TRIBUNES ET DEBATS

FRANCE-CULTURE, 16 h. 30, M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

EUROPE 1 : 19 h. 30, Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine.

VENDREDI 19 JUILLET

● **CHAINE I**

16 h. 15 Tour de France cycliste.

20 h. 15 Tour de France cycliste.

20 h. 30 Série : Mission impossible. « Le Gang de la boxe ».

21 h. 20 Emission médicale : Vie et mort de la cellule, de P. Desgraupes, I. Barrère et E. Lalou.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.

20 h. 35 Dramatique : « Rouges sont les vendanges », de J. Cosmos. Réal. Cl. Loursais. Avec Ch. Barbier, P. Crauchet, G. Lartigau.

A l'époque des vendanges, plusieurs couples se retrouvent dans une propriété. Ruptures et retrouvailles, mais il y a un mort.

22 h. 25 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Tour de France cycliste.

20 h. 10 Pour les jeunes : Les trois ours.

20 h. 30 Film : « Brewster Mac Cloud », de R. Altman (1970), avec B. Cort.

Un jeune Américain, installé dans un abri anti-aérien, met au point une invention qui doit lui permettre de voler. Ceux qui gênent ses travaux meurent mystérieusement.

Humour farfelu et contestataire.

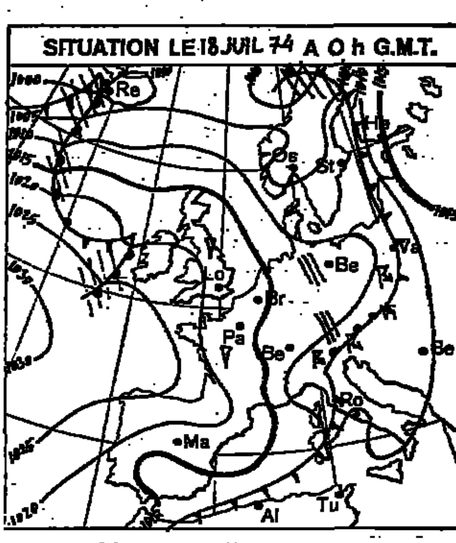
● **FRANCE-CULTURE**

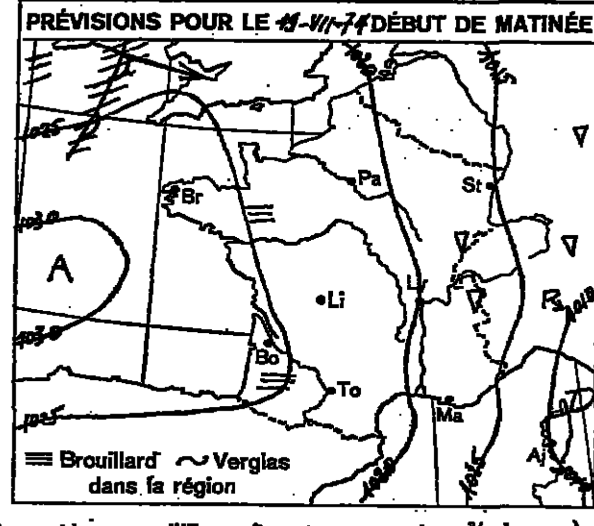
20 h., Dialogues, émissions de R. Pillaudin, enregistrée en public : « Sexe et savoir », avec Paul Milliez et Guy Hocquenghem. — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne : Mercure et Vénus. — 21 h. 50, Entretien avec P. Barbizet. — 22 h. 10, En son temps l'Opéra. — 22 h. 50, Art, création, méthode. — 23 h. 15, Le concert du bibliophile : « Tristan et Isolde » (Wagner). — 23 h. 40, Un poète... des poèmes.

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.), Concert donné au Palais de la découverte à Paris, avec F. Pallie, T. Murail, ondes Martenot, P. Baubet-Gony, piano ; M. Gastaud, percussion ; Cl. Pavy, guitare électrique. Direct. R. Trochon. Hommage à Copernic : « Hommage à Copernic pour deux ondes Martenot, piano et percussion » (A. Abbott) ; « Hadron pour piano » (P. Baubet-Gony) ; « Vega pour ondes Martenot, piano et percussion » (R. Tessier) ; « les Nuages de Magellan, pour deux ondes Martenot, guitare électrique et percussion » (T. Murail). — 22 h., Jardins à la française : Aubert, Barraud, Caplet. — 23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques : Stamitz, Paganini, P.-M. Dubois, R. Strauss, R. Calmel. — 1 h. 30, Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud ▲▲ Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 18 juillet à 0 heure et le vendredi 19 juillet à 24 heures :

Le champ de pression continuera à s'élever un peu sur la France, et l'air frais et instable qui s'écoulait sur notre pays deviendra moins actif. Les nouvelles perturbations qui circulent de Terre-Neuve au nord de l'Europe occidentale ne devraient pas affecter la France autrement que par leur bordure méridionale atténuée.

Vendredi, des résidus d'instabilité persisteront encore des Vosges au nord-est du Massif Central et au nord des Alpes, où, après des éclaircies matinales, on observera encore quelques averses, parfois orageuses.

Sur le reste de la France, le temps sera ensoleillé avec des nuages passagers après des éclaircies matinales assez belles. On notera des brouillards isolés dans les premières heures de la matinée dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Cependant, des nuages un peu plus abondants envahiront progressivement le ciel des régions voisines de la Manche et la Bretagne. Ils seront également plus nombreux près des Pyrénées.

Les vents, de nord-ouest, seront faibles, sauf sur les régions méditerranéennes, où ils seront encore assez forts.

Il fera encore assez frais le matin dans les régions continentales, mais les températures maximales marqueront une hausse par rapport à celles de la veille.

Jeudi 18 juillet, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 019 millibars, soit 764,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Biarritz, 20 et 15 degrés ; Bordeaux, 22 et 10 ; Brest, 18 et 9 ; Caen, 16 et 10 ; Cherbourg, 14 et 11 ; Clermont-Ferrand, 21 et 12 ; Dijon, 20 et 13 ; Grenoble, 21 et 13 ; Lille, 15 et 7 ; Lyon, 23 et 15 ; Marseille, 21 et 16 ; Nancy, 20 et 11 ; Nantes, 20 et 9 ; Nice, 27 et 18 ; Paris-Le Bourget, 21 et 10 ; Pau, 19 et 11 ; Perpignan, 20 et 15 ; Rennes, 19 et 9 ; Strasbourg, 23 et 14 ; Tours, 20 et 12 ; Toulouse, 22 et 12 ; Ajaccio, 27 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 17 et 8 degrés ; Athènes, 38 et 26 ; Bonn, 20 et 11 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 36 et 25 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 20 et 12 ; Genève, 21 et 11 ; Lisbonne, 23 et 14 ; Londres, 19 et 9 ; Madrid, 27 et 12 ; Moscou, 22 et 14 ; New-York, 26 et 18 ; Palma-de-Majorque, 30 et 16 ; Rome, 28 et 23 ; Stockholm, 19 et 13.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 18 juillet 1974 :

DES ARRETES

● Fixant le taux d'intérêt des obligations cautionnées ;

● Autorisant la mise en service d'une section de l'autoroute l'Aquitaine A-10 ;

● Modifiant les dispositions d'un précédent arrêté fixant les plans d'eau, cours d'eau ou parties de cours d'eau dans lesquels les truites et les saumons de fontaine peuvent être pêchés à partir d'une longueur de 18 cm pour la consommation familiale ;

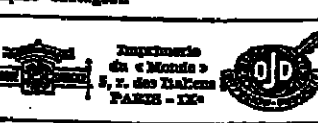
● Relatif aux dates d'ouverture de la chasse.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

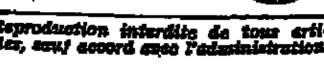
Gérants :

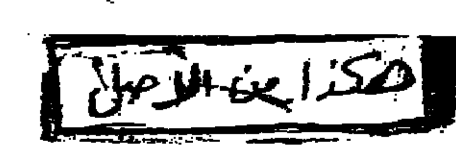
Jacques Fauvet, directeur de la publication.

Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS - IXe





Le Monde DES LIVRES

L'ACTUALITÉ DE RENÉ CREVEL

IL y a une raison à la redécouverte de René Crevel : c'est le malaise contemporain. Certains ont vu en lui une image prémonitoire de mai 68. Il correspond aux lendemains désenchantés de ce mai-là. Son exaltation s'inscrit avec acuité dans les temps mornes et gris. Contestataire-né, René Crevel est l'homme des contradictions. S'il écrit, c'est avec un dédain qui n'a rien perdu de sa vigueur.

Les trois volumes que nous restituent les éditions Jean-Jacques Pauvert : Mon corps et moi, la Mort difficile, les Pieds dans le plat, *et qui seront suivis d'un quatrième, à la rentrée :* Babylone, *s'accompagnent chacun d'un dossier* établi et présenté par Michel Carassou et Jean-Claude *Zylberstein. La vertu de ces dossiers est de rassembler des textes contemporains aux ouvrages réédités, textes épars dans les revues du temps ou, comme les correspondances avec Marcel Jouhandeau et Tristan Tzara, demeurés inédits. On voit ainsi succomber les idées toutes faites qui travestissaient plus ou moins gravement René Crevel.*

Ce jeune homme est inséparable de la genèse de ce jeune mouvement d'alors : le surréalisme. Et d'autant moins séparable que sans cesse critique ! L'œuvre de Crevel s'inscrit dans le désir de la vraie vie, mais elle prend assises, et racines, dans la vie absente. Le « moi » lui paraissait incertain. Le communisme faisait plus que le séduire, parce qu'il désignait un vaste effort collectif et la satisfaction collective de tous les besoins. *La solitude rompue, c'était le congé signifié à l'ennui et au désespoir de vivre. Qu'on ajoute la hantise de la mort, la maladie, l'homosexualité, et l'on prendra mesure de cet horizon d'impatience sur quoi l'œuvre se découpe.*

HUBERT JUIN.


(Dessin de JULEM.)

Une vie déchirée

DANS *la Mort difficile*, publiée en 1926, on lit cette petite phrase à l'allure insolite : « *On se suicide beaucoup dans la famille.* » C'est que René Crevel avait quatorze ans lorsque son père s'est pendu, un peu comme met fin à ses jours, dans *la Mort difficile*, le père de Diane : sans raison bien précise (à notre connaissance), par une façon de sortie délibérée. Cette scène capitale, dont on sait par des témoins qu'aucune conséquence ne fut épargnée à l'enfant, et, par exemple, la mère injuriant le cadavre, voilà qu'elle va rebondir entre les livres, entre les lignes, depuis le premier ouvrage publié : *Détours*, en 1924, jusqu'à l'aveu sans réticence qui se trouve dans la réponse de Crevel à l'enquête sur le suicide menée par les surréalistes en janvier 1925 : « *D'un suicide auquel il me fut donné d'assister, et dont l'auteur-acteur était l'être, alors, le plus cher et le plus secourable à mon cœur, de ce suicide qui — pour ma formation ou ma déformation — fit plus que tout essai postérieur d'amour ou de haine, dès la fin de mon enfance j'ai senti que l'homme qui facilite sa mort est l'instrument docile et raisonnable d'une force majuscule (appelez-la Dieu ou nature) qui, nous ayant mis au sein des médiocrités terrestres, emporte dans sa trajectoire, plus loin que ce globe d'attente, les seuls courageux.* »

H. J.

(Lire la suite page 12.)

Une œuvre inquiète

DANS son impatience et sa colère, et à cause d'elles, René Crevel joue mots sur table (l'expression est de lui). Il écrit des romans qui n'en sont pas. Des bribes de ses ouvrages ont paru ailleurs, sous forme d'essais, qu'importe ? Crevel n'ordonne rien. Il écrit en vrac. Il a ce dédain superbe qui est l'apanage des « écrivains-nés » comme dira de lui Ezra Pound : « Ecrivain-né », cela s'entend de quelqu'un qui se soucie peu de littérature. Et c'est, de fait, l'attitude de Crevel.

H. J.

(Lire la suite page 12.)

LE RÊVE CELTIQUE

Un passé fabuleux

★ **LES ROYAUMES CELTIQUES, de Myles Dillon, Nora K. Chadwick et Christian J. Guyonvarc'h (collection : « l'Aventure des civilisations »), Fayard, éditeur, 448 pages. 88 F.**

LE grand mérite du livre de Dillon Chadwick et Guyonvarc'h est de nous présenter, sans doute pour la première fois, un *ensemble cohérent de données* sur la réalité celtique. Cet ensemble ne ruine pas, comme on pourrait *le craindre*, le mythe du celtisme, ce grand rêve fou et généreux qui survit à l'état pur dans quelques « réserves naturelles » d'Europe : l'Irlande, le Pays de Galles et la Bretagne. Depuis deux mille ans, la culture occidentale vit, prospère *et* dirige le monde (ou plutôt a dirigé le monde) dans les règles conventionnelles imposées par la conquête romaine. Comme les légions qui pacifiaient un pays et transformaient sa topographie en construisant des villes et en traçant des routes, *la pensée romaine* a savamment domestiqué la métaphysique celte en l'embrigadant dans un *rationalisme* progressiste. Les Celtes étaient perméables, Rome ne l'était pas. C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Les Celtes ont disparu progressivement, tantôt amalgamés (la civilisation gallo-romaine), tantôt massacrés, écrasés par les invasions germaniques. Un seul *groupe* avait résisté : le groupe irlandais, intact, grâce à son isolement, à l'abri de Rome, mais non du christianisme. Jusqu'au deuxième millénaire, l'Irlande a été le conservatoire de la *civilisation* celte, puis les Vikings sont venus, et auprès d'eux Attila était un tueur du dimanche. Le celtisme a sombré, ne laissant que des indices et pour les réunir une poignée de savants habités par la nostalgie de ce monde englouti comme l'Atlantide.

Mais si l'Atlantide a disparu, la cause en est un séisme, une gigantesque perturbation volcanique dont les restes, à Santorin, fument encore en Méditerranée. Tandis que les Celtes ont vu leur empire — ou plutôt leur civilisation — ravagé par les hommes, leurs dieux effacés du ciel, leur langue oubliée, leur race éteinte par le mélange avec les Romains, les Saxons et les Goths, leurs légendes recueillies seulement par la tradition orale.

Inconscience et générosité

Ce que nous pouvons en reconstituer aujourd'hui laisse une impression d'une infinie mélancolie. Com*ment ce grand peuple courageux* et idéaliste venu des Marches orientales pour coloniser l'Europe, a-t-il pu se *laisser éliminer de la carte* ? Quel injuste décret du sort lui a toujours fait perdre la bataille décisive, malgré le sens tactique de ses guerriers et leur bravoure, malgré le courage légendaire de ses femmes ? Dispersés de l'Ecosse à l'Anatolie, mais unis par la langue, une religion, des mœurs et des lois communes et un sens artistique incomparable dont témoignent seulement quelques œuvres ayant échappé au temps et à la rage *destructrice*, les Celtes ont succombé à des minorités actives, rusées et ambitieuses, ou à des torrents humains auxquels les livraient comme des enfants, pieds et poings liés, deux vertus qui ne font pas l'Histoire : l'insouciance et la générosité.

Leur passé survit dans des légendes dont il est, en général, impossible de démêler le vrai du lyrisme. Ont-ils jamais eu un roi, Ambigatus, aussi vaillant qu'intelligent, régnant sur un peuple industrieux qui obéissait à un droit coutumier souple et d'une humanité remarquable quand on le compare au droit romain ? Ou bien ont-ils imaginé ce roi, plaçant sur un trône d'or un personnage stylisé dont les hautes qualités morales symbolisaient leur propre ambition ?

MICHEL DEON.

(Lire la suite page 14.)

ÉT APRÈS ?

« LA TAUPE », de John Le Carré
« LA POUDRIÈRE », de Boileau-Narcejac

Par Bertrand Poirot-Delpech

CE n'est pas vrai qu'on lit sur les plages. On y part avec un livre enroulé dans sa serviette, on cligne vers les paragraphes que brouillent le soleil et les cris ; on se dit que l'on reprendra plus tard, après le bain ou le goûter des gosses, lorsqu'il pleuvra et que le piano de l'hôtel aura plaqué ses dernières gammes... Mais on ne lit pas. Et surtout pas les romans d'action, réputés peu propices à une telle lecture hachée, parce qu'ils vous tiendraient en haleine. Et alors ? Et après ?

Prenez un raconteur d'histoires comme Le Carré. Il a beau s'imposer d'imaginer le lecteur comme quelqu'un de mal assis qui veut s'en aller et qu'il faut retenir par tous les moyens, son dernier-né, *la Taupe* (1), commence par enchaîner sur des dizaines de pages des scènes auxquelles rien ne nous attache, sinon la seule crainte qu'en les sautant on ne comprenne pas la suite. En fait d'aventures, ce ne sont que rendez-vous entre une douzaine d'agents impénétrables qui s'échangent des renseignements incomplets ou faux les uns sur les autres, moins pour s'informer — et nous informer — que pour savoir ce que l'interlocuteur sait ou ignore.

Il est vrai que le sujet impose ce type d'abstractions subtiles. Il s'agit, en effet, de démasquer dans l'état-major de l'Intelligence Service, l'espion prosoviétique dont on a la certitude qu'il s'y est infiltré depuis des années selon la méthode dite de la « taupe ». De telles investigations font surtout appel à l'esprit déductif, aux pièges dialectiques. On est loin des exploits pittoresques à la Mata-Hari ou des débauches technologiques à la James Bond. Comme dans *L'espion qui venait du froid*, le monde du renseignement devient à la fois plus routinier et plus diabolique, à force de changer le psychologique, d'humain, en un pion parmi d'autres, dans un glacial jeu d'échecs.

CE qui ne veut pas dire que les règles de l'affrontement clandestin entre les nations se soient tellement compliquées, ni les raisonnements des espions. On en reste, du moins dans les romans, aux rapports Est-Ouest tels que les a figés la guerre froide des années 1950, avec ses U-2 et ses fusées cubaines. Quant aux motifs de l'agent britannique passé au service de l'U.R.S.S., ce sont sensiblement ceux qu'on a prêtés aux transfuges Burgess et McLean, dont Le Carré avoue s'être inspiré.

Si le personnage a agi de manière « à faire avancer la cause soviétique tout en évitant de nuire au Royaume-Uni et à ses agents », c'est surtout par dégoût du capitalisme américain et devant l' « incapacité » de son pays à lui résister, notamment lors... de l'expédition de Suez en 1956. Le paradoxe de cette rancœur ne lui échappe pas : il qualifie lui-même sa position d' « esthétique », façon courante de s'avouer en contradiction avec la logique.

Et il n'est pas le seul à régler sa conduite sur des sentiments plus que sur une idéologie cohérente. Nombre de ses collègues se révèlent dominés par des nostalgies diverses. Les uns se croient encore au temps de Lawrence d'Arabie, les autres n'ont pas renoncé dans leur cœur à l'époque où l'Angleterre avait vocation à gouverner les mers et l'Orient. Presque tous ont mal toléré que la règle d'or du cloisonnement vertical ait été remplacée par ce que les nouveaux théoriciens de l'espionnage appellent le « latéralisme » ou le coup par coup. On peut être espion, hors-la-loi, soldat de l'ombre, et ressembler comme un frère aux anciens combattants du grand jour.

C'EST en fait tout un monde hiérarchisé comme n'importe quelle société visible qui se perpétue dans la clandestinité. Cela va des « chasseurs de scalps » et des têtes d'affiche très soucieux de leur légende aux « filocheurs », « baby-sitters » et autres « traîne-patins » chargés d'entasser des renseignements mineurs, en passant par les « décrypteurs », « évaluateurs », dactylos et autres « mémés » de toute bureaucratie.

Au cœur de l'organisation, y faisant figure de raison d'être, d'obsession et de gangrène à la fois : le renseignement, autrement dit « matériel », véritable marchandise, aussi suspectée que convoitée, maniée comme une charge de plastic ou un virus filtrant, arme à trente-six tranchants dont l'usage possible et le coût — comme dans le « show business » — comptent plus que la teneur en vérité ou seulement en vraisemblance. Par assimilation au « produit » qu'il véhicule, l'agent ne vaut que par sa valeur de liquidation après usage, ou de stockage en vue d'échanges ultérieurs.

Les mœurs de détail varient d'un pays à l'autre, et des folklores locaux se maintiennent : l'image « Intelligence Service », notamment, a résisté aux défaites impériales. Mais un usage international tend à s'imposer en marge des lois civiles et militaires, un équilibre de la terreur secrète. Si tous les coups sont permis, en particulier l'emploi de « taupes » et les retournements en chaîne, un respect mutuel s'observe entre les plus grands, pour la simple raison qu'à ridiculiser ou mépriser l'adversaire on risque de perdre les meilleures raisons de s'en prendre à lui. L'estime réciproque comme nerf de la guerre.

On peut même parler d'esprit de corps au-dessus des camps, comme entre les aviateurs de 1914 et comme chaque fois que le combat se spécialise à l'extrême. Qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, des grandes ou des petites puissances, les agents ont en commun de ne pouvoir compter sur aucun recours légal, de ne devoir la vie qu'à une capacité infinie de suspicion, y compris à l'égard d'eux-mêmes, de n'avoir droit à aucune faiblesse, de se donner, des années durant, pour ce qu'ils ne sont pas, de se résigner à n'être toute leur vie que ce que les autres pensent qu'ils sont et de devenir autres, pour l'éternité, si on ne sait quel intérêt momentané commande de les croire ainsi. Même le doute peut devenir un renseignement, la vertu une imprudence.

IL y a là de quoi rapprocher des êtres et, qui sait, les réconcilier contre leurs chefs, car leurs motifs, on l'a vu pour la « taupe », tiennent du hasard, de l'humeur. Sans le réseau de complicité qui les enserre, combien hésiteraient sur la cause à servir, et combien changent effectivement de camp, hors de tout esprit de lucre ! Outre les transfuges avérés, on rencontre des agents de l'Est plutôt anticommunistes, et des espions de l'Ouest sincèrement socialistes.

Rien d'étonnant à cela : quand la morale et le sentiment ne sont plus que des méthodes de combat ou des monnaies d'échange, les raisons de se sacrifier deviennent affaire de conjoncture. Les espions sont les citoyens les mieux placés pour ne plus croire aux patries et aux généralités politiques, pour ne plus ajouter foi, comme dit l'un d'eux, qu'à « *ce qui peut s'écrire sur une carte postale* ».

Et après ? a-t-on envie de dire. Etait-il besoin de tant de rendez-vous compliqués pour montrer qu'il y a une absurdité de la trahison comme il y a une aberration de la violence ? Car telle est la leçon unique de cette *Taupe*, outre son jeu de cache-cache, où la passion logique de l'auteur éclipse trop souvent les émotions d'ancien de la boutique et de romancier du cœur sincèrement acquis aux victimes du système.

ON a souvent qualifié ce nouvel espion venu du froid et promis à l'oubli, plus qu'aux oubliettes, d'anti-James Bond. L'opposition est encore plus nette avec Arsène Lupin, aussi français que Le Carré peut être britannique, aussi gagnant et gagneur que les personnages de *la Taupe* peuvent être perdants, aussi dilettante et bravache qu'ils peuvent être noués, didactiques et besogneux.

Tant qu'à se divertir et à se demander « et après ? », autant vaut jouer le jeu du machiavélisme triomphant avec le héros de Maurice Leblanc, dont Sartre lui-même nous dit, dans *les Mots*, que la « force herculéenne », le courage narquois » et l'« intelligence bien française » née de « notre déculottée de 1870 », firent longtemps ses délices.

C'est en effet Lupin en personne que Boileau et Narcejac ont pris sur eux de ressusciter dans *la Poudrière* (2), comme ils l'avaient fait une première fois en 1973 avec *le Secret d'Eunerville*, et forts de ce que, à ce point de célébrité mythique, le pastiche tient moins de l'imitation que du... pèlerinage.

Ainsi qu'ils l'avaient eux-mêmes défini dans leur étude sur le roman policier (3), Lupin se montre, comme dans l'original, « fou de panache », « pédant du point d'honneur », cabot du « coup de théâtre », soucieux de ridiculiser l'adversaire plus que de l'abattre. L'occasion de tels exploits lui est offerte, cette fois, par un sombre complot hongrois, lors de la visite de Pierre Ier de Serbie au président Fallières, autour de l'archiduc Michel et d'une jeune Française : quelque chose comme *les Demoiselles d'Avignon* à l'envers, et à une époque où il suffisait de quelques bouts de papier, comme la dépêche d'Ems — ici un paquet de lettres d'amour, — pour mettre le feu à la... poudrière européenne.

La ressemblance avec les récits de Maurice Leblanc est saisissante. Non seulement par des détails, les « crebleu », les « saprelotte » ou les admonestations du héros à lui-même — « Allons, mon vieux Lupin, tu as cinq minutes, pas une de plus ! », — mais par un sens fringant des rebondissements en forme de pirouettes. Comme tous les pastiches de *Cyrano* ou des *Trois Mousquetaires*, cette *Poudrière* tend à prouver avec la plus saine fantaisie qu'impossible et... impassible ne sont pas français.

Et après ? Rien qu'un jeu d'été, en effet. Mais où le plaisir de découvrir se double de celui de reconnaître, le seul qui nous restera bientôt, quand tout aura été inventé.

(1) R. Laffont, 382 p., 36 F.
(2) Librairie des Champs-Elysées, 250 p., 20 F.
(3) *Le Roman policier*, Payot, 1964.

LITTÉRATURE ET CRITIQUE

UNE ANTHOLOGIE des jeunes poètes français

★ Bernard Delvaille, LA NOUVELLE POESIE FRANÇAISE. Seghers, 616 pages, 16,50 F.

IL a été rendu compte, ici, d'un ouvrage massif, paru l'hiver dernier : *la Poésie contemporaine de langue française depuis 1945*, publié par Serge Brindeau aux Editions Saint-Germain-des-Prés. Il mettait en relief surtout la poésie à tendance populiste, au niveau de l'écriture, et donnait un panorama très détaillé — sans doute trop — de la poésie francophone. Le poète et romancier Bernard Delvaille a, lui, une optique tout à fait différente. Ce qui l'intéresse au premier chef, c'est ce qui oppose la jeune poésie à la prose, et ce qui en fait le lieu idéal de l'expérimentation, de l'avant-garde, de l'aventure langagière aussi. Il ne prétend nullement à l'objectivité et, dans une préface habile, reconnaît n'avoir suivi que son goût et son bon plaisir, courant ainsi le risque de choisir des poètes qui, dans cinq ou dix ans, seront oubliés avant d'avoir connu la moindre renommée. Cette attitude ne l'empêche pas, grâce à ses vastes connaissances, de donner de notre jeune poésie une image complète — là aussi trop complète.

On retrouve avec satisfaction les noms les plus incontestés des poètes de quarante ans et moins, Jacques Izoard, Denis Roche, James Sacré et Daniel Biga en tête. Peut-être simplement le dosage est-il défavorable à une figure aussi originale que Lionel Ray ; on ne peut pas non plus accepter l'absence de notre seul jeune poète freudien, Pierre Dalle Nogare. Que d'agréables découvertes, en revanche : le tendre et ironique Richard Belfer, l'éloquent Elie Delamare-Deboutteville, qui ne craint pas le long discours lyrique, le désespéré Jean-Pierre Lesieur, qui tient à émouvoir le lecteur plutôt qu'à l'épater, *le laconique Olivier Perrelet*, le baroque Gabriel Rebourcet !

A côté des inconnus, dont on devine qu'ils auront des choses importantes à dire, Bernard Delvaille nous présente des débutants qui confondent balbutiement et rigueur, défoulement et lyrisme, gribouillage et recherche. Non, il n'y a pas cent jeunes poètes en France qui méritent qu'on leur face confiance ! L'intention de Bernard Delvaille n'est pas uniquement de nous faire découvrir des talents déjà formés, mais de nous donner un aperçu fidèle de la mentalité d'une génération. La poésie « engagée », la poésie rimante, la poésie directement compréhensible et la poésie rationnellement analysable sont ici en nette minorité. Il semblerait que la tendance la plus forte soit dans l'interjection et le découpage de mots : c'est souvent même une assez servile imitation de la poésie pop et de la poésie beatnik américaines.

Chez une trentaine de poètes — la proportion est énorme, — on trouve des mots anglais, des rythmes syncopés venus du jazz, et une mythologie qui s'appuie sur les films et les paysages de Chicago, plus que sur l'Auvergne ou sur Montmartre. Il n'est pas étonnant, dès lors, que la couverture même de l'anthologie imite un *blue-jean*. L'indépendance — comme on dit en politique — de la poésie française serait-elle en danger ? Ou bien le mimétisme et la paresse se substitueraient-ils à la rigueur, à la pensée, à toute conception artistique ? Le cri sauvage et le coup *de ciseaux dans la matière linguistique* : nos jeunes poètes ne devraient pas se contenter de moyens d'expression aussi primaires. Bernard Delvaille, critique généreux et observateur sagace, serait-il en même temps un historien des mœurs impitoyables ?

ALAIN BOSQUET.

Vient de paraître

Sciences occultes

MALCOM DE CHAZAL : *l'Homme et sa connaissance.* — Un traité systématique des correspondances. Présentation de l'auteur mauricien par Raymond Abellio. (J.-J. Pauvert, 140 p., 29,50 F.)

Critique littéraire

SORIN ALEXANDRESCH : *Logique du personnage.* — Réflexions sur l'univers faulknérien. (Mame-Univers sémiotiques, 570 p., 75 F.)

SIMONE LANG : *Balzac-Express. I. La Comédie humaine.* — Une analyse des personnages des romans et nouvelles de la célèbre suite destinée à guider les choix du lecteur. (Editions Saint-Germain-des-Prés, 260 p., 25 F.)

Histoire

JOSETTE SALEH et ANDRE SIOUFI : *les 6001 Jours du Liban.* — Une esquisse de l'évolution historique du Liban depuis les origines jusqu'à nos jours. Préface de Jawad Boulos. (Privat, 256 p., 56 F.)

JEAN-CLAUDE BUHRER-SOLAL : *Allende, un itinéraire sans détours.* — Un témoignage personnel sur la vie d'Allende et son combat pour le socialisme, par le correspondant du *Monde* à Berne. (L'Age d'homme, 167 p., 21 F.)

Document

JEAN-MAURICE CERVETTO : *Quatre ans dans l'enfer des fous.* — Une machination diabolique. Texte recueilli par Alain Laville. (Presses de la Cité, 250 p., 22 F.)

Humour

DANIEL HAMELIN : *Les manrais qui-colle-qui ?* — Recueil de calembours extraits de l'émission « Rien ne sert de courir », sur France-Inter. (J.-J. Pauvert, 190 p., 19,50 F.)

TOUS LES LIVRES EN QUATRE TOMES

A la prochaine rentrée d'automne paraîtront quatre volumes qui auront cette particularité de répertorier tous les livres de langue française disponibles en 1974. Cette publication, réalisée par le groupe France-Expansion, 336, rue Saint-Honoré, Paris, comprendra deux volumes par auteurs et titres, et deux volumes-matières, classés alphabétiquement. L'ensemble groupera 7 000 pages, 15 000 vedettes matières plus 4 000 vedettes noms propres, 500 000 rubriques et 4 000 000 d'information réparties par auteurs, titres, sujets. Les prix de souscription, valables jusqu'au 31 juillet 1974 sont de 630 F pour les deux volumes auteurs/titres et de 530 F pour les deux volumes matières, ou encore de 960 F pour l'ensemble des quatre volumes.

Par contre on peut se procurer dès maintenant, édité par le même groupe France-Expansion Francophonie-Edition, le répertoire des « douze mois d'édition francophone 1973 ». Il ne comporte qu'un seul classement alphabétique, suivant à la fois les auteurs, imprimés en caractères gras, et les titres en caractères maigres (180 F).

ÉCHOS ET NOUVELLES

— DURANT LES MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE 1974, la librairie-galerie Maine-Montparnasse, 17, rue de l'Arrivée, à Paris, organise, en collaboration avec le Livre du Canada, une exposition consacrée au Québec. On y présentera plusieurs aspects de la société québécoise à travers les livres publiés au Canada et en France, les études sur les problèmes sociaux, les activités culturelles et les revues marginales. Des rencontres avec des écrivains, journalistes ou personnalités auront lieu sur ces différents sujets les mercredi 7, mardi 13, mercredi 21 et mercredi 28 août, de 18 heures à 22 heures.

— DEUX COMMUNICATIONS ONT ETE OMISES dans le compte rendu du colloque Charles-Louis Philippe paru dans « le Monde des livres » du 12 juillet 1974 : celle de Mme Claude de Burine de Tournays « Charles-Louis Philippe, la vie vécue en écrivain et en poète », et celle de M. Jean-Charles Varennes : « Charles-Louis Philippe et les écrivains contemporains vivants ». Ce colloque était placé sous la présidence du professeur Alajouanine et le ministère des affaires culturelles était représenté par le préfet Roche, chargé des commémorations officielles.

NOUS AVONS LU

Le temps est court, Nathalie d'Odile Pascal

Une femme s'est séparée, parce qu'elle croit ne pas pouvoir faire autrement, de l'homme qu'elle aimait, puis elle a fini par se retrouver, délivrée, allégée, somme toute heureuse. Du moins elle le croit ; le lecteur, lui, n'est pas dupe. « *Séparation de table et de lit* » (ce sont les termes de la loi en Hollande : Nathalie, qui ne cesse de les répéter avec une gaieté feinte, n'a pas songé à se séparer aussi du pays de son mari). Sans doute. Mais les séparés ne s'oublient pas un instant, elle dans sa solitude active, lui avec les autres femmes. Et puis, il revient enfin : avec sa mort.

Un roman fort traditionnel, qui ne s'en cache pas. Son prix est dans une certaine qualité de voix — celle de la narratrice et celle de l'auteur confondues, — dans l'émotion, la pudeur, l'humour, un courage discret et déchiré. Nathalie écrit dans les journaux, surtout sur les livres des autres, critique qui « n'aime pas critiquer » : « *Je préfère chercher le bien, le beau...* » Cet aveu ingénu et suranné rencontrera le sentiment de maints lecteurs qui ne manqueront pas de trouver dans ce livre tout ce que l'auteur y a mis de bon. — Y. F.

★ Denoël, 240 p., 30 F.

Amer Eldorado de Raymond Féderman

Raymond Féderman écrit simultanément en français et en anglais. D'origine française, professeur à Buffalo, il a publié divers essais, récits et recueils poétiques (*Among the Beasts, Double or Nothing, Surfiction...*). Il est considéré comme un des meilleurs auteurs de l'avant-garde aux Etats-Unis. Son récit *Amer Eldorado*, qu'il qualifie de « *récit exagéré à lire à haute voix assis ou debout* » se rattache peu ou prou à la littérature de la « beat generation ». On y retrouve le souffle du Kerouac de *Sur la route*. L'anecdote est insignifiante : un G.I. qui dispose de trente jours avant son départ pour la Corée prend la route pour New-York. Peu importe le prétexte. L'essentiel tient dans ce « *long monologue de l'absurde et du désordonné* » qu'évoque la préface. Un tumulte d'images saugrenues, dérisoires, défient sous nos yeux. C'est, en raccourcis brefs, heurtés, violents, une sorte de saisie brute de la réalité américaine traversée de fantasmes, d'angoisses, de visions. — A. L.

★ Stock 2, « Lire », 189 p., 25 F.

Un temps pour lancer des pierres de Jean Anglade

On a toujours de la gourmandise à retrouver Jean Anglade et l'accent de drôlerie gaillarde, si personnel, dont il masque sa tendresse pour les hommes et ses personnages. Francisque Humbert est l'un des mieux venus, avec son poil roux, sa simplesse, son courage tranquille. Mais comment résister à la poussée des gigantesques entreprises commerciales modernes quand on est un petit charcutier, fidèle aux recettes d'antan, peu doué pour la roublardise et l'épate qui font vendre, et que l'on a, de plus, le cœur brisé par une tragédie familiale ?

A travers ce destin à ras de terre, vécu avec une dignité qui attire la sympathie, l'auteur expose le drame actuel du petit commerce. « *Le temps pour lancer des pierres* » dont parle *l'Ecclésiaste* semble hélas dépassé : le « progrès » va si vite... — G. G.-A.

★ Julliard, 350 p. 29,95 F.

UNE VIE DÉCHIRÉE

(Suite de la page 11.)

La formulation ne surprendra pas ceux qui savent à quel point Crevel avait poussé sa connaissance du dix-huitième siècle, prenant modèle non pas sur Rousseau, dont les *Confessions* lui semblaient un masque, mais sur Diderot, qui possédait, lui, l'allant, et cette qualité de l'*aveu indirect* dont l'auteur de *Mon corps et moi* était, également, persuadé. Et cette hantise, ce débat plutôt, qui pourrait aussi bien être signifié, en modifiant un titre : *Mon corps, la mort et moi*, va retentir d'un manuscrit à l'autre, soleil noir et dévorant, jusqu'à ce 18 juin 1935 où l'écrivain jouera tout de bon la scène décrite dans *Détours* par avance : « *Une tisane sur le fourneau à gaz ; la fenêtre bien close, j'ouvre le robinet d'arrivée, j'oublie de mettre l'allumette...* »

Il est né dans une famille bourgeoise, à Paris, rue de l'Echiquier, le 10 août 1900. Son père, Eugène Paul Crevel, est imprimeur de musique. Il s'est spécialisé dans la chansonnette. L'éducation est minutieuse. Il n'y manque rien : ni le professeur de piano ni la première communion (en 1911). Puis, en 1914, dans ce ciel respectable, éclate le coup de tonnerre, à la fois scandale et déraison : le suicide d'Eugène Paul. René, alors, entre au lycée Janson-de-Sailly. L'un de ses condisciples, Michel Leiris, dira, parlant de cette époque : « *L'image qui m'est restée de lui adolescent est celle d'une manière de somnambule.* » Une haine, puisqu'il en parlait : celle de la mère.

Mais c'est un somnambule dont l'apparente duplicité surprend. Il est l'ornement un peu baroque de divers salons. Il brille chez Nancy Cunard. Il est secrétaire de rédaction aux *Nouvelles littéraires*. Mais il est aussi surréaliste, dadaïste, initiateur de la période dite des sommeils, et communiste. C'est l'homme des nuits blanches et des excès. Il le confessera : *il connaît les mœurs des petits hôtels de Paris*. Epris d'un jeune peintre américain, Eugène Mac Cown (le Bruggle de *la Mort difficile*), il subira, d'après son ami Marcel Jouhandeau, les tourments de l'enfer.

Atteint de tuberculose, René Crevel accumulera les séjours en sanatorium : on en verra les traces dans *les Pieds dans le plat*, dans *Etes-vous fous ?* Salvador Dali explique qu'il revenait de ces cures dans un excès d'optimisme, mais que la vie qu'il menait, regardant l'aube blanchir Paris, fumant l'opium, se torturant et s'empêtrant dans ses contradictions, le rejetait bientôt dans le pessimisme et l'abattement, et le cycle recommençait.

Porter sa mort comme un rêve

Il souhaitera se confier aux soins d'un psychanalyste. Ce fut un échec, deux fois décrit : dans *le Clavecin de Diderot*, et dans *Etes-vous fous ?* Si Crevel reconnaît à Freud un incontestable mérite, et le range parmi les révolutionnaires — écrivant : « *Rendre compte du particulier, ce sera dénoncer le général. Du fait, du seul fait qu'elle explique l'individu actuel, la psychanalyse est un réquisitoire contre la société actuelle, la société capitaliste qui, en refusant à l'immense majorité des individus des conditions acceptables de vie matérielle, leur interdit le libre épanouissement de la vie psychique...* » — il ne se dissimule pas que la psychanalyse, dans ses applications, a été détournée par la bourgeoisie à son profit : elle n'aide pas à l'« *épanouissement de la vie psychique* », mais, au contraire, réprime. Ce n'est pas de ce côté que Crevel trouvera ce dont il a tant besoin, « *quelque courant d'air humain si rare par ces temps de calorifère, de maquillage, d'ersatz* »...

Les rapports ne seront pas faciles avec le surréalisme. Breton, dira-t-il, est mon dieu ! Mais un dieu soumis à la critique. Crevel, familier des voyantes, avait la faculté de s'endormir dans certaines conditions et de dicter des textes durant ce sommeil provoqué. Il rompit avec cette pratique, et s'en expliqua en 1924 : « *Je me rappelle certaines séances spirites répétées jusqu'à l'ennui où il* (André Breton) *ne sut trouver qu'un élément littéraire.* » Quelques semaines avant sa mort, le consolait l'apparition d'un nouveau poète, René Char, dont, à Tzara, il louait « *l'attitude si dépouillée de littérature* ».

Avec les communistes, les rapports *n'étaient pas plus simples*. Ami du groupe de *Commune*, Crevel s'inscrivit au P.C.F., mais il quitta cette formation en 1933, par solidarité avec Breton. Il y revint cependant, jouant un rôle actif, après les émeutes du 6 février 1934, au sein du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. Il se donne passionnément à la politique et prépare avec fièvre le Congrès international des écrivains pour la défense de la culture. Il entend que les surréalistes y participent et y prennent la parole. Des incidents surgissent, rendant la situation inextricable, la délégation soviétique se montrant non seulement intransigeante, mais encore insultante. Crevel refuse de céder, fidèle à son principe : « *Sans me plier, en donnant des preuves que je ne me plie à aucune bureaucratie.* » Et ce soir-là, après des heures de palabres stériles, il se donne la mort.

On a découvert à ce suicide mille raisons, dont les causes politiques que je viens de dire, et aucune n'est satisfaisante. Crevel portait sa mort comme un rêve. — H. J.

Une œuvre inquiète

(Suite de la page 11.)

On remarquera que ce poète, car il est essentiellement poète, n'a laissé que neuf ou dix poèmes proprement dits (j'entends : pour la forme). Dans le même temps, ce surréaliste qui inventa les sommeils hypnotiques se détourne tôt de l'écriture automatique : « *Il est impossible de parler d'automatisme lorsqu'il y a écriture (...), ces lettres, nous les assemblons et nous nous efforçons de les dessiner suivant un ordre, un modèle appris.* » Il y a, dans ces mots, un policier qui veille : c'est une erreur que de songer à les voir s'ébattre *en liberté*. Pourtant, l'envie d'écrire, cette passion suspecte est là, sans cesse présente, sans fin poussant la main sur le papier, à le noircir.

Un écrivain-né n'habite pas *le style*, pas plus qu'il n'en hérite, au sens où l'entend Roland Barthes lorsqu'il expose que *le style* est une façon de vernis homogène que l'écrivain répand uniformément sur son texte pour masquer le travail de l'écriture. Et ce que Crevel entend faire paraître, c'est le travail de l'écriture : la contradiction, et non pas le faux-semblant de l'assurance académique. Du coup, *Mon corps et moi* s'abandonne aux fantasmes ; *la Mort difficile* devient confession panique et brouillée ; *les Pieds dans le plat* tourne court lorsque l'auteur y pénètre, invisible aux personnages de papier, certes, mais les réduisant en cendres et paraissant, nu, devant le lecteur. Ces ruptures du ton composent l'écriture-Crevel.

S'il y a divorce entre « mon corps » et « moi », il y a rivalité entre l'esprit et la raison. Cet essai philosophique qu'est *l'Esprit contre la raison* est indispensable à l'approche de René Crevel, autant que ce pamphlet redoutable qui a pour titre *le Clavecin de Diderot*. La raison domestique ; elle dresse un écran entre le corps, le sexe, le dedans mystérieux de soi, et ce « moi » héraclitéen, fugace, multiple, inidentifiable ; entre les sens et l'instrument même de la séparation : l'intelligence, brimée, surveillée, domptée par la raison. Un temps, le surréalisme lui a paru être du surréalisme comme le communisme lui ont paru être du côté de l'esprit (qui ment et anime *tous* les besoins) contre la raison (qui est de fabrication bourgeoise, et chien de garde).

L'œuvre de René Crevel porte son secret, à l'extérieur : elle l'affiche. M. Vagualame (c'est le nom que Crevel se donne dans *Etes-vous fous ?*) a toujours la fièvre. Il brûle, René Crevel, au centre de ces textes où les mots sont de neige. Il écrit glacé, avec des flammes. A vrai dire : il ne ressemble à personne, pas même à ses contemporains, bien qu'il en accepte les tics, les manies et les bibelots. Cet arsenal, il l'a retourné contre ses créateurs. Il en a fait une arme terrible, qui marque l'injustice au fer rouge, — et pas que l'injustice de ce temps des années folles ! — H. J.

DANS L'ÉDITION

Chez Jean-Jacques Pauvert :

Le Clavecin de Diderot, préface de Claude Courtot. Collection « Libertés », 6,70 F.

Mon corps et moi, préface de Jean Frémon, 256 pages, 32,50 F.

La Mort difficile, préface de Salvador Dali, 256 pages, 33,50 F.

Les Pieds dans le plat, préface de Ezra Pound, 320 pages, 39,70 F.

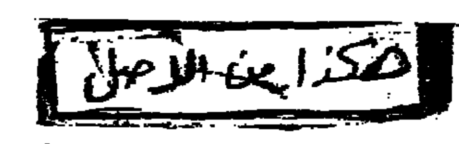
(Chacun de ces trois derniers volumes est complété par un *dossier* composé et présenté par Michel Carassou et Jean-Claude Zylberstein.)

Aux éditions Tchou :

L'Esprit contre la raison, complété par d'autres essais réunis par Jean-Claude Zylberstein. Préface de Marcel Jouhandeau. 150 pages, 14,50 F.

Aux éditions Gallimard :

Etes-vous fous ?, roman réédité en 1966.



LETTRES ÉTRANGÈRES

Entretien avec Dee Brown

«Est-ce la fin de l'Ouest américain?»

UNE petite maison de bois blanc, près du campus de l'université d'Illinois. Un homme aux épaules larges, au visage de pionnier : Dee Brown, l'auteur d'un essai désormais classique sur les Indiens des Etats-Unis : « Enterre mon cœur à Wounded Knee » (1). Il prépare un ouvrage sur les gens de l'Ouest (« The Westerners »), qui paraîtra en automne. Pour l'écrire, Dee Brown, qui vient de prendre sa retraite de bibliothécaire du département de l'agriculture de l'université, a fouillé de nouveau les archives de plusieurs Etats pour décrire la naissance et la mort d'un mythe.

« La découverte de l'Ouest a été notre Odyssée américaine, *dit-il*, mais quand je retourne, vingt ans après, dans un territoire de ma jeunesse, j'assiste à la destruction d'un monde, et d'un rêve. Tout est saccagé. Ici, on ne coupe pas des arbres, comme en Europe : on rase des forêts ; des spéculateurs immobiliers vendent le désert par petits morceaux à des retraités qui épuiseront les ressources en eau des terres voisines ; en prenant pour prétexte la crise de l'énergie, de grandes compagnies veulent exploiter des mines de charbon à ciel ouvert, qui détruiraient le sol arable le long d'une bande qui va du golfe du Mexique au Canada. J'ai découvert, en écrivant mon livre sur l'Ouest, ce qui unit ces gens-là aux explorateurs du seizième siècle, aux trappeurs et aux chercheurs d'or : l'appât du gain, la rapacité.

— Parlerez-vous de nouveau des Indiens ?

— Je leur réserve un chapitre, mais j'étudie surtout la conquête de l'Ouest jusqu'au président Theodore Roosevelt. Les premiers rapaces sont les Espagnols. Tandis que s'épuisent leurs réserves d'or, en Amérique centrale, ils entendent parler de royaumes mystérieux où brillent les « sept villes d'or ». Francisco Vasquez Coronado organise une expédition vers l'Arizona. Les Indiens Pueblos, pour s'en débarrasser, l'envoient plus au nord, vers le Grand Canyon et l'Oklahoma. Il mourra, tué par d'autres Indiens, mais pendant tout le seizième siècle de petits groupes d'aventuriers traverseront l'Ouest. Ensuite c'est le silence, jusqu'au milieu du dix-septième : les Espagnols établissent alors quelques garnisons, dont l'une à Santa-Fe, autre « ville d'or » qui attire des Français venus du Canada, les frères Mallet. On a retrouvé un résumé de leur journal, plein d'histoires extraordinaires.

Roosevelt et les parcs nationaux

— L'Ouest était donc connu dès ce temps-là ?

— On en est encore à l'âge des légendes. La vraie conquête commence avec les trappeurs et les chasseurs de fourrures, au début du dix-neuvième siècle, qui se groupent le plus souvent par bandes, au service de compagnies rivales. Celles-ci utilisent des Indiens comme mercenaires. Les Américains engagent les Crows, les Anglais la tribu des Black Feet, qui désormais seront en guerre les uns contre les autres. La fourrure à l'époque avait l'importance du pétrole de nos jours, mais la mode change, et vers 1840 cette industrie s'écroule. Les trappeurs refluent vers Saint-Louis. Certains serviront de guides ou se joindront à la troisième espèce de rapaces qui va s'abattre sur le pays : les chercheurs d'or.

Avec l'arrivée des longues caravanes de chariots tirés par des bœufs qui prennent possession du pays, les Indiens sont repoussés toujours plus loin, jusqu'au moment où, comme Sitting Bull, ils devront choisir : se battre ou disparaître. Le combat est sans espoir. Soutenues par des politiciens, les grandes compagnies de chemin de fer acquièrent d'énormes territoires. Des scandales éclatent, d'autres demeurent secrets. Les livres d'histoire célèbrent la réunion des lignes ferroviaires qui viennent du Pacifique et de l'Atlantique, mais aucun d'eux ne mentionne que, poussés par l'appât du gain, les entrepreneurs avaient travaillé si vite qu'il faudra trois ans pour tout refaire, avant que les trains puissent circuler avec un minimum de sécurité.

— Pourquoi terminez-vous par Theodore Roosevelt ? N'est-ce pas le créateur des parcs nationaux ?

— Il les a créés parce qu'il aimait la chasse et qu'il voulait se réserver du gibier... Roosevelt, à la mort de sa femme, décida de changer de vie et de s'installer dans l'Ouest, qui symbolisait pour lui l'Amérique, sa force impérialiste et l'expansion vers le Mexique, qu'il aurait annexé avec joie... Il a lancé le slogan : *« Nous sommes les meilleurs » (We are the best)*, qui a toujours été l'opinion des Américains à l'égard des Indiens.

— Comment avez-vous réuni vos documents ?

— Je vous l'ai dit, la découverte de l'Ouest est une odyssée, et comme telle on peut la reconstituer par des milliers de témoignages signés ou anonymes. Les premiers explorateurs tenaient leur journal, comme le feront les marchands, des chasseurs de fourrures, et plus tard, quand l'Ouest fut à la mode, les reporters des journaux locaux ou les envoyés spéciaux des grands quotidiens. Tous ces gens, dès le seizième siècle, ont eu l'impression de participer à l'histoire, en découvrant des pays et des peuplades inconnus, préservés jusqu'alors, mais que la civilisation allait transformer.

C'est le cas, également, de deux hommes qui sont à l'origine du mythe moderne de l'Ouest, tel qu'il est compris par nos contemporains : le peintre Catlin et l'auteur de *la Piste de l'Oregon*, Francis Parkman. Tous deux avaient la mentalité de vrais libéraux protestants américains : ils admiraient les Indiens, leurs danses, leurs costumes, leur artisanat, leur manière de vivre avec la nature, mais ils déploraient leur paganisme et leur paresse et se réjouissaient d'en faire de bons citoyens, chrétiens et travailleurs, en un mot, civilisés.

Catlin avait le sentiment d'assister à la fin d'un monde, il se hâtait de prendre des croquis, à toute vitesse, quarante ou cinquante à la fois, une vraie course contre la montre, puis il enfermait ses rouleaux de papier dans des cylindres qu'il emportait vers l'Est, où il passait l'hiver à les peindre. Catlin a eu un grand succès, même en France, où il devint l'ami de Louis-Napoléon.

— Comment avez-vous connu l'Ouest, et les Indiens ?

— Je suis né dans un camp forestier, en Louisiane. Mon père, bûcheron, est mort quand j'avais cinq ans. En Oklahoma, où nous avions déménagé, mon meilleur ami était un Indien Creek. Il n'y avait pas de racisme dans cette région. Les Indiens vivaient, pour la plupart, dans des villes. Pendant l'été, mon professeur d'histoire m'emmenait visiter l'Ouest. Chaque rivière, chaque piste évoquait pour lui toutes sortes d'aventures. J'ai essayé ensuite d'être professeur à mon tour, mais je n'ai pas trouvé de place et suis devenu bibliothécaire au département de l'agriculture, à Washington, puis à l'université de l'Illinois, à Urbana.

C'est si beau, les Indiens...

— Et les Indiens, actuellement ?

— La moitié vivent en ville, les autres dans les réserves. Les jeunes, en général mieux éduqués, sont conscients de la valeur de leur culture, tandis que l'ancienne génération a vécu avec le sentiment d'être inférieure aux Blancs. La situation varie d'une tribu à l'autre, mais les diverses nations semblent se mettre d'accord sur un point : elles veulent administrer elles-mêmes leurs réserves. Pour l'instant, elles ne peuvent rien faire sans l'accord du Bureau des affaires indiennes, à Washington, qui dépend du département de l'intérieur et du service de l'aménagement du territoire, où prédominent les représentants des compagnies minières, des chemins de fer, des promoteurs immobiliers, tous des ennemis naturels des Indiens.

— Le Congrès repousse chaque fois des lois en faveur des Indiens, pourquoi ?

— Un de mes amis indiens ayant rencontré Bella Absug, membre du Congrès et célèbre pour la manière dont elle a défendu les droits de la femme, a essayé de lui expliquer que les Indiens étaient aussi des minorités opprimées. Elle lui a répondu qu'elle s'appliquait surtout, comme chaque député, à défendre les intérêts de son Etat. Or les Indiens ne forment qu'un pourcentage infime des Etats où ils vivent, et ne représentent aucune puissance financière ou politique. Ils sont parfois divisés pour des questions économiques, car ils sont très pauvres. En ce moment, des compagnies cherchent à acheter aux Cheyennes du Montana le droit d'exploiter sur leur territoire des mines de charbon à ciel ouvert. La moitié de la tribu est d'accord, l'autre s'y oppose. Dans la région, le gouvernement, qui s'est réservé les droits du sous-sol lorsqu'il a vendu des terrains aux paysans, voudrait favoriser aussi les compagnies : les Indiens sont l'objet de pressions de toutes parts.

— Comment la situation pourrait-elle s'améliorer ?

— La jeune génération essaie de redonner aux tribus la conscience de leur valeur humaine. On a remis en honneur les *sundances*, les danses du soleil, en les débarrassant de toute la crasse folklorique accumulée par les boy-scouts. Il ne s'agit pas de revenir à l'âge du bison : les jeunes manquent de patience, même pour apprendre des métiers d'artisans, tel que le travail de l'étain ou le tissage. Ils cherchent à recréer le sentiment d'une communauté, en tenant compte du caractère particulier des diverses tribus.

— Entre le paternalisme et l'appât du gain, y a-t-il place aux Etats-Unis pour une reconnaissance des droits des Indiens ?

— Ils ont été battus de nouveau, récemment, à Wounded Knee. Un de mes amis indiens a demandé à un politicien, qui défendait l'idée des mines à ciel ouvert : *« Vous n'allez tout de même pas détruire notre pays ? Le transformer en désert, en bad land ? »* L'autre lui a répondu, sérieusement : *« Vous savez, c'est si beau les déserts, les touristes afflueront vers vos réserves. »* C'est si beau dans les livres, les Indiens... »

Propos recueillis par
FRANK JOTTERAND.

(1) Aux Editions Stock, qui ont également traduit, du même auteur, *les Dames de l'Ouest*, cf. « Le Monde des Livres » du 22 mars 1973 et du 5 avril 1974.

L'enfant dans la débâcle

★ « Eclats de temps », de Marcel Weinberg, traduit de l'anglais par Martine Laroche. Calmann-Lévy, 268 pages, 29 francs.

UN premier roman et, comme c'est souvent le cas, un règlement de comptes avec l'enfance. Ici, traumatisée par la guerre : le petit garçon qui parle n'a ni nom ni racines, et c'est dans la débâcle, quelque part en Belgique, que sa conscience s'éveille. Il lui faut survivre après le carnage, dans un monde défait — l' « ennemi » n'est-il pas désormais l'adulte, l'artisan de ces ruines, de cette absurdité ambiante ? Errances orphelines, où les remparts contre l'affectivité déséquilibrée, la solitude, sont dans ces amitiés qu'à dix ans on proclame éternelles...

Mais, surtout, la guerre a fait éclater le temps. D'où le titre de ce récit, découpé selon le rythme subjectif, les fièvres et les intermittences de la chronologie enfantine. Des pans d'existence se succèdent dans la mémoire du narrateur : prise d'un village par des soldats allemands, passage dans un camp de réfugiés, séjours plus ou moins brefs chez d'éphémères « parents » et puis, pour quelques années, une vie plus stable, dans un monde plus rassurant : l'orphelinat. Insolite paradis des amours précoces (douze ans !) et, un jour, le départ pour l'Amérique.

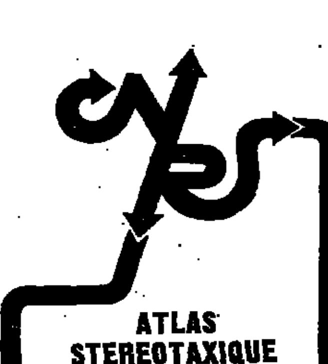
Le livre, comme sa couverture onirico-expressionniste, est un mélange de scènes fortes (mort d'un officier aimé, fuite de chez un marin ivre, promenade grotesque en compagnie d'un domestique, déjeuner d'anniversaire qui tourne au drame, etc.), et, en contrepoint, de l'exploration d'une vie intérieure qui se développe.

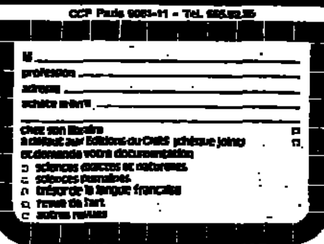
Dommage que l'écriture ne suive pas, qu'elle soit à la fois si plate — guère relevée par la traduction — et surtout si peu vraisemblable quand elle prétend restituer non plus la vision, mais le discours de l'enfant (qui s'exprime toujours avec la gravité inquiète d'un médecin de famille). Dommage aussi que l'auteur ait un faible pour les scènes d'adieux déchirantes, ses morceaux de bravoure. L'inflation du pathos — même si elle s'explique par l'effort que fait Weinberg pour se libérer de son passé — alourdit le livre et en gâche le beau thème.

FRANÇOISE WAGENER.

RECTIFICATIF. — Dans la légende de la gravure reproduite dans la page consacrée à William Blake (cf. « le Monde des livres » du 12 juillet), manquaient trois mots. Voici la phrase complète : *« Blake a sans doute prêté son jeune visage à cette personnification grave et radieuse, sous les traits de l'Homme cosmique, de l'esprit libertaire. »*







Sciences humaines

DU VILLAGE A L'ASILE

Mort des fous en Afrique

★ **LA FOLIE COLONISEE, par Danielle Storper-Perez. Textes à l'appui. Psychiatrie. Ed. François Maspero. 156 p., 25 F.**

TOUTE société a besoin de la folie. Dans la société industrielle développée, le fou n'a pas de place. Parce qu'il est en marge de la culture et de l'ordre économique, on l'enferme ; on le sépare de la vie. La persistance de l'asile prouve combien la folie continue d'étendre ses pouvoirs d'inquiétude sur toute certitude.

Il n'y a pas longtemps encore, on pouvait parler de sociétés où la folie était l'expression d'une grande sagesse. Le fou était en quelque sorte l'élu de Dieu et de la Vérité dans les sociétés africaines et arabes. La distinction entre le normal et le pathologique relevait d'un univers culturel étranger à ces sociétés. Le fou était intégré dans la collectivité ; sa prise en charge était l'affaire de tout le village. Ses troubles étaient considérés comme l'expression d'une réflexion approfondie pouvant se confondre avec une crise mystique.

Avec l'oppression coloniale, les structures sociales, l'imaginaire culturel furent bouleversés : le fou ne circulera plus libre parmi les hommes de son milieu ; il ne sera plus pris en charge par eux ; c'est l'hôpital psychiatrique qui s'en occupera.

Comment et pourquoi la société africaine, en l'occurrence le Sénégal, a-t-elle permis que la folie soit elle aussi colonisée, soumise aux normes de la pensée occidentale ? En 1965, Danielle Storper-Perez a enquêté auprès de vingt-cinq familles de patients wolof internés à l'hôpital psychiatrique de Fann-Dakar. Créé en 1956, cet hôpital est équipé d'un appareillage thérapeutique moderne ; les psychiatres sont pour la plupart Européens et les quelques Africains ont été formés dans des écoles occidentales. Les interrogatoires de Storper-Perez acculaient les membres de la famille du patient à se situer par rapport et dans une nouvelle forme d'évolution de la folie. Le questionnaire direct sur la vie intime, l'explication psychologique, l'interprétation analytique étaient étrangers aux codes secrets de la société traditionnelle. En effet, dans cette société, la folie est liée à une causalité externe, à une agression dont le guérisseur déterminait l'auteur (qui pouvait être des *rabs* — esprits ancestraux — ou un maraboutage). Ainsi le système cohérent de représentation et d'interprétation traditionnel se trouve-t-il ébranlé par une technique de viol instituée à la faveur de la pénétration coloniale et de l'introduction d'autres modes de production et d'échange. A l'oppression coloniale succède l'oppression asilaire.

L'Africain fou est ainsi doublement victime : d'abord de la conception coloniale du Noir dangereux, agressif et violent, et ensuite de l'imagerie occidentale qui considère le malade mental comme dangereux pour lui-même et pour les autres. Ces deux images, ces deux conceptions vont coexister dans une seule et même mentalité : celle du Dakarois.

Une nouvelle famille

Au départ, une collaboration entre les deux traitements, occidental et traditionnel, était tentée. Mais, bientôt, le milieu familial, qui se destructurait en perdant ses repères culturels, abandonnait le pouvoir magique, mettait fin à la tolérance à l'égard du fou et se tournait entièrement vers la technicité de l'hôpital. Fann soigne et ne guérit pas. En revanche, il garde. Il prend en charge le fou. C'est un lieu de gardiennage. En Afrique, lorsqu'un enfant est confié à quelqu'un, il n'appartient plus à la famille, mais à ses parents adoptifs. L'hôpital joue un peu le rôle d'une nouvelle famille. Il est devenu, comme en Europe, un lieu d'exclusion, accentuant la faillite totale ou partielle (en tout cas voulue) des modes traditionnels de prise en charge du fou.

Non seulement l'hospitalisation modifie peu à peu l'attitude du milieu à l'égard du fou, mais elle reproduit à différents niveaux la situation coloniale. « *Pour le colonisateur,* écrit Danielle Storper-Perez, *le colonisé n'était pas très différent du fou, il n'était pas apte à se conformer aux normes ou, plutôt, il était incapable de créer les normes. Irresponsable comme le fou, on pouvait attendre de lui n'importe quel comportement.* » Le milieu social sénégalais et plus particulièrement les Wolof — ethnie majoritaire — a été très perméable à l'implantation d'une telle image.

Il l'a laissée se former et s'installer jusque dans la mentalité populaire. Il a laissé la folie se coloniser. Le mythe perd sa puissance. La pensée positive s'installe. On assiste ainsi à la rupture de la continuité ancestrale.

Ce n'est plus la sagesse qui parle par la bouche du fou en Afrique ! C'est autre chose d'effrayant et de menaçant ; c'est un malaise ou une crise dont les causes ne sont plus à chercher chez les ancêtres. Le groupe se sent visé par la violence du fou ; il veut qu'on le protège et qu'on écarte de son milieu le déséquilibré. Il abandonne ses croyances pour mettre sa confiance ailleurs, dans l'asile. A partir du moment où l'hôpital guérit, une certitude est acquise : la folie n'a plus de cause extérieure. Disqualifié, le guérisseur traditionnel n'a plus qu'à verser dans le charlatanisme. Tout un univers culturel et symbolique s'écroule (1).

Tel est le constat de cette enquête : la folie forme relative de la raison, expression de l'absolu et de la vérité, disparaît.

(1) Une thèse de doctorat en médecine a été soutenue dernièrement, à l'université Mohammed-V, à Rabat, par Mme Afifa Hilali, sur l'« assistance psychiatrique au Maroc ». On trouve dans ce travail à peu près les mêmes constatations et surtout les mêmes conclusions que celles exposées par Storper-Perez.

TAHAR BEN JELLOUN.

HISTOIRE

L'homme au parapluie

★ **LES ORIGINES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, de Sidney Aster, Hachette-Littérature, 434 p., 45 F.**

AYANT le 30 septembre 1938 prêté la main au dépeçage de la Tchécoslovaquie, Neville Chamberlain et Edouard Daladier entendent monter vers eux les acclamations. La paix est sauvée, *for our time*, pour une génération. Le 15 mars suivant, Hitler annexe ce qui reste de la Tchécoslovaquie. Le 22, il s'empare de Memel. Le 6 avril, Mussolini occupe l'Albanie. Tout se gâte. Le 1er septembre 1939, l'armée allemande déferle en Pologne. C'est la guerre.

Mois surprenants, au cours desquels se joue une des parties de poker les plus complexes que gouvernants et diplomates aient jamais eu à jouer, fertile en coups de théâtres et en retournements, en paniques et en illusions. Ce sont eux que Sidney Aster a voulu faire revivre, en suivant les fils découverts dans les archives diplomatiques britanniques, rendues publiques depuis 1970.

Le mois de mars bouleverse de fond en comble la politique du cabinet britannique. *L'« apaisement »* cher au cœur de Chamberlain a reçu un coup mortel. L'homme au parapluie, persuadé la veille encore que l'on pouvait faire entendre raison aux dictateurs, déçu et humilié, inaugure la politique des garanties unilatérales aux pays de l'Est et du Sud-Est européen. Bientôt ce sera l'affectation de « *silence menaçant* », qui ne fait, décidément, peur à personne; puis la recherche fébrile et réticente à la fois de l'alliance russe, jusque-là inconcevable.

En vingt-neuf jours, à toute allure, Britanniques et Français redessinent la carte diplomatique de l'Europe. Mais n'est-ce pas, déjà, trop tard ?

Un Pierrot lunaire

En réalité, on ne peut se défendre de l'impression que Paris et Londres dans une mesure plus grande encore, aient été alors submergés par l'amateurisme politique. Bien des points de vue apparaissent, comme l'écrit Sidney Aster, « *tout à fait surprenants avec le recul* ». Ainsi l'opinion du cabinet britannique, qui devait prévaloir jusqu'à la dernière heure, que la Pologne était « *la clé* » de la situation à l'Est et qu'à choisir « *entre la Pologne et la Russie soviétique, il paraissait clair que la Pologne était plus rentable* ».

Quant à l'incroyable Neville Chamberlain, ses appréciations successives pourraient à bon droit passer pour le symbole même de l'erreur en marche. Toujours confronté à une réalité qui le dépasse, obligé de rectifier en permanence sa position, et arrivant à tous les rendez-vous avec un quart d'heure de retard, il est une sorte de Pierrot lunaire en jaquette et haut-de-forme.

Dominé par une incompréhension viscérale de l'Union soviétique, le Premier britannique se trompe à son sujet à tout coup. Il est persuadé de pouvoir régler sans elle les affaires de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. Il mène son jeu, persuadé qu'une alliance entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. est impossible. Lorsque la pression des événements, et de son cabinet, l'oblige à entamer des conversations avec Moscou, il n'arrive pas à se persuader lui-même que l'alliance russe puisse être bénéfique. A la veille même du pacte germano-soviétique du 23 août, il croit dur comme fer que les Russes ont décidé « *de ne faire affaire avec personne* ». On ne peut décidément être moins au fait.

Car c'est l'alliance russe qui devient de plus en plus, à partir du mois de mars, le point focal de toute la politique européenne, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, où l'on s'est enfin avisé que le seul moyen de faire — peut-être — reculer l'Allemagne est de la contraindre à la guerre sur deux fronts en cas de conflit.

Sidney Aster décrit jour après jour les péripéties de la recherche, par la France et l'Angleterre d'une part, par l'Allemagne de l'autre, de l'alliance avec une Union soviétique soudain passée, du point de vue des relations internationales, du statut d'ectoplasme politique à celui d'interlocuteur, puis de partenaire. Il met en lumière les profondes réticences du gouvernement britannique à l'idée d'une alliance avec Staline, contrairement aux vœux, non seulement de l'opposition travailliste, mais de la minorité conservatrice groupée autour de Churchill et, finalemnt, à l'opposition des chefs d'état-major. Apporte-t-il pour autant la preuve que le refus de signer l'alliance est venu de Londres et de Paris, et non de Moscou ? Ce n'est pas évident.

Certes, les distinguos subtils et les atermoiements franco-anglais, les hésitations et les acceptations à contre cœur, les pouvoirs limités accordés à la mission Drax-Doumenc chargée de négocier l'accord militaire, pèsent lourd dans la balance.

Mais on peut aussi considérer qu'à partir de juillet, dès lors que Français et Anglais avaient admis l'essentiel de la position soviétique et que les conversations militaires, aussi restreintes soient-elles, avaient commencé, l'accord était en vue, et qu'il n'était pas trop tard. On peut surtout penser que la véritable décision soviétique avait été prise le 4 mai, avec le retrait des affaires étrangères de Litvinov, antifasciste convaincu, et son remplacement par un Molotov qui était, dès 1935, partisan de la collaboration avec l'Allemagne. Dès lors, le jeu de bascule mené jusqu'en août peut n'avoir été qu'une tactique destinée à tirer le maximum de l'allié projeté.

Quoi qu'il en soit, lorsque Londres s'éveilla le 1er septembre, ce fut pour apprendre que l'irrémédiable était accompli et que, depuis 4 h. 45 du matin, l'Allemagne et la Pologne se battaient. Chamberlain réussit à tergiverser encore et à gagner cinquante-six heures un quart sur l'inévitable déclaration de guerre

Cinquante-six heures un quart, c'était peu, par rapport aux cinq ans qui allaient suivre.

PAUL GILLET.

Le rêve celtique

(Suite de la page 11.)

Il fallait que leur langue fût une construction solide pour résister à la dispersion celtique. Malgré quelques différences alphabétiques, l'Europe du quatrième siècle av. J.C. parlait un même langage, exception faite du latin encore balbutiant et du grec. Une même monnaie avait cours en Irlande et dans la vallée du Danube. L'espoir d'une Europe unie est peut-être la réminiscence inconsciente de la grande réalisation celte du quatrième siècle av. J.C.

En cherchant bien, on retrouve, dans la langue française, quelque deux cents mots d'origine celte. C'est tout ce qui nous reste du gaulois que les chroniqueurs anciens assurent avoir été d'une grande richesse. Les Celtes semblent tous, du nord au sud et de l'est à l'ouest, possédés par l'ivresse oratoire. La parole est un don qui emporte l'admiration et inspire le respect. Le druide est un prêtre et aussi un poète. Il est une des clés de cette société organisée dans des cadres souples, dont on retrouve la configuration dans la société irlandaise du premier millénaire apr. J.C. où le « file », poète, est un personnage si considéré pour son talent et sa science, qu'il jouit d'une entière liberté de parole et peut satiriser un roi ou un puissant noble. Les professions libérales jouissaient des prérogatives arrachées à leurs capacités. Mais c'est surtout le rôle joué par les femmes qui est caractéristique de la société celte antique. Loin d'être confinées dans les travaux domestiques comme il est de coutume sur le pourtour de la Méditerranée, elles sont, à la guerre, de redoutables amazones combattant de front avec leurs maris. Les reines ont laissé des souvenirs de légende : Cartismandua, Bondicca et l'héroïne irlandaise Medb de Connaught. Elles agissent avec une parfaite désinvolture à l'égard de leurs maris et les répudient quand ils les déçoivent ou quand l'intérêt politique leur fait chercher une alliance nouvelle. Chez les Pictes, la succession se faisait par les femmes.

Avant le christianisme, la religion des Celtes est dominée par un dieu : Lug, surnommé « Lamfota », c'est-à-dire « à longue main ». Lug confirme la filiation indo-européenne des Celtes et leur lointaine appartenance à l'Asie. Il est le pendant du Savitar de la mythologie hindoue, surnommé lui aussi « Prthupani », c'est-à-dire ayant « une grande main », qui commande au soleil de se lever et de se coucher. Ces dieux ne résistèrent pas à l'apparition du christianisme, que les Celtes embrassèrent avec une ardeur et une *foi* modèles, comme s'ils avaient de tout temps attendu la révélation d'un Dieu unique. Au premier millénaire, l'Eglise d'Irlande est célèbre pour l'érudition de ses moines, le resplendissement intellectuel de leurs humbles monastères et l'accueil généreux qu'y recevaient tous ceux qui voulaient étudier. Les moines irlandais voyagent éperdument sur le continent. Charlemagne leur confie des écoles. Ils font sans cesse le pèlerinage de Rome, où le pape leur confie des missions. Les Vikings, les Saxons, les barons normands et l'occupation anglaise eurent raison de cette civilisation chrétienne dont nous ne conservons que quelques livres visibles à la bibliothèque du Trinity College de Dublin.

« Les Royaumes celtiques », de Dillon, Chadwick et Guyonvarc'h est un livre profondément émouvant. Il rappelle le mot de Valéry sur les civilisations. Mortelles, oui, elles le sont, surtout les plus désintéressées et les plus idéalistes. Le rêve celtique n'est plus, mais sa survivance dans les traditions irlandaises, galloises et bretonnes, la puissance qui se dégage de son évocation, indiquent avec une clarté funèbre quel singulier destin a choisi l'Occident au cours du premier millénaire et que, sans le christianisme, tout ce passé fabuleux eût été à tout jamais enfoui sous les pierres des églises et des monastères ravagés.

MICHEL DÉON.

CARNET

Naissances

— Thierry et Marie-France Houdart sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils
Gilles.
Alger, 24 juin 1974.

— Mme Lucien Lévy-Jungmann a la joie de faire part de la naissance de son douzième arrière-petit-enfant,
Fanny,
au foyer de Pierre, Nadine et Agnès Lyon-Caen, le 2 juillet 1974.
3, boulevard E.-Augier, Paris.

— M. Nicolas Kayanakis et Mme, née Almut Daiser, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils
Renaud, Jean-Marie,
le 12 juillet 1974.
11, rue Léon-Bloy,
92 260 Fontenay-aux-Roses.

— Le professeur Pierre Merlin et Mme, née Catherine Voyer, Nathalie, Patricia, Perrine, Virginie et Dorothée ont la joie d'annoncer la naissance de
Jean-Paul.

Mariages

— Claude Gestreau et Catherine Bourier-Ajam sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité le 10 juillet 1974.
1, rue Louis-David, 75 016 Paris.

— Mme Albert Laurent,
M. Pierre Laurent, conseiller d'Etat, et
Mme Pierre Laurent,
ont l'honneur de faire part du mariage de leur fille
Pascale
avec M. Daniel André.
La cérémonie a eu lieu dans l'intimité familiale à Paverolles (Eure-et-Loir), le 13 juillet 1974.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Nécrologie

— Mme Baras et ses enfants ont la douleur de faire part du décès du
docteur Elias BARAS,
électroradiologiste,
survenu à son domicile le 17 juillet dans sa soixante-troisième année.
Les obsèques auront lieu au cimetière de Bagneux vendredi 19, à 11 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Sans fleurs ni couronnes.
31, rue de Lubeck, 75 016 Paris.

— Mme G. Bertrand a la grande douleur de faire part du décès de
M. Germain BERTRAND,
ex-directeur exportation
Papeteries Navarre.
Les obsèques ont eu lieu à Marseille-Mazargues le 28 juin.

— Mmes Pierrette et Dominique Blanchar,
M. François Darbon,
Mlle Marie Mazars,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Pierre BLANCHAR,
née Marthe Lagrange.
Les obsèques auront lieu le vendredi 19 juillet, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre de Montmartre, 2, rue du Mont-Cenis.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Charonne, place Saint-Blaise.
Ceci tient lieu de faire-part.

— Mme Emile-Jean Corcelle,
Mme Madeleine Corcelle, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Corcelle, Boivin, Almueis, Vincent, Mas, Faucon, Martin, Guidi, Pecha, Pivert,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Emile-Jean CORCELLE,
médaille militaire,
médaille coloniale,
chevalier des Palmes académiques,
médaille d'or
de la jeunesse et des sports,
croix d'honneur d'officier
de l'éducation sociale,
survenu à Goult le 14 juillet 1974.
Les obsèques ont eu lieu à Goult le 15 juillet 1974.
Goult, 84 220 Gordes.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Jean DANIEL
née Tanit Jeanne-Marie Ollivro.
De la part de M. Jean Daniel, son mari, et de toute sa famille.
Les obsèques ont eu lieu à Paris dans la plus stricte intimité le 17 juillet 1974.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
7, rue du Conseiller-Collignon, Paris-16e.

Le Pasteur E.-C. FABRE
a quitté les siens, sa famille, ses amis, le 11 juillet 1974, dans la paix et la lumière, à l'âge de soixante-seize ans.
Mme E.-C. Fabre,
Le docteur et Mme Paul Trautmann et leurs enfants,
M. et Mme Jean Fabre et leurs enfants,
Le docteur et Mme Michel Fabre et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de son décès.
Les obsèques ont eu lieu au temple de Parignargues, le 13 juillet.
Parignargues, 30 730 Saint-Mamert-du-Gard.

— Mme Albert Garand, son épouse,
Mme Edouard Garand,
M. et Mme Marcel Garand, son fils, ses belles-filles,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Albert GARAND,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur en chef
du génie maritime (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
rappelé à Dieu le 16 juillet 1974 en sa quatre-vingt-treizième année.
Obsèques le samedi 20 juillet, à 15 heures, église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.
Priez pour lui !
33, rue Bobillot, 75 013 Paris.

— Mme Ida Gaskell-Racine,
M. et Mme Wittekind et leurs enfants,
Edith et Georges Waysand,
Michelle et Gérard Weisbuch,
ont la douleur de faire part du décès de
Sonia GASKELL,
directrice du Ballet national néerlandais (Het Nationale Ballet),
survenu à Paris le 9 juillet 1974.
L'incinération a eu lieu le 15 juillet à Amsterdam.
8, rue Cortambert, Paris-16e.

[Née à Kiev en 1904, professeur de danse à Paris en 1936, Sonia Gaskell devient directrice du Ballet royal néerlandais (l'actuel Ballet national néerlandais) en 1954. Elle y monta des ballets classiques et des œuvres modernes et créa la chorégraphie « Rythmes, largo et allegro ».]

— M. et Mme Olivier Gaudin,
M. Thierry Gaudin,
Emmanuel Gaudin,
Anne-Marie Boutin,
Mme Albarran,
M. et Mme Bernardet,
ont la douleur de faire part de la mort de leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente,
Mme Alice GAUDIN,
née Bernardet,
pieusement décédée le 15 juillet 1974 à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.
Priez pour elle !
La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité le mercredi 17 juillet 1974, en l'église Saint-Jacques de Neuilly-sur-Seine.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Les obsèques de
Henri LACHIEZE-REY,
décédé accidentellement le 14 juillet, auront lieu vendredi 19 juillet, à 9 heures, en l'église de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.
De la part de sa femme, de ses enfants, de sa famille et de ses amis.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Jean MOREAU-DEFARGES,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
ingénieur civil des mines,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,
survenu le 17 juillet dans sa soixante-dixième année.
De la part de :
Mme Jean Moreau-Defarges, son épouse,
M. et Mme Francis Berger et leurs filles,
M. et Mme Alain Moreau-Defarges et leur fils,
M. Philippe Moreau-Defarges,
Me Yves Moreau-Defarges,
M. Thierry Moreau-Defarges, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Servier et leur fille,
M. et Mme Jean Robert et leurs filles,
Et toute la famille.
La cérémonie religieuse se déroulera en l'église Saint-Pierre de Chaillot le lundi 22 juillet, à 10 h. 30.
L'inhumation se fera à Villemaréchal (Seine-et-Marne).
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 27 mai 1905 à Paris, M. Jean Moreau-Defarges était ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur civil des mines et licencié ès sciences. Ancien directeur de la Cartoucherie française de 1936 à 1940, des Docks des pétroles d'Ambès de 1935 à 1965, il avait été président-directeur général de la société Ricqlès-Zan de 1962 à 1970. M. Moreau-Defarges était administrateur de nombreuses sociétés et membre des conseils de surveillance de Banania, de la Société générale des eaux minérales de Vittel et des Etablissements Foullon. Depuis 1962, il occupait les fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France.]

— Mme Claude Salavize, ses enfants et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès, survenu le 17 juillet 1974 des suites d'une longue maladie, de
M. Claude SALAVIZE,
directeur général honoraire
de la Fondation de Rothschild,
chevalier de la Légion d'honneur.
Les obsèques auront lieu le vendredi 19 juillet 1974.
Réunion au cimetière du Montparnasse, à 16 h. 15 (entrée : 5, rue Emile-Richard).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
76, rue de Picpus, 75 012 Paris.

— Le conseil d'administration de la Fondation de Rothschild a le chagrin de faire part du décès, survenu le 17 juillet 1974, des suites d'une longue maladie, de
M. Claude SALAVIZE,
son directeur général honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur.
La levée du corps se fera 76, rue de Picpus, 75 012 Paris, le vendredi 19 juillet 1974, à 15 h. 45.
Inhumation au cimetière du Montparnasse, à 16 h. 15 (entrée : 5, rue Emile-Richard).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
76, rue de Picpus, 75 012 Paris.

— Mme Robert Verdier,
Jean-Louis et Yvonne, François et Florence, Dominique, Marc, Thierry, Virginie, ses enfants,
Nathalie Matthieu Céline, Fabienne Jean-Baptiste Sandrine Marie-Gabrielle Damien, Stéphanie, ses petits-enfants,
Ses frères, sœurs et proches parents,
ont la douleur de vous faire part du rappel à Dieu, le lundi 15 juillet 1974, dans sa soixante-sixième année, de
M. Robert VERDIER,
Ingénieur E.P.C.I.
Une messe du souvenir sera dite le samedi 20 juillet 1974, à 10 heures, en l'église Saint-Augustin.
Ni fleurs ni couronnes.
4, avenue Percier, 75 008 Paris.

— La famille de Vries d'Amblée,
Les familles Silverstolpe, Lumiot et Boyle, parents et alliés,
ont le profond chagrin de faire part du décès du
docteur Pieter Nicolaas
de VRIES d'AMBLEE,
survenu le 10 juillet 1974
Les obsèques ont eu lieu au Plan du Castellet (Var), dans la plus stricte intimité.

Anniversaires

— En souvenir de
Lucien GASPARD,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
directeur général
de la C.I.M.T.-Lorraine,
Mme Lucien Gaspard et ses enfants,
La direction et le personnel de la Compagnie industrielle de matériel de transport,
demandent à tous ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, d'avoir une pensée pour lui aujourd'hui, premier anniversaire de sa disparition.

Visites et conférences

VENDREDI 19 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, — 15 h., 52, av. des Gobelins, Mme Bachelier : « Manufacture royale des Gobelins ». — 15 h., métro Abbesses, Mme Legregeois : « La butte Montmartre ». — 15 h., métro Mairie-d'Ivry, Mme Oswald : « Ivry ». — 15 h., façade Panthéon, Mme Thibaut : « Le quartier Latin ». — 21 h. 15, devant l'église Saint-Paul, Mme Gazeau : « Le Marais illuminé ».

15 h. : « Le Panthéon » (L'art pour tous). — 15 h., 2, rue de Sévigné : « Les plus beaux hôtels du Marais. Ses rénovations » (A travers Paris). — 15 h. 30, métro Pont-Marie : « Hôtels du Marais » (Mme Camus). — 15 h., rue Mouffetard, devant l'église : « Promenade au pittoresque bourg Saint-Médard » (Mme Ferrand). — 15 h., 2, rue du Cherche-Midi : « Artisans, boutiques et curiosités du quartier de la Croix-Rouge » (Mme Hager). — 15 h., 50, rue Vieille-du-Temple : « Hôtels des ambassadeurs de Hollande, d'Albret, de Châtillon, de Marle, etc. » (M. de La Roche). — 15 h., musée du Petit Palais, exposition « Découverte de l'art thrace ». — 15 h., entrée, sur la place : « Les salons de l'Hôtel de Ville » (Paris et son histoire). — 14 h. 45, 42, av. des Gobelins : « Les Gobelins » (Tourisme culturel).

CONFERENCE. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientologie de France) (entrée libre).



RELIGION

LE RASSEMBLEMENT DE LA J.O.C. A TÉMOIGNÉ D'UNE VISION CHRÉTIENNE DE L'HOMME estime Mgr Maziers

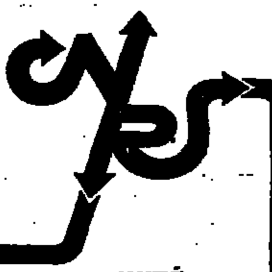
Dans *la Croix* du 18 juillet, Mgr Marius Maziers, archevêque de Bordeaux, répondant indirectement, semble-t-il, à Mgr Léon-Arthur Elchinger, évêque de Strasbourg, au sujet de l'ambiguïté possible d'un certain glissement à gauche dans l'Eglise (*le Monde* du 16 juillet), écrit notamment, à propos du dernier congrès de la J.O.C., qui a eu lieu à Paris du 29 juin au 1er juillet :

« La présence à ce rassemblement de représentants d'organisations syndicales, familiales, politiques du monde ouvrier, témoigne du chemin parcouru (1). Certes, il est possible de faire de cette présence une lecture uniquement politique et d'en souligner les ambiguïtés. (...)

» Pour ma part, je fais aussi une lecture apostolique de l'événement. Mêlé à la foule, je pensais à tous ces jeunes, à tous ces adultes qui, depuis quarante ans et plus, ont acquis par leur témoignage au cœur de l'action ouvrière la possibilité de témoigner publiquement de leur vision chrétienne de l'homme et de son destin. »

(1) Rappelons que plusieurs dirigeants d'organisations de gauche, et notamment M. Georges Marchais, assistaient à la dernière journée du rassemblement de la J.O.C. (N.D.L.R.)

● *Trois mille personnes* participent à Lausanne (Suisse) à un congrès mondial pour l'évangélisation. La moitié appartiennent à des pays sous-développés. Le prédicateur américain Billy Graham a notamment déclaré : *« Si Dieu n'intervient pas, ce sera l'autodestruction de l'homme d'ici à la fin du siècle. »* Un compteur électronique indiquant le nombre d'hommes qui naissent chaque jour sur la terre matérialise pour les congressistes l'ampleur de l'explosion démographique.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des Cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Comédie-Française, 20 h. 30 : les Fourberies de Scapin ; l'Ile des esclaves.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier 314, 19 h et 23 h. : Gertrude Stein's Gertrude Stein
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Gaîté-Montparnasse, 21 h : Loretta Strong
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J'ai d'la chance.
Madeleine, 20 h 30 : le Tournant.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Mouffetard, 20 h. 30 : la Solitude d'un chanteur de fond ; 22 h. : Christine Combe, Sisters group.
Nouveautés, 20 h 45 Pauvre France.
Poche-Montparnasse, 20 h 45 : le Premier
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h 30 : Phèdre. — Salle II, 22 h. : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; (Galerie), 21 h. : les Ombres.
Théâtre du Poteau, 22 h. : Tomates.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Zut.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.

Les cafés-théâtres

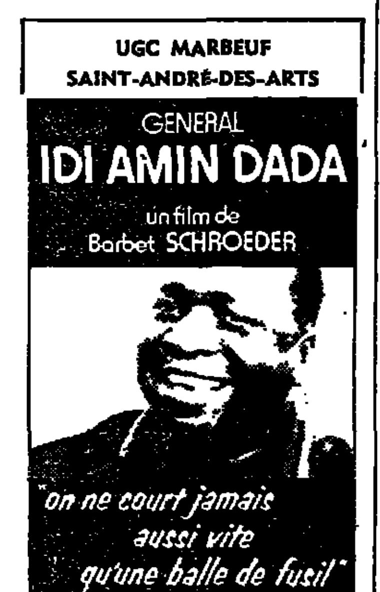
Au bec fin, 21 h 30 : Oraison et les Dactylos ; 22 h 30 : Pfff... ; 24 h. : Yann B...
Café-Théâtre de l'Odéon, 21 h. : Huis clos ; 22 h. 30 : Sylvie Jolie.
Petit Casino, 21 h 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 23 h. : le Beau Eôle.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte-Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Une femme.
La Vieille Grille, 21 h. : Jusqu'à ce que la mort nous sépare.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Douchka.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.



Jeudi 18 juillet

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures sauf les dimanches et jours fériés)

Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h 30 : Revue
Elysées-Montmartre, 21 h : Oh ! Calcutta
Lido, 22 h 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu
Mayol, 16 h 15 et 21 h. 15 : Q ou
Moulin-Rouge, 22 h. Festival
Olympia, 21 h. 30 : la Confrérie des sorciers.

Les chansonniers

Caveau de la République : Sept ans pis ou sept ans mieux.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss

Les festivals

Cloître St-Séverin, 18 h. 30 : Groupes de recherches musicales de l'O.R.T.F. (Schaeffer, Malec, Caben, Xénakis, Arthuys, Cohen-Solal).

Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : Orch. philharmonique et chœurs de l'O.R.T.F., dir. R. Paller (Mendelssohn, Schumann).

La danse

Palais des congrès, 21 h. : le Lac des Cygnes, par le Ballet de l'Opéra.
Biothéâtre, 20 h 30 : Danses de l'Inde du Sud
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Ballet national de Cuba.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez

Les concerts

Thermes du Musée de Cluny, 19 h. : Blandine Verlet, clavecin (Bach, Haendel).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Orchestre de chambre Jean Barthe (Mozart, Gluck, Vivaldi, Rossini).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Damnés, de J. Losey ; 18 h. 30, A des millions de kilomètres de la Terre, de N. Juran ; 20 h 30, le Paysan éloquent, de Ch. Abdel Salam ; Cow-Boy, de S. Salamoun ; le Protecteur des gazelles, de P. Kizlavi ; les Autres, de M. Cohen ; 22 h. 30, la Fugue de Suzanne, de J.-M. Buchet ; 0 h. 30, She, de C.B. Samuelson.

Les films nouveaux

WATTSAX, film américain de Mel Stuart, avec le révérend Jesse Jackson, Kim Weston, Staphe Singer, Jimmy Jones (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40)

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

L'ARNAQUE (A. v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f., Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral-Club, 14e (734-20-70), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AXEL (all., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES COLTS AU SOLEIL (ang., v.o.) : Capri, 2e (508-11-69), Ermitage, 8e (359-15-71), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; v.f. : Galaxie, 13e (580-78-88), Maine-Rive gauche, 14e (567-06-96), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Grand Pavois, 15e (531-44-58).

COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C.. ET PLEURNICHARD (fr.) : Berlitz, 2e (742-60-35), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Ambassade, 8e (359-19-08), Bosquet, 7e (551-44-41) (jusqu'à jeudi).

LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03), St-Michel, 5e (326-79-17), St-Germain-Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)

LE CUISINIER DE LUDWIG (all., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

DON ANGELO EST MORT (A., v.f.) (*) : Séverine, 20e (797-91-83).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparn., 14e (I et II : 326-22-17), Boul'mich', 6e (033-48-29), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).

LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Elysées 2 S.F., 8e (225-67-29) (jusqu'à jeudi).

FLICS ET VOYOUS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.fr. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-03), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-62-52), Magic-Convention, 15e (828-20-32).

FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

HOSPITAL (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LA MER CRUELLE (kow., v.o.) : Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15).

MEURTRES AU SOLEIL (A.) : Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) (jusqu'à jeudi) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette 2, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) (jusqu'à jeudi).

MONOLOGUE (sov. v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).

PORTIER DE NUIT (It.) (**) : Vers. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; (v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

SOLEIL VERT (A.) (*) (v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Cambronne, 15e (734-42-96), Montparnasse, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Mayfair, 16e (525-27-06), Madeleine, 8e (073-56-03).

SWEET MOVIE (fr.-can.) (**) (v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Montparnasse, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)

STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montréal-Club, 18e (607-16-81).

TERRE BRULEE (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (320-19-93).

THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) (jusqu'à jeudi), (v.f.) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) (jusqu'à jeudi).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

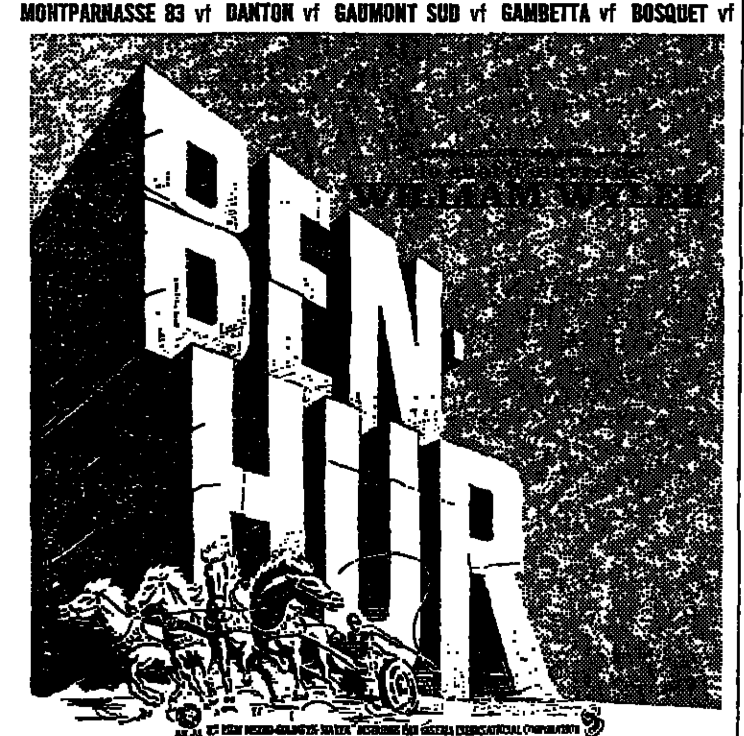
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brés.) (**) (v.o.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47).

LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine, 8e (073-56-03), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Bienvenue-Montparnasse 14e (544-25-02), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Magic-Convention, 15e (827-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42)

LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Maxéville, 9e (770-72-87), Luxembourg, 6e, (633-97-77), Fauvette 2, 13e (331-60-74)

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Maxéville, 9e (770-72-86) (jusqu'à jeudi)



NOMINATIONS DANS LES THÉATRES

M. Michel Guy réorganise le secteur public et accroît l'aide aux autres salles

La première grande réforme de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, concerne le secteur théâtral. En déplaçant Jack Lang, qui dirigeait Chaillot depuis le 1er octobre 1972, en confiant le Théâtre national de Chaillot à André-Louis Perinetti et en donnant un Théâtre national à Jean-Pierre Vincent, il amorce un train de réformes qui ira jusqu'à modifier les statuts, vétustes, mais qu'on croyait immuables, de la Comédie-Française.

Cette première série de mesures s'appuie sur les principes suivants :

— Accroître la mobilité des créateurs entre Paris et la province et entre les régions.

— Favoriser l'adaptation des entreprises théâtrales aux nouvelles conditions d'exploitation.

— Fournir des moyens accrus aux créateurs français, et faciliter l'accueil des créateurs étrangers.

— Veiller à maintenir un équilibre entre la tradition et la création.

La décision de retirer Jack Lang du Théâtre national de Chaillot peut paraître brusque. Elle est dictée par le souci de ne pas laisser un homme de valeur s'embourber dans une situation fausse. Avant d'être nommé à Chaillot, Jack Lang dirigeait le Festival mondial de Nancy. Et Nancy, ce n'est pas seulement le Festival où ont été « découverts » Grotowski, les Bread and Puppet, les Campesinos, Bob Wilson, c'est aussi un grand brassage anarchique et vibrant qui secoue la ville pendant dix jours et laisse ses traces pendant des années.

Si, en dix ans, le Festival a acquis une renommée internationale, c'est grâce aux qualités de Jack Lang : à son dynamisme, à son audace, à sa rapidité d'action, à son amour inconditionnel et exclusif pour le « théâtre différent » — un don particulier pour établir, sans hypocrisie, des contacts immédiats. Qualités entravées par la lourdeur de l'institution parisienne qu'on lui avait confiée. Les productions du Théâtre national de Chaillot (*Vendredi*, *Turandot*, *Vermeil comme le sang* ou *les Miracles*, etc) ont soulevé des polémiques éclatantes mais n'ont jamais été médiocres. Elles n'ont cependant pas pu s'équilibrer : un certain nombre de projets n'ont pas pu aboutir.

Directeur responsable d'un budget de plusieurs millions (nouveaux), d'un bâtiment gigantesque, on lui demandait de se montrer chef d'entreprise. Prendre en charge Chaillot équivaut à animer, programmer dix salles normales.

● André-Louis Perinetti à Chaillot.

André-Louis Perinetti, qui succède à Jack Lang, a fait ses preuves à la Cité internationale. De 1968 à 1972, avec des subventions dérisoires, il a su en faire une sorte de ruche ouverte à tous les talentueux marginaux d'alors, l'Open Theatre, Gelàs, Victor Garcia et Nuria Espert, Girones, Jean-Marie Patte au Jardin, Copi et Lavelli à la Resserre, le Magic Circus à la Galerie, c'était Perinetti. A Strasbourg, il a su renouveler le public, prendre des risques, se battre et gagner.

L'uniformité l'ennuie. Il aime mettre en marche des courants opposés, qui se heurtent et finissent par se compléter. Il aime tout ce qui vit : pour cent ou deux mille spectateurs, pour huit jours ou six mois. Devant la grande salle — dont les travaux doivent être terminés en septembre 1975 — il rêve à des « événements » démesurés, percutants ; pour la salle Gémier, il pense à une action continue avec une troupe permanente. Et les foyers, les couloirs, deviendront « structures d'accueil » aux talentueux marginaux d'aujourd'hui.

● Jack Lang retourne à Nancy.

Jack Lang garde le Festival de Nancy, dont les moyens vont être considérablement accrus (la subvention était dérisoire) et qui servira de tremplin aux troupes pour une diffusion à Paris et en province. Iront-elles à Chaillot ? La passation de pouvoir ne sera certainement pas totale le 1er octobre. Jack Lang à Paris, Perinetti à Strasbourg, ont prévu une partie de leur programme. Des accords sont à envisager. Quant à Jean-Pierre Vincent, il a des engagements : il travaille avec Peter Brook pour le Festival d'automne. Il doit mettre en scène à l'Odéon avec le Jeune Théâtre national *En revenant de l'expo*, de Jean-Claude Grumberg (que Perinetti voulait également monter à Strasbourg).

● Jean-Pierre Vincent dirigera le Théâtre national de Strasbourg.

Une chose est certaine : Jean-Pierre Vincent n'a que trop attendu pour avoir un théâtre. Depuis 1968 il travaille avec Jean Jourdheuil et leur premier spectacle (*la Noce chez les petits bourgeois*) a immédiatement imposé leurs personnalités virulentes. En 1971, ils ont fondé une compagnie, constitué un répertoire, amorcé avec des comédiens, des peintres, des musiciens, un travail qui se développe et s'approfondit de spectacle en spectacle, de *Capitaine Schelle capitaine Eçço* à *la Tragédie optimiste*, en passant par *la Jungle des villes*, *Woyzeck*, etc. Mais que faire avec une subvention annuelle de 250 000 francs quand on doit louer une salle et que l'on refuse d'aligner les prix des places sur ceux des théâtres privés ? Laisser les comédiens, les peintres, les musiciens se disperser, en attendant... Cette fois Vincent et Jourdheuil vont pouvoir les rassembler pour *« mener une action d'envergure, à la fois locale et européenne »*.

● Marcel Maréchal et Pierre Laville prennent le T.E.P.

Un troisième théâtre national change de direction. Le Théâtre de l'Est parisien. Guy Rétoré, dont le contrat finit en juillet 1975, va être appelé à d'autres fonctions et remplacé par Pierre Laville et Marcel Marechal. Marcel Maréchal a dit (*le Monde* du 11 juillet) pourquoi, le changement étant une aventure, il était positif. Pour Pierre Laville — jusqu'alors directeur avec Pierre Debauche du Théâtre des Amandiers — c'est une évidence. Pierre Laville, Marcel Maréchal : deux tempéraments méridionaux, extravertis, bouillonnants. Deux hommes de théâtre grands défenseurs du théâtre « de texte ». Pierre Laville est lui-même auteur. On a vu de lui cette saison *les Ressources naturelles* à Strasbourg, dans une mise en scène de Perinetti. Il s'est fait organisateur du « Printemps des créateurs » pour permettre à Bisson, Bruno Bayen, Guyotat, Pommeret, Moraly, etc. d'être joués dans des conditions professionnelles.

Il est vrai que Laville et Maréchal espéraient avoir la direction de Chaillot, et que le T.E.P. peut leur paraître exigu. M. Michel Guy souhaite qu'ils ne s'y enferment pas : *« Rien ne les empêche*, dit-il, *non seulement d'élargir leur diffusion, mais de créer simultanément plusieurs spectacles dans des salles différentes. »*

● Georges Guette créera un réseau national d'abonnements.

M. Michel Guy veut *« encourager le mouvement »*, y compris dans les théâtres privés. *« Nous pensons*, dit-il, *pouvoir répertorier cent ou cent cinquante points de chute. A nous de subventionner un certain nombre d'opérations lourdes. Il ne s'agit pas de dirigisme, surtout pas. »*

Ce sera le rôle de l'Office de diffusion — qui fonctionnera en collaboration avec l'ATAC (Association technique d'action culturelle). D'autre part, Georges Guette est chargé d'étudier comment « informer et motiver le public, tant à Paris qu'en province ».

Georges Guette, c'est « l'homme qui remplit les salles ». Il les a remplies au T.N.P., au Théâtre de la Ville et, aujourd'hui, à la Comédie-Française, dont il est secrétaire général. *« On fait des spectacles*, dit-il, *on ne sait pas les vendre. »* Lui, il sait. En 1969, déjà, il avait envisagé une centralisation des abonnements pour les théâtres périphériques. A présent, il veut considérablement développer ce projet : *« Une première bataille est à livrer*, dit-il. *Nous allons à la rencontre du public avec le spectacle, quel qu'il soit. Mon travail n'est pas de sélectionner. Il est important que le public potentiel abandonne son écran de télévision. Quant au « non-public », ce n'est pas un problème de théâtre, mais de société. »*

La Comédie-Française et les théâtres privés

D'autres séries de mesures ont été prises.

● Les statuts de la Comédie-Française vont être réformés.

Pierre Dux, administrateur général, doit présenter un projet applicable dès la saison 1976-1977, c'est-à-dire dès que les travaux de la salle Richelieu seront terminés.

La Comédie-Française, dont M. Michel Guy veut réformer les statuts, pour les *« mettre à l'heure de notre temps »*, a été officiellement fondée en 1680 et organisée par un décret de Napoléon Ier (décret de Moscou du 15 octobre 1812). La Société des comédiens-français est composée de trente sociétaires en activité. Elle est dirigée par un administrateur général nommé par décret en conseil des ministres et assisté d'un comité d'administration formé de six sociétaires.

Les résultats sont partagés en vingt-quatre parts (vingt-trois sont distribuées et une mise en réserve). La troupe est constituée de sociétaires honoraires pouvant éventuellement être appelés à jouer (environ treize), de sociétaires (trente) et de pensionnaires (trente-huit). L'effectif reste à peu près constant.

Le sociétaire nouvellement nommé reçoit trois douzièmes de part. Le doyen est le sociétaire homme le plus ancien dans la Société (actuellement Jacques Charon). Les sociétaires sont liés au théâtre pour vingt ans. Les statuts ont été déjà modifiés légèrement en 1946 et en 1959.

● Augmentation du fonds d'aide aux théâtres privés.

Dès le début de septembre, un groupe de travail comprenant des représentants du secrétariat d'Etat et des directeurs étudiera les moyens de développer et d'améliorer le fonds de soutien, et examinera d'une façon générale toute mesure susceptible de faciliter l'action des théâtres privés.

● Décentralisation dramatique.

A partir du 12 septembre, des consultations seront menées avec les directeurs de centres pour le renouvellement des contrats triennaux.

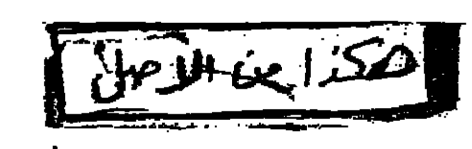
● Ateliers.

A la demande de M. Michel Guy, Peter Brook a accepté de s'installer pour un minimum de cinq ans au Théâtre des Bouffes du Nord, qui sera réouvert grâce à l'aide du fonds d'intervention culturelle (FIC), des villes nouvelles, de la Fondation de France et du secrétariat d'Etat.

On envisage pour 1975 la venue de Merce Cunningham, celle de Grotowski et peut-être Bob Wilson.

COLETTE GODARD.

● *Patrice Chereau*, co-directeur avec Roger Planchon et Robert Gilbert du T.N.P. Villeurbanne : *« Scandalisé par l'éviction inadmissible de Jack Lang et par le mépris que cela suppose du travail accompli par son équipe, je m'associe totalement à Jack Lang et à ses collaborateurs contre le ministère. »*



NATIONAUX

RÉALISERA-T-ON LES PROJETS 1974-1975 DU THEATRE DE CHAILLOT ?

Le théâtre de la Gaîté-Lyrique ayant été attribué à Silvia Monfort, Jack Lang avait prévu pour la saison 1974-1975 un programme adapté à la salle Gémier.

— « L'Atlantide », une mise en scène de Petrika Ionesco, inspirée par Méliès et Houdin (15 novembre).

— « Tabarin », une mise en scène de David Esrig, faisant appel aux techniques audio-visuelles pour intégrer les réactions du public au spectacle (10 janvier).

— Un western théâtral montrant un massacre d'Indiens, mis en scène par Miklos Janeso (5 avril).

— « Arlequin traitant », une farce du XVIIIe siècle mise en scène par Jean-Marie Simon (« Histoire du soldat »).

D'autre part, du 15 au 30 janvier, Jack Lang avait invité le Piccolo Teatro à présenter « le Roi Lear », dans la mise en scène de Strehler, à l'Opéra-Comique. Et, en avril, au musée Galliera : « Deux hommes-orchestres », de Maurizio Kagel, qui devait également créer un spectacle pour et avec un public d'enfants.

Enfin, Klaus Michale Grüber, metteur en scène à la Schaubuhne de Berlin auprès de Peter Stein, doit monter les deux « Faust » de Goethe avec Michel Piccoli et Laurent Terzieff. Un spectacle géant à la mesure de l'œuvre. Il est tout à fait probable que, à Chaillot ou ailleurs, ce spectacle se fera.

TÉMOIGNAGE

L'ESPÉRANCE QU'A SUSCITÉE JACK LANG

Par ANTOINE VITEZ

UNE réflexion politique s'impose sur les décisions qui viennent d'être prises par le secrétariat d'Etat à la culture. L'avenir des théâtres nationaux appartient à nous tous. Il est trop tôt encore pour porter un jugement d'ensemble, jugement d'où — j'y insiste — la politique ne doit pas être absente : car il s'agit bien là d'un acte politique, dans le bon sens du terme, au demeurant.

Mais je ne puis tarder à exprimer ma pensée sur le seul sujet que je connaisse bien, celui de Chaillot.

Etre l'ami de Jack Lang, avoir été lié à l'entreprise de Chaillot depuis qu'il en a reçu la direction, devrait peut-être m'interdire de donner publiquement mon opinion sur les changements annoncés aujourd'hui, et qui préludent à la disparition de l'expérience. Je pense, au contraire, que cela m'en donne le droit.

Il s'agit, en effet, d'une expérience et d'une espérance. Un homme connu comme créateur d'événements, inventeur de rapprochements inouïs, découvreur imprudent, s'était vu confier la tâche d'un théâtre national et pas n'importe lequel : une entreprise marquée d'une originalité ineffaçable par un autre imprudent, vingt ans plus tôt.

Il est en effet indispensable — et, quoi qu'il arrive, nous devrons maintenir cette exigence — que parmi les théâtres nationaux, un au moins soit consacré à la recherche, non point tant de formes nouvelles d'art que de relations nouvelles avec le public.

A Chaillot, c'est ce que nous avons tenté de faire. Ainsi, malgré toutes les critiques (y compris les critiques justes) qui nous ont été adressées, je maintiens que l'idée de consacrer au théâtre pour l'enfance les moyens d'une grande entreprise nationale fit progresser, dans l'opinion publique, la conscience au moins de l'injustice faite aux enfants dans notre société.

Certes, nous n'avons pas su faire de « *bons programmes avec de bonnes pièces* ». Nous avons demandé à des hommes de théâtre de réfléchir sur des « *idées* » : qui, en France, connaissait Pintilié ? (sa *Turandot* est tenue pour un chef-d'œuvre). La rupture avec le théâtre de répertoire comme avec le théâtre fondé obligatoirement sur le dialogue dramatique, et la tentative de création d'un théâtre-miroir de la vie quotidienne, tentative peut-être chimérique, sont faibles encore, trop faibles, et pourtant toujours urgentes et présentes dans le projet de Chaillot. Tout cela fait un faisceau d'idées et d'efforts que l'on ne peut ainsi laisser retomber.

Quoi qu'il en soit de l'avenir des théâtres nationaux, l'espérance suscitée par Jack Lang demeure, quelque critique qu'on lui oppose — et même fondée — quelque envie qu'elle suscite — et même de bon aloi : — il serait fou de la briser et dangereux, comme si désormais tout devait réussir tout de suite brillamment, sans erreur ni recherche, dans un domaine qui est justement celui de la recherche obscure — au jeu d'échecs, cela s'appelle la marche du cheval.

AVANT LE DÉBAT SUR LA RADIO-TÉLÉVISION

CINÉMA ET PUBLICITÉ

(Suite de la première page.)

Çà et là, les tenants de la télévision privée tentaient d'entailler ce roc de l'audio-visuel. Mais on ne craignait rien : il était là ; l'O.R.T.F. survivait, au bord de l'apoplexie, à une croissance imposée à des réformes contradictoires. Contre vents et marées il y avait des saltimbanques pour maintenir, à la mesure inégale de leurs talents, leur conception du service public. Et leurs contradictions étaient notre reflet : il faut bien l'admettre, Guy Lux était service public au même titre que Claude Santelli.

Ce que l'on n'avait pas remarqué — tout occupé qu'on était à débattre de la qualité du programme, parce qu'on trouvait qu'elle déclinait, — c'est que les réformes de structure masquaient un véritable tournant idéologique, l'arrivée aux postes de responsabilité d'une génération d'administrateurs qui avaient une autre conception du service public, et qui préféraient la compétitivité à toute forme de paternalisme.

Ils disent : le secteur public doit être compétitif, et la logique semble leur donner raison. Ils disent : l'Etat doit être géré comme une entreprise, et bien géré. A l'O.R.T.F., le premier changement a été d'ordre sémantique. Les émissions sont devenues des produits. La suite s'induit ou se déduit. Les studios des Buttes-Chaumont sont devenus une usine à programmes, et on a constaté que l'appareil était lourd. La comptabilité analytique a superposé sa belle simplicité mathématique à une réalité impossible à chiffrer, sinon avec des chiffres faux. On a parlé d'un bateau ivre, d'Ubu, de Kafka. Il y avait, il est vrai, de quoi perdre pied. Deux mondes se rencontraient au sein de l'O.R.T.F., et ils ne parlaient pas la même langue.

Deux mini-O.R.T.F....

Le nouveau gouvernement a choisi de faire table rase, afin d'instaurer les conditions de fonctionnement d'un service public répondant à des conceptions « modernes ».

L'O.R.T.F. devient un ensemble d'entreprises régies par les lois de l'économie de marché — la concurrence, l'offre et la demande — tout en demeurant monopole d'Etat.

A l'intérieur de cette sorte de Balkans de l'audio-visuel, il y a plus d'une frontière, mais il y a aussi un rideau de fer, que n'indiquent pas les apparences juridiques des statuts, mais qui est défini par les charges et le type de financement de chaque institution. Le royaume des émetteurs (lieu réel du néo-monopole) demeure un établissement public, prestataire de services. Les Buttes-Chaumont, en revanche, se trouvent dans une situation analogue à l'Union générale cinématographique, société à capitaux publics : un jour l'Etat a cédé l'U.G.C. au secteur privé, qui lui a d'ailleurs donné les moyens d'une expansion que le gouvernement — et un certain manque d'imagination économique — lui avaient refusés auparavant.

Entre ces deux pôles extrêmes, on trouve deux types de sociétés de programmes : les deux premières chaînes de télévision, d'une part ; la troisième chaîne et la radiodiffusion, d'autre part.

La troisième chaîne et la radio d'Etat sont des mini-O.R.T.F. reconstitués : objectifs multiples, servitudes nombreuses, effectifs importants, financement exclusif par la redevance. Si la troisième chaîne a reçu deux « gadgets » du président de la République, la « libre parole » et le cinéma, la radio n'est pas en reste avec une refonte des réseaux d'émetteurs pour janvier, et un programme culturel tout neuf, si la réforme conçue par François Billetdoux voit le jour. En revanche, la radio va sans doute hériter des émissions à destination de l'étranger et de la gestion des orchestres (il y en a sept, expression du mécénat de l'Office), tandis que la troisième chaîne va conserver la délégation (centraliste) aux stations régionales, télévision et radio, ainsi que la coordination des programmes dans les départements et territoires d'outre-mer.

De lourdes charges pour ces deux mini-O.R.T.F.

... Et deux chaînes autofinancées

La première et la deuxième chaîne de télévision, au contraire, seront des organismes légers qui assureront très vite leur propre rentabilité. Mais à quel prix ?

Le projet de loi indique que la publicité sera leur ressource principale. C'est logique, dans la mesure où chaque recette publicitaire sera affectée à la chaîne qui aura diffusé le message lui correspondant. C'est d'autant plus logique que, par exemple, dans le bilan 1972 de l'O.R.T.F., les recettes de la publicité (de marques et collective) s'élevaient à 493 millions de francs, tandis que les dépenses cumulées des ensembles fonctionnels, information et programmes des deux premières chaînes, gravitaient un peu au-dessus de 500 millions. Encore un petit effort de « promotion » des programmes, et il ne sera plus nécessaire de financer ces deux chaînes-là par la redevance, elles seront pleinement rentables. De vraies petites entreprises privées dans un secteur public pour lequel le téléspectateur continuera d'acquitter une taxe parafiscale.

On ne saurait reprocher à ce système de manquer d'astuce. Il y a une semaine, on se demandait quel était le sens réel du mot « concurrence » entre deux entreprises d'Etat — on aurait compris « compétition », « émulation ». Maintenant, on le sait, la publicité est le nerf de la guerre. L'entreprise qui marchera le mieux pourra bientôt hausser ses tarifs publicitaires, et augmenter ses ressources, et mieux marcher encore, et provoquer la surenchère de sa rivale, et ainsi de suite.

Pourvu qu'un jour on ne regrette pas Guy Lux !

Les dangers sont maintenant connus. Les avantages le sont aussi. L'O.R.T.F. est le premier dossier délicat que le nouveau gouvernement ait à défendre devant le Parlement.

MARTIN EVEN.

● *L'intersyndicale (C.G.T., F.S.U., C.F.D.T., S.N.J.)* de l'O.R.T.F. appelle le personnel de l'Office à cesser effectivement le travail pendant quarante-huit heures, à l'exception des personnels qui concourent à la fabrication et à la diffusion des programmes, les 22 et 23 juillet (toutes les émissions doivent, en effet, être diffusées normalement à l'exception des journaux régionaux). Ces deux journées de grève seront consacrées à des rassemblements devant la préfecture et devant le Palais-Bourbon, où des délégations remettront des motions aux parlementaires, au terme d'une campagne d'information du public et de diffusion de tracts.

● *L'Intersyndicale des journalistes de l'O.R.T.F.* (S.N.J., F.O., C.F.D.T.) déclare, dans un communiqué, « *qu'après avoir pris connaissance des décisions prises en conseil des ministres* », elle « *trouve inadmissibles et scandaleuses la désinvolture et l'inconscience avec lesquelles le gouvernement vient de statuer sur l'O.R.T.F. (...) L'absence de statut unique et la non-représentation des journalistes à l'O.R.T.F. au sein des conseils d'administration constituent une atteinte extrêmement grave aux droits acquis par la profession et ouvre une brèche vers une nouvelle aggravation des atteintes à la liberté d'information et d'expression* ».

● *Les journalistes hors statut* de l'O.R.T.F. annoncent, dans un communiqué, qu'ils ont constitué un « *comité intersyndical* (C.G.T., C.F.D.T., S.N.J.) *pour la défense de leur profession et la reconnaissance de leurs droits. (...)*

● *La C.F.T.C. et la C.G.C. de l'O.R.T.F.* déclarent dans un communiqué commun que « *la décision gouvernementale de réformer l'Office paraissant définitive et sans appel, elles estiment... qu'un plan d'une telle importance ne peut être envisagé sans la participation du personnel* ».

● *Le syndicat C.F.T. de l'O.R.T.F.* annonce dans un communiqué qu'il a demandé à ses adhérents et sympathisants « *de ne pas s'associer à la nouvelle grève, inopportune* », décidée pour les 22 et 23 juillet, tout en réservant sa liberté d'action pour l'avenir.

Un document syndical

Huit questions sans réponse

Le projet de loi laisse à l'appréciation du pouvoir réglementaire la réorganisation d'un certain nombre de services annexes ou essentiels de l'O.R.T.F. et M. Marceau Long, P.-D.G. de l'Office, est chargé de la répartition et du reclassement des personnels actuels. Cependant, l'imprécision de la « loi-cadre » laisse peser une grave incertitude sur le sort de ces secteurs et de ceux qui y travaillent, ainsi que sur de nombreuses fonctions de l'Office intégré. Un document, d'origine syndicale, dresse un premier inventaire de l'écheveau juridique que les réformateurs de l'O.R.T.F. vont avoir à démêler, si le Parlement adopte ce projet.

● DEVOLUTION DES BIENS IMMOBILIERS ET SOCIAUX de l'Office : transfert aux Domaines de l'Etat, ou bien aux différents organismes, ou bien gestion conjointe par une société filiale ? L'O.R.T.F. possède également six colonies de vacances et un complexe sportif à Villebon.

● DEVOLUTION DU PATRIMOINE AUDIO-VISUEL : films, bandes magnétiques, archives, « thèques » (discothèque, cinémathèque, phonothèque).

● SORT DES FILIALES DE L'OFFICE. — L'O.R.T.F. a des participations financières dans de nombreuses sociétés : Télé-Europe (35 %), Régie française de publicité (51 %), Somera, émetteur franco-monégasque de Chypre (45 %), Vidéogrammes de France (50 %), Société française de télédistribution (50 %), etc.

● NOVATION DANS LES RELATIONS JURIDIQUES AVEC LES TIERS : marchés avec les fournisseurs, coproductions, conventions avec les sociétés d'auteurs, protocoles avec les producteurs, réalisateurs, acteurs, représentation de la France dans les organismes internationaux (Union européenne de radiodiffusion, communauté francophone, etc.).

● MISSIONS DE SERVICE PUBLIC : mécénat de la musique, recherche sur les programmes, sur les techniques.

● MISSIONS PARTICULIERES : formation professionnelle, accueil des stagiaires étrangers.

● PERSONNELS : sept mille cinq cents agents ou collaborateurs de l'Office — sur un chiffre total de dix-sept mille huit cent trente et un — n'ont pas encore d'affectation précise dans le nouvel organigramme, tel qu'il est connu. Il s'agit des personnels des orchestres, de la redevance, de la direction de l'action extérieure et de la coopération, des services centraux, du secrétariat général de l'administration, des affaires économiques et financières, des achats de programmes et de l'action technique.

● REPARTITION DES CENTRES DE COUT — L'O.R.T.F. a été divisé — pour la comptabilité analytique — en 1 067 centres de coût. 292 d'entre eux, de type purement comptable, disparaîtront d'eux-mêmes, du fait de l'éclatement de l'entreprise. 417 seront rattachés sans problème aux nouveaux organismes. 78 seront rattachés à des organismes ayant des missions différentes. 366 devront être divisés ou partagés (sous des formes juridiques à définir). 4, ceux de la recherche, seront sans doute fondus dans ceux des nouvelles sociétés, les 63 de la redevance seront reclassés dans l'administration chargée du recouvrement de la taxe. 4 centres de coût, seulement, disparaîtront : harmonisation des programmes, coordination des informations et deux échelons du service de la recherche. En revanche, 61 centres de coût verront leurs rouages devenir plus complexes et 74 éclateront, non sans devenir concurrents, sur des terrains d'action analogues (exemples : le service d'études et d'opinions, le service de presse, le service d'édition des programmes, etc.).

Les professionnels devant la réforme

• Jacques Antoine (Télé-Monte-Carlo) : « Il n'y a pas de juste milieu »

Le projet de loi de réorganisation de l'O.R.T.F., adopté par le conseil des ministres de mercredi 17 juillet, prévoit que les deux premières chaînes devront se financer essentiellement par les recettes publicitaires. La redevance distribuée par l'Etat ne constituera qu'un appoint.

Concurrence, budget lié à la publicité, n'est-ce pas là le langage tenu par les télévisions privées ? Nous avons rencontré un homme de la télévision privée, M. Jacques Antoine, directeur des programmes de Télé-Monte-Carlo, depuis février 1964.

« *Le rôle d'un directeur de programmes,* dit M. Jacques Antoine, *consiste, d'une part, à obtenir le plus grand nombre de téléspectateurs, d'autre part, à faire passer un programme d'un niveau intellectuel et moral aussi élevé que possible, avec les moyens financiers, techniques et humains dont dispose la chaîne.* » Or le budget de Télé-Monte-Carlo est très faible : 500 000 francs par an en moyenne.

La chaîne tire l'essentiel de ses ressources des recettes publicitaires. Son intérêt financier est de passer un maximum de publicité, mais l'exiguïté de sa zone de diffusion — elle ne couvre pas entièrement la Côte d'Azur et ne touche que quelques quartiers de Marseille — limite de nombre des annonceurs.

Il lui faut donc « jouer avec les tarifs », c'est-à-dire intensifier les passages à l'antenne aux heures les plus chères, aux grandes heures d'écoute, pendant la diffusion d'un film par exemple.

La qualité des programmes pâtit de la faiblesse du budget : « *Offrir chaque soir un programme concurrentiel avec un budget annuel de l'ordre de 500 000 francs n'est pas aisé*, explique M. Jacques Antoine. *Pour cette raison, nous sommes amenés à diffuser une masse importante de programmes filmés, dont le prix nous est accessible.* »

Jacques Antoine n'accepte pas qu'on l'accuse de « faire du populaire » : « *Il y a une grande naïveté de la part de ceux qui formulent une telle accusation. Rien ne nous serait plus facile, si nous le désirions, d'être hypocrites comme les télévisions officielles, et de diffuser aux heures creuses des programmes « culturels ».*

» *Ce que nous regrettons beaucoup, c'est que dans le marché des programmes de télévision il n'y ait pas de juste milieu entre les séries de fiction plus ou moins stéréotypées, et les émissions du service de la recherche de l'O.R.T.F. que personne n'écoute.* »

L'établissement de la grille des programmes pour une télévision est capital : « *On peut massacrer une émission en la diffusant à un mauvais horaire.* » Jacques Antoine établit la grille de Télé-Monte-Carlo à partir de celles de l'O.R.T.F. publiées chaque année. « *Il faut avoir toujours à l'esprit un raisonnement statistique.* »

« *On peut obtenir un score d'audience important en diffusant, au moment où la concurrence est faible, un programme très moyen. On peut même obtenir un bon score en prenant le contrepied absolu de la concurrence. Ainsi, imaginons que les trois chaînes diffusent la Coupe du monde de football, eh bien nous aurions un excellent public avec un film très moyen, car il y a quand même beaucoup plus d'un quart de la population qui n'aime pas le football !...*

» *Si les sociétés nationales qui vont être créées à la place de l'O.R.T.F. jouent le jeu de la concurrence, ce sera peut-être plus difficile pour nous... mais ce n'est pas sûr.*

» *Pour être un bon directeur de programme, il faut être joueur, orgueilleux, prétentieux, avoir toutes sortes de défauts, être capable de dire : « Eh bien moi, je » parie que je vais faire un score » intéressant, obtenir un auditoire important en expliquant la » relativité d'Einstein... » Si on se contente de dire : « Je vais faire » un score intéressant », on est un bon gestionnaire, pas un directeur de programmes. Si on dit : « Je vais expliquer la relativité » d'Einstein », on est peut-être un producteur qui a du goût pour les mathématiques, mais on n'est pas non plus un bon directeur de programmes.*

» *Cela, l'O.R.T.F., dont le programme passe devant une série de « juges », la plupart administratifs, ne peut le faire. Et Télé-Monte-Carlo n'en a pas les moyens.* » — C.C.

● *Le parti socialiste* a renouvelé son opposition au projet de loi, dans un communiqué où il indique que « *l'éclatement de l'Office en six organismes dont les conditions de fonctionnement demeurent imprécises et ne pourront être mises au point que par voie réglementaire, aboutit, non pas à une décentralisation, mais à une centralisation accrue. Il conduit, à terme, à la mise de la radio et de la télévision nationales sous la coupe d'intérêts privés, ce qui constitue un véritable détournement d'un service public qui appartient à la collectivité nationale tout entière* ».

• Paul Seban (réalisateur) : « On a coupé ce qui faisait les fleurs »

Paul Seban est le réalisateur de nombreuses émissions — magazines ou documentaires — parues dans des séries telles que « Cinq colonnes à la une » ou « les Femmes aussi ». Récemment, on a vu de lui une réflexion sur les relations entre l'art et la politique (« la Peinture hollandaise »). Il a également réalisé une dramatique (« les Amants d'Avignon », d'après Elsa Triolet), qui dort dans les tiroirs de la deuxième chaîne depuis près de deux ans. Militant syndical, membre du parti communiste, il dit ici les appréhensions qu'il ressent, à l'heure où l'existence de l'O.R.T.F. est remise en cause.

« D'abord, dit-il, on ne voit pas très bien quelle sera la place des réalisateurs dans cet Office éclaté. La loi ne dit pas comment on continuera d'exister entre ces six maisons ; elle ne dit pas qui va commander à qui. Et eux-mêmes ne doivent pas le savoir. On est obligé de raisonner par récurrence. On sait comment c'était avant : il fallait mener un jeu subtil entre la présidence, les chaînes et les moyens techniques — et chaque émission était le fruit d'un compromis, — mais d'heureuses coïncidences étaient possibles, et on pouvait faire des choses intéressantes. Aujourd'hui, tout est remis en cause : même les règles professionnelles, qui étaient définies par un protocole — nous l'avions dénoncé, car il restreignait la liberté d'expression, mais au moins il existait. C'était une base. Aujourd'hui, il y a six maisons, six présidents, six directeurs généraux, six conseils d'administration, qui ne se concerteront jamais, mais qui devront cependant, par la force des choses, travailler ensemble. Cela risque d'être une fameuse navigation à vue.

» Si deux chaînes veulent produire un Balzac, qui tranchera ? Est-ce que ce sera la loi de la jungle ? Chaque société imposera-t-elle ce que bon lui semblera ? Et même les conditions de travail.

» Je ne crois pas que le Parlement aura la sagesse de repousser ce projet de loi, et, dès maintenant, les syndicats doivent lutter pour obtenir la négociation de nouvelles conventions collectives, pour que soient définis les rapports professionnels, l'utilisation des émissions, la place de la création. Il reste seulement un espoir : le projet peut être infléchi dans un sens démocratique. Le pourcentage des électeurs qui ont voté contre l'actuel pouvoir doit l'obliger à réfléchir.

» Les députés de la gauche doivent lutter pour que les présidents de sociétés soient élus par des conseils d'administration vraiment représentatifs — je pense aux téléspectateurs. L'ensemble du personnel doit être sûr que les nouvelles sociétés seront les héritières des droits et des acquis du personnel de l'O.R.T.F. La loi doit rappeler la mission de service public, et en placer l'application sous le contrôle permanent du Parlement. Sinon, c'est un nouveau dessaisissement de la démocratie. Il ne restera plus que des offices publics, dénationalisés dans l'esprit. Il y a, maintenant, ne l'oublions pas, un lien direct entre ceux qui fournissent l'argent et ceux qui sont chargés de gérer les programmes.

» C'est simple. C'est comme si on voulait vraiment tout rater. On a conservé aux sociétés leurs servitudes anciennes et leur sujétion au pouvoir. Et, en même temps, de l'ex-O.R.T.F., on a coupé ce qui faisait les fleurs. Il y avait un service public, il ne reste plus que des services gouvernementaux.

» Cela peut être tellement grave que la question des réalisateurs devient secondaire. N'empêche que les objectifs financiers vont être tels que nous n'allons plus être que des façonniers, pour le privé, ou pour une espèce d'entreprise, imitée du privé : les Buttes-Chaumont. » — M. E.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

annonceur industriel mondialement connu, cherche

journaliste éloquent(e)..

vous serez le patron d'une revue internationale qui tire à 40.000,

vous serez la voix de l'entreprise pour la presse et les leaders d'opinion,

vous serez l'un des premiers acteurs de nos grandes opérations d'information.

vous avez déjà prouvé que vous êtes un vrai journaliste et un rédacteur convaincant. Nous avons la possibilité de donner à votre talent et à votre culture générale un champ d'expérience qui ferait de vous, à Paris, l'un des hommes en vue de notre profession.

Ecrire sous réf. 436 à
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney - 75002 PARIS

IMPTE SOCIÉTÉ PRODUITS ALIMENTAIRES
proche BANLIEUE NORD
recherche
pour assister RESPONSABLE MARKETING

STATISTICIEN

Poste convenant à homme jeune, libéré obligations militaires. Libre immédiatement. Formation type E.S.C. débutant ou équivalent.

Salaire intéressant, 13e mois, avantages sociaux. Restaurant d'entreprise.
Situation offrant possibilités avenir.

Ecrire à n° 61.495, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

Créer un poste, à Paris,

gestion du personnel et relations humaines

c'est ce que propose le Directeur général de l'un des PREMIERS FABRICANTS FRANÇAIS D'ÉQUIPEMENTS MÉTALLIQUES (400 personnes - 2 usines), leader dans sa spécialité, à un cadre ayant déjà exercé des fonctions similaires et capable, par son adaptabilité aux problèmes et aux hommes, d'être le moteur social de l'entreprise. Il fait partie du comité de direction.

Les Cadres intéressés adressent leur candidature (ss réf. 2565 M) à Mme M.-C. TESSIER.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP



CONSEILS

recrute pour le 16 septembre

UN ASSISTANT DE DIRECTION

Jeune diplômé HEC, ESSEC, ECHEC ou équivalent ayant une ou deux années d'expérience et intéressé par tous problèmes de communication : publicité - relations publiques - information. Qualités de contact. Sens de l'organisation, goût du travail en équipe. Bon rédacteur
Anglais
Envoyer C.V. photo et prétentions
Ref. AL

UN CHEF DE PUBLICITE JUNIOR

Jeune diplômé ESP
Deux années d'expérience en agence ou chez annonceur important
Bon rédacteur
Goût du contact
Capable de prendre en charge gestion de budgets et connaissant media-planning et fabrication.
Envoyer C.V. photo et prétentions
Réf. TS

UNE HOTESSE STENODACTYLO

sachant parfaitement prendre en sténo, se relire et possédant une bonne vitesse de frappe sur IBM Direction
Travail varié et intéressant.
Se présenter :

MBSA 28, rue de Berri, Paris 8e

Cours second. privé recherche professeurs mathématiques lib. 2 sept. Licence minim. 3 a. exp. classes 4e, 3e, second., 1re term. 35 F H. effect. Ecr. av. C.V. à M. Koskas, 27, av. Trudaine, Paris-9e.

IMPTE SOCIETE REALISATION D'ASSEMBLAGES INDUSTRIELS PARIS

recherche

TRADUCTEUR HOMME ou FEMME

Français-Anglais
Anglais-Français
autre langue souhaitée.

Ayant quelques années d'expérience en milieu industriel, de préférence dans un pays de langue anglaise.

Avantages sociaux intéressants
Restaurant - Cafétéria
Vacances 1974 assurées.

Ecrire avec C.V. à n° 60.922, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris (1er), q. tr.

IMPORTANT GROUPE SOCIETES, recherche pour filiale bancaire

RESPONSABLE
SERVICE JURIDIQUE

ayant expérience pratique Droit Bancaire et Immobilier.

Env. lettre man. av. C.V. dét. à No 7.072 Emplois et Entreprises, 18, rue Volney, 75002 PARIS.

Ctre médico-social municipal. banl. nord, rech. laborantine dipl. d'Etat. 793-06-98, 733-27-32.

UNIVERSITE PARIS-NORD recherche : 1 CHARGE DE RELATIONS PUBLIQUES, expér. confirmée. Ecr. INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION, av. J.-B.-Clément 93430 VILLETANEUSE.

ÉTUDIANTS

Fin 2e cycle Etudes Supérieures ou +, Droit, gestion ou commerce

MISSION TEMPORAIRE

1er AOUT - 30 SEPTEMBRE. Sens du contact, disponibles pour voyages courte durée. Salaire mensuel : 2.000 F. Présentez-vous le 19 à 9 h. ou à 14 h. pour informations, ou écrire : DAVUM, 22, bd Gallieni, VILLENEUVE-LA-GARENNE (prévoir la demi-journée).

3M

Siège Social Paris 19e

diplomé enseignement commercial supérieur

(E.S.C. - E.S.S.E.C. - H.E.C...) ayant 2 à 5 ans d'expérience, pour lui confier des études D'ORGANISATION de haut niveau avec pour objectif une plus grande efficacité et fiabilité des traitements administratifs de la Société.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer C.V., photo et prétentions sous référence 315 P, au Service O.P. 135, Bd Sérurier, 75009 PARIS.

Important Cabinet de Conseils en **BREVETS D'INVENTION**
recherche

INGÉNIEUR

MECANIQUE, ELECTRICITE
(E.C.P., MINES ou équivalent)
pour exercer une activité en rapport direct avec clientèle française et étrangère.

Qualités requises :
— expérience de plusieurs années en matière de rédaction et défense de brevets d'invention ;
— connaissance approfondie de l'anglais et de l'allemand techniques ;
— aisance d'expression écrite et parlée.

RÉMUNÉRATION ÉLEVÉE

Envoyer curriculum vitae détaillé au CABINET PLASSERAUD.
84, rue d'Amsterdam, 75009 PARIS.

Importante Société d'EXPERTISE COMPTABLE recherche

REVISEURS

— Format. sup. et DECS min. ;
— 3 ans d'expér. en cabinet ;
— Anglais souhaité.

Trav. d'équipe, ambiance jeune. Possibilité réelle d'évolution.

Adr. C.V. man., photo, prét. à FIDUCIAL, 7, rue de Chaillot, 75116 Paris, sous référence JAA 758.

---

1) JOURNALISTE connaissant son, HI-FI.
2) PUBLICITAIRE pour vente espaces.
Tél. le 19 au 630-83-45 ou écr. J. KAMINSKY, 6, square Bugeaud - 92 Meudon-la-Forêt.

Société matériel scientifique près Orsay recherche

CHEF COMPTABLE (H.)

position cadre pour comptabilité générale et analytique (fabrication). Interviews semaine du 19 août. Envoyer C.V. détaillé et prétentions à P.A.S. No 6.102, 8, rue Rameau, 78000 Versailles.

AGENT COMMERCIAL

Poudre de bronze. Tél. 352-61-50. Cellerin S.A., 107, av. J.-Jaurès, 93 LA COURNEUVE.

Société secteur pétrolier recherche

TECHNICIENS GEOLOGUES

niveau B.T.S. ou D.U.E.S., dégagés O.M., libres rapidement, fréquentes affectations s/chantiers étrangers. ANGLAIS NECESSAIRE.

Ecrire No 13.672 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, Paris-8e.

IMPORTANTE SOCIETE BANLIEUE SUD recherche pour son Service TECHNIQUE

UN INGENIEUR D'ETUDES

en béton armé et précontraint ayant 5 ans d'expérience (ENPC, Centrale, T.P. et CHEBAP). Anglais indispens.

Ecrire avec C.V. et prétentions à No 61.690 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Association de cogestion pour les chantiers de jeunes rech. RESPONSABLE DE L'INFORMATION et DES RELATIONS EXTERIEURES. - Ecrire avec curr. vitae détaillé et tous rens. COTRAVAUX, 11, rue de Clichy, 75009 PARIS.

Vous êtes ÉVOLUTIFS, notre société à besoin de Vous !

La Gamme de nos produits augmente, le marché aussi.

Nos vendeurs, qu'ils soient diplômés de l'Enseignement Supérieur ou expérimentés constituent la pépinière de nos Chefs de Vente de demain et au-delà.

Des postes sont à pourvoir à PARIS et dans les départements suivants : 31 - 38 - 47 - 74.

Merci d'envoyer votre candidature avec C.V. sous référence V 46 à M. COURMES

RANK XEROX

4, rue Nicolas Robert, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

Pierre Lichau s.a.

demandes d'emploi

J.F. 23 ans, exc. présent. école hôtesse, parl. cour. ANGL., not. espagnol, ital., sér. réf. mor., ch. à partir AOUT emploi stable ou rempl. RECEPT., ACCUEIL, STANDARD. Ecr. n° 61570 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

MARKETING PUBLICITE

Cadre 35 ans.
Longue expérience internationale, organisation, gestion, réalisation. Anglais, allemand.

Recherche POSTE EXIGEANT.

Ecr. No 648 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR DU SYST. d'INFORMATION de GESTION

Réorganisation, coordination, contrôle et maintenance des procédures. Sal. ann. 90.000. Ecr. n° 72.559, REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

INGENIEUR en électricité et mécanique industrielles. Libéré O.M. le 27 juillet, cherche Situation. Ecrire sous n° 58.800, à REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. t.

J'ai 24 a., sortirai en sept. d'une E.S.C. option market, lic. allem. + espagn. et angl. parlé. Nbx stages expér. études marché, rech. pour octob. Poste respons. Tél. 735-81-29.

H. 47 ans, cadre, 26 ans exp. notariat, rech. poste responsabil. dans organisme de crédit immobilier, cabinet jurid. ou immob., contentieux. Libre début sept. Ecr. n° 863, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JNE FEMME 22 a., lic. droit public. U.V. Géograph., allem. et espag., ch. emploi enseig. ou édit. 387-31-62, mat. ou h. rep.

Anglaise, 18 ans cherche emploi août, Ecr. K. Jones, 4, Youngs Rise, Welwyn Garden City, Herts, England.

Diplômé études supérieures et attaché de presse. Expérience journalistique. Références. Cherche emploi : RELATIONS PUBLIQUES.

Si possible province ouest.

Ch. fonction paie ou personnel, position maîtrise min. 2.700 F. préfér. Paris ouest, sté moyenne. Ecr. No 853 « le Monde », Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE commerc., 29 a., direct. vtes marketing, branche alimentaire, 6 ans expérience marché boursier-oléagineux, respons. Sté multinationale recherche direction ventes, achats, relations publiques, France ou étranger. Ecr. s/no 630 DAG, 76, rue Rivoli, Paris qui transmettra.

CHEF DE PUBLICITE
15 ans expérience.
agence, annonceur, support.
Tél. : 627-52-42.

GARDE-MALADE cherche poste jour, nuit ou 24 heures. - Tél. : 737-13-48.

CCSP Spécial, gens de maison, exc. réf. 265-11-99 - 265-40-38.

J. FME 30 ans, bilingue anglais, cherche emploi INTERPRETE. Elisabeth LUNG, tél. 272-88-32.

Photographe, 27 ans, ch. empl. ds Société Edit. ou de Presse. Ecr. M. Jean Mourot, 151, rue de Vaugirard, PARIS-15e.

J. h., licencié en Droit, 31 ans, bonnes connaissances anglais écrit, étudierait toutes propositions, situations outre-mer, domaine commercial de préférence, disponible début octobre. Ecrire No 100.026 HAP Hall petites annonces 7 X, 44040 NANTES CEDEX.

Cadre, 45 ans, veuf, enfants majeurs, expérience industrie pétrole, 11 ans exploitation et direction dépôts hydrocarbures, côte occidentale Afrique, 10 ans raffinage, fabrication, programmes, statistiques, offre services à sociétés intéressées de préférence outre-mer, pays tropicaux ou méditerranéens ou en métropole mais offrant possibilités déplacements. FERRAND, B.P. 1269 ABIDJAN (R.C.I.).

Franç., 30 a., dipl. E.H. Lausanne réf. chaînes U.S. gds hôtels rest. comme F+B manager, ventes, contrôle, réception, cour. 4 langues cherche place dans gd établissem. Sal. 4.000 min. Ecr. No 839, « le Monde », Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. h., 30 a., lic. en Droit, exp. administr. et financ., cont. et immobil., ch. sit. posit. cadre. Ecr. No 8.810 « le Monde », Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre, 34 ans, dyn. tte épreuve, anglais courant, exc. réf. indust., com. et techn., form. export., libre rap. étud. tt propositions. Ecr. No 8.759 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ingénieur Centrale, parf. bilingue arabe-franç., poss. connaissance anglais, une année expérience industrie chimique, souhaiterait collaborer av. organismes indust., financ. ou commerc., travail relat. av. pays Moyen-Orient. Ecrire T 58.717, Régie-Presse, 85, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

emplois régionaux

Le Président-Directeur Général d'une entreprise de négoce de produits métallurgiques de la région marseillaise en pleine expansion (400 personnes dont 80 cadres), cherche pour l'assister

un directeur des relations humaines

Il doit, après analyse, créer sa fonction dans ses aspects les plus complets :
- la politique générale en matière de personnel, sa définition et son application ;
- les relations sociales dans l'entreprise et avec les organismes extérieurs ;
- la gestion générale et prévisionnelle : statuts, rémunérations, effectifs, statistiques ;
- le développement des ressources humaines, recrutement, formation, promotion.

C'est un homme d'avenir, ayant au moins 35 ans, une formation supérieure (ESC, Sciences Po) avec au moins 5 ans d'expérience de la fonction Personnel.

Résidence : région marseillaise.

Les directeurs intéressés peuvent établir un premier contact en adressant leur dossier de candidature (ss réf. 224 M) à Mme G. DILL.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 69001 LYON
membre de l'ANCERP

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

CASTAIGNE S.A.
Industrie Pharmaceutique
recherche pour
TOULOUSE

Responsable « Analyse Programmation »
HOMME

Dépendant du Chef de Service Informatique le candidat devra avoir une solide formation du type scientifique (ENSEEIHT, INSA), une connaissance des méthodes de gestion de l'entreprise, des connaissances informatiques (technologie, programmation, systèmes d'exploitation).

Préférence sera donnée à candidat connaissant MATERIEL IBM 3/10 à disques, langage de programmation GAP 2, produit programme IBM BOMP.

Anglais lu apprécié.

Adr. C.V. manuscrit, photo, rémunération souhaitée à : CASTAIGNE S.A., Service du Personnel, 195, route d'Espagne. — 31023 TOULOUSE CEDEX.

Importante Sté construction gros matériel électrique de Lyon recherche INGENIEUR ELECTRICIEN Débutant Pour bureau d'études. Ecr. Havas Lyon, no 5.864.

Importante société métallurgique (1 000 personnes) 40 km de Grenoble, 40 km de Chambéry, RECHERCHE

COLLABORATEUR
(30 ans minimum)
ADJOINT ADMINISTRATIF AU CHEF DU PERSONNEL

ayant bonnes connaissances et expérience de la paye, régimes de prévoyances, organisation administrative, cotisation sociale et mécanographie. Rémunération et position seront fonction de l'expérience du candidat. Logement assuré. Env. C.V., prétentions, photo à HAVAS GRENOBLE no 13 284.

STE ORLEANS-LA SOURCE Rech. : Jeune Ingénieur Informaticien (INSA, INPG ou équ.). Pour démarrage télétraitement Terminaux bancaires. Ecrire C.T.R.C.E.C. 2, rue Lavoisier, B.P. 6.037 45017 ORLEANS CEDEX.

SERVICE INTERENTREPRISES MEDECINE DU TRAVAIL Troyes recherche

MEDECIN
à temps complet

Ecrire HAVAS no 9 686. 10000 TROYES.

IMPORTANT CENTRE

SOCIO-CULTUREL A REIMS rech. DIRECTEUR. Ce poste de responsabilités conviendrait à pers. ayant bonne culture génér. expér. humaine et soc. et goût action culturelle. Ecr. no 8 848, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

L'A.L.F.J.T. recherche un animateur socio-éducatif pour son foyer de jeunes travailleuses de « La Meslerie » à LAVAL. Convention collective. Poste libre dès septembre. Candidatures à présenter à M. le Président, A.L.F.J.T., 12 bis, rue Paradis, LAVAL (53). Tél. : 53-50-86.

Usine à 25 km d'Annecy (Hte-Savoie), 800 personnes, rech. pour assurer gardiennage et sécurité (jour et nuit) personnel qualifié (6 postes à pourvoir). Horaire max. 48 h. Bon salaire, 13e mois, rest. d'entr., participat., avantages sociaux divers. Possibilité logements. Débutants s'abstenir. Adresser candidatures à HAVAS ANNECY, no 543, q. tr.

emplois féminins

Société Américaine de Travail Temporaire

Kelly Girl

recherche Secrétaires & Sténos Dactylos bilingues

Agence Opéra

ou

Agence Montparnasse: Tour Maine-Montparnasse

Société internationale d'ameublement contemporain (place de la Bastille) recherche

SECRETAIRE BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND

Goût des initiatives et sens des contacts humains, méthodique, excellente dactylo. Avantages sociaux. Tickets restaurant. 5 x 8 - 13e mois. Possibilité congés.

Env. C.V. manuscrit, prét., à M. Marc LACKMAN, MUSTERRING INTERNATIONAL, 3, bd Beaumarchais, Paris (4e).

occasions

ACHETE TRES CHER ET PAIE COMPTANT ANTIQUITES toutes époques J.-P. FONTIX, 22, avenue Niel, PARIS (17e), tél. 924-27-55.

CAMERA SANKYO MF 606 nve. Garant. Tr. intér. Tél. 243-05-56.

Particulier achète livre « 4 ANS D'OCCUPATION » « 4 ANS D'OCCUPATIONS » de Sacha Guitry. Edit. en 1947 aux éditions de l'Elan. Impr. chez ARNAUD à Saint-Quentin. Ecr. à P. BAJAN, résidence du Lac. Bât. 6. 91330 YERRES.

PAIE TR. CHER BIJOUX or, brill., argent. 22, r. Danielle-Casanova - Téléph. OPE. 25-72.

autos-vente

PAX

MERCEDES BENZ, 17e
133, rue de Rome, 924-76-83.

MERCEDES NEUVES DISPON.

Mercédès 350 SLC BA	73
Mercédès 280 SE BA	73
Mercédès 280 SE mécan.	73
Mercédès 280 SE BA DA	72
Mercédès 350 SL HT méc.	71
Mercédès 280 SL HT SV	69

Exposition permanente de 40 modèles Mercédès.
PAX

37, rue Dulong, 17e, 267-49-96.

Mercédès 280 SE BA DA	71
Mercédès 280 SE BA	70
Mercédès 280 SE mécan.	70
Mercédès 280 SE mécan.	69

49 modèles de 68 à 73.
DIESEL

Mercédès 240 et 220 D neuves.	
Mercédès 220 D 1.000 km.	74
Mercédès 220 D 1.500 km.	74
Mercédès 220 D	72

L'immobilier

locaux commerciaux

Propriétaire vend URGENT
Mo CHATEAU-D'EAU
rue du Faubourg-Saint-Denis 400 m2, 600 m2, 780 m2 ou 880 m2 locaux commerciaux, bureaux et archives. 12 lign. téléph., entrées véhicules av. possibil. parkings. Px TRES INTER. - BAL. 97-36, hres bur.

LOCAUX 1.000 m2, LIBRES. 200.000 F. AMIENS. Tél. : 91-41-53.

A VENDRE NEUILLY-LEVALLOIS A 480 M. PERIPHERIQUE

6.000 m2 locaux grand volume, clairs. Dont 1.200 m2 bureaux. Accès camions gros porteurs. Téléphoner : ALM. 86-46.

Société recherche pour location local couvert et fermé minim. 400 m2 pour stockage de marchandises diverses, disponible rapidement, accès facile pour véhicule de petit tonnage, banl. sud-ouest, proximité Issy-les-Moulineaux. Tél. : 644-86-28, poste 228.

proposit. com. capitaux

Particulier recherche pour expansion 100.000 à 500.000 F en viager, rente nette 15 %.

Ecr. Havas, 01 Bourg no 5.946.

S.A. recherche pour agences départ. 1 DIRECTEUR actif. Salaire très élevé. Participat. 35.000 francs. — Ecrire HAVAS GRENOBLE, sous no 13.294.

fonds de commerce

A vdre à St-Sauveur, maison de commerce, libre à la vte, 180 m2, appt F 5 tt cft, caves, grenier, gar., terr. Px 180.000 F. S'adr. WISSELMANN COIFFURE, 70300 St-Sauveur. T. (84) 40-04-51.

Cède Normandie, ville importante en extension industrielle et touristique, quincaillerie générale, bon emplacement commercial, logement titulaire, se retire. Ecr. No 850 « le Monde », Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A 70 KM. MEDITERRANEE Cause retraite vds fabrique poterie station touristique. Affaire pleine expansion. Ecr. 30140 Anduze Immobilier, agréé FNAIM.

bureaux

8e 9e, NEUILLY, etc.
1 à 20 burx ss pas-de-porte
AG. MAILLOT, 522-19-10.

PARIS 3e CHATELET-SEBASTOPOL 1.000 m2 de burx rénov. st. à louer en tot. ou par niv. de 160 m2, 24 lig. tél. Livr. sept. 74, HAMPTON AND SONS 225-50-35.

PROPRIETAIRE loue 1 ou plusieurs bureaux meublés, imm. neuf. 758-12-40.

EUROBUILDING
(Paris - Porte de Pantin)
à 100 m. métro et périphérique.
Reste à louer
disponibles immédiatement
petits bureaux
24-39-45, 115 m2,
gd standing, parkings, téléph.
Tél. : 359-92-30 - 92-79 - 29-04.

appartem. achat

Achète cpt studio ou 2 pces Paris, tout confort. OPE. 40-06.

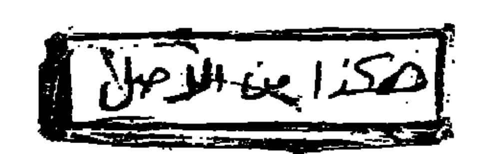
Rech. 2 ou 3 pces, cft ou poss. 17e, 18e. Tél. heures de bureau : HUSSON, 255-66-18.

URGENT RECHERCHE 5 à 7 p. tt cft 16e, 8e, 7e, 6e. Neuilly, Monceau. - 265-90-05.

hôtels-partic.

1er ARR. Cœur de Paris. Incroy. jolie mais. au calme dans verd. Etat parf. Récept. + 2 ch. - 82 unités à débattre. — Tél. 548-36-45.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGES SUIVANTES



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

16e Dr-Blanche. Duplex. Belle récept., 2 ch. 110 m²+terr. Chambre service. — T. 604-46-67.

VILLAGE SUISSE
Vends directem. par propriét. Immeuble ravalé. Etage élevé. LIV. + 2 CH. cuis., bains, wc, moquette. LIV. + CH. cuisine, bains, wc, moquette. Clair et calme. ENTIEREM. REMIS A NEUF ET DECORE. Prix intér. BAL. 67-36. h. bur.

16e Squ. d'Alboni, lux. appart. 142 m², gr. liv. + 3 ch., cuis. éq., bns, wc, tél. + ch. serv. Px 630.000 F. LAB. 13-09.

Mo JUSSIEU. Rue Fos.-St-Bernard de imm. rav., b. stud., c. éq., s. d. bs, w-c sép., ét. imp., clair, tél. Px 115.000 F. 343-32-67.

CITE UNIVERSITAIRE. Im. réc. 9e ét., sél., 2 ch., c., bs, tt cft. 163.000 F. DEGOVE. SEG. 55-31.

Mo NATION. Ds fr. b. imm. p. d. t. rav., tapis esc., gd 2 p., ét. nf, ent., s. de bs, c., w-c sép., balc., vue pl. sud. 145.000 F. 343-62-14.

SAINT-SULPICE. 3 p., confort. Tél. 195.000 F. Possib. crédit. 331-77-79.

FRANKLIN-ROOSEVELT (Prox.), imm. p. de t., récep., salon, s. à mang., 2 ch. 1er ét., tél., 135 m² tt confort, chbre de service. Poss. profession libérale. 640.000 F. - Tél. : 325-28-77.

Près Nation, gd studio 65 m² sur jardin tt cft, tél., 180.000 F, 55, rue Vignoles merc. 14-19 h. Tél. 370-45-98 469-00-60, soir.

PL. DES VICTOIRES (près) Plusieurs très beaux studios luxueusement aménagés. Propriétaire. - DID. 98-54.

BASTILLE
DIREC. PROPRIETAIRE TR. BEAU STUDIO, s. de bns, w.-c., cuis. équip. Ent. refait. PX INTER. BAL. 67-36, h. bx.

TERNES-ETOILE
RUE BAYEN DIRECT PROPRIETAIRE BEAU STUDIO. Cuisine bar équipée, bns, w.-c., moq. Ent. refait et décoré. PRIX TRES INTER. - BAL. 67-36, h. brx.

PARC MONTSOURIS
Imm. récent, ét. élevé. Vue s. PARC et TOUT PARIS. Appt 154 m² + Terr. 78 m² + St. séparé, tt cft. 2 box. Px 850.000. LAB. 13-09

Région parisienne

BOULOGNE MARCEL-SEMBAT
Vends directem. par propriét. LIV. + 1 ou 2 chambres cuisine, bains w.-c., moquette. ENTIER. REF. ET DECORE. Et. élevé avec ascens. CLAIR ET CALME. PRIX INTERESS. Tél. BAL. 67-36, heures bureau.

locations meublées

Offre

DEFENSE, CHARM. 2 P., 60m², Tél., 5e ét., asc. 1.100. 704-88-18.

17e PEREIRE, Salon, salle à mang., 2 ch., cuis., salle bns, tél. LUXE MEUB. STYLE. 2.300 F. — Tél. 766-55-77.

villas

DANS LE PARC
MAISONS-LAFFITTE
proximité HIPPODROME
UNE BELLE VILLA
Selon les dernières normes « confort isolation » et en cours de finition.
365 m² HABITABLES
Jardin boisé de 1.300 m²
Séjour 70 m2 (cheminée)
+ Salle à Manger - 4 chbres
+ 3 Salles de bns - Nombr. plac. Dressing-room, vide-linge vide-ordures · Chauff. central.
Sous-sol éclairé sous toute la maison - Cave - Possibil. chambre service.
Mise à disposition : août 74.
Dossier complet d'informat. :
S.P.E.I.
14, avenue F.-D.-Roosevelt, Paris-8e - ALM. 55-11, P. 258.

JOUY EN JOSAS
(Cottages de Montébello)
Except. dans parc boisé 9 ha. Maison gd standing 5/6 pces, cuis. équipée, s. bns, douche, double gar., chauff. électr., à partir de 360.000 F. Visite sur place ts les jrs. 10 h à 18 h 30, sauf mardi, mercredi. Chemin du Cordon, 78350 Jouy-en-Josas/Les Metz (946-21-16).

châteaux

Prestigieux pied à terre, 40 m² au château d'Avaray, douves, parc boisé, jardin à la française. JUNEGE 387-97-81.

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Étoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Brancion A 8' de Montparnasse
LA RESIDENCE 41, RUE JEAN-BLEUZEN
Petit imm. neuf, 7 ét., 16 app. Cuis., s. bains équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74m² ; 2 p., 68m² ; studio, 48m². Livrables immédiatement.
S. pl. : sam. et dim., 11 h-18 h ou sur rendez-vous.
Téléph. : 736-33-21 et 359-69-28.

15e STUDIOS
EXCELLENT PLACEMENT PRIX FERMES et DEFINITIFS Livraisons octobre 74 Crédit
I.G.E. 11, rue de Téhéran (8e). 924-75-16 - 924-08-01.

locations non meublées

Offre

15e Suffren. Stud. gd luxe nf. Calme. Tél. 566-71-75.

43, BD ST-MICH. gd st. 42 m² tt cft, wc, tél. 1 100 F. 343-62-14.

Demande

P. à P., J.F. E.S.I.T., ch. stud. ou 2 p. tt cft, 13e, 14e, 15e arrt. Téléph. Mlle Sulpice. ANJ. 18-40.

appartements occupés

12, RUE VAVIN
Appts 2, 3 p., pet. 4 p. + local commerc. occupé 270 m², sur cour et jardin. 337-88-15.

bureaux bureaux

CHATOU
BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE M2 H.T.
ÉLY. 69-36

propriétés

MAINTENON (28)
Castel 11 pièces, tout confort, garage, grand terrain rivière. DELUCHEY, Chartres 21-22-38.

FLEURINES, près SENLIS Paris 42 km autor. ODE. 42-70. MAISON caract. 360 m², 3 niv., 2 sél., s. à m., bur., 5 ch., gar. tél. Luxueux confort, impeccable. JARDIN BOISE 2.000 m², soleil.

MONTFORT-L'AMAURY, 40 km Paris. spl. propté caract. vaste sél., âtre pier., sal., SàM, 7 ch., 5 bns, chauf., tél. vaste cuis., off., gren., gar. 2 000 m² jd. clos. 750 000. (15.37) 23-02-29.

BEAUGENCY Val de LOIRE Mais. bourgeoise entr., cuis., sél., salon, bureau, 4 ch., salle bns, tout conf., gar. cour, jard. clos murs. Etat gén. absol. impecc. Px tot. 325.000 F. Ag. PARIS, 24, rue Bannier 45 Orléans. T. 87-47-07, 87-18-74.

pavillons

PROPRIETAIRE VEND DIRECTEMENT
A 5 MINUTES PONTOISE
Situat. privilégiée en bordure de l'Oise. Confort et intimité. Splend. pavillon neuf tt cft. sur terr. clos 600 m², pelouse aménag., terrasse, entrée, cuis. ent. équip. par Maître d'œuvre. Séjour 30m², gde baie, biblioth., 3 ch., bns, penderie, moquette, belle tapisserie, gar., chauff. centr., tél. Poss. de crédit 18 a. S'adresser : M. LAIR LA CHATAIGNERAIE no 12 MERIEL 95360 - 465-45-17.

maisons de campagne

Orne. 140 km Paris s/terr. 1 ha. mais. normande 4 p., cft, bassin, libre août. Px 95.000 F. Tél. à 567-05-69 ap. 18 heures.

villégiatures

COTE D'AZUR
LES LECQUES (VAR)
Résidence PUNTA MARINA après 2e embranchement plage.
A LOUER
Studios et 2 pces nfs
MEUBLES à la semaine ou au mois 4 ou 6 pers. Vaste loggia. Sur pl. ts les jrs dim. compris.
BOURRISSON
Sce MARINA : les TERRASSES. 25, av. Mireille, 13009 Marseille. Tél. : (91) 41-24-34.

terrains

EXCEPTIONNEL
NEMOURS (région) dans joli pays, superbe terrain à bâtir 5.070 m², façade 40 m, viabilit. 87.700 F crédit poss. VOL. 33-97.

VILLEBON. Dir. par part. 500 m², façade 26 m. Plat. Rare. 120.000 F. - Tél. : 598-41-15.

appartements vente

Paris

NATION, boulevard de Charonne dans bel immeuble rénové TRES beaux STUDIOS tout confort, équipés soleil avec terrasse. Placement exceptionnel. Livrables immédiatement. Le propriétaire GIRPA 325-25-25 + 56-78.

9e RESIDENTIEL INVESTISSEMENT 1er ORDRE. TRES BEAUX STUDIOS refaits neufs, tout confort, équipés. LIVRAISON fin septembre. Le Propriétaire GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

AVENUE TRUDAINE 9e Grand 3 p., bains, 100 m², 4e ét. tt cft, parf. état, ch. serv., cft. Prix 350.000 F. - 265-98-05.

Quai de la Tournelle (près) Luxueux 2 p., cft, 3e étage, rue et cour, jeudi 14 h.-19 h., 3e droite. 3, rue Cochin.

P. MONTSOURIS, im. p. de t., 3 p., ent., cuis., bs, 60m², 6e ét., balc., ref. nf. 185.000 F. 589-49-34.

MARAIS Pr. METRO SAINT-SEBASTIEN - Bel imm., grand 3-4 p., cuis., wc, douche, débarr., 80 m² env. A rénover. Vendredi 15 à 18 h. 7, RUE FROISSART.

BON 13e Sur verdure, plein soleil, 2 pces, cuis., wc, douche. 139.000. SEG. 36-17.

Place EUROPE Bel im., ét. él., 220 m² habit. ou prof. libér. Conviendrait cabinet architecte, avocat, etc. — Tél. 231-04-16.

AVENUE FOCH (près) Bel appart. 6-7 p., 2 salles bns, cuisine aménagée. SOLEIL - CALME. Etat impeccable. 720.000 F. EICHER, ELY. 83-98.

AV. SUFFREN Triple récept., 4 ch., 2 serv., 200 m², 5e ét. Vue exceptionnelle - Soleil EXCLUSIV. 705-22-60.

LA BRUYERE Imm. de caractère clair, bon 5 pièces, conf., belle ch. serv. Professions libérales. Facilités. MARTIN, Dr Droit, 742-99-09.

MARAIS Propriétaire vend studios et 2 pièces, confort. Vendedi, samedi, de 13 à 19 h. 13, rue Vieille-du-Temple.

138, RUE MOUFFETARD SUR EGLISE ST-MEDARD ARBRES ET SOLEIL. LIV. + CH. GRD CONFORT. CE JOUR ET DEM., 10-19 H.

17e TERNES
10, RUE SAINT-FERDINAND Stud. rénov. 30 m² env. Vis. de 17 à 20 h. Tél. 285-19-16, matin.

Part. vd front de Seine, 2 pces 70 m², 20e ét. Livrais. janvier 1975. Px 1973. Tél. 261-51-01, poste 424 ou 533-00-18 après 19 h. 30.

RUE DE RICHELIEU
(près) Immeuble luxueusement restauré, bains kitch., instal. moq. vide-ord., pender. Il reste quelques studios et 2 duplex à partir de 98.000. Sur place tous les jours de 12 à 19 heures. 25, r. Saint-Marc.

JARDIN DES PLANTES
EXCEPTIONNEL Dans imm. ravalé appartem. gd stand. 3-4 p. 85 m², avec vue imprenable S/JARDIN DES PLANTES. Direct. prop. S/pl., vend., sam. 14-19 h., 1, r. Linné.

RUE BASSANO PRES IENA
APPARTEMENT OCCUPE Dans bel imm. p. de taille 1900, TRES BEL APPARTEMENT Profession libérale possible 7 PIECES 210 m² ENVIRON, HAUTS PLAFONDS DEUX ENTREES PALIERES belle réception, rue et cour, ascens., entrée et escal. serv. Renseignem. et visites 755-85-30.

AV. FOCH 2 pièces, immeuble récent, rare. Tél. 580-01-28, préférence matin.

15e 73, rue Vasco-de-Gama
MISE EN VENTE EXCEPT.
RESTE 21 CHAMBRES INDIVIDUELLES
avec kitch., wc, intér., s. d'eau. BEL IMM. RAVALE. PX TOT.
A PARTIR DE 49.000 F.
Vis. tous les jours sauf mardi et dimanche, de 12 h. à 18 h. PROMOTIC., 325-11-68.

MAUBERT-MUTUALITE STUDIOS avec ou sans confort. Balcon. PROPR. 033-56-72.

ODEON BEAU STUDIO 30 m² Tout conf., calme. Très bon placement. 3, rue Ancienne-Comédie. Vendredi 12 à 16 h.

Région parisienne

EGLISE BOULOGNE, occupé. Appt 3 p., dépend. Aff. except., imm. p. de t., entièrem. rénové. Téléph. : 622-42-81, Poste 26.

PARIS - LA DEFENSE TOUR GAMBETTA
RESTENT A VENDRE
26 APPARTEMENTS
10 DUPLEX

5 ch. ind. à partir....	68.000 F
2 Stud. à partir	136.000 F
4 2 Pces à partir	187.000 F
2 3 Pces à partir	260.000 F
19 4 Pces à partir	290.000 F
3 5 Pces à partir	338.000 F
6 Pces	598.000 F

PRIX FERMES ET DEFINITIFS
LIVRAISON PRINTEMPS 1975
RENSEIGNEMENTS :
G. F. F.
Cedex 11
92081 PARIS LA DEFENSE
776-42-21
POSTE 45-33.
DOCUMENTATION sur simple demande.

EGLISE BOULOGNE, ds imm. p. de t., ent. rén., appt occupé. 4 p., cuis., dép., exc. ét. AFF. EXC. JOUBERT et ANDRE. 5, rue Alphonse-de-Neuville. Paris-17e. Tél. 622-40-57, P. 26.

NOGENT, pr. GARE, ds imm réc., stand. Grd 4 p. 90 m², 2 sanit., 2 w.-c., loggia s/parc. EXCEPT. Prix : 200.000 F. 580-01-28, préfér. matin.

NEUILLY-ST-JAMES s/jardin. Lux., impec., 90 m², balcon, tél., gar. 620.000 F. 229-52-98.

Dans petite résidence près de VERSAILLES, av. pisc., tennis, appart. 4-5 p., cave, park., tél., volets. Px 210.000 F. - 460-31-22.

FONTENAY-LE-FLEURY 6 km Versailles, appt 3-4 Pces. 80 m², 2e et dern. étage sud-est. Prix 185.000 F. - 460-14-53.

EXCEPT. MONTMORENCY pr. forêt. Bel appart., sél. double, 3 ch., tout conf., 2 caves, box. 130.000 + 20.000 C.F. — Tél. 989-31-74.

Province

URGENT CANNES CROISETTE vends sans intermédiaire APPARTEMENT 2 Pièces haut standing, 100 m². Balcons vue mer, montagne, très luxueux, cuisine équipée. Mobilier style Louis XV.
Ecr. : HAVAS Cannes. 90-85-06.

immeubles

PARIS (11e)
17 chbres individ., ch. central, dche, Pr placem. Px vue urg. 350.000 F. Le matin 331-36-05.

NATION 200 mètres INNO, rue populeuse 100 m. du métro, 400 m. Printemps MURS DE DEUX GRANDS COMMERCES tout le rez-de-chaus. d'un im. rénové. PLEINE ACTIVITE Nouveau bail prévu A. -AIRES EXCEPTION-NELLES vu emplacement et importante rentabilité avec grande sécurité. GIRPA Propriétaire 325-25-25 + 56-78.

locations meublées

Offre

37, r. des Plantes ds imm. réc. appt meublé 90 m², double living, 2 chbres, s. de bns, cuis. équipée, chauffage central, téléph Visite le 19 de 14 à 17 heures.

villas

AV. PARC de SCEAUX
A ANTONY, bne constr. meul., 7 p. ppies, cft, garage, jardin SEGECO 522-43-20.

Près AVIGNON, vends coquette maison très ensoleillée, grand jard., 300.000 F. Lhermite, 19, bd Ménassier, Les Angles, 30400 Villeneuve-lès-Avignon. (90)82-47-65.

SURESNES - VAL-D'OR Très belle VILLA moderne, 8 PIECES, 2 s. de bains, vue imprenable. Tél., jardin. 575.000 F. - UFFI, 522-82-90.

BOUGIVAL, neuf, 160m² habit., récept., 5 ch., 3 bns, jdin 900m². 480.000 F Téléph. - 027-57-40.

locations non meublées

— *Offre* —

A 12 minutes de l'Opéra
« LES DAUPHINS »
à PARIS LA DEFENSE
EN LOCATION SANS COMMISSION
224 appartements neufs

studio 570 + charges	Renseignements : Bureau
2 pièces 670 + charges	d'accueil sur place de
3 pièces 850 + charges	11 à 19 h., sauf mardi
4 pièces 1.080 + charges	et mercredi, 776-24-61.

Accès R.E.R., sortie avenue de la Division-Leclerc.
Emménagement à partir du 1er août 1974.
G.F.F. Cedex 11, 92081 PARIS LA DEFENSE 776-42-21 poste 45-42.
Documentation sur simple demande.

17e Carnot/Armaillé, living dble, chambre, s. de bns, tél., dépend. 1.600 av. bail 6 ans. EUR. 92-44.

2e. Part. ch. ETUDIANTS, préf. couple, coq. 3 p., cuis., poss. dche, 700 F. LOU. 19-41 ap. 20 h.

Demande

Professeur cherche Paris quartier calme, 2 pièces, confort à partir de septembre. Agence s'abstenir. Ecrire No 1.452, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui transmettra.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58, recherche pr sa client. viagers import. Gr. discrétion.

villégiatures

BALEARES, pres Palma, 2 p., s/plage août, 1.900 F. 969-96-25.

VISITE U.S.A. Départ 30 juillet, retour 29 août. 325-08-91.

terrains terrains

LA CELLE-SAINT-CLOUD
SECTEUR ULTRA-RÉSIDENTIEL
10 VILLAS A CONSTRUIRE
TRÈS GRAND STANDING
Terrains boisés de 800 à 1.200 m2 EN TOUTE PROPRIETE
Tél. : 707-08-48 ou 587-33-75, et sur rendez-vous, et visite s/place tous les jours, 21 bis, route des Puits.

TAVERNY
Sté LOISEAU, vd 3 terrains avec permis de construire déjà accordé. Tél. pour rendez-vous 464-04-42.

Beaux terrains viabilisés à vend. à Gouiven (Finistère Nord) proche Lesneven. Vue de mer étendue, libres de constructeur, prix fermes tout compris. — S'adresser HAMEAUX DE BRETAGNE 3, place Charles-de-Gaulle, 29130 Quimperlé, T. 96-12-72.

propriétés propriétés

FERMETTE amén. avec gout sur 5.000 m²
OMBRAGE, site calme, pr brg ts fourn., méd., phar., 90 km aut. Sud pl.-pied 5 p. rust. cuis., bns + gren. am., + dép. cave. ch. cent. maz. 185.000 av. fac. AGENCE DU RELAIS R.N. 7, Mormant, 45200 Montargis tél. (15) 38-85-34-94.

GISORS (rég.) FERMETTE 4 p. pr. eau vil., él., grand jardin planté 3.000 m². Prix 135.000. Cab BLONDEAU-LEBLANC, 2, fbg Cappeville. 27140 GISORS. tél. 420.

BELLE DEMEURE
Epoque Restauration Sortie Avallon (YONNE) 8 P., gd cft, dépend., parc 1 ha. Sté DEGRAIS-LAVOLLEE « La Bruyère », 89 DRACY. TÉL (16) 85-54-91-11, 16 à Dracy ou 30 à Mézilles.

Vends région Malouine, maison 18e s., 7 p. tt confort, interm. s'abstenir. Ecrire HAVAS 35.402 SAINT-MALO No 633.

A vendre Tahiti, magnif. villa, terrain 1 ha., 150 m. de plage conv. industriel. Exc. placem. Offre 6829 Havas Strasbourg

constructions neuves

12e
LE CENTAURE
143, rue de Saussure
LUXUEUX Petit immeuble
HABITABLE FEVRIER 1975
PRIX FERMES
2 et 3 pièces, salles de bains, CUISINES équipées, décorées, personnalisées. CAVES, PARKINGS en sous-sol CREDIT 80 % sur 20 ans.
S. pl. ts les jours de 15 à 19 h. sauf dim. et lundi, ou tél. Inf. Immobilière : 266-56-50.

Mettez votre argent à l'abri en achetant dès aujourd'hui à un prix
NON REVISABLE
9e DELTA STUDIOS Habitables 1er trimestre 1975.
12e PORTE DOREE STUDIOS, 2, 3 et 4 PIECES Habitables printemps 1976.
13e PORTE D'ITALIE 3 et 4 PIECES Habitables immédiatement Exonérés d'impôt foncier.
14e MONTPARNASSE STUDETT., STUDIOS et 3 P. Habitables été 1976.
15e PRES PL. FALGUIERE CHAMBRES, STUD., 2, 3, 4 P. Habitables 3e trimestre 1975
20e GAMBETTA STUDIOS, 2, 3 et 4 PIECES Habitables 2e trimestre 1975
IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland, BAL. 93-69.

(IVe) HOTEL-DE-VILLE
79-83, rue de la Verrerie.
IMM. PIERRE DE TAILLE STUDIOS et 2 PIECES PARKINGS PRIX FERMES, crédit 80 %.
Actuellement GROS ŒUVRE. Rens. vend., sam., lundi de 14 h. 30-18 h. 30 266-56-50.

pavillons

SURESNES
4 p. ppies, cft, jardin, 12, rue Emilien-Colin. Sam. 16-18 heures.

MONTREUIL Mo, grand pavillon + pavillon annexe, garage, jardin 410 m². Prix : 290.000 F. 580-01-28, préférence le matin.

Maison récente séjour, 3 ch., bains, garage. Libre de suite. Mme DEROBERT 744-73-01, heures bureaux, ou samedi de 14 à 17 heures. 29, square de la Tarentaine, Maurepas.

MORSANG-SUR-ORGE Parc BEAUSEJOUR URGT. Part. vd b. pav. récent très calme, sur sous-sol compl., 3 ch., s. sél., terrasse sur rue, cuis., bains, cab. toil., wc., ch. cent., tél., sur 700 m² terrain, 2 garages. Prix à débattre. Tél 921-17-44.

FONCTION PUBLIQUE

L'abaissement de l'âge de la retraite des agents de l'État

Afin d'aboutir à une unité dans l'âge des retraites de la fonction publique, le conseil des ministres du 17 juillet a procédé à un examen du problème de la réduction de la limite d'âge de certains fonctionnaires (nos dernières éditions datées du 18 juillet).

Ce projet qui, selon les cas, devra faire l'objet d'une loi ou d'un décret, vise les conseillers d'État, les conseillers à la Cour des comptes, les membres de la Cour de cassation (actuellement soixante-dix ans), les corps d'inspection des ministères (soixante-sept ou soixante-dix ans), les magistrats des cours et tribunaux (soixante-sept ans).

Dans le corps enseignant : une mesure « anti-gérontocratique »

Les fonctionnaires de l'éducation qui sont touchés par la décision du conseil des ministres sont essentiellement les professeurs titulaires des universités, du Collège de France, de l'Ecole des chartes, de l'Institut des langues orientales, du Conservatoire des arts et métiers, les directeurs d'études de l'Ecole pratique des hautes études, les directeurs de grands établissements (observatoires, écoles normales supérieures, écoles françaises d'Athènes et de Rome, C.N.R.S., Archives nationales), les inspecteurs généraux des bibliothèques. Pour tous ces personnels, la limite d'âge était jusqu'à présent de soixante-dix ans.

Pouvaient prendre leur retraite à soixante-sept ans les inspecteurs généraux de l'instruction publique, de l'administration, les inspectrices des écoles maternelles, les inspecteurs de l'académie de Paris.

En 1967, M. Alain Peyrefitte avait décidé de ramener à soixante-cinq ans la limite d'âge des recteurs d'académie, fixée jusqu'alors à soixante-dix ans.

Cette mesure va entraîner un sérieux rajeunissement des cadres dans le personnel enseignant des universités, puisque plus de 10 % des enseignants (quatre cent cinquante-trois sur quatre mille quatre cent quatre-vingts) ont actuellement plus de soixante-cinq ans.

M. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, ne cache pas que tel est bien l'effet recherché, puisqu'il voit là, comme il nous l'a déclaré, *« une possibilité de déblocage des carrières et de renouvellement des mentalités »*. Cette mesure sera *« un élément important de la réforme des statuts des personnels enseignants actuellement à l'étude »*. Ce problème des statuts et des carrières des personnels est actuellement un des plus « chauds » dans les universités. L'accroissement rapide des effectifs d'étudiants dans les années précédentes a conduit à embaucher une quantité importante d'assistants. Or cette progression des effectifs s'étant maintenant arrêtée, le gouvernement cesse de créer des postes. Il s'ensuit que le personnel recruté ces dernières années voit ses possibilités d'avancement très réduites. Le ministère des finances hésite toujours à créer des postes de professeurs titulaires dont les horaires de service d'enseignement sont plus réduits (trois heures par semaine) que ceux des catégories « inférieures » et dont la « rentabilité » pédagogique est de ce fait moindre.

Cette décision risque d'avoir aussi des conséquences importantes dans l'équilibre interne des universités. Les professeurs titulaires dans les conseils de gestion sont rassemblés dans le « collège A », lequel détient la majorité parmi les enseignants. Etant donnée la pyramide actuelle des âges, il s'ensuit que, bien souvent, l'autorité est détenue par les « anciens », naturellement portés à être plus conservateurs. Cette audacieuse mesure « antigérontocratique » peut changer sensiblement, surtout en médecine ou en lettres, l'état d'esprit du « pouvoir » universitaire. — F. G.

Chez les magistrats : un « appel d'air » et des problèmes de gestion

La décision d'abaisser, en plusieurs étapes, à soixante-cinq ans — sous réserve du vote du Parlement — l'âge du départ à la retraite des quatre mille cinq cents magistrats français est diversement accueillie par les organisations professionnelles.

La réaction de l'Union fédérale des magistrats est nettement hostile — *« C'est une folie ! »* — et l'U.F.M. s'inquiète de voir le corps judiciaire amputé de nombreux éléments quand il souffre d'une insuffisance d'effectifs.

Le Syndicat de la magistrature, s'il reconnaît que cette décision va accroître les difficultés des services judiciaires (lesquels s'en sont effectivement émus), se réjouit dans un premier temps d'une mesure *« qui va dans le sens d'un rajeunissement de la hiérarchie »* et qui *« est de nature à faciliter des évolutions de jurisprudence »*.

Mais on observe aussi au Syndicat que cet abaissement de l'âge de la retraite peut *« accélérer certaines promotions dans la magistrature »*. Il est de fait qu'en ce qui concerne, par exemple, la Cour de cassation — cent cinq personnes, — près de la moitié de ses membres sont âgés de soixante-cinq ans ou plus. Dans les cours et tribunaux, on prévoyait cent quarante départs en 1975 et cent soixante-quinze en 1976. Le projet provoquerait donc, dès l'année prochaine, la mise à la retraite de trois cent quinze personnes environ.

Il est probable alors que les promotions de l'Ecole nationale de la magistrature ne suffiront plus à compenser les vides supplémentaires ainsi créés. L'équilibre du personnel à peu près rétabli ces temps derniers se trouve donc remis en cause.

Un tel abaissement de l'âge du départ à la retraite a un précédent. En 1962, une ordonnance, en date du 12 juillet, avait abaissé de soixante-neuf à soixante-sept ans l'âge limite de l'activité pour les magistrats des cours et tribunaux. Cette mesure avait un caractère provisoire, mais son effet n'étant pas limité dans le temps, c'est cette limite de soixante-sept ans qui est restée en vigueur depuis.

Au Conseil d'Etat, dont les effectifs réels de fonctionnaires sont de cent quatre-vingt-dix-neuf personnes, des calculs sont en cours pour déterminer l'effet de la décision. Dans l'état actuel des choses, les départs à la retraite évoluent entre trois et sept selon les années.

A la Cour des comptes, l'effectif est lui aussi d'environ deux cents personnes et le nombre des départs annuels à la retraite du même ordre de grandeur qu'au Conseil d'Etat. On y fait donc observer que, compte tenu de la faiblesse numérique du corps, l'« appel d'air » créé par le nouvel âge de la retraite aurait un effet immédiat, mais provisoire.

Ph. B.

LE PARTI SOCIALISTE RÉCLAME « DES MOYENS FINANCIERS POUR ASSURER LA PROMOTION COMMERCIALE DE « CONCORDE »

Le bureau exécutif du parti socialiste préconise *« la mise en œuvre d'une véritable politique aéronautique qui, tout en maintenant l'emploi, assure l'avenir. Dans cette perspective, il convient d'opérer des choix et de définir des priorités, notamment dans l'utilisation du moteur de 10 tonnes réalisé en coopération internationale par la SNECMA.*

» S'agissant de Concorde, il faut que soient tenus les engagements pris à l'égard des travailleurs et par conséquent de poursuivre la réalisation du programme. Mais ceci implique la nécessité de mettre en place les moyens de commercialisation, et notamment de donner à Air France les moyens financiers d'assurer la promotion commerciales de l'appareil (...). Seul un débat public à l'Assemblée nationale peut permettre d'arrêter raisonnablement les décisions concernant le développement éventuel de nouvelles versions de l'appareil, voire d'un Super-Concorde (...). »

LES TRAITEMENTS SERONT AUGMENTÉS DE 5 % DURANT LE SECOND SEMESTRE

Le conseil des ministres du 17 juillet a approuvé un projet de décret relatif à l'augmentation des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat. Ce texte prévoit un relèvement de 1 % de ces traitements au 1er juillet, de 2 % au 1er septembre et de 2 % au 1er novembre : ce qui portera, en année pleine, à 14,5 % la hausse du traitement moyen (la hausse est plus forte pour les petites rémunérations).

[L'augmentation nominale des traitements de 14,5 % risque d'être complètement compensée par la hausse des prix, qu'on peut évaluer pour l'année entre 13 et 14 %. L'accord conclu le 10 juillet dans la fonction publique prévoit cependant une amélioration du pouvoir d'achat d'environ 1,66 % en fin d'exercice.]

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Après l'abandon du projet d'aérotrain

Le gouvernement cherche une solution ferroviaire économique pour relier Cergy-Pontoise à La Défense

Les raisons qui expliquent l'abandon du projet de construction d'une ligne d'aérotrain entre le quartier d'affaires de la Défense (Hauts-de-Seine) et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) sont exclusivement « d'ordre économique, en rapport avec le plan d'austérité », indique-t-on dans les milieux gouvernementaux.

Il semble néanmoins acquis que M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et maire de L'Isle-Adam (Val-d'Oise), ait pris l'initiative de faire « classer » ce dossier et qu'il ait reçu les encouragements nécessaires du président de la République, hostile à ce projet « somptuaire » lorsqu'il était ministre des finances.

L'Etat et les collectivités locales avaient engagé dans cette opération environ 50 millions de francs, notamment en acquisitions foncières. Il était donc temps d'arrêter là les frais. La plupart des parties prenantes, notamment les usagers de transports en commun, se félicitent de cette « sage décision ».

Il était ambitieux de vouloir avoir raison contre tout le monde, les élus et les banlieusards, les techniciens et les comptables. Il était insensé de céder complaisamment aux caprices des inventeurs pour de futiles motifs de prestige national.

Dans cette affaire, MM. Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer, alors soutenus par Georges Pompidou, et leur cohorte d'experts avaient fait preuve d'entêtement. Ils ont constamment nié l'évidence et trompé l'opinion publique. Le gouvernement a aujourd'hui la sagesse de mettre un terme à cette malencontreuse aventure.

La décision prise, en juillet 1971, de construire une ligne d'Aérotrain entre Cergy-Pontoise et la Défense fut précipitée et irréfléchie. Il fallait à cette technique de pointe trouver une autre « vitrine d'exposition », puisque la Rue de Rivoli refusait d'engager les deniers de l'Etat dans une liaison Orly-Roissy, à son avis trop coûteuse.

Pourquoi pas entre Cergy-Pontoise et la Défense, où une nouvelle voie ferrée était inscrite au VIe Plan ? L'Aérotrain à la place du train, M. Jacques Chaban-Delmas, alors premier ministre, promit au conseil d'administration du District, très attaché au projet de desserte ferroviaire classique, de tenir les délais et les coûts. L'assemblée régionale se rangea sans enthousiasme aux vues de l'hôtel Matignon.

Très vite, il fallut déchanter. Les ingénieurs de la société Merlin-Gérin avaient du mal à maîtriser la technique du moteur linéaire qui devait équiper l'aérotrain, un véhicule sur coussin d'air. M. Yves Guéna, alors ministre des transports, et M. Pierre Billecocq, son secrétaire d'Etat, évoquèrent donc, en novembre dernier, devant M. Pierre Messmer, alors premier ministre, la possibilité de revenir au train, quitte à trouver, ailleurs en province, un autre terrain d'essai.

Pour sortir de l'impasse, les pouvoirs publics crurent bon de dessaisir du dossier l'inventeur Jean Bertin, président de la société de l'Aérotrain, et de confier l'affaire à Jeumont-Schneider, dont la puissance et le savoir-faire inspiraient confiance. Les propositions de ce groupe industriel parurent « satisfaisantes » à M. Messmer, qui, soucieux de ne pas perdre la face, confirma sans explications, en février dernier, la décision de son prédécesseur.

A la légère

La mise en service de la ligne d'Aérotrain était annoncée au plus tôt en 1978, alors qu'au départ on avait promis aux habitants de la région nord-ouest de Paris une ouverture en 1975. Le coût global de l'opération était initialement évalué à 325 millions de francs. Le dernier devis approchait de 600 millions de francs, valeur fin 1973. Jeumont-Schneider accepta la facture telle quelle et se déclara prêt à supporter une perte financière sur cette réalisation en la considérant comme un investissement sur l'avenir.

La mise au point du moteur linéaire s'avéra toujours aussi laborieuse. Le système de contrôle de vitesse et le rail de guidage posaient encore des problèmes. Dans ces conditions, nul ne pouvait s'aventurer à dire dans quels délais précis cette technique serait parfaitement maîtrisée. Devant ces incertitudes, beaucoup vantèrent les mérites du rail, le moyen de transport le mieux adapté — en souplesse et en capacité — à la desserte de la banlieue parisienne.

La S.N.C.F. et la R.A.T.P., qui avaient créé une filiale commune — l'Aéropar — pour la réalisation et l'exploitation de cette ligne d'Aérotrain, restaient des partisans, mais peu convaincus, de cette opération. Parmi les élus locaux favorables à une solution ferroviaire, on remarquait, entre autres, M. Michel Poniatowski.

Récemment, la Cour des Comptes, dans son rapport annuel, avait critiqué la décision de construire cette liaison, prise *« sans que soient réunies des garanties techniques suffisantes et définies de manière approfondie les caractéristiques particulières de la ligne projetée »*. Elle avait jugé cette opération *« lourde de conséquences pour l'Etat sur le plan financier »*.

Malgré ce sévère avertissement, un *« contrat d'engagement global »* pour la réalisation de cette ligne avait été conclu, à la fin du mois dernier, entre la société Aéropar et la société de l'Aérotrain, mandataire des groupements industriels, en charge de l'opération. C'est la signature, prévue dans le courant du mois de juillet, du marché d'études et de construction du prototype qui devait déclencher réellement le feu vert. La décision du gouvernement intervient donc juste avant que n'ait été franchi le point de non-retour.

L'abandon du projet d'Aérotrain oblige maintenant les pouvoirs publics à rechercher sans délai une solution de remplacement qui ne peut être que ferroviaire. Peut-être ressortira-t-on des cartons le projet initial de la S.N.C.F. de construire à partir de Cergy-Pontoise une antenne — dite antenne de La Nancelle — de 8,5 kilomètres raccordée à la ligne Pontoise-gare du Nord, à hauteur de Pierrelaye. Cet investissement serait financièrement raisonnable. Son coût avait été évalué, en juillet 1971, à 230 millions de francs, le conseil d'administration du District prenant en charge cette dépense à raison de 133 millions et l'Etat de 97 millions. Il est exclu, dit-on dans les milieux officiels, que le gouvernement se rallie à un projet ferroviaire de grande envergure, un moment envisagé par certains experts qui voulaient profiter de l'occasion pour réaliser dans le secteur, l'« interconnexion » entre les réseaux de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P.

Quel avenir pour l'Aérotrain ? C'est pour permettre sa prétendue promotion à l'étranger que Georges Pompidou, alors président de la République, avait « couvert » cette opération hasardeuse. Il y avait, affirmait-on alors, des marchés à prendre aux Etats-Unis et au Brésil notamment.

« C'était une illusion de le croire », laisse-t-on entendre dans certains cercles officiels qui semblent résolus à abandonner définitivement cette technique, sans lui trouver, avant longtemps, un autre terrain d'essai. Ce nouveau moyen de transport leur paraît, en effet, complètement inadapté au transport urbain et interurbain, compte tenu de sa faible capacité, de son coût d'exploitation, de l'impossibilité de le raccorder au réseau de la S.N.C.F. Il aura donc fallu trois ans pour reconnaître ces évidences. Mieux vaut, tard que jamais, un bon renoncement.

JACQUES DE BARRIN.

District parisien

La Villa-Molitor est inscrite à l'inventaire des sites

Le Bulletin municipal officiel *de la Ville de Paris publie des arrêtés du ministère des affaires culturelles et de l'environnement (dans le précédent gouvernement) indiquant que plusieurs immeubles dans les 1er, 3e et 4e arrondissements de Paris ont été inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ainsi que la* Villa-Molitor *dans le 16e arrondissement.*

Ces immeubles classés se trouvent :

— Dans le premier arrondissement : rue Bertin-Poirée, rue des Bourdonnais, rue des Orfèvres, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, rue des Deux-Boules, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, rue Jean-Lantier ;

— Dans les troisième et quatrième arrondissements, essentiellement autour des Halles, rue Quincampoix, rue Saint-Martin, rue des Juges-Consuls, rue des Lombards, rue du Renard, rue Saint-Merri et rue de la Verrerie.

Tous ces classements portent sur la façade et les toitures, et, dans certains cas, sur certains aménagements intérieurs tels des escaliers anciens.

En revanche c'est l'ensemble de la Villa-Molitor, une voie privée ouverte en 1873 dans le seizième arrondissement, qui est inscrit à l'inventaire des sites.

[L'inscription est un simple droit de regard que les « affaires culturelles » ont sur les immeubles et les sites concernés : ceux-ci ne peuvent être modifiés sans leur accord préalable. Mais alors que le classement donne à l'administration un droit d'interdiction absolu pour tout changement de l'état des lieux, l'inscription permet au propriétaire d'un immeuble d'entreprendre des travaux qui ne sont pas souhaités par elle.]

CIRCULATION

● LA SECURITE EN JUIN — La délégation à la sécurité routière indique qu'il y a eu 25.406 accidents au cours du mois de juin, soit 667 de plus qu'en juin 1973, 1 262 tués (43 de moins qu'en juin 1973) et 34 963 blessés (775 de plus qu'en juin 1973).

Toutefois, on constate que dans les zones urbaines le nombre de tués dans des accidents de la route a augmenté de près de 20 %, toujours par rapport à juin 1973.

Aux Halles

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE DU R.E.R. VONT COMMENCER

Les travaux de gros œuvre de la grande station centrale R.E.R. « Châtelet-les Halles » et du forum souterrain, dans l'opération des Halles, vont commencer incessamment. La SEMAH (Société d'économie mixte pour l'aménagement des Halles) a fait savoir qu'elle venait de signer un marché conjointement avec la R.A.T.P. et avec l'entreprise Bouygues, pour la construction du gros œuvre de l'infrastructure de la gare du R.E.R. et du forum souterrain au fond de la grande fouille du carreau des Halles, dans le secteur ouest.

La gare centrale du R.E.R. jouera un rôle prépondérant dans la modification des transports de la région parisienne. C'est là que se rencontreront dans les prochaines années, à 30 mètres de profondeur, la branche est-ouest (Boissy-Saint-Léger–Saint-Germain-en-Laye) du R.E.R et la ligne de Sceaux prolongée jusqu'au Châtelet. Vraisemblablement au cours du VIIe Plan, l'interconnexion des réseaux R.A.T.P et S.N.C.F. permettra aux trains de traverser Paris en provenance aussi bien de la gare de Lyon que de la gare du Nord.

A PROPOS DE...

Les travaux du conseil et du comité Nord-Pas-de-Calais

A CHACUN SON STYLE

Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, que préside M. Pierre Mauroy (P.S.), député et maire de Lille, ne tiendra pas de séance plénière avant le mois de septembre. Ce long délai, depuis son installation au début de l'année, doit permettre de mieux préciser les priorités régionales et d'ajuster les méthodes de travail. Les six commissions, au cours de trente-sept réunions, ont cependant préparé des dossiers et formulé des propositions, qui seront utiles pour aborder, à partir de l'automne prochain, l'an II de la réforme régionale.

Bien que le bureau soit formé en totalité d'élus de la gauche, il n'est pas toujours facile de dégager une unanimité, ainsi qu'on a pu l'éprouver au cours de certaines réunions du bureau. Comme dans les autres régions, ces élus sont pour la plupart des conseillers généraux qui n'oublient ni leur canton, ni leur département, ni même certains arrière-plans politiques. Le Fonds d'intervention et d'aménagement régional (FIAR), qui représente 35 % du budget (38 millions de francs), est l'objet de nombreuses convoitises.

« Ne pas saupoudrer les crédits, ne pas se substituer à l'Etat. » Cette règle d'or, admise dès la création du conseil, apparaît de plus en plus comme un carcan. On ne s'aperçoit curieusement que maintenant que l'Etat a imposé sa marque partout et en tout. Dès lors, il est impossible de ne pas le rencontrer sur le terrain. Alors certains pensent qu'il reste surtout à tracer des objectifs, à accélérer les réalisations urgentes même si la « région » n'intervient que comme une force d'appoint.

Mais rien n'est simple en ce domaine. Deux colloques sont prévus à l'automne : l'un sur la formation des hommes, l'autre sur l'énergie. Si la région veut *« investir dans le capital humain »*, il lui faut pénétrer dans le dédale de la formation permanente. En ce qui concerne l'énergie, elle se trouve toujours face à la récession minière dont les données ont quelque peu évolué, alors que se profile l'implantation d'un « steam-cracking » pétrochimique à Dunkerque qui est déjà l'objet de controverses.

Il reste que M. Pierre Mauroy a affirmé catégoriquement, à plusieurs reprises, l'ambition de la région d'être aussi un pouvoir économique. Les interventions du bureau dans les Houillères ou lors des licenciements à la société H. K. Porter, près de Maubeuge, sont significatives à cet égard.

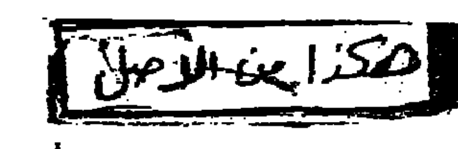
Tandis que les conseillers tentent encore de se faire une religion sur leurs fonctions, le nouvel établissement public crée peu à peu son style. Les cinquante-deux parlementaires qui siègent au conseil lui ont apporté l'éloquence et les effets de tribune, à un point tel qu'on se demande s'il ne faudra pas strictement limiter le temps de parole lors des séances plénières. Autre effet de mimétisme : un « feuilleton » à usage interne en tout point semblable à celui du Palais-Bourbon est publié. Plus encore, par souci de large information, la première *Lettre régionale* vient de paraître. Tirage : vingt-cinq mille exemplaires ; destinataires : tous les élus locaux, les responsables des organisations socio-professionnelles, les membres des chambres de commerce, etc. On prévoit sept à huit parutions par an.

Par contrecoup, les conseils généraux ressentent la nécessité de valoriser et de « moderniser » leur action. Celui du Nord, par exemple, va modifier ses vieilles habitudes. En changeant ses méthodes de travail, il portera une attention accrue à la préparation du Plan ; des hauts fonctionnaires ou des techniciens pourront être appelés à « plancher » devant l'assemblée départementale, etc. Se méfiant d'un glissement des pouvoirs, on se dit que la meilleure manière de défendre ses prérogatives est encore de les assumer avec plus d'efficacité.

Le comité économique et social, pour sa part, a tenu une séance au début du mois de juillet. Il affirme lui aussi ses prétentions, ne serait-ce qu'en réclamant pour son président, M. Pierre Delmon, un minimum de collaborateurs, qui constitueraient en quelque sorte un « cabinet », à l'instar de ce qui s'est fait pour le président de la région. Le Comité, bien plus que de donner des avis sollicités, entend analyser globalement la région dans tous ses aspects pour dégager de grandes lignes d'action. Pour remplir sa mission, il veut *« étudier de manière approfondie le fonctionnement de l'économie régionale »*. Ses commissions ont déjà élaboré un catalogue imposant qui rappelle les documents de la CODER. Devançant le conseil régional, il a déjà pris position pour l'installation du « steam-cracking » à Dunkerque.

Le comité, qui souhaite donner des « avis motivés », semble décidé à engager le plus loin possible ses propres travaux dans toutes les directions. Il affirme vouloir se garder « d'une légèreté qui serait dangereuse pour l'avenir des institutions régionales » et nuisible, en cette délicate période de démarrage, à sa crédibilité.

GEORGES SUEUR.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BILLET

LES DÉPASSEMENTS DE TARIFS ET LES CAISSES D'ASSURANCE-MALADIE

Ping-pong médico-social

Entre les médecins et les caisses d'assurance-maladie une fois de plus la tension monte. De chaque côté, ont s'accuse d'avoir donné des coups de canif au contrat qui comporte le respect du tarif des honoraires. Si la crise s'aggravait jusqu'à la rupture, les malades assurés sociaux en seraient les premières victimes, puisque cela impliquerait le retour au remboursement sur la base des « tarifs d'autorité » bloqués depuis 1952. Pour une consultation, le patient ne serait plus remboursé que de 3 F au lieu de 17,25 F actuellement.

En décidant de placer hors de la convention plus d'une centaine de praticiens ayant dépassé les tarifs, la caisse-maladie de la région parisienne « viole l'esprit de concertation qui est la base des rapports entre le corps médical et la Sécurité sociale », a affirmé devant la presse, le 17 juillet, le docteur Jean Robin, président de la Fédération des syndicats médicaux confédéraux de la région parisienne. Il accuse la caisse de s'appuyer sur un juridisme étroit et d'avoir délibérément écarté la recherche d'une discussion avec les syndicats médicaux. Les sanctions ont été prononcées sans que les praticiens défaillants aient été traduits, comme le prévoit la convention, devant les commissions paritaires ad hoc.

Le docteur Robin a nettement souligné qu'il n'entendait nullement défendre ceux de ses confrères qui ont l'habitude de dépasser les tarifs sans justification. Il faudrait d'ailleurs faire le tri entre ceux qui arrondissent leurs honoraires au franc supérieur et ceux qui, systématiquement, donnent un fort coup de pouce. M. Robin condamne ceux qui manquent à leur parole, mais il n'en réclame qu'avec plus de force la réunion des commissions paritaires (1) auxquelles doivent être soumis les différends. « L'attitude des caisses est ambiguë et suspecte », estiment les médecins qui se déclarent le plus sincèrement « conventionnistes ». Et ils ajoutent, en aparté, que cette appréciation vise surtout les administrateurs qui représentent certains employeurs.

Par voie de communiqués

Pour sa part, le président de la Caisse nationale maladie, M. Maurice Derlin (Force ouvrière), assure qu'il ne s'agit nullement d'ouvrir « la chasse aux sorcières » ; mais « le temps est révolu, dit-il, où les médecins pouvaient se faire justice eux-mêmes ». Il relève que, de juin 1972 à juin 1974, trois douzaines de médecins ont été déconventionnés sans que personne n'en parle. Il est vrai qu'ils étaient régulièrement passés devant les commissions paritaires. Aujourd'hui, ajoute M. Derlin, « les caisses n'ont pas agi avec brutalité, puisque les avertissements donnés aux médecins leur laissaient un long délai de réflexion ». Celui-ci, pour les praticiens parisiens, a couru à partir du 18 juin, et, selon M. Robin, dans ce bref intervalle, il n'a pas été possible aux responsables syndicaux d'engager les explications avec ceux des caisses.

Comme si le téléphone était totalement muet, on dialogue par voie de communiqués. La caisse parisienne vient encore d'en publier un, pour préciser que les déconventionnements notifiés ne prendront effet que dans un mois et qu'elle en informe les commissions médico-sociales.

Le conflit surgit à Paris et en province au moment où vont commencer les discussions pour une nouvelle convention, l'actuelle ayant expiré en mai 1974. Certes, il est prudent de songer dès maintenant à cette échéance. Mais d'ici là ne faudra-t-il pas franchir d'autres étapes difficiles ? L'avenant signé au printemps dernier prévoit une augmentation des tarifs d'environ 8 % pour toute l'année 1974. Le prix de base de la consultation est passé de 22 F à 23 F le 1er mai, et il sera porté à 25 F au 1er septembre. Que veut, pour les médecins, ce relèvement devant la flambée des prix ? D'autres motifs de désaccord ne manquent pas : le contrôle médical, celui de l'absentéisme, le « profil » de la consommation pharmaceutique prescrite par chaque praticien, etc

Après avoir subi l'assaut des agriculteurs, le gouvernement pourrait avoir maille à partir avec le corps médical. La dénonciation des conventions, en réduisant massivement les remboursements, renflouerait certes les caisses de la Sécurité sociale ; mais cela serait au détriment des assurés. Surtout, cela ouvrirait des perspectives aux compagnies d'assurances qui, sur le modèle américain, pourraient être tentées de prendre le relais de la « couverture » contre la maladie.

On peut prédire à coup sûr que les salariés ne se laisseront pas dépouiller d'une garantie qui, tant bien que mal, leur permet, depuis quatorze ans, d'être remboursée à 75 % de leurs frais d'honoraires. Dans cette guérilla, ni les salariés ni leurs syndicats ne consentiront à être pris en otages. Ils n'accepteront pas que, devant un gouvernement faussement spectateur, les médecins et les caisses maladie jouent au ping-pong avec leurs responsabilités économiques et sociales.

JOANINE ROY.

(1) En cas de contestation des décisions de ces commissions, le médecin déconventionné doit s'adresser aux tribunaux administratifs puis au Conseil d'État. Cela ne s'est jamais produit, depuis quatorze ans, pour aucun des déconventionnements — quelques dizaines — qui ont été prononcés.

PRIX

LES MATIÈRES PREMIÈRES IMPORTÉES CONTINUENT DE BAISSER

Les prix des matières premières importées en France, qui avaient commencé (1) à baisser en mai (— 2,8 % par rapport à avril), ont accentué leur mouvement en juin, comme le montrent les dernières statistiques publiées par l'INSEE. La baisse d'ensemble est de 7 % en un mois (juin par rapport à mai). En un an, la hausse, si elle reste très forte (+ 38,5 %), est cependant moins élevée qu'en mai, où elle atteignait 53,4 %.

Les mouvements suivants ont été enregistrés :

● Matières premières alimentaires : — 3,5 % en un mois (+ 25,8 % en un an) ;

● *Matières premières industrielles :* — 9,2 % en un mois (+ 33,9 % en un an). *Dont :* — 12 % pour les métaux non ferreux (68 % en un an), — 2 % pour les textiles (— 5 % en un an), — 10 % pour le caoutchouc (+ 7 % en un an).

Ce mouvement, s'il se poursuit au cours des prochains mois, pourrait être déterminant pour la réussite du plan gouvernemental de lutte contre l'inflation.

(1) *Le Monde* du 27 juin.

LA PRÉPARATION DU BUDGET 1975

Limiter l'augmentation des dépenses de l'État

(Suite de la première page.)

Nos voisins ont accepté de nous aider en facilitant nos exportations pour améliorer nos comptes extérieurs, mais à la condition que nous remettions rapidement de l'ordre dans nos affaires. La rigueur n'est donc plus un choix pour nous : elle est devenue un impératif de politique étrangère.

Le premier gage de notre volonté d'assainissement a été fourni récemment à M. Schmidt dans le domaine monétaire avec le tour de vis très énergique donné par M. Fourcade à la distribution du crédit aux entreprises et aux particuliers. Le second gage sera budgétaire. On raconte que M. Schmidt a dit à M. Giscard d'Estaing, lorsque les deux hommes se sont rencontrés et ont parlé de politique économique concertée : « *Mes dépenses publiques progresseront de 8 % l'année prochaine, et les vôtres ?* » Le président français aurait expliqué que le mouvement spontané des charges publiques aboutissait à un taux de progression des dépenses de 20 % en 1975, mais qu'il serait possible de ramener celui-ci aux environs de 15 %. C'est ce que M. Chirac est en train d'essayer de réaliser.

Y arrivera-t-il ? La présentation d'un budget comporte presque toujours une part d'artifice. Il suffit, par exemple, de mettre à la charge d'organismes parapublics, du type Caisse des dépôts et consignations, certaines dépenses pour dégonfler le total des charges publiques qui n'en sont pas pour autant véritablement réduites. Mais ce sont là des subtilités qui, même si elles étaient employées dans le budget de l'année prochaine, — ce qui n'est pas certain du tout — ne seraient pas à la mesure du problème.

En fait, la vraie question est de savoir jusqu'à quel point MM. Chirac et Fourcade pourront comprimer les dépenses publiques de fonctionnement, qui représentent actuellement 38 % de l'ensemble des crédits ed l'État, ce qui est évidemment considérable (2). Le budget de 1974 voté à la fin de l'année dernière avait prévu la création de trente-sept mille postes dans la fonction publique, dont vingt-trois mille pour la seule Éducation nationale. L'année prochaine, les postes nouveaux seront certainement beaucoup moins nombreux : aux environs de vingt mille, semble-t-il. Cet effort de compression, que recommande d'ailleurs le VIe Plan, sera facilité par la stagnation du nombre des élèves à scolariser lors de la prochaine rentrée. Il sera pourtant difficile, compte tenu de la masse croissante des rémunérations versées aux fonctionnaires — inflation oblige — de limiter à moins de 15 % la progression des dépenses de fonctionnement.

Un autre dossier difficile sera celui des subventions aux entreprises publiques. Celles-ci, qui s'étaient stabilisées depuis quelques années, vont recommencer à augmenter du fait de l'alourdissement de leurs charges (hausse de l'énergie, notamment) non entièrement compensé par les hausses de tarifs.

Les équipements publics qui, en principe, doivent être sauvegardés, supporteront quand même eux aussi le contrecoup des économies gouvernementales : les routes et les autoroutes seront en particulier moins bien traitées qu'elles ne l'avaient été ces dernières années. Certaines dépenses seront supprimées : le paquebot *France* sera désarmé, par exemple ; des projets seront annulés, comme celui de la liaison par Aérotrain Cergy-Pontoise-La Défense ; les investissements collectifs progresseront moins vite que l'ensemble des dépenses publiques.

Le coût des promesses

Tous comptes faits, ce budget de 1975, mis en chantier dès le mois de février, a, ces dernières semaines, complètement changé d'apparence. Il a fallu intégrer un certain nombre de mesures sociales promises lors de la campagne présidentielle, tenir compte entre autres du prix croissant de l'énergie et des économies qu'il faudra faire, enfin, de la politique anti-inflation et du rétablissement des comptes extérieurs que le gouvernement a mis en œuvre. Comme ces différents soucis sont, en partie, contradictoires, on s'est résolu à faire d'importantes économies ici et là.

Reste à savoir si, dans le souci louable de voir prise au sérieux, en France et à l'étranger, sa volonté de combattre l'inflation, le gouvernement ne va pas sacrifier l'avenir aux difficultés présentes. Un fait doit être médité, car il est lourd de conséquences : depuis quatre ans, le poids des dépenses publiques dans la richesse nationale n'a cessé de diminuer. L'État peut-il accepter de voir son poids — et donc son rôle — diminuer dans une économie moderne et de plus en plus complexe ? C'est un débat de fond qu'il serait urgent d'engager.

ALAIN VERNHOLES.

(2) Les dépenses ordinaires civiles représentent 69,6 % du budget de 1974 : 37,8 % pour les dépenses de fonctionnement, 28,3 % pour les dépenses d'intervention, les dépenses civiles d'équipement en constituent 13,4 %, et les dépenses militaires 17 %.

M. Chirac : des « coupes sombres » seront faites

M. Jacques Chirac, répondant, mercredi au micro d'Europe 1 aux questions d'Etienne Mougeotte, a insisté sur la nécessité du retour à l'équilibre économique en ce qui concerne l'inflation et le déficit de la balance des paiements, ajoutant :

« *Chacun doit se sentir concerné et mobilisé pour la réalisation de ces objectifs* », et affirmant que le « *plan de rétablissement présenté par le gouvernement à l'occasion du collectif budgétaire donnait les moyens au gouvernement d'aller vers un retour à l'équilibre* ».

Commentant les mesures prises par le gouvernement en faveur des agriculteurs, M. Chirac a estimé qu'il n'était pas « *admissible, sur le plan humain et moral, que les agriculteurs soient les seuls Français à connaître une baisse de leurs revenus* ». Cependant, a souligné M. Chirac, ces mesures ne vont pas à l'encontre des objectifs que s'est fixés le gouvernement en matière d'équilibre financier. Le premier ministre a ajouté que ces décisions avaient été préparées avant que les manifestations paysannes ne commencent.

A propos du prochain budget, M. Chirac a affirmé que celui-ci serait un « *budget d'austérité et que les Français devaient être conscients de l'effort qui leur est demandé* ».

Il a précisé que les arbitrages concernant le budget pour 1975 provoqueraient « *des coupes sombres* » et que le gouvernement exercerait « *sa volonté de choix* » disant : « *Il n'est pas concevable que nous recherchions à diminuer les effets de l'inflation en laissant croître de façon excessive les dépenses de l'État.* »

Enfin, à propos de la nomination de Mme Giroud au gouvernement, le premier ministre a déclaré qu'il « *s'en réjouissait beaucoup* », ajoutant : « *Il y a une politique à suivre dans le domaine de la condition féminine. Mme Giroud, a, à ce sujet, un certain nombre d'idées ainsi que la volonté et la capacité de mener la réforme sur ce problème.* »

● ERRATUM. — Dans l'article consacré au collectif budgétaire et aux majorations d'impôt (*le Monde* daté du 18 juillet, p. 24), une coquille typographique nous a fait écrire « taxe exceptionnelle sur les profits immobiliers réalisés en 1972 ». Il fallait lire : réalisés en 1973.

EMPLOI

A Villers-Cotterêts

TROIS CENTS SALARIÉS MENACÉS PAR UNE FAILLITE

« *Non aux licenciements ! Non au démantèlement.* » A l'entreprise de charpentes et menuiserie métalliques Pantz et Laon Réunis (P.L.R.), les trois cents salariés (syndiqués à 60 %) participent à la lutte engagée par la C.F.D.T. et la C.G.T. pour leur emploi dans les deux établissements de Villers-Cotterêts (Aisne) et de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis).

En effet, Pantz et Laon, P.M.E. d'origine familiale, a dû déposer son bilan en mai 1974. Déficit : près de 7 millions de francs en un an. Si le 9 août, à l'expiration du délai accordé par le tribunal de commerce de Soissons, M. Gérard Pantz n'a pas trouvé une solution, la liquidation sera prononcée.

Les syndicats, tenus à l'écart des tractations, souhaitent que le tribunal confie à un médiateur l'élaboration d'un plan de réorganisation car, assurent-ils, l'entreprise, bien gérée, est viable. Après avoir multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics, ils ont appelé le personnel à une assemblée générale à Villers-Cotterêts, le 18 juillet. « *S'il faut en arriver à des actions du genre Lip ou Rateau pour se faire entendre, nous y sommes prêts.* »

AFFAIRES

Les trois grandes firmes chimiques françaises restructurent leurs activités

Dans un but de clarification, mais aussi pour acquérir une plus grande efficacité dans leurs secteurs industriels respectifs, les trois principaux groupes chimiques français, Rhône-Poulenc, C.D.F.-Chimie et Pechiney-Ugine-Kuhlmann (P.U.K.) ont décidé d'un commun accord de simplifier les liens qui les unissent à travers leurs filiales communes. P.U.K. sera le pivot de cette restructuration. Un accord de principe a été signé entre les intéressés en début de semaine, qui sera soumis aux assemblées des actionnaires d'ici à la fin de l'année.

La première opération, qui est aussi la plus simple, concerne P.U.K. et C.D.F.-Chimie. Les deux firmes, qui étaient liées au travers d'Ugilor (filiale à 50/50 située à Saint-Avold, Moselle), vont se séparer. Ugilor, gros producteur d'acrylonitrile, produit intermédiaire pour la fabrication de matières plastiques (A.B.S.), du caoutchouc synthétique et des fibres acryliques, revient en totalité à C.D.F.-Chimie. Pour des raisons géographiques, P.U.K. conservera cependant l'unité de Saint-Yvours, dans le Rhône.

C.D.F.-Chimie héritera également de la totalité du capital d'Altulor, filiale à 100 % d'Ugilor et important producteur de verre plastique. Cette restructuration terminée, C.D.F.-Chimie verra son chiffre d'affaires augmenté de 150 millions de francs environ. Les deux firmes conserveront une coopération technique. Les modalités financières n'ont pas encore été déterminées.

Les rectifications de frontières entre P.U.K. et Rhône-Poulenc sont plus complexes mais plus équilibrées en ce sens que les apports croisés d'actifs industriels ne devraient pas nécessiter d'opérations financières. P.U.K. reprend une partie des activités de Plastimer, dont elle se partageait le capital avec Rhône-Poulenc. Il s'agit des fabrications de chlorure de polyvinyle, de polyester, de phtalates, de poudres glycérophtaliques, d'urée formol butylée, d'A.B.S. et de caoutchouc nitrile.

P.U.K. récupère également les intérêts de Rhône-Poulenc dans les sociétés situées en aval de ces dernières activités : Stratinor, Résinoplast et Tuboplast.

P.U.K., en revanche, cède à Rhône-Poulenc les activités de Plastimer dans les résines phénoliques et compound polyesters (usine de Clamecy), ainsi que ses intérêts dans la société Sifrance, qui fabrique des silicates et ses dérivés.

Troisième volet de cet échange d'actifs, et non le moindre, Rhône-Poulenc reprend à P.U.K. les actions qu'elle détenait dans la société Progil-Bayer-Ugine (P.B.U.) et dans Distugil, ce qui lui permettra de se trouver à parité avec la firme allemande Bayer et le groupe anglais British Petroleum.

Pour P.U.K., le retrait de P.B.U. s'avérait indispensable depuis que la société s'était alliée avec la B.A.S.F., au sein d'Eurane, pour fabriquer du polyuréthane. Bayer est, en effet, le principal concurrent de B.A.S.F. sur le marché de ce produit.

Enfin, Rhône-Poulenc va hériter du contrôle — à 60 % — de Donau-Chimie, en reprenant à P.U.K. la participation de 30 % qu'elle détenait dans cette société autrichienne.

A l'issue de ces diverses opérations, P.U.K. verra son chiffre d'affaires consolidé de 900 millions de francs et porté à environ 5 milliards. Les trois firmes précisent que cette vaste restructuration n'entraînera aucun licenciement de personnel. — A. D.

CHANGEMENT A LA TÊTE D'I.T.T.-EUROPE

Le président-directeur général d'I.T.T.-Europe, M. Michel Bergerac, vient de démissionner de ses fonctions. Il quitte le groupe. M. Maurice Valente senior, vice-président d'I.T.T., directeur des opérations au quartier général de New-York, a été nommé au poste laissé vacant par M. Bergerac.

[Né en 1932 à Biarritz, M. Bergerac avait pris par la suite la nationalité américaine. Il avait fait une carrière rapide dans le groupe et beaucoup voyaient en lui un futur patron d'I.T.T. M. Bergerac rentre chez Revlon, où il occupera, à compter du 1er octobre prochain, les fonctions de président-directeur général.

M. Valente, âgé de quarante-cinq ans, est né dans le Wisconsin. Il a fait également une carrière rapide chez I.T.T., où il n'est entré qu'en 1965.

Cet important changement intervient à un moment où le groupe amorce une nouvelle stratégie et mise à fond sur les télécommunications, après une période de diversification tous azimuts. Les filiales européennes d'I.T.T., dont la direction est assumée depuis Bruxelles, forment le premier groupe européen dans les télécommunications (1/3 du marché) avec un chiffre d'affaires d'environ 2,3 milliards de dollars par an.]

Première utilisation directe des « pétro-dollars »

L'Iran prend une participation de 25 % dans le capital des aciéries Krupp

L'État iranien va prendre une participation de 25,04 % dans le capital des aciéries Krupp, en fonction d'un protocole d'accord signé le 12 juillet dernier à Téhéran par le ministre des finances iranien, M. Huschang Ansari et le président-directeur général du groupe allemand, M. Bertold Beitz. Un autre accord, signé à Zurich, prévoit la création d'une société d'investissement commune, qui, selon toutes probabilités, jouera un rôle important dans la mise sur pied d'une industrie sidérurgique iranienne.

M. Ansari a qualifié ces accords d'« *uniques et sans précédent* ». De leur côté, les dirigeants de Krupp ont souligné que, pour la première fois depuis la fondation de l'établissement, cent soixante-deux ans plus tôt, des intérêts étrangers seraient représentés dans son capital et à son conseil de surveillance.

Les aciéries Krupp, cinquième producteur d'Allemagne fédérale avec 4,2 millions de tonnes d'acier par an, ont réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 2,6 milliards de deutschemarks (environ 5 milliards de francs) ; celui de l'ensemble du groupe atteint environ 9 milliards de deutschemarks (un peu plus de 16 milliards de francs).

Si cette prise d'intérêts directe par l'Iran dans le capital des aciéries Krupp constitue une surprise, en revanche, les contacts germano-iraniens ont été très suivis depuis l'automne dernier, date du premier voyage à Téhéran du ministre ouest-allemand de l'économie, M. Hans Friderichs. Ils furent couronnés en avril dernier par la grande conférence germano-iranienne sur les investissements, qui a réuni à Téhéran plus de cent chefs d'entreprise ouest-allemands.

A cette occasion, des « lettres d'intentions » furent signées pour un montant de 5,5 milliards de marks (10 milliards de francs), portant sur la construction d'une raffinerie géante de 25 millions de tonnes, d'une usine de moteurs Diesel Daimler-Benz et d'une aciérie d'une capacité de 3 millions de tonnes, probablement selon le procédé de la réduction directe au gaz naturel.

L'accord signé le 12 juillet à Téhéran revêt une double signification. Tout d'abord, il facilite le financement des investissements qu'effectue actuellement Krupp, notamment dans la sidérurgie, où la capacité de production va être augmentée de 50 % outre-Rhin : un tel apport d'argent frais sera apprécié par la vieille et célèbre firme allemande, dont la situation financière fut assez critique voici deux ans. Ensuite et surtout, il constitue la première manifestation des investissements à long terme de « pétro-dollars » dans les secteurs industriels occidentaux. Jusqu'à présent, les pays producteurs de pétrole du Proche-Orient se bornaient prudemment à placer leurs disponibilités en bons du Trésor américains, ou, à la rigueur, en biens immobiliers de tout repos. Maintenant, ils commencent à prendre plus de hardiesse, encore que la prise de participation de l'Iran dans Krupp puisse être interprétée comme le souci de surveiller, en l'occurrence, les activités de l'un de ses fournisseurs. — F. R.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AGRICULTURE

AU-DELA DES MESURES CONJONCTURELLES

M. Christian Bonnet prépare un plan de réorientation de la politique agricole

M. Bonnet, ministre de l'agriculture, a rencontré ce jeudi 18 juillet, en présence de M. Segard, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, les dirigeants des quatre grandes organisations paysannes pour faire le point des décisions prises à la suite de la « conférence annuelle » profession-administration de 1973 et étudier les mesures destinées à favoriser les exportations de produits agricoles.

Après l'annonce du plan national de sauvegarde du revenu des exploitants, qui porte essentiellement sur la T.V.A., des subventions aux éleveurs et des facilités de crédit, les leaders paysans ont montré quelque réserve, estimant généralement ces mesures trop partielles. Un rassemblement des organisations d'exploitations de la Communauté européenne est envisagée pour l'automne. Toutefois, les manifestations en France ont continué ce jeudi, les paysans des Landes ayant notamment bloqué, dans la matinée, la caravane du Tour de France cycliste.

« *Le président tordra le nez au plan* », avait laissé entendre M. Chirac en recevant mardi les responsables agricoles pour évoquer avec eux le programme national de « sauvegarde du revenu paysan » que devait adopter le lendemain le conseil des ministres. L'éventail des solutions proposées à M. Giscard d'Estaing était, en effet, très large. Le premier ministre ayant promis que « *les mesures seraient de nature à donner aux agriculteurs une situation équivalente à celle des autres catégories socio-professionnelles* », les professionnels qui chiffrent à 17 % la baisse de leur pouvoir d'achat en 1974, attendaient du gouvernement quelque 8 à 10 milliards de francs qui auraient permis de rétablir l'équilibre.

Or, ils ne retrouvent, au bout du compte qu'environ 1,5 milliard de francs au titre des « aides directes » (remboursement des crédits d'impôt ; prise en charge des intérêts de prêts ; subventions à l'élevage), et une somme incertaine au titre du soutien des marchés (1,5 milliard de francs, peut-être). Est-ce négligeable ?

Assurément non. D'autant que ces aides sont d'une assez grande sélectivité : les exploitants les plus pauvres (ceux qui ont moins de 10 000 F de crédit T.V.A., ou des étables de moins de quinze vaches, ou encore des porcheries de moins de vingt truies), en bénéficieront prioritairement. Les « gros » devront dès lors se contenter, pour « maintenir leur revenu », d'une meilleure tenue des marchés, grâce au développement des opérations de dégagement tels que le stockage ou les exportations.

Rien sur les fruits et légumes

Bref, le gouvernement a donné la priorité à des mesures de caractère social. On retrouve là la logique du plan d'austérité mis en place par le gouvernement : aider les plus démunis et serrer un peu la ceinture des plus riches. Est-ce l'amorce d'un « changement » dans la politique agricole ? Quoi qu'il en soit, M. Bonnet a déclaré au cours de sa conférence de presse qui a duré plus de quatre-vingts minutes, que ce « *plan de sauvegarde immédiate* » est « *de nature à donner aux exploitants angoissés la conviction que le gouvernement n'est pas indifférent à leurs difficultés* ».

Le ministre de l'agriculture a reconnu que « *les agriculteurs français supportaient d'autant plus mal les difficultés dues à la hausse des coûts de production et à la dégradation des cours sur le marché que leur endettement s'est accru considérablement ces dernières années : il représente 13 % actuellement de la dette globale de toutes les entreprises françaises, alors que la production agricole n'atteint que 7,5 % de la valeur de la P.I.B.* ».

M. Bonnet a en outre précisé « *En dépit de la pléthore sur certains marchés, le gouvernement ne cèdera pas à la tentation du malthusianisme, car l'arête est étroite entre la pénurie et l'abondance* »

Mais le gouvernement a-t-il cédé aux manifestations paysannes ? « *Pas du tout*, a répliqué M. Bonnet, *ces mesures n'ont rien à voir avec les manifestations actuelles. Elles étaient préparées de longue date.* »

Voire. Le conseil d'administration de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), qui siégeait mercredi, « *a constaté que les manifestations (...) jointes aux démarches multipliées par les syndicalistes, ont permis de secouer enfin la torpeur de la Commission de Bruxelles* ». Quant aux mesures françaises, la centrale paysanne « *les a jugées de portée limitée et a vivement protesté contre le fait que rien n'était prévu pour les fruits et légumes* ».

Même ton chez les jeunes agriculteurs : « *Le problème de fond du revenu des agriculteurs reste entier, tant qu'une ré-orientation de la politique agricole n'est pas entamée et qu'une actualisation des prix n'est pas décidée* », souligne un communiqué du C.N.J.A., qui ajoute : « *Les décisions conjoncturelles abandonnent à leurs difficultés les producteurs de fruits et légumes. De la part de la Communauté et du gouvernement français cela représente une erreur grave et lourde de conséquences.* »

Le président des chambres d'agriculture n'est guère plus nuancé : « *Je trouve inadmissible qu'aucune mesure globale d'abaissement des charges n'ait été en outre décidée, alors que les propositions d'aménagement de la T.V.A. (...) auraient permis l'allégement des charges pour toutes les exploitations agricoles* », a déclaré M. Perrin.

En clair le monde paysan reste « *vigilant* » : la « *pression* » de la base se poursuivra. Le président d'une fédération d'exploitants de l'Est nous disait, en effet : « *Si le gouvernement avait « mis le paquet », j'aurais pu dire à mes adhérents d'arrêter les manifestations, mais avec « ça » il va falloir que je me justifie.* » Même réaction chez un délégué du Sud-Ouest, qui annonce crûment : « *Nous, on continue.* »

Les dirigeants paysans entre deux feux

En fait, les états-majors sont dans une position inconfortable : intéressant pour les petits exploitants, le plan du gouvernement peut paraître important aux yeux de l'opinion publique qui, après les décisions de Bruxelles, pourrait ne pas comprendre la poursuite des manifestations. Voilà donc les leaders paysans assis entre deux sièges : celui des tables de conférences officielles et celui des arrière-salles de café où se préparent les défilés de campagne. La mise en place d'une manifestation de paysans des Neuf pays de la C.E.E. est donc une échappatoire qui devrait permettre aux organisations nationales de refaire jouer « *la soupape de sécurité* » à l'automne.

Pourquoi ce délai ? Certains responsables professionnels estiment que le « *peu d'importance* » des mesures gouvernementales se justifierait par la préparation d'une opération monétaire sur l'unité de compte (U.C.) européenne, qui permettrait un relèvement des prix et réglerait une bonne part des problèmes de revenu.

Mais M. Bonnet ne s'est pas contenté des problèmes conjoncturels de l'agriculture. Il a tracé les grandes lignes de ce que pourrait être la politique agricole à moyen et long terme. Elle se résume en quatre points : une meilleure maîtrise de l'économie agricole ; une meilleure équité dans la distribution des revenus paysans ; une réforme de l'organisation du ministère de la rue de Varennes ; un plan d'investissements intellectuels pour valoriser le travail des producteurs et des chercheurs. A gros traits, il s'agit de faciliter la restructuration des exploitations, d'être « *impitoyable* » pour la fraude sur les produits alimentaires — un texte sera prochainement publié en ce qui concerne les vins d'appellation (*le Monde* du 29 juin), — de recentrer l'activité du Crédit agricole sur les problèmes des paysans, de renforcer le contrôle des intermédiaires, d'engager au ministère de l'agriculture « *du personnel de très haut niveau* »...

M. Bonnet, qui affirme être d'une grande modestie devant les aléas de la production agricole, a, semble-t-il, décidé de tout mettre en œuvre pour faire de l'agriculture française l' « *outil économique moderne souhaité par M. Giscard d'Estaing* ». Le ministre s'est fixé comme première échéance l'automne. Cela implique que la politique agricole change de registre. Incontestablement M. Bonnet s'y emploie. Mais ne se « *cassera-t-il pas la voix* » sur les barrages de tracteurs ?

ALAIN GIRAUDO.

Le « plan de sauvegarde » du revenu paysan

Les mesures présentées à la presse par M. Bonnet sont les suivantes :

● Soutien des marchés : *Les produits affectés par une baisse des cours seront soutenus soit par une intervention publique (prenant la forme de stockage), soit par des incitations à l'exportation (cas de la viande bovine), soit encore par des avances aux caisses de péréquations (cas du porc et de la volaille). Enfin, une aide sera accordée au stockage privé d'emmenthal, et une subvention de 8 millions de francs versée aux planteurs de canne à sucre de la Réunion. Ces mesures prolongent les décisions communautaires d'assainissement des marchés. Le ministre de l'agriculture n'a pas précisé quel serait leur coût financier.*

● Atténuation des coûts de production :

— Crédit : *L'Etat prendra en charge une annuité d'intérêt des emprunts venant à échéance postérieurement au 1er août 1974 pour les prêts spéciaux élevage et les prêts aux jeunes agriculteurs. Cela représente une dépense d'environ 300 millions de francs.*

— Fiscalité : *Les crédits d'impôts existant au 31 décembre 1971 et non remboursés (il s'agit du butoir de la T.V.A.) seront immédiatement remboursés dans la limite du tiers des crédits restant dus. Toutefois, ces remboursements seront plafonnés à 10 000 francs par bénéficiaire. Cela représente pour l'Etat une perte de près de 160 millions de francs.*

— Budget : *En attendant les effets du « stockage sur pied » voulu à Bruxelles, le gouvernement a décidé d'attribuer une prime de 200 francs pour les quinze premières vaches présentes sur l'exploitation et une prime de 100 francs par truie reproductrice pour les vingt premières bêtes de l'exploitation. Le coût de ces primes sera supérieur à 1 milliard de francs.*

Pour justifier ces mesures, M. Giscard d'Estaing a déclaré au cours du conseil des ministres : « Le développement de l'agriculture française dans un monde privé de matière est un des grands atouts de notre économie. Notre agriculture et notamment l'élevage doivent être soutenus dans leurs difficultés. A côté des mesures enfin prises à Bruxelles, un effort de solidarité s'impose. »

Durant la session extraordinaire

M. BAILLOT (P.C.F.) DEMANDE UN DÉBAT SUR LA POLITIQUE AGRICOLE

M. Louis Baillot, député communiste de Paris, a adressé à M. Jacques Chirac une lettre dans laquelle, au nom de son groupe, il critique les décisions prises à Bruxelles et demande que soit adjointe à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement « *la discussion des propositions faites par les communistes en matière agricole* ».

De son côté, M. André Lajoinie, P.C.F., a déclaré, mercredi 17 juillet : « *Les décisions qui viennent d'être prises tant au niveau de la Communauté européenne qu'au conseil des ministres constituent un acquis de la lutte paysanne. Mais, sans sous-estimer ces premiers résultats, il faut bien constater que ces mesures ne suffisent pas pour redresser le revenu paysan très sérieusement compromis.*

» *Elles ne satisfont pas cette grande revendication paysanne qui est de bénéficier d'une garantie de prix minimum correspondant au coût de production pour chaque produit agricole essentiel.* »

M. JOXE (P.S.) : pas de remède durable sans organisation des marchés.

M. Pierre Joxe, député socialiste de Saône-et-Loire, a déclaré mercredi 17 juillet :

« *Les difficultés actuelles des agriculteurs sont le résultat d'une politique favorable aux gros céréaliers, aux grandes firmes agro-alimentaires et aux spéculateurs, une politique qui va directement à l'encontre des intérêts de la majorité des petits exploitants. Les mesures qui viennent d'être prises ne pourront pas porter durablement remède aux problèmes des agriculteurs. Le parti socialiste réaffirme qu'une issue positive ne pourra être trouvée à la crise qui les frappe aujourd'hui que par la mise en place d'une politique agricole ayant pour but le relèvement des prix à la production dans le cadre de l'organisation des marchés, par le biais d'offices par produits, et grâce à l'orientation des productions et des prix garantis.*

» *Seule une telle politique, préconisée par François Mitterrand durant la campagne présidentielle, permettra d'assurer aux agriculteurs la garantie de revenus à laquelle ils ont droit.*

» *Dans l'immédiat, le blocage des prix des produits nécessaires à l'agriculture, le contrôle des exportations d'engrais, la réductio au taux zéro de la T.V.A. sur les produits agricoles de première nécessité, sont indispensables pour améliorer le revenu des agriculteurs tout en répondant aux nécessités de la lutte contre l'inflation.* »

● SUSPENSION DU DROIT SUPPLEMENTAIRE SUR LES IMPORTATIONS AMERICAINES DE COGNAC. — Ce droit de 5 dollars par gallon (3,785 litres), soit près de 6,60 francs par litre, avait été imposé en 1963 par mesure de rétorsion quand la C.E.E. avait décidé de restreindre les importations de poulets américains. La suspension de la pénalité ne s'applique qu'aux cognacs dont le prix de gros est de 9 à 17 dollars par gallon (12 à 22 francs par litre), sur lesquels le droit sera ramené à 1,25 dollar par gallon.

DANS LES LANDES

Les agriculteurs bloquent le Tour de France

Un chauffeur routier gravement molesté

Les agriculteurs ont continué ce jeudi 18 juillet leur action. Dans les Landes, ils ont interrompu le Tour de France, près de Samadet, et lancé des clous sur la chaussée. Dans le Lot-et-Garonne, ils avaient bloqué, dès 4 heures du matin, la voie ferrée Bordeaux-Toulouse à 4 kilomètres d'Agen. Mercredi soir, un chauffeur routier, M. Alain Caroff, a été molesté par un groupe de paysans qui venaient de participer à un barrage routier près de Morlaix. Les agriculteurs, qui, alors qu'il chargeait son camion, l'avaient pris à partie, sous le prétexte qu'il ne leur laissait pas assez de place, le rouèrent de coups. M. Caroff a été conduit en clinique où il a dû subir une opération de la rate.

● *Dans l'Ouest* : les manifestations ont été particulièrement violentes. L'un des incidents les plus spectaculaires a eu lieu mercredi matin à l'aérodrome de Brest-Guipavas (Finistère). Plusieurs centaines de producteurs ont envahi la piste d'envol, qui fut barrée par des tracteurs tandis que des feux étaient allumés sur place. Les manifestants ont empêché le décollage du Fokker qui assure la liaison Brest-Paris. Parmi les passagers, M. de Bennetot, député U.D.R. du Finistère, fut violemment pris à partie par les agriculteurs.

Avant de se retirer, les manifestants répandirent du purin autour de l'appareil et sur la bretelle de raccordement à la piste d'envol. Aucune intervention des forces de l'ordre n'a été signalée. Les manifestants avaient d'ailleurs indiqué que, si la présence du moindre gendarme apparaissait, ils n'hésiteraient pas à mettre le feu à l'avion d'Air Inter et à un autre appareil de l'aérospatiale garé à proximité.

A Landerneau, quelque cinq cents éleveurs de porcs ont stoppé pendant plus d'une demi-heure l'express Brest-Paris qui venait d'entrer en gare.

Toujours à Landerneau, les mêmes éleveurs ont saccagé la perception.

● *Nord* : à Lille, trois cents producteurs ont bloqué le centre de la ville au début de l'après-midi. Ils ont vendu des poules au prix de 2 F pièce et distribué des tracts. A Valenciennes, à Aniche, à Cambrai et à Douai ont également eu lieu des rassemblements de voitures ou de tracteurs qui ont paralysé la circulation en ville et même sur certaines routes nationales, la N 29 et la N 39. Dans le Pas-de-Calais, de nombreuses manifestations du même genre ont eu lieu.

● *Corrèze* : à Tulle, mille cinq cents agriculteurs, répondant à l'appel de la F.D.S.E.A., du COJA et du *MODEF*, ont déversé du purin dans les rues de la ville et lancé des excréments contre les vitres de boucheries et de charcuteries. Ils se rendirent ensuite à la préfecture, dont plusieurs centaines de jeunes forcèrent les grilles. Ils se heurtèrent aux forces de police, qui furent aspergées de purin et durent, pour se dégager, employer des grenades lacrymogènes.

● *Allier* : à Moulins, les paysans se sont également attaqués à la préfecture avant de piller le camion de livraison d'une crèmerie.

● *Meurthe-et-Moselle* : les agriculteurs ont choisi, à l'inverse, la non-violence. Une délégation d'une trentaine de paysans, conduite par M. Kennel, vice-président de la Fédération nationale bovine, a déposé, mercredi matin, sept quartiers de viande, soit 330 kilos, à la mairie de Nancy afin qu'ils soient répartis entre les Nancéiens les plus nécessiteux.

En Belgique, les cultivateurs ont également poursuivi leurs actions, bloquant les routes avec des colonnes de tracteurs et provoquant ainsi des embouteillages gigantesques, au sud de Liège, notamment. A Bruxelles, six agriculteurs se sont enchaînés aux grilles du Parlement.

EUROPE

Les Neuf adoptent le principe d'aides financières aux pays en voie de développement non associés à la C. E. E.

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Les ministres des Neuf chargés de la coopération ont adopté le 17 juillet à Bruxelles une résolution « confirmant » le principe de l'octroi d'une aide financière de la Communauté à des pays du tiers-monde qui ne lui sont pas associés : cette décision devrait mettre — provisoirement — un terme à la querelle qui divise, à l'intérieur de la C.E.E., les partisans d'une aide régionale et ceux d'une aide mondiale au tiers-monde.

Provisoirement, car les Neuf n'ont pas encore défini les modalités de cette aide financière « tous azimuts » et il reste à savoir, bien entendu, quelles conclusions pratiques ils comptent tirer de cette résolution. Les Neuf se sont engagés par priorité — et cela peut donner satisfaction aux Français — à s'acquitter des engagements financiers à prendre en ce qui concerne les pays avec lesquels ils sont en cours de négociations (pays africains et méditerranéens).

Les Britanniques pour leur part ont renoncé à demander la création immédiate des fonds d'aide aux pays non associés, soutenant que, pour 1974 et 1975, le fonds international que la Communauté a proposé de créer pour venir en aide aux pays les plus touchés par la hausse des coûts des matières premières pourrait remplir ce rôle. Il semble toutefois que la mise en place de ce fonds rencontre de grandes difficultés.

Dernier point important à l'ordre du jour de cette réunion des ministres des Neuf : la politique d'aide alimentaire de la Communauté. Si les ministres ont accepté les propositions de la Commission de mettre au point des programmes tri-annuels de fourniture de denrées aux pays pauvres et de diversifier les envois communautaires (notamment par des envois réguliers de sucre et de beurre fondu), ils ne sont pas parvenus à un accord sur l'augmentation proposée par la Commission du volume de cette aide.

INTERIM.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	10 3/8	11 3/8	5 1/2	6 1/2	9 1/2	10 1/2
1 mois	12 3/8	12 7/8	8	8 1/2	11 5/8	12 1/8
3 mois	13 1/4	13 3/4	8 7/8	9 3/8	12 1/4	12 3/4
6 mois	13 1/8	13 5/8	9 5/8	10 1/8	11 7/8	12 3/8

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ DU LOUVRE

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du Louvre s'est réunie le vendredi 12 juillet 1974 à l'hôtel Concorde La Fayette, sous la présidence de M. Claude Taittinger. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1973 qui font apparaître un bénéfice net comptable de 89,19 millions de francs, dont 86,83 millions de francs de plus-value à long terme provenant principalement de la vente de l'immeuble de la place du Palais-Royal.

Elle a fixé pour 1973 le montant du dividende global par titre, à savoir :

— Pour les actions de capital de 50 F non amorties : 7,26 F, dont 2,42 F correspondant à l'impôt payé au Trésor (avoir fiscal) ;

— Pour les actions amorties de 20 F : 5,76 F, dont 1,92 F correspondant à l'impôt payé au Trésor (avoir fiscal).

Ce dividende sera mis en paiement le 16 juillet 1974 contre remise du coupon n° 16.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale extraordinaire a renouvelé la faculté donnée au conseil, pour une période de cinq ans, de réaliser l'augmentation du capital social, de sa propre décision, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il jugera opportunes, et ce jusqu'à un montant maximum de 63 millions de francs. Elle a également ratifié les modifications statutaires relatives au transfert du siège social.

CONVERTIBLES SICAV

372, rue Saint-Honoré, Paris 1er
Tél. 266-14-50

Orientation : portefeuille composé essentiellement d'obligations convertibles à diversification internationale, avec, cependant, une part toujours supérieure à la moitié de valeurs françaises.

SITUATION AU 30 JUIN 1974

Nombre d'actions en circulation : 607 076.

Actif net en millions de francs : 64,55.

Composition de l'actif net :

— Obligations convertibles françaises	39,7 %
— Obligations convertibles étrangères	23,8 %
— Autres obligations françaises et étrangères	10,8 %
— Actions	14,4 %
— Disponibilités	11,3 %

Valeur liquidative : 106,33 F.

Souscriptions et rachats à tout moment à :

— Société Séquanaise de banque : 370, rue Saint-Honoré, 75023 PARIS CEDEX 01 ; Tour Assur., quartier Louis-Blanc, 92083 PARIS-LA DEFENSE, tél. : 776-42-15.

— Crédit universel : 28, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 PARIS, tel. : 231-38-56 ; 10, avenue Gabriel-Péri, 95100 ARGENTEUIL, tél. : 961-93-32 ; 140, route de la Reine, 92100 BOULOGNE, tél. : 603-08-30.

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le conseil d'administration du Crédit industriel et commercial, dans sa séance du 16 juillet, a été informé par le président, M. Christian de Lavarène, que M. Dominique Chatillon, inspecteur des finances, actuellement directeur de la Caisse des dépôts et consignations, a accepté d'assumer les fonctions de directeur général du C.I.C. en remplacement de M. Jean-Pierre Fourcade.

Le conseil sera appelé à nommer officiellement à ce poste M. Chatillon dès que la situation administrative de celui-ci le permettra.

EUROPE N° 1 - IMAGES ET SON

Pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours (1er octobre 1973 au 30 juin 1974), le chiffre d'affaires radio du groupe s'élève à 148 320 000 francs contre 138 375 000 F l'année dernière, soit une progression de 7,18 %.

Les dernières enquêtes d'audience faites par les organismes spécialisés révèlent que l'écoute d'Europe N° 1 est en progression marquée.

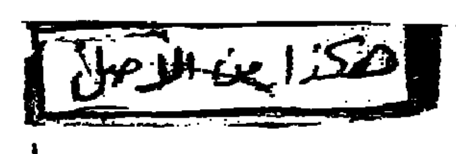
Europe N° 1 est la station de radiodiffusion ondes longues la plus écoutée en France.

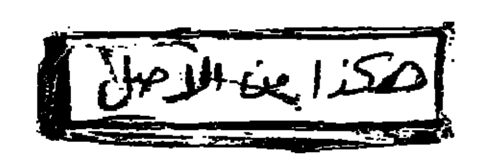
INTERTECHNIQUE

Le montant hors taxes des commandes reçues pendant le premier semestre 1974 est de 113 033 000 francs contre 71 104 000 francs pendant le premier semestre 1973 (+ 59 %).

Pendant la même période, le chiffre d'affaires hors taxes a été de 67 054 000 francs contre 61 556 000 francs en 1973 (+ %).

Au 30 juin, la valeur hors taxes du carnet de commandes était de 148 944 000 francs contre 92 880 000 francs (+ [illegible] %).





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 JUILLET

Marché toujours calme mais plus irrégulier

La Bourse de Paris a eu un comportement beaucoup plus hésitant ce mercredi.

Tout en demeurant relativement bien orienté, le marché a, en effet, été plus irrégulier. Quelques progrès notables ont encore été accomplis ici et là. Mais le nombre de hausses a sensiblement décru. Vingt-cinq titres seulement ont monté contre quarante-deux la veille.

A l'inverse, les baisses, devenues presque inexistantes, ont fait leur réapparition. Elles n'ont cependant pas revêtu une grande ampleur, se limitant à un ou deux points dans la majorité des cas, voire à quelques fractions. A côté de cela, plusieurs valeurs ont purement et simplement reproduit leurs cours précédents.

La rechute de Wall Street, le renchérissement des taux d'intérêt à court terme et l'approche de la liquidation générale sont autant de raisons qui incitent les opérateurs à la prudence, comme le traduit la faiblesse des échanges.

Progrès de Banque Indochine, Seichimé, Eurofrance, Comptoir des Entrepreneurs, Centrale Roussel-Nobel, Crédit National, B.S.N., Pricel, Michelin, S.N.I., Viniprix, C.D.C., Radar, Michelin, Peugeot, Sagem, Poliet, C.G.E., Alsthom, D.B.A., Signaux, Thomson-Brandt, Prénatal, Cotelle, L'Air Liquide, Bic.

Aux valeurs étrangères, l'effritement a été de règle à peu près partout. Net recul des mines d'or. Hausse de quelques titres isolés tels que A.T.T., Chase Manhattan, Domes Mines, Banque ottomane.

Sur le marché de l'or, les cours ont un peu fléchi. Le lingot a perdu 180 F à 22 200 F (après 22 250 F), le kilo en barre 169 F à 22 131 F et le napoléon 0,40 F à 239,50 F (après 239,90 F). Cette pause n'a pas cependant empêché la rente 4 1/2 % 1973 de poursuivre son avance.

Le volume des transactions a encore diminué, revenant de 16,26 à 13,75 millions de francs.

LONDRES

Irrégulier

Le marché est assez irrégulier. Jeudi, à l'ouverture, les industrielles marquent le pas. Seules, quelques vedettes progressent de 1 ou 2 pence. Des ventes bénéficiaires entraînent un repli des pétroles. Nouvelle hausse des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 142 contre 140 75

VALEURS	CLOTURE 17 7	CLOTURE 18 7
War Loan 3 1/2 %	23 5/8	23 5/8
Beechams	192 ...	196 1/4
British Petroleum	374 ...	370 ...
Shell	191 ...	190 ...
Vickers	109 ...	98 ...
Imperial Chemical	208 ...	209 ..
Courtaulds	96 ...	96 3/4
De Beers	233 ...	233
* Western Holdings	29 3/4	29 3/4
Rio Tinto Zinc Corp.	133 .	134 .
* West Driefontein	36 1/2	35 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	16 juil.	17 juil.
Valeurs françaises	80,6	80
Valeurs étrangères	89,5	88,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	68,1	68,4

NOUVELLES DES SOCIETES

SOCIETE DU LOUVRE. — Bénéfice comptable de 89,19 millions de francs, dont 86,83 millions de plus-value à long terme provenant principalement de la vente de l'immeuble à usage de magasin sis place du Palais-Royal. Dividende global : pour les actions de capital non amorties 7,26 F (contre 6,90 F) ; pour les actions amorties 5,76 F (contre 5,40 F).

USINOR. — Chiffre d'affaires hors taxes pour le premier semestre 1974 : 5,12 milliards de francs contre 3,33 milliards de francs (+ 53,7 %).

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	...	...
Effets privés	...	14 %
Moyen terme	...	12 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/7	18/7
1 dollar (en yens)	290 50	290 55

NEW YORK

Reprise

Nouveau renversement de tendance mercredi à Wall Street, où, après avoir encore légèrement fléchi durant une bonne partie de la séance, les cours se sont brusquement redressés à l'approche de la clôture, si bien que l'indice des industrielles s'est finalement établi à 784,97 avec un gain de 9 points sur la veille.

Parallèlement à cette reprise, le volume des transactions a sensiblement augmenté, notamment pendant la dernière heure : 11,32 millions de titres ont changé de mains contre 9,92 millions précédemment.

Des facteurs techniques (rachats de vendeurs à découvert), mais aussi l'espoir d'un nouveau dégonflement du volume des crédits bancaires accordés aux entreprises au cours de la semaine du 11 au 18 juillet ont joué en faveur de la hausse. Les opérateurs s'attendaient également à une augmentation du P.N.B. pour le second trimestre, qui serait le signe d'une reprise économique.

L'attention du marché s'est principalement portée sur l'informatique, les compagnies aériennes, le bâtiment, la chimie, les cuivres, les magasins, la pharmacie, la mécanique, le papier, les caoutchoucs, la sidérurgie et les établissements d'épargne et de prêts.

Sur 1 753 valeurs traitées, 781 ont monté, dont plusieurs vedettes (Kodak, General Motors), 534 ont baissé et 438 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 158,16 (+ 1,67) ; services publics, 67,74 (+ 0,16).

VALEURS	COURS 16/7	COURS 17/7
Alcoa	48 3/4	49 1/4
A.T.T.	44 ..	44 ...
Boeing	16 1/8	16 5/8
Chase Manhattan Bank	34 1/2	34 1/4
Du Pont de Nemours	150 ...	151 1/4
Eastman Kodak	94 3/4	95 3/4
Exxon	70 1/2	71 1/2
Ford	48 3/8	48 1/4
General Electric	46 3/4	47 3/4
General Foods	23 1/4	23 5/8
General Motors	44 3/8	44 3/4
Goodyear	15 ...	15 ...
I.B.M.	213 3/4	217 3/4
I.T.T.	19 ...	19 1/4
Kennecott	31 3/4	31 3/4
Mobil Oil	36 3/8	38 3/8
Pfizer	34 1/2	35
Schlumberger	93 1/4	96 1/2
Texaco	24 7/8	24 7/8
U.A.L. Inc.	21 3/4	23
Union Carbide	38 3/4	39 5/8
U.S. Steel	45 5/8	45 3/4
Westinghouse	12 3/4	12 3/4
Woolworth	13 7/8	13 7/8

BOURSE DE PARIS — 17 JUILLET — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
... %	38 80	2 38	France (Vie)	432 30	442	Séquanaise Banq.	246	247	Acier Investiss.	94	95
... %	.	2 28	Préservatrice S.A.	322	323	SLIMINCO	138 40	138 40	Gestion Sélect.	...	187
... % 1920-1960	...	2 28	Prévoyance	765	C760	Sté Cent. Banque	75 20	75 30	Invest. et Gest.	106	106

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	...	331	Financière Sefal.	...	144 50			
— parts 1959	327	328	Finextel	106	108 50	Cegifi	100	C104
Ch. France 3 %	92	92 ..	Foncia-Crédit	186 50	190	Foncina	103 50	102 50
Abeille-I.G.A.R.D.	495	495	Fr. Cr. et B. (Cie)	70 10	70 10	Gr. Fin. Constr.	112	109 10
Abeille (Vie)	300	300	France-Bail	...	220	Immindo	95	97
A.G.P.	401	401 ..	Hydro-Energie	60	o 57 60	Imminvest	C 78 70	78 70
Concorde	C335	335 ..	Immobanque	110	109 50	Cie Lyon Im.	92 10	95
Epargne France	400	405	Immoffice	117	117 10	Sagimo	d102	107
Fonc. T.I.A.R.D.	91 50	94 60	Interbail	120	121	UFIMEG	90	90
Foncière (Vie)	351	350	Locafinancière	109	113 60	U.G.I.M.O.	96	96
France (I.A.R.D.)	342	343	Lyon-Alemand	112		Union Habit.	121	119 40
			Soc. Mars. Crédit	255 50	256 60	Un. Imm. France	C105 20	107

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
456	4,50 % 1973	444 50	448 80	443 50	445	575	Cie Gle Eaux	535	538	538	C549
1025	C.N.E. 3 %	989 50	995	995 20	995	94	Electro-Méc.	92 90	98	98 20	93 10
						260	Eng. Matra	254	255	255	C252
228	Afrique Occ.	224 90	217	217	212 70	194	E. J. Lefebvre	188	181	184 10	182 20
260	Air Liquide	274	277 50	276	275	91	Esso S.A.F.	76 10	76	76 10	76
72	Als. Part. ind	66 20	65 10	65 10	65	155	Eurafrance	147 50	153 50	153	156
82	Alsthom	79 05	81	81	80 10	315	Europe n° 1	326	326	327	323 10
250	Exxon Corp	341	340 ..	339 50	342 90	210	West Hold.	234 50	232	232	230 50
755	Ford Motor	231 ..	228	228	226	5	Zambia Cop.	4 50	4 50	4 55	4 60
149	Free State	162	163	165	163 ..						

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/7	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 797	4 782	4 80
Canada ($ can. 1)	4 906	4 897	4 95
Allemagne (100 DM)	188 500	187 750	187
Belgique (100 fr.)	12 642	12 530	12 10
Danemark (100 Krd.)	80 950	81 200	81 25
Espagne (100 pes.)	8 427	8 406	8 40
Grande-Bretagne (£ 1)	11 446	11 432	11 50
Italie (100 lires)	0 749	0 744	0 73
Norvège (100 krn.)	89 325	89 110	89 50
Pays-Bas (100 fl.)	182 250	181 900	180 75
Portugal (100 esc.)	19 270	19 250	19 40
Suède (100 krs.)	110 125	109 775	109 10
Suisse (100 fr.)	161 650	161 450	161 60

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/7
Or fin (kilo en barre)	22300	22155
Or fin (kilo en lingot)	22380	22200
Pièce française (20 fr.)	239 90	239 50
Pièce française (10 fr.)	180	178
Pièce suisse (20 fr.)	245 50	242 50
Union latine (20 fr.)	225	221
Souverain	228 10	230 ..
Pièce de 20 dollars	1138	1188 ..
Pièce de 10 dollars	590	601
Pièce de 5 dollars	375	3?0
Pièce de 50 pesos	950	930
Pièce de 10 florins	208 50	205 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LIRE ÉGALEMENT

A B C D E G H

A Ajaccio

Le Front paysan corse de libération annonce une « trêve des bombes »...

De notre correspondant

Ajaccio. — Après cinq mois de silence, le Front paysan corse de libération (F.P.C.L.) s'est manifesté, mercredi 17 juillet, en adressant à des journaux locaux une lettre revendiquant l'attentat commis, le 14 juillet, contre la nouvelle gendarmerie de Pietrosella sur la rive sud du golfe d'Ajaccio. Le F.P.C.L., organisation dissoute, le 30 janvier, par le conseil des ministres, avait à son actif dix-huit attentats. Le premier avait eu lieu dans le port italien de Follonica, le 15 septembre 1973, contre l'un des bateaux transportant des « boues rouges ».

Le 20 janvier dernier, une opération policière avait été lancée contre le F.P.C.L. Plusieurs personnes avaient été interpellées, deux retenues quelques semaines et déférées à la Cour de sûreté de l'Etat. Finalement, en l'absence de preuves, l'opération avait tourné court, soulevant les véhémentes protestations des autonomistes et des syndicats contre la « répression aveugle ».

Depuis lors, « Giustizia Paolina » était apparue sur le devant de la scène et s'était manifestée par un spectaculaire attentat contre une Caravelle d'Air Inter, le 21 mars à Bastia, quatre jours avant le voyage officiel de M. Pierre Messmer, alors premier ministre. Du 21 mars au 10 juillet, cette organisation clandestine a revendiqué treize attentats.

Dans sa lettre, le F.P.C.L. déclare : « *Ce jour, 14 juillet 1974, nous fêtons la fête nationale des Français en détruisant la gendarmerie de Pietrosella, symbole de la répression coloniale. Cet attentat à l'explosif sera le dernier du genre, car nous avons décidé d'établir une « trêve des bombes » pendant toute la saison touristique et cela pour deux raisons : ne pas compromettre la sécurité des nombreux noctambules, ne pas gâcher une saison estivale profitable, en petite partie il est vrai, aux hôteliers et commerçants corses* ».

Cette communication tend à prouver qu'il existerait dans l'île deux organisations clandestines structurées, sans compter les plastiqueurs isolés qui mènent une action politique. Si cette hypothèse était fondée, ce qui reste à démontrer, car d'autres pensent que le F.P.C.L. et « Giustizia Paolina » son constitués des mêmes éléments, on pourrait se demander si le F.P.C.L. n'a pas voulu prouver qu'il existe toujours et faire savoir qu'il juge inopportun de mener une action de caractère terroriste pendant la saison estivale. On retrouverait dans cette préoccupation le souci majeur de ne pas « *se couper du peuple corse* » et d'éviter de courir le risque grave d'une atteinte aux personnes

... mais un nouvel attentat est commis

Un nouvel attentat par explosif a été commis ce jeudi matin, à 0 h. 5, contre l'agence de la Société générale, dans le quartier Castelvecchio, à Ajaccio. La déflagration a causé des dégâts importants, endommageant notamment trois automobiles.

Un autre attentat contre une agence de la Société générale, route des Sanguinaires, à Ajaccio, perpétré pendant la nuit du 8 au 9 juillet, avait été revendiqué par le mouvement « Giustizia Paolina ». — P. S.

CINQ POLICIERS SONT MUTÉS SUR LE CONTINENT

(De notre correspondant.)

Nice. — Les délégués de la section niçoise du Syndicat des commissaires de police et des hauts fonctionnaires de la police nationale ont vivement réagi, mercredi 17 juillet, à l'annonce de la mutation sur le continent de cinq de leurs collègues en poste en Corse. Respectivement délégué interdépartemental et délégué régional du syndicat, MM. Besson, chef de la brigade financière de la police judiciaire de Nice, et Chatelain, chef de sûreté de Nice, ont déclaré, en accord avec le bureau national, que « *ces mesures collectives, qui interviennent à la suite des récents plasticages en Corse, ne font qu'aggraver le malaise existant au sein du corps des commissaires de police. La tâche de ces fonctionnaires*, ont-ils ajouté, *est très difficile et très délicate. Ils ne ménagent ni leur temps ni leur peine, mais ils sont en Corse...* »

Les délégués syndicaux s'étonnent que les seuls commissaires de police en fonctions en Corse soient considérés comme les boucs émissaires. Ils estiment qu'il existe d'autres moyens pour rétablir le calme dans l'île et que leurs successeurs se heurteront aux mêmes problèmes et aux mêmes difficultés.

Au Bangladesh

PLUS DE DEUX CENT MILLE PERSONNES SONT MORTES DE LA LÈPRE EN UN AN

Deux cent mille personnes au moins sont mortes de la lèpre en un an au Bangladesh, a annoncé devant le Parlement le ministre de la santé, M. Aboul Mahnan. Dans ce pays d'environ soixante-quinze millions d'habitants, il n'y a que sept hôpitaux qui peuvent soigner les lépreux.

En plus de cette épidémie, le Bangladesh pourrait prochainement être atteint par la variole, qui s'étend dans tout l'est de l'Inde. Plus de vingt mille personnes sont déjà mortes de variole dans l'Etat du Bihar et les Etats voisins du Bengale-Occidental et de l'Assam, qui ont aussi une frontière commune avec le Bangladesh, ainsi qu'en Orissa et en Uttar-Pradesh. Au Bihar, les autorités, trop occupées par une grave crise politique qui menace le gouvernement, n'ont rien fait pour enrayer l'épidémie, annoncée depuis plusieurs années par l'Organisation mondiale de la santé.

Selon cette dernière, les cas de variole ont augmenté, depuis le début de l'année, de 70 % dans le monde, et 87 % de ces cas ont été recensés en Inde. Déjà dans une situation alimentaire critique, alors que le retard des pluies de mousson pourrait avoir des conséquences dramatiques sur les récoltes prochaines, le sous-continent indien doit, en plus, faire face à de meurtrières épidémies.

LE PROBLÈME DU TÉLÉPHONE

L'objectif des 12 millions de lignes en 1978 ne sera pas atteint

M. Lelong, le secrétaire d'Etat aux P.T.T., est un peu déçu. Il n'a pas obtenu, lors des derniers arbitrages budgétaires, tout ce qu'il souhaitait. Certes, son secteur fait figure de privilégié au milieu de l'austérité générale. Il reste que pour 1974 la rallonge ne sera que légèrement supérieure à 1 milliard de francs. Si bien que les crédits pour les télécommunications n'atteindront vraisemblablement pas le chiffre de 12 milliards de francs (*le Monde* du 13 juillet).

Pour 1975, les services du secrétaire d'Etat espéraient une quinzaine de milliards de francs. Il paraît douteux aujourd'hui qu'un tel montant leur soit accordé. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux publiés par la commission parlementaire de contrôle de la gestion du téléphone : pour tenir compte de l'inflation, il aurait fallu consacrer 13,5 milliards en 1974 et 18 milliards en 1975 pour que les objectifs fixés soient atteints.

Ce n'est donc pas encore cette fois qu'un pari ministériel — et ils furent nombreux — sera tenu dans le secteur du téléphone. Le dernier en date, celui de MM. Germain et Messmer (douze millions de lignes en 1978), a vécu. M. Lelong l'a enterré mercredi 17 juillet à la sortie du conseil des ministres. « *Les crédits alloués ne seront pas suffisants pour atteindre cet objectif, et le plan prendra un peu de retard.* » Un retard qui pourrait se chiffrer à deux millions de lignes en 1978.

La déception de M. Lelong n'aura d'égale que celle des millions d'abonnés qui protestent chaque jour contre le mauvais fonctionnement du téléphone et des millions de personnes qui attendent, parfois des années, l'installation d'une ligne.

Le retard qui va être pris aura également de graves répercussions chez les fabricants de matériel téléphonique. Ceux-ci avaient programmé leurs investissements à partir des objectifs fixés par le gouvernement. Ces derniers s'inscrivant en baisse, il est à prévoir que des projets d'implantation d'usines seront abandonnés, entraînant par là une baisse sensible des créations d'emplois. — J.-M. Q.

UN PONT DE 4 KILOMÈTRES ENTRE L'ILE DE RÉ ET LE CONTINENT

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — Le conseil général de la Charente-Maritime avait décidé il y a quelques mois la construction d'un pont entre l'île de Ré et le continent. Deux projets avaient été retenus : un pont long de 5 kilomètres et un pont court de 3,5 kilomètres. Mercredi 17 juillet, le conseil général s'est prononcé pour un troisième projet, un pont moyen d'une longueur de 4 kilomètres environ, qui, partant de la plage de la Repentie, au nord de La Rochelle, aboutira à Rivedoux. Le coût du pont n'a pas encore été définitivement fixé ; il se situera entre 80 millions et 150 millions de francs.

Le numéro du « Monde » daté 18 juillet 1974 a été tiré à 509 740 exemplaires.

A Lyon

Les singularités de la disparition de M. Marin-Laflèche

Lyon. — L'enquête que mène depuis deux semaines la police judiciaire de Lyon sur la disparition de M. Yves Marin-Laflèche, président-directeur général de la société du Grand Hôtel, a été marquée mercredi 17 juillet, par un événement fortuit, qui n'a cependant pas permis aux policiers d'orienter plus précisément leurs recherches.

A la fin de la matinée, deux hommes d'une trentaine d'années, déjà entendus comme témoins, MM. Maurice Martin et Montanet, se présentaient devant l'immeuble du Grand Hôtel, rue Grolée, et faisaient monter de force dans leur voiture M. Calvi, conseiller juridique de M. Marin-Laflèche, domicilié à Paris, et l'emmenaient avec eux. La scène ayant eu des témoins, une poursuite s'ensuivit, qui amena assez rapidement l'interpellation des auteurs de cet « *enlèvement* » et de leur victime.

La police, mais peut-être n'est-ce de sa part que tactique, ne paraît pas accorder une grande importance à ce qu'elle tient seulement pour un incident. Celui-ci confirme en tout cas le caractère particulier de cette affaire, tout au moins dans ses aspects touchant à la vie privée du P.D.G. du Grand Hôtel de Lyon. Les deux hommes qui en ont été les auteurs, et qui étaient très liés à M. Marin-Laflèche, entendaient, ont-ils affirmé, obtenir des explications de M. Calvi, qui se serait dernièrement vanté en public de connaître les raisons et les conditions de la disparition de leur ami. Cependant, M. Calvi s'est refusé à porter plainte contre ceux qui entendaient ainsi obtenir de lui des éclaircissements qu'il n'était, en tout état de cause, affirme-t-il, absolument incapable de fournir ; M. Calvi l'avait déjà dit aux enquêteurs, pour lesquels il n'était pas non plus un inconnu.

Il reste que M. Marin-Laflèche demeure introuvable, que l'on a découvert dans une garçonnière où il avait ses habitudes, des vêtements tachés de sang dont l'expertise en cours dira s'il est ou non le sien, que dans le même quartier fut retrouvée la voiture à bord de laquelle il quitta le 3 juillet sa propriété de Champagne-au-Mont-d'Or, dans la banlieue de Lyon, et que dans cette voiture il fut aperçu quelques heures plus tôt en compagnie d'un homme qui n'a encore pas pu être identifié.

Quant aux demandes de rançon qui furent adressées par téléphone à trois reprises à sa mère, elle-même propriétaire et copropriétaire avec lui de plusieurs hôtels ou cafés lyonnais, elles ont cessé depuis qu'il a pu être établi que l'inconnu qui les formulait ne pouvait être mêlé à l'affaire, les indications qu'il croyait bon de donner pour justifier sa demande de rançon s'étaient révélées controuvées par les faits.

J.-M. TH.

Nominations au conseil des ministres

● M. FRANÇOIS LOGEROT : directeur des gens de mer.

● M. RENÉ THIBAUDAU : directeur des pêches.

Le conseil des ministres du mercredi 17 juillet a nommé M. François Logerot directeur de l'administration générale et des gens de mer au secrétariat général de la marine marchande, en remplacement de M. Jean Denoyelle, récemment décédé. Le conseil a aussi nommé M. René Thibaudau directeur des pêches maritimes, en remplacement de M. Jean Touya.

[Né en 1938, à Nancy, M. François Logerot est conseiller référendaire à la Cour des comptes et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Il a été chargé de mission à la DATAR, puis a été nommé adjoint du secrétaire général à la marine marchande depuis 1969.]

[M. René Thibaudau est né en 1913 et est licencié en droit. Il a commencé sa carrière en Algérie et en Tunisie. En janvier 1958, il entre au secrétariat général de la marine marchande, à la direction des pêches maritimes. Il en était directeur adjoint depuis 1968.]

M. STIRN EN VOYAGE OFFICIEL AUX ANTILLES

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, quittera Paris, lundi 22 juillet, pour un voyage de cinq jours aux Antilles. Il séjournera jusqu'au 25 à la Martinique, puis se rendra à la Guadeloupe. Il regagnera Paris le 27. M. Stirn ira en Guyane au mois de septembre et a l'intention de visiter « avant un an » tous les départements et territoires d'outre-mer.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que M. Valéry Giscard d'Estaing se rendrait « sans doute aux Antilles en décembre prochain ».

LE TAUX D'INTÉRÊT DES OBLIGATIONS CAUTIONNÉES EST RELEVÉ DE DEUX POINTS

Le taux d'intérêt des obligations cautionnées, fixé à 11 % depuis le 23 octobre 1973, est porté à 13 %. Les obligations cautionnées sont des traites à échéance de quatre mois environ, émises avec la caution des banques et utilisées par les entreprises pour différer le règlement des impôts indirects (droits de douane, T.V.A., etc.). Avec un volume global oscillant entre 4 milliards et 8 milliards de francs, elles fournissent un appoint de trésorerie non négligeable aux firmes françaises, surtout les petites et moyennes. Cette hausse, qui suit généralement celle du taux de l'escompte officiel, porté le 20 juin de 11 % à 13 %, sera durement ressentie par les entreprises, qui utilisent de plus en plus ce mode de financement en raison de la sévérité de l'encadrement des crédits bancaires.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Valéry Giscard d'Estaing*, président de la République, assistera, le 27 juillet, au *Requiem* de Berlioz, dirigé par Lorin Maazel aux Chorégies d'Orange, dans la mesure où l'actualité politique le lui permettra.

● *M. Jean Lecanuet*, ministre de la justice, devait recevoir ce jeudi 18 juillet, dans l'après-midi, deux organisations professionnelles de magistrats : l'Union fédérale des magistrats et le Syndicat de la magistrature. Le garde des sceaux devait recueillir leurs observations, d'une part, sur la réforme envisagée du ministère de la justice, d'autre part, sur la scolarité à l'école nationale de la magistrature.

● *Au cours du dernier conseil des ministres*, en date du 17 juillet, sur proposition du ministre des affaires étrangères, *M. René Brouillet*, ambassadeur de France, qui a été nommé membre du Conseil constitutionnel au début du mois de mars, a été admis à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er juillet 1974.

● *Exclusions du parti socialiste.* — Les cinq conseillers municipaux socialistes de Châtellerault, MM. Bodin, Busseau, Charpentier, Livenais et Ribbe, élus sur la liste de M. Pierre Abelin, secrétaire général du Centre démocrate, ministre de la coopération, ont été exclus de leur formation. Mis en demeure par les instances locales de leur parti, à la suite des élections législatives, de choisir entre leurs convictions politiques et leurs responsabilités au sein de la municipalité, ces cinq conseillers avaient décidé de conserver leurs responsabilités municipales (*le Monde* du 6 décembre 1973 et du 15 janvier 1974).

● *M. Paul Granet, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, reçoit les syndicats.* — Après s'être entretenu, le 17 juillet, avec les représentants de la C.G.T., de la C.G.C. et de la FEN, il rencontre, ce jeudi, ceux de F.O. et de la C.F.D.T., puis, ultérieurement ceux de la C.F.T.C.

● *Manifestation communiste devant l'ambassade de Grèce.* — A l'appel du parti communiste français et du comité français pour une Grèce démocratique, deux cents personnes environ se sont rassemblées, mercredi 17 juillet, vers 18 h. 15, devant l'ambassade de Grèce, 17, rue Auguste-Vacquerie (16e). Les manifestants, qui entendaient protester contre le coup d'Etat militaire à Chypre, ont été autorisés par un représentant diplomatique grec à déposer des motions, mais aucune délégation n'a été reçue par le personnel de l'ambassade.

● *Le détachement militaire français au Niger* vient d'être dissous, ainsi que le prévoient les nouveaux accords en cours de discussion entre Niamey et Paris. Ce dispositif militaire, d'environ deux cent vingt hommes, comprenait un élément de commandement, un escadron d'automitrailleuses Ferret, et des véhicules de transport.

● *Les huit victimes de l'avalanche du mont Blanc du Tacul*, survenue mardi 16 juillet, appartenaient toutes à un camp de vacances de la caisse centrale d'activités sociales de l'E.D.F., installé à Morillon. Voici leur identité, qui vient d'être rendue publique : MM. Emile Daviet, d'Annecy, trente-deux ans ; Alain Bourreau, de Toulouse, et six jeunes gens âgés de seize à dix-huit ans : Mlles Françoise Maissa, de Vienne (Isère) ; Caroline Nehr, de Thann (Haut-Rhin) ; MM. Philippe Lamboley, de Villars (Loire) ; Daniel Coulon, d'Arinthod (Jura) ; Yves Sauban, de Nantes, et Jean-Louis Brunet, de Toulon.

